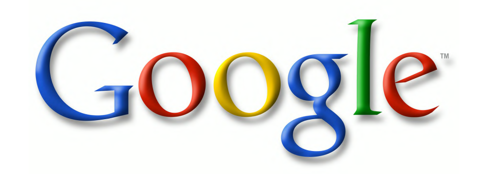
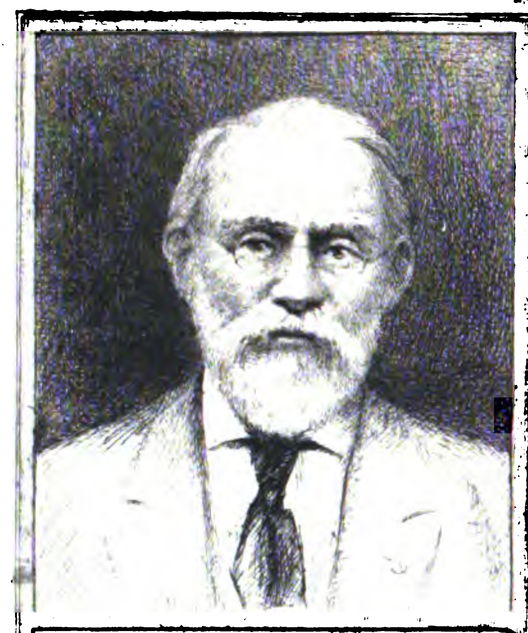




BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revereri gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV.

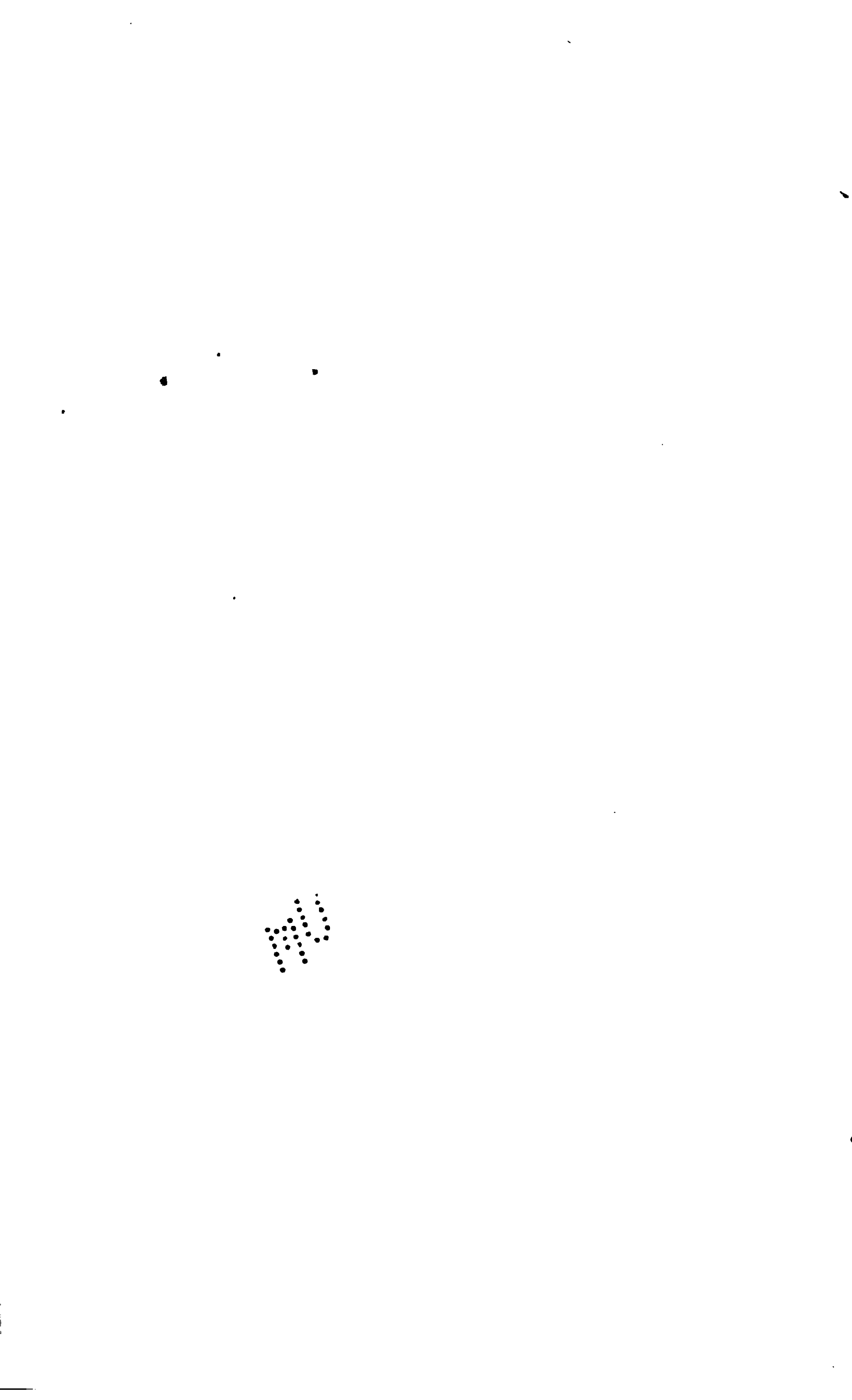
TOME QUINZIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain, 23.

MDCCCLX.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SEANCE.

Lundi 7 Janvier 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1861.

Ont été élus et proclamés :

Président :	M. de Laprairie.
Vice-président :	M. Suin.
Secrétaire :	M. l'abbé Pécheur.
Vice-secrét[re]-archiviste :	M. Decamp.
Trésorier :	M. Leroux.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Peintures murales dans les églises du Laonnois*, par M. Ed. Fleury.

2° *Annuaire administratif de la Somme*, années 1852 et 1853.

3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 9e année, livraisons 34-36. Avril-décembre 1860.

4° *Travaux de l'Académie impériale de Reims.*

5° *Notice sur quelques objets mobiliers d'église*, par M. Peigné-Delacour.

6° *Enguerrand de Coucy et les Grands-Bretons*, par Henri Bardy.

7° *Cabinet historique*, 6e année, 11e livraison. Novembre 1860.

8° *Deuxième étude sur les Inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines*, par E.-H. Protat.

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1860, n° 3.

10° *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV de novembre 1860.

COMMUNICATIONS.

M. le Secrétaire annonce à la Société l'achat fait en son nom, pour le Musée, par M. Prioux, de la borne milliaire de Bézu-Saint-Germain.

M. le Président rend compte en ces termes des travaux de la compagnie pendant l'année 1860 :

« Messieurs, le rapport que j'ai à vous faire sur les travaux de la Société, pendant l'année 1860, n'aura pas une grande étendue. Je ne puis vous dissimuler qu'ils n'ont été ni très-nombreux, ni très-importants. Je m'empresse d'ajouter, un peu à notre décharge, que ce qui est arrivé ici s'est produit presque partout.

» M. de Caumont, que j'eus le plaisir de rencontrer il y a quelque temps et avec qui j'échangeai quelques observations, me dit qu'il remarquait avec peine un refroidissement dans le zèle du plus grand nombre des sociétés savantes de la province. A quelles causes tient cette espèce de langueur actuelle ? M. de Caumont, si

bien placé pour les découvrir, n'en connait pas de particulières. Il reconnait le fait, voilà tout. Je crois que l'on se tromperait si l'on voulait en rendre responsable l'état politique et social du pays, et qu'il faut dire tout simplement que les sociétés obéissent à cette loi naturelle qui veut que le repos succède au mouvement.

» On entend répéter souvent: Mais les sujets s'épuisent, comment en trouver toujours de nouveaux et d'intéressants? L'objection n'est qu'apparente. Dans les quatorze volumes que nous avons déjà publiés, nous avons, il est vrai, abordé bien des questions; mais, outre celles qui peuvent être reprises pour être complétées, n'en reste-t-il pas un bien plus grand nombre qui n'ont pas encore été touchées; que de points d'histoire et d'archéologie sont encore obscurs et pourraient être éclairés; que de monuments demandent encore une monographie, et, malgré le zèle et l'activité des savants que compte le département de l'Aisne, que de découvertes restent à faire dans le domaine de la géologie et de toutes les autres sciences naturelles.

» Ce ne sont donc pas les sujets qui manquent aux hommes, mais les hommes qui manquent aux sujets.

» De l'indifférence qui règne depuis quelques années, faudrait-il conclure à l'inutilité complète des sociétés savantes? J'ose affirmer que l'on aurait grand tort de raisonner ainsi. Lorsque, comme nous, on s'occupe exclusivement de son pays, ce que l'on publie n'est jamais tout à fait dépourvu d'intérêt. Une autre considération qui me parait déterminante pour ne pas laisser tomber nos sociétés de province, c'est qu'il n'y a que les morts à qui l'on ne puisse rendre la vie, tandis qu'un corps seulement languissant peut tout-à-coup reprendre sa première vigueur. Une circonstance heureuse, quelques hommes nouveaux et plein d'ardeur suffiront pour ranimer une société qui semblait sommeiller, et ces

circonstances favorables n'auraient pas suffi pour amener la création d'une société nouvelle.

» Mais il reste aux sociétés dont les membres ne produisent pas beaucoup un moyen de se rendre utiles, et ce moyen, dont nous avons usé déjà plusieurs fois, consiste dans la publication d'anciens manuscrits. Tous les hommes qui ont à cœur les progrès de l'histoire de leur pays, portent une grande reconnaissance aux sociétés qui, faisant bon marché de leur amour-propre, consacrent une partie de leurs ressources à éditer des manuscrits qui, enfouis dans des bibliothèques, étaient perdus pour tout le monde.

» Depuis quelques années, nous avons publié un certain nombre d'articles qui rentrent jusqu'à un certain point dans le même ordre d'idées ; je veux parler de la dette que nous avons payée aux sociétés diverses qui se sont succédées à Soissons et dont la première a été l'Académie de Soissons, érigée en 1674 par lettre-patente de Louis XIV. M. Prioux nous a fourni, sur l'ancienne Académie française de Soissons, une foule de documents d'un grand intérêt. Ils nous montrent que cette compagnie correspondait régulièrement avec son illustre sœur de Paris, que tous les ans elle envoyait une pièce ou même plusieurs pièces en vers ou en prose, que les Académiciens de Soissons, qui en étaient porteurs, étaient admis dans le sein de l'Académie et participaient à la distribution des jetons. A la séance de la Saint-Louis 1676, les Académiciens de Soissons assistent au travail du Dictionnaire.

» Avant les révélations de notre collègue, on ne se doutait guère que quatre Soissonnais avaient contribué à la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*.

» Ne pourrait-on pas tirer de ces relations de l'Académie française avec celle de Soissons cette conséquence qu'il y a deux siècles les hommes qui s'occupaient des

lettres étaient plus nombreux qu'aujourd'hui dans notre ville. Je m'empresse d'ajouter, pour rassurer un peu notre amour-propre blessé, que les sujets littéraires qu'on traitait alors étaient souvent bien futiles. Malgré cette espèce de fiche de consolation que je donne à notre époque, en critiquant le passé, il me reste un grand doute sur notre supériorité actuelle. Si le fait que nous venons d'être obligé de constater à Soissons se reproduit, comme c'est assez vraisemblable, dans toutes les villes de province, en un mot si les choses de l'esprit occupent un moins grand nombre d'hommes qu'il y a cent ou deux cents ans, où est donc ce merveilleux progrès que nous croyons avoir fait depuis un demi-siècle? Ne faudrait-il pas le réduire à l'instruction primaire qui est, en effet, beaucoup plus répandue qu'elle ne l'était avant la révolution de 1789.

» Je reviens à l'Académie de Soissons. En 1734, l'évêque de Soissons, Mgr de Laubrières, fonda un prix relatif à la littérature et à l'histoire; plus tard, M. de Fitz-James, également évêque de Soissons, donna plusieurs prix. A partir de ce moment, les travaux de l'Académie prirent une direction plus utile et des questions historiques importantes furent traitées par un grand nombre de concurrents. C'est en 1735 que parut l'abbé Lebœuf; on lui doit, comme tout le monde le sait, des dissertations qui sont encore aujourd'hui consultées avec fruit. L'ancienne Académie de Soissons disparut, à la fin du dernier siècle, comme tant d'autres institutions.

» Parmi toutes les découvertes qui sont venues constater l'importance de la ville de Soissons sous les Romains, on doit citer la pierre milliaire comme y contribuant pour une large part. M. Prioux, pénétré de cette pensée, nous a donné une note où il reproduit les inscriptions de trois de ces pierres, dont la lecture commence à être très-difficile. Trois ou quatre autres

bornes milliaires sont connues ; il serait à désirer, dans l'intérêt de leur conservation, qu'elles fussent toutes réunies au Musée de Soissons.

» L'excursion annuelle de la Société, qui s'était faite dans les cantons de Braine et de Vailly, a été, pour M. l'abbé Pécheur, notre secrétaire, l'occasion d'un rapport intéressant sur les communes de Condé-sur-Aisne, Chavonnes, Barbonval, Révillon et Glennes. Quoique dans cette promenade archéologique il ne se rencontrât pas de ces monuments comme Pierrefonds, Coucy ou Longpont, la Société n'en passa pas moins une journée agréable et utile. Les bords de l'Aisne et de la Vesle sont remarquablement beaux dans cette partie de notre arrondissement, et l'église de Glennes, qui est très-curieuse, soulève une foule de questions de date et de style fort intéressantes.

» Dans une cour de l'Hôtel-Dieu de Soissons on aperçoit, sur un bâtiment qui semble appartenir au XVI[e] ou au XVII[e] siècle, plusieurs inscriptions latines tirées des auteurs classiques. Quelle était la destination première de ce bâtiment? qu'était son propriétaire? M. Laurendeau croit être sur la voie; dans tous les cas, il a eu une heureuse idée en relevant ces inscriptions qui peuvent disparaître d'un instant à l'autre.

» A propos de la découverte de voûtes souterraines sur l'emplacement de la nouvelle caserne de gendarmerie, le même membre a lu à la Société une note dans laquelle il est clairement expliqué que ces cryptes, comme on les a d'abord appelées, étaient les caves de la Maison de refuge de l'ancienne abbaye de Longpont.

» Dans mes rapports précédents, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de remarquer que les anciennes minutes de notaires étaient des mines précieuses dans lesquelles, quand on se donnait la peine de puiser, on trouvait sur les noms et les habitudes des habitants des villes

une foule de renseignements qui n'existent pas ailleurs M. Suin poursuit, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, un travail de recherches dans les actes de son étude ; il nous a produit, cette année, deux documents concernant Jérôme Hennequin, évêque de Soissons.

» J'ai payé moi-même ma dette à la Société en donnant une notice sur le petit château de la Folie, près de Pierrefonds (ancien diocèse de Soissons) et des notes sur les découvertes faites lors de la construction du pont de Pasly sur l'Aisne. Quelle conséquence tirer de ces découvertes sans cesse renouvelées de monuments ou de simples objets appartenant à ce que l'on appelle l'époque gallo-romaine ? C'est que, séduits par les charmes tranquilles de nos vallées et de nos forêts, les Romains les avaient couvertes de villas décorées quelquefois, comme à Blanzy, avec tout le luxe des palais de l'Italie.

» Fidèle à la résolution qu'elle avait prise, quand elle s'est constituée, d'acquitter un tribut de reconnaissance aux hommes qui ont été utiles au pays, la Société a accueilli dans son bulletin un travail sur saint Vincent de Paul. Il ne s'agissait pas d'une vie de saint, genre d'ouvrage qui ne pouvait, à aucun point de vue, faire partie de nos publications ; ce qui nous convenait et ce qui a été fait, c'était une relation exacte et complète de tout ce que saint Vincent de Paul a versé d'aumônes, par ses missionnaires, dans les pays qui ont formé plus tard le département de l'Aisne. Et ce tableau du zèle, de la charité et des bienfaits de saint Vincent de Paul est quelque chose de prodigieux. C'est par millions que l'on peut compter les sommes qu'il a fait distribuer dans ce pays, et par mille les hommes qu'il a sauvés de la mort.

» Dans mon rapport de l'année dernière, je vous annonçais l'organisation de notre Musée et je vous disais qu'aucune de nos séances ne se passerait sans que nous ayons à enregistrer des dons faits à ce nouvel établisse-

ment de la ville de Soissons. Ce que je vous annonçais alors s'est réalisé, et tous les jours nos collections s'enrichissent de quelque objet intéressant. Je n'oublierai pas de vous rappeler que notre Musée doit immensément à notre nouveau trésorier, M. Leroux, secrétaire de la mairie, qui veut bien lui consacrer tous les instants qui ne sont pas réclamés par les devoirs de sa place. »

Objets offerts pour le Musée depuis la dernière séance.

Par M. Jules Vieillard :

Un grand nombre d'échantillons de géologie et de minéralogie, parmi lesquels quelques fossiles curieux.

Par M. Gagnage :

Un chapiteau roman, de la chapelle Saint-Nicolas.

Par M. Quinette, ancien maire :

Un portrait de son père, ministre de l'intérieur en l'an VII.

Par M. Perin, juge :

Divers documents historiques pour les archives de la ville, savoir :

1° Statuts de la maîtrise des pâtissiers-rôtisseurs de Soissons (1758).

2° Règlement du théâtre de Soissons. (23 pluviôse an V.)

3° Bulletin des armées. (11 et 13 mars 1814; siège de Soissons.)

4° Proclamation du sous-préfet de Fourment. (1er juillet 1814).

5° Circulaire du même à la garde nationale. (2 décembre 1814.)

6° Contrib. pour la garde mobile. (1er mai 1815.)

7° Consigne de la place. (1er juillet 1815; commandant Gérard.)

8° Ordre manuscrit du colonel Gérard. (23 juin 1815.)

9° Proclamation du sous-préfet de Gessaint. (9 juillet 1851.)

Par M. Laplanche :

Deux fragments d'un cadran solaire en ardoise, daté de 1685, avec devise latine et armoiries, gravé par Thierry, trouvé dans les déblais du jardin du tribunal, pour la construction de la caserne de gendarmerie.

Par M. Deville-Lavigne, peintre :

Un vieux plan de *Lutèce*.

Par M. Dupont, architecte :

Deux petits chapiteaux du xv° siècle, trouvés dans une maison de la rue du Pot-d'Etain.

Par MM. Sieyès et de Rivocet :

Un album soissonnais se composant de trente-huit vues de monuments du Soissonnais, dessinées par M. le comte Sieyès, et photographiées par M. Paul de Rivocet.

Par M. Decamp :

1° Une pierre sculptée. (Ecusson de la famille Lefèvre d'Ormesson, intendant de Soissons.)

2° Un fragment de pierre tumulaire, en marbre blanc, provenant des catacombes de Rome.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Février 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.* Juin 1858, juin 1860.
2° *Congrès archéologique de France.*
3° *Les Electeurs de la Noblesse du Poitou en 1788*, par M. Gustave Bardy.
4° *Annuaire de l'arrondissement de Soissons*, par M. Decamp, membre de la Société.
5° *Revue de l'Art chrétien*, par M. l'abbé Jules Corblet. 5e année, n° 1. (Janvier 1861.)
6° *Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. IV. (Décembre 1860.)

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre du 5 janvier 1861, par laquelle la Société archéologique de l'Orléanais réclame le complément des volumes de la Société. Il sera fait droit à la demande des Antiquaires de l'Orléanais, sauf pour le premier volume devenu très-rare.

Il lit ensuite une autre lettre du 30 janvier 1860, par laquelle M. Prioux envoie à la Société un extrait de la *Revue de Numismatique* sur les monnaies gauloises de nos anciens rois. Il consiste en une lettre écrite par M. de Saulcy à M. de Longperrier. M. Prioux ajoute à cet extrait dix médailles qu'il pourra faire graver à peu de frais pour le Bulletin de la Société. En même temps, il annonce que M. de Saulcy veut bien offrir au Musée de Soissons une médaille gauloise de Divitiac (n° 3), et qu'il se propose d'en offrir d'autres à la même collection.

La Société adopte la proposition de M. Prioux et s'empresse de voter des remerciements à l'honorable membre de l'Institut, pour l'intérêt qu'il veut bien porter au Musée soissonnais. La rareté de ces sortes de pièces gauloises ne fait qu'ajouter à la valeur de son offre bienveillante.

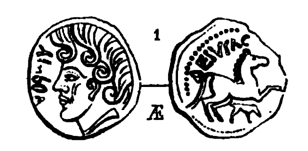
TRAVAUX.

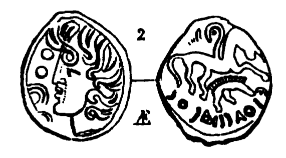
M. le Président lit une note dont M. Prioux accompagne la lettre de M. de Saulcy, et dont l'insertion dans le Bulletin est réclamée et adoptée.

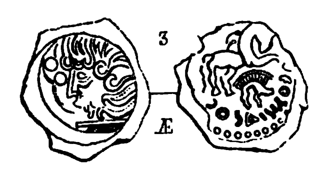
MÉDAILLES GAULOISES DE DIVITIAC ET DE GALBA, ROIS DES SUESSIONES.

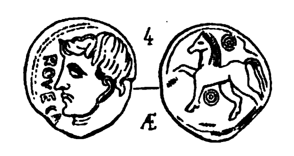
Avant la conquête de la Gaule-Belgique par les

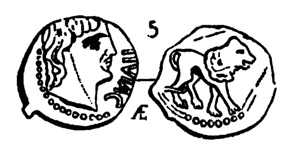
ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

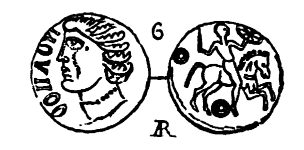




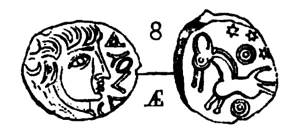




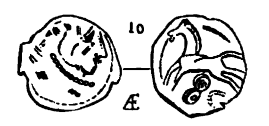












MONNAIES GAULOISES.

Monnaies de DIVITIAC et de GALBA, rois des Suessions.

Romains, les *Suessiones* avaient, comme on le sait, des chefs militaires qu'ils appelaient *Brenn*. Deux d'entre eux, Divitiac et Galba, auxquels Jules César donne titre de roi, *rex*, acquirent une si grande renommée dans toute la Gaule qu'ils méritèrent par là de transmettre leur nom à la postérité. « Presque de nos jours, dit César au sujet des *Suessiones*, ils avaient pour roi Divitiac, le plus puissant prince de toute la Gaule, dont l'empire s'étendait sur une grande partie de ces contrées et jusque dans la Bretagne. » Divitiac, en effet, réunissant les peuples belges sous sa domination, avait conquis à leur tête les Kimris d'Albion, habitant la partie de la Grande-Bretagne comprise entre la Tamise et la Saverne. Mais à sa mort, les *Suessiones* qui l'avaient accompagné dans cette expédition, revinrent peu à peu dans leur patrie pour y attendre de nouveaux évènements. Déjà maître du midi de la Gaule, César se préparait à envahir le nord. A son arrivée dans le pays des *Suessiones*, il y trouva Galba tout prêt à le combattre. « Leur roi actuel, dit-il, était Galba, à qui sa prudence et son équité avaient fait unanimement déférer la direction de la guerre. » Nous n'avons pas à retracer ici les importantes affaires de Bibrax, du passage de l'Aisne et celle de *Noviodunum*, dans laquelle les deux fils du roi Galba furent laissés au conquérant comme ôtages; mais nous avons dû rappeler en peu de mots l'étendue de leur puissance, afin de justifier par avance l'existence et la variété des médailles ou monnaies dont nous trouvons la description dans la lettre suivante, adressée par M. de Saulcy à M. de Longperrier (1) :

« Mon cher ami,

» Petit à petit l'obscurité se dissipe, et plus j'avance,

(1) *Revue de numismatique*, 1859, p. 13-17, pl. XIII.

plus je crois légitime et fondé mon espoir d'éclaircir la classification générale des vieilles monnaies de nos ancêtres. Aujourd'hui encore je viens mettre sous ton patronage l'attribution de curieuses petites monnaies de cuivre à un personnage historique cité dans les *Commentaires*, et qui a joué un grand rôle dans le soulèvement de la Belgique contre la conquête romaine, soulèvement comprimé par la seconde campagne de César. Je veux parler de Galba, roi des Suessions.

» On sait que le prédécesseur de ce prince fut le roi Divitiac, qu'il ne faudrait pas confondre avec l'illustre druide éduen, frère de Dumnorix, et ami de César. Il est aujourd'hui mis hors de doute que les rares pièces de cuivre attribuées d'abord à Divona (1) par suite de la lecture fautive d'une légende incomplète, appartiennent au roi des Suessions. C'est à notre savant collaborateur, M. Hucher (2), que revient l'honneur d'avoir le premier établi la lecture correcte de la légende de ces médailles. Mais pour achever de dissiper les doutes qui pourraient encore se manifester, je fais figurer en première ligne sur la planche annexée à cette lettre (pl. XIII, fig. 1) une charmante médaille qu'avait parfaitement reconnue M. Hucher, et qui, des cartons de M. Lefebvre, de Meaux, est passée dans mes tiroirs. Cette pièce, trouvée à Meaux, porte une légende sur la lecture de laquelle il serait tout à fait impossible d'hésiter, et comme elle est identique de types avec la monnaie publiée par M. le baron Chaudruc de Crazannes, la question me paraît vidée. Je ne m'y arrêterai donc pas plus longtemps, me bornant à dire qu'un spécimen de la monnaie du même roi,

(1) *Rev. num.*, 1841, p. 165. — Duchalais, *Description des médailles gauloises*, n° 24.

(2) *Rev. num.*, 1844 p. 85. — Cf. *Rev. num.*, 1859, p. 89 et suiv.

décrite par M. Hucher (1), a été tiré par la drague du gravier de la Seine, près le pont Notre-Dame, et est venu enrichir ma collection (pl. xiii, fig. 2) (2). J'ai de plus acquis un second exemplaire de cette belle médaille à la vente du cabinet de M. Tôchon d'Annecy (pl. xiii, fig. 3), et le règne du Suession Divitiac se trouve ainsi représenté par deux monuments déjà connus.

» Mais ce n'est pas tout, et je suis aujourd'hui en mesure de doubler le bagage numismatique de ce célèbre personnage qui étendit sa domination jusque dans la Grande-Bretagne. Voici la description de deux pièces nouvelles de ce roi, provenant, l'une de Meaux, où elle avait été recueillie par M. Lefebvre, et l'autre de Vendeuil-Caply, cette mine inépuisable de monnaies gauloises. Cette dernière m'a été cédée par M. de Roucy de Compiègne.

» ROVECA. Effigie de Divitiac parfaitement reconnaissable et absolument identique avec celle qui paraît sur la monnaie classée à tort à Divona.

» ℞. Cheval en marche à gauche. Au-dessus et au-dessous un cercle orné d'un globule au centre. Sous les pieds du cheval, les traces d'une légende malheureusement indéchiffrable, et dans laquelle néanmoins je crois apercevoir les restes de la transcription grecque POOYIKA de la légende du droit (pl. xiii, fig. 4). Trouvée dans les fouilles du vieux Méaux.

» ... IIVIAC. Tête jeune à droite.

» ℞. Lion marchant à droite (pl. xiii, fig. 5). Cette pièce a été déterrée à Vendeuil-Caply.

» Avant de passer aux monnaies inédites du roi Galba,

(1) M. de La Saussaye possédant un spécimen plus complet de cette rare monnaie, j'ai dû naturellement donner de préférence la figure de celui-là.

(2) *Rev. num.*, 1854, p. 85.

je profite de l'occasion pour publier une charmante pièce d'argent de la même série, et qui a été trouvée à Laon ou très-près de cette ville, et qui repose dans mes tiroirs.

» NOVIIOD. Tête à gauche, le cou orné du torques, comme celle de Divitiac.

» ℞. Cavalier à droite, brandissant une épée et tenant de la main gauche le long bouclier gaulois Au-dessus de la queue et sous le ventre du cheval un cercle orné d'un globule au centre. AR. pl. XIII, fig. 6)

» Serait-elle frappée dans le fameux *Noviodunum Suessionum?* Je laisse à d'autres le soin de le décider. Je laisse également de côté la question que soulève la légende ROVECA, légende que je regarde comme désignant un nom de lieu (un Crouy quelconque), précisément parce qu'elle accompagne sur la même pièce le nom du chef Arcantodane. Je me bornerai, cette fois encore, à rappeler un fait, à savoir la provenance constante des monnaies à la légende ROVECA des environs de Meaux et de Crouy ; c'est toi qui m'as suggéré l'idée que ces monnaies pourraient bien avoir été frappées dans la localité qui porte aujourd'hui le nom de Crouy, et j'applaudis aujourd'hui encore à cette hypothèse, comme j'y ai applaudi lorsque tu me l'as communiquée (1).

» J'arrive enfin aux monnaies de Galba.

» CAΛOY (ΓΑΛΟΥΑ). Tête à droite, le cou orné d'un torques perlé et portant une sorte de couronne formée d'anneaux.

℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe, un cercle orné d'un globule au centre, et au-dessus de ce cercle, un rang de quatre (ou cinq) étoiles. Æ Flan mince ; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 7).

(1) Cf. *Revue num.*, 185, p 1(0 9

» ΛΛΟΥΑ et CAΛΟΥΑ. Tête à droite, ornée du torques et sans couronne, la chevelure massée en grosses boucles.

» ℞. Cheval galopant à gauche. Au-dessus de la croupe et sous le ventre, un cercle avec globule au centre. Au-dessus du cercle supérieur, trois étoiles. Æ. Flan mince; provenant des environs de Châlons-sur-Marne (pl. XIII, fig. 8).

» Des variétés de cette monnaie provenant également des environs de Châlons-sur-Marne présentent, l'une la légende nominale rétrograde ΑΥΟΛΑ..; l'autre trois cercles au-dessous du cheval (pl. XIII, fig 9 et 10).

» Enfin une dernière variété offre sous les trois cercles du revers les traces de la légende MAN, encore inexpliquée pour moi, et très lisible sur un exemplaire trouvé à Château-Porcien et appartenant à M. Bretagne.

» Huit autres exemplaires, plus ou moins mal conservés, de la même monnaie, proviennent exclusivement de Châlons-sur-Marne, et un neuvième de Meaux. Tous ont été trouvés dans cette région du pays des Rèmes dont les Suessions étaient frères. De plus j'en ai vu cinq ou six parmi les médailles ramassées au camp de Châlons et apportées à S. M. l'Empereur. Cette attribution nouvelle peut donc être adoptée avec une certaine confiance. »

— M. le Président annonce que M[me] de Bussière met à la disposition de la Société la borne milliaire qui lui avait été donnée par l'honorable M. de Bussière. La compagnie charge son président de lui en exprimer sa reconnaissance.

Un membre observe que la Société pourraitcompléter une belle collection de six monuments romains de ce genre si l'on parvenait à réunir aux deux bornes déjà acquises celles de Juvigny et celle de Vic sur-Aisne;

M. Williot se propose d'offrir au Musée une copie decelle qui existait au monastère de Saint-Médard.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société une médaille de bronze qui lui a été accordée par la Société des Antiquaires de Picardie, pour les objets d'antiquités envoyés par le Musée à l'exposition d'Amiens de 1860. On lit d'un côté : *Société des Antiquaires de Picardie. — Exposition d'Amiens de 1860. — Ville de Soissons.* — Et de l'autre : *Napoléon III, Empereur.*

M. le Secrétaire donne ensuite lecture d'une *Réponse aux questions d'organisation académique posées au programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes* (session de 1860), par M. de Caumont.

Cette lecture soulève une discussion d'où il résulte qu'une publicité actuelle et étendue est un des moyens les plus actifs pour donner du développement aux sociétés de la province.

Enfin M. Decamp prenant la parole, lit : 1° un extrait des archives de Villers-Cotterêts, envoyé par M. Tronchet, qui concerne la vente de divers objets mobiliers de l'église de cette ville, lors de la révolution, et notamment d'un orgue et de ses accessoires cédés pour 1,450 fr.; 2° un autre extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de Picardie* (1852), sur les saints les plus honorés dans le Soissonnais ; 3° un article du *Journal de Soissons* du 3 février 1861, intitulé : *Autographes d'hommes célèbres du département de l'Aisne.*

On décide préalablement le dépôt aux archives de ces divers documents; puis on discute l'article en question dans ce qui concerne Saint-Just, et on conclut que ce célèbre révolutionnaire fut bien le parrain du fils d'un sieur Bigot, de Blérancourt; mais que Mme Thorin, dont M. Fleury parle beaucoup dans son *Etude sur Saint-Just*, n'en fut pas la marraine, ainsi que ce savant l'insinue ;

qu'il ne faut pas confondre ensemble une demoiselle Gellé qui était femme de Thorin en 1790 et Mlle Rousseau, seconde femme de ce dernier; que si Saint-Just est né à Décize en Nivernais, sa famille était originaire du Soissonnais et que son père habitait Morsain, canton de Vic-sur-Aisne. Les notes communiquées à cet égard par M. Hurillon, ancien instituteur à Morsain, et tirées des registres de cette paroisse, ne peuvent en effet laisser de doutes sur ce point de biographie.

Sur la demande de M. Suin, M. l'abbé Pécheur s'engage à compulser de nouveau les archives de Morsain, afin de compléter, s'il y a lieu, la découverte due aux recherches de M. Hurillon.

Objets offerts pour le Musée ou acquis par la Société, depuis la séance de janvier 1861.

M. Amand Desboves : un héron tué dans les marais de Cœuvres, préparé par M. Decamp.

M. Alphonse Déquirez : une médaille romaine fruste trouvée dans les sables de la plaine Maupas.

M. Latour-Regnier : une pièce de monnaie chinoise, rapportée de l'expédition actuelle en Chine.

La Société des Antiquaires de Picardie : la médaille en bronze mentionnée au présent procès verbal.

Par l'entremise de M. Prioux : la borne milliaire de Bézu-Saint-Germain.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mars 1861.

Présidence de M. Suin, Vice-Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Cabinet historique, n° 2, septième année, première livraison (janvier 1861), et sixième année (décembre 1860).

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp rappelle les dons faits à la Société par M. Dugay, maire de Cramailles, et parle ensuite de la communication obligeante qu'il lui a adressée, concernant un trésor trouvé dans la démolition d'une maison à Fère-en-Tardenois. Il consiste en douze médailles d'or et en un grand nombre de médailles en argent fort belles, à l'effigie du cardinal de Bourbon, sous la dénomination de Charles X. Ces médailles ne sont pas rares dans nos contrées, restées si longtemps sous l'empire de la Ligue; néanmoins, la Société

charge M. Decamp de s'occuper de cette découverte.

Le même membre dépose, pour être classée aux archives, une pièce datée du 26 octobre 1721. C'est un acte de vente où il est question d'Eustache Desfossés, seigneur de Jouaignes, et qui peut être utile à ceux qui formeront la liste des seigneurs de ce village.

— M. Williot communique à la Société des documents extrêmement curieux sur la démolition de l'église de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, dont tous les archéologues déplorent amèrement la perte. En 1805, l'église de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes existait encore. Un étranger, M. Vialart de Saint-Moris, passe à Soissons; il va visiter ce monument et, frappé de sa beauté, il veut tâcher d'en assurer la conservation. Dans ce but, il rédige un précis historique. Il fait plus encore, il adresse au Ministre de l'intérieur un long rapport qui démontre jusqu'à l'évidence qu'aux époques les plus désastreuses pour nos monuments, l'amour des arts et de nos antiquités nationales n'a jamais manqué en France d'éloquents interprètes.

Malheureusement, les réclamations de M. Vialart de Saint-Moris n'eurent pas de résultat, et la magnifique église de Saint-Jean fut abattue. En 1822, les entrepreneurs de la démolition n'avaient pas encore rempli les conditions qui leur avaient été imposées pour le déblai des matériaux. On ne lira pas, sans un profond sentiment de tristesse, le rapport dont nous venons de parler et qui montre que la destruction de l'église de Saint-Jean-des-Vignes ne devait produire qu'une misérable somme de douze mille francs qui, si elle a été payée, n'a pas été employée à l'usage auquel on la destinait.

Nous faisons précéder la lettre à M. le Ministre de l'intérieur, des passages suivants du précis historique cité plus haut :

« En 1550, les Flamands étant sur le point de faire une irruption en Picardie, on représenta au conseil de Henri II que l'abbaye de Saint-Jean était bâtie sur une colline, d'où l'on pourrait battre la muraille de la ville, jeter du feu dans les rues et approcher le fossé sans danger ; sur quoi il fut ordonné que l'abbaye serait démolie.

» La nouvelle de cet édit jeta la consternation parmi les habitants. On s'affligeait de voir détruire sans néessité un monument superbe, ouvrage de plusieurs siècles. On représenta que démolir ne remédiait à rien, puisque la montagne resterait, et que les ruines seules de cette maison mettraient l'ennemi à couvert.

» Mathieu de Longue-Joue, évêque de Soissons, fort affectionné à son diocèse, obtint la conservation d'un édifice qui en faisait l'ornement. Le roi Henri II révoqua l'édit et ordonna que l'abbaye de Saint-Jean serait enfermée dans la ville et fortifiée par les soins de l'amiral de Coligny, alors gouverneur de l'Isle de France.

» On dit qu'en 1805 la démolition en a été ordonnée.

» Il est à souhaiter que M. le Préfet réussisse à conserver, ainsi que l'a fait Mathieu de Longue-Joue, un monument cher aux Soissonnais, dont il embellit la riante vallée, qui, d'ailleurs est susceptible d'un emploi utile, et dont la destruction n'offrirait aux concessionnaires que des profits éloignés, incertains et médiocres.

» Des évaluations modernes ont apprécié l'édifice

dans son état actuel.	27,000 fr.
sur quoi il convient de déduire. . . . au moins, pour les deux tours qui doivent être réservées, et pour les frais de démolition de l'Eglise.	15,000
» Reste donc une somme de.	12,000

à espérer sur les produits nets d'une destruction néces-

sairement lente, difficile et périlleuse, à cause de la qualité du ciment et des pierres, du mauvais état des voûtes dont on a volé les ferrements pendant la révolution.

» Il serait plus profitable de vendre cet édifice au plus offrant, à la charge de le conserver et d'entretenir la couverture. »

Lettre à M. le Ministre de l'Intérieur.

« Ce 20 vendémiaire an 14.

» MONSEIGNEUR,

» Pendant un voyage que j'ai consacré à des recherches sur nos antiquités, et que vous avez protégé par par une lettre-circulaire aux fonctionnaires publics, j'ai appris avec le plus vif chagrin qu'on avait accordé à Mgr l'Evêque de Soissons le produit de la démolition de Saint-Jean-des-Vignes, église magnifique de cette ville. Je ne puis assez m'étonner qu'on veuille détruire ainsi un des plus beaux monuments de l'architecture gothique qui existent en France, et, en même temps, un bâtiment utile et employé actuellement comme magasin pour des troupes, dans la vue de fournir 12,000 francs à Mgr l'Évêque. Et quel but d'utilité présente Mgr l'Evêque pour les obtenir? Celui de bâtir, avec le produit de la destruction de Saint-Jean, une chapelle dans un faubourg de Soissons, qu'il dit être trop éloigné pour que les habitants se rendent à la cathédrale. Il paraîtrait qu'il n'y a que faute de zèle pour le culte et que ce n'est pas le moyen de remédier à la cause du mal de bâtir une chapelle; le fait est que les distances sont fort petites à Soissons; mais Mgr l'Evêque entend nécessairement mieux que moi ces matières. Quoi qu'il en soit, il s'en suivrait que la destruction d'un édifice immense et magnifique aurait produit à l'Etat, par les

soins de Mgr l'Evêque de Soissons, une petite chapelle dans le faubourg d'une ville.

» J'ai dit que ce bâtiment était utile et employé actuellement comme magasin ; c'est en effet le seul bâtiment public, à Soissons, qui puisse en servir ; mais on le présente comme étant dans un état de dégradation, sans distinguer que cette dégradation se borne au chœur qui est la plus petite partie de l'édifice et que la nef, morceau superbe, est tout-à-fait saine. On n'a sûrement pas donné ces détails en sollicitant la démolition de Saint-Jean ; mais vous pouvez vérifier ce que j'avance par M. de Rully, sous-préfet à Soissons et administrateur éclairé. J'ai dit aussi plus haut que Saint-Jean-des-Vignes était un monument précieux pour les arts ; quel est l'homme de goût qui n'en conviendra pas ? On l'a même reconnu jusqu'à un certain point, en réservant les tours, comme étant également belles par leur proportion et propres à faire un point de vue pittoresque, ou, pour mieux dire, comme faisant tout l'agrément de l'aspect général de Soissons. Mais je prétends que ce serait en vain qu'on voudrait conserver les tours isolées. Ces masses énormes, privées de leurs contre-poids et de leurs appuis ordinaires, n'auraient plus aucune solidité et tomberaient d'elles-mêmes. D'ailleurs, on manquerait son but sous un autre rapport de goût, et il faut en être absolument dénué pour proposer une pareille mutilation. Ces tours ne font un bel effet que parce qu'elles sont accompagnées; seules, leur proportion même paraîtrait altérée. D'ailleurs, la nef n'est pas moins belle que les tours, ni moins précieuse à conserver. Au lieu de cette dégradation lente du temps, qui orne en détruisant, on ne verrait que l'empreinte du vandalisme, et ce qui resterait du bâtiment serait là pour accuser l'ignorance profonde des destructeurs et causer les plus vifs regrets. J'ajou-

terai encore, Monseigneur, pour prévenir toutes les objections possibles, que Saint-Jean-des-Vignes étant situé à une extrémité de la ville, tout près des remparts, ses ruines, si elles étaient un jour dans cet état, ne pourraient nuire ni à la sûreté, ni à la commodité des habitans.

» C'est bien le lieu de se plaindre ici du peu de cas que l'on fait des ruines en France, et par suite des édifices qui pourraient, si on les laissait subsister, en former de magnifiques. Sans doute elles ne peuvent rester sans inconvénient au milieu des villes; mais partout ailleurs elles doivent être conservées comme faisant l'ornement du pays: il eût été peut-être à désirer que cette distinction eût été établie dans le décret impérial qui a été donné à ce sujet. On n'aurait probablement pas à pleurer la destruction de tant de beaux édifices, particulièrement de Saint-Nicaise, de Reims. Ce bâtiment, situé comme Saint-Jean-des-Vignes, a été en effet dégradé par l'acquéreur, le général Santerre; mais dans l'état où il était et où il est peut-être encore au moment où j'écris, il présentait la ruine la plus pittoresque de la plus belle église gothique de l'Europe, et, à ces titres, il méritait bien d'être conservé; mais il vient d'être aliéné une seconde fois par le gouvernement. Pour en conserver au moins le souvenir à la postérité, j'en ai fait prendre plusieurs vues par un artiste habile qui m'accompagne dans mes voyages, précaution d'autant plus nécessaire que les gravures que l'on en a sont trop mal exécutées pour en donner aucune idée. C'est au respect que l'Angleterre a eu pour les ruines de ses monuments religieux qu'elle doit à présent une de ses principales beautés. La révolution, qui en a prodigieusement détruit en France, nous rend encore plus précieux ceux qui nous restent. Pourra-t-on croire que cette fureur de destruction

n'ait point été arrêtée sous le gouvernement de cet homme de génie qui a arrêté la révolution elle même? Pourra-t-on croire que ce soit sous le même souverain, qui assigne des sommes considérables pour la réparation de l'église de Milan, que l'on abatte nos plus beaux édifices? Nos descendants s'écrieront : Il n'y avait donc, dans les lieux où se sont commises les destructions, ni un patriote, ni un homme de goût pour faire des représentations à ce sujet à un prince qui accueille toutes celles qui intéressent sa patrie? Je n'oserais citer que mon patriotisme ; mais n'êtes-vous pas vous-même étonné, Monseigneur, vous qui avez toutes les lumières supérieures qui font goûter les projets utiles, de recevoir si peu de réclamations et que ce soit un homme étranger aux lieux où l'on détruit les monuments qui vous présente des raisons pour qu'on les conserve? J'en suis honteux comme Français ; mais il n'est que trop vrai que notre goût pour les arts n'est pas en proportion avec la gloire que nous avons de compter tant d'artistes célèbres : ils ont été, si j'ose m'exprimer ainsi, des éclairs au milieu des ténèbres. Il est dur d'en convenir ; mais il est malheureusement certain que des nations qui nous sont inférieures sous tant de rapports, pourraient nous donner des leçons sur la conservation des monuments. Elle intéresse si évidemment l'histoire des arts et les arts eux-mêmes, qu'il serait superflu de peser sur cette vérité ; mais elle intéresse aussi la gloire nationale plusqu'on ne pense. Nos ancêtres ont été mal représentés par nos historiens ; aucun, que je connaisse, ne les a montrés rivalisant avec les Grecs par la construction de ces superbes basiliques qui joignent à la légèreté la plus étonnante une solidité à laquelle n'est pas destinée, par son essence, l'architecture grecque et romaine. Aucun de nos historiens, enfin, ne les a peints par leurs monuments,

et c'est de ce côté là qu'ils sont grands et que nous sommes si petits en comparaison d'eux. Au moins ne nous chargeons pas, aux yeux de la postérité, du crime d'avoir détruit les titres qu'ils ont à la gloire, gloire qui fait bien aussi partie de la nôtre, puisque c'est celle de nos ancêtres. Qu'aurions-nous à désirer pour nous-mêmes alors, si ce n'est le silence des historiens à venir. Une autre vue qui n'échappera pas à Votre Excellence, c'est qu'en faisant ou laissant disparaître du sol français les monuments qui en font l'ornement, en affectant de ne nous intéresser qu'aux manufactures et aux usines, nous perdons une source réelle de richesses, en perdant un moyen puissant d'exciter la curiosité des étrangers. Que de motifs pressans, Monseigneur, auxquels il ne manque que d'être présentés par une plume plus éloquente que la mienne. Vous seul pouvez, au surplus, arrêter les actes du vandalisme. Je pourrais vous présenter des plans très peu dispendieux sur les moyens de conserver les monuments d'architecture et sur la formation de musées sur divers points de la France, où on rassemblerait les plus beaux morceaux de sculpture de divers âges de l'art; mais j'attends que vous me fassiez connaître que ce travail vous serait agréable. Je vous observe seulement qu'il n'y a pas de temps à perdre, et qu'à chaque instant la France fait des pertes irréparables en ce genre.

» Je reviens au principal but de ma lettre. M. le sénateur Colchen, qui m'honore de ses bontés, a dû vous entretenir, Monseigneur, de la conservation de Saint-Jean-des-Vignes que j'ai tant à louer. M. le Préfet de l'Aisne, avec qui j'en ai causé, désirerait aussi infiniment être autorisé par vous à en suspendre la démolition, en attendant que vous décidiez absolument sa conservation. Comme c'est déjà une chose accordée à Mgr l'Evêque et que M. le Préfet de l'Aisne a même

reçu à cet égard des ordres qu'il ne pourra se dispenser d'exécuter au printemps, si je ne suis pas assez heureux pour vous inspirer un peu de l'intérêt que je mets à la conservation de Saint-Jean, c'en est fait de ce beau monument. Mais j'espère beaucoup de vous, Monseigneur; est-il donc si difficile d'ailleurs de remplacer ces 12,000 francs à Mgr l'Evêque ? Ou même y aurait-il un si grand mal qu'il attendît quelque temps et que sa chapelle fût bâtie un peu plus tard? N'est-il pas bien plus intéressant de conserver aux usages de l'administration civile un bâtiment utile, aux arts et à la gloire de la patrie un monument? Je me flatte au moins, Monseigneur, que vous ne blâmerez point la liberté que j'ai prise de vous adresser cette lettre. La grande réputation de vos lumières et de vos talents m'a encouragé à vous présenter des idées dans lesquelles vous trouverez au moins le cœur d'un Français.

» Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

de Votre Excellence,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

» VIALART DE SAINT-MORYS,

» *Prop. à Houderneville, près Clermont (Oise).* »

— M. Leroux dépose sur le bureau la liste des dons faits au Musée, depuis le 1er février 1861 jusqu'au 4 mars suivant :

Un anonyme : divers fragments de poteries romaines, trouvés à Mercin.

M. Chartoire fils : portrait du général Rusca, lithographié par Ch. Montpellier.

M. Sangroubert : deux petites statuettes en bois (Suisse).

M. Brelet, gérant du gaz : un échantillon de houille encore adhérent à la roche.

Mme Bonouvrier : quelques grains de collier, trouvés dans le sol de son jardin, faubourg deCompiègne. Un en verre, un en jais, deux celtiques (d'après Boucher de Perthes), un écrinite, un petit fragment de bélemnite paraissant avoir été travaillé.

M. Williot : du bois pétrifié, brisé en deux fragments.

M. François, horloger : une petite tête de renard en argent, ciselée, avec dents en or, yeux en rubis, venant de Crimée.

M. Adam, commissaire de police : une carte de l'histoire sainte (1723).

M. Lefèvre, pharmacien : un calcul intestinal très-volumineux, trouvé dans le corps d'un cheval de dix ans et au centre duquel se trouve un fragment de clou qui a servi de noyau à cette agglomération. (Poids : environ 5 kilog.)

M. Charles Moreau, premier adjoint de la ville : trois jolies statuettes de Pradier.

M. Laplanche : une scorie trouvée à Longpont (à déterminer).

M. Richel, professeur au collège : un minerai de cuivre, des mines de Ponte-Leccia (Corse).

M. Dudrumel, cantonnier à Crouy : des coquilles des grèves et une médaille industrielle.

L'administration : un obus de fort calibre trouvé, encore chargé, dans la plaine d'Orcamps, près Soissons, dans les déblais de l'avenue de la gare du chemin de fer.

Le Commandant du génie : une amphore romaine restaurée, provenant des fouilles de Soissons, une autre brisée, quatre larges tuiles romaines, deux bas-reliefs en marbre blanc, un fragment de corniche de la même époque.

MM. Williot et Wattelet : chacun un fragment d'une flûte en ivoire, et, ce dernier, un autre fragment d'ivoire travaillé, trouvés dans les fouilles du pont de Pasly. Il

faut encore ajouter à ces objets deux bracelets en cuivre qui étaient dans une tombe en pierre.

Enfin, la médaille offerte par M. de Saulcy, portant le n° 3 de la lettre adressée par cet antiquaire à M. de Longpérier.

La séance est levée à cinq heures.

Le Vice-Président,
SUIN.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Avril 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin des Sociétés savantes.* Janvier 1861, tome v, deuxième série.

2° *Cabinet historique.* Février et mars.

3° *Revue de l'Art chrétien*, par l'abbé Corblet. Cinquième année, n° 3. Mars 1861.

4° *Agnès Sorel*, par M. Peigné-Delacour.

5° *Bulletin des Antiquaires de Picardie.* 1860, n° 4.

6° *Etude historique sur le règne de François Ier*, 1859-1860, par M. E. de Barthélemy.

7° *Annuaire de l'Institut des Provinces et des Sociétés savantes.* 1861.

8° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1861, n° 37.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp lit une lettre de M. Pillois, correspondant à Neuilly-Saint-Front, annonçant qu'il a quitté cette résidence pour celle de Vervins, mais qu'il continuera de participer aux travaux de la Société. En effet, il se propose de visiter et étudier les églises fortifiées de la Thiérache, de voir prochainement un *dolmen* qui lui a été signalé, et d'envoyer diverses notices sur des localités du canton de Neuilly. La compagnie accueille avec empressement cette communication et demande l'insertion, dans son Bulletin, d'un acte tiré des registres de l'Etat civil de Gandelu, que lui adresse l'honorable correspondant. C'est une abjuration du calvinisme, du mois de janvier 1686. La révocation de l'édit de Nantes étant du 22 octobre 1685, cette abjuration en fut sans doute la conséquence. Quoi qu'il en soit, cette pièce peut être utile pour servir à l'histoire du protestantisme dans le département de l'Aisne :

« *Registres de l'État civil de Gandelu, canton de Neuilly-Saint-Front*

» Janvier 1686. — En vertu du pouvoir qui m'a été » donné par M. Pastel, vicaire (Gandelu était à cette » époque du diocèse de Meaux), le trente-et-unième et » dernier jour du mois de janvier, Anne Plette, native du » diocèse de Meaux, agée de cinquante-six ans ou envi- » ron, femme de Philippe Salé, perruquier, demeurant » depuis un mois à Gandelu, a fait son abiuration ainsy » qu'il en suit : Je croy de ferme foy tout ce que l'Église » catholique, apostolique et romaine, croit et professe et » condamne, et rejette très-sincèrement toutes les hérésies » et opinions erronées que la même Eglise a condamné » et rejetté, ainsy Dieu soit en notre ayde et les saints

» évangiles sur lesquels je jure de vivre et mourir dans
» la profession de cette même foy et ce entre les mains
» de Mre François de Lannoncourt, prestre prieur au
» dict Gandelu, en présence de Nicolas Leclerc, maître
» des escolles, M. Jean Subtil qui ont signez avec nous,
» et ladite Anne Plette a déclaré ne scavoir escrire ny
» signer. »

M. Suin donne à son tour lecture d'un acte du 16 juin 1534, passé par-devant Boullye, notaire, où plusieurs marchands certifient que de leur temps ils ont toujours connu et savent très-bien les petites mesures de détail de Soissons; que la première petite mesure de détail est le *lot*, que de leur connaissance il n'a été vendu d'huile, en la ville de Soissons, à petite mesure, que par les marchands vinaigriers. Les signatures principales sont Willot, Hourdé, Traizet, Labouret, Bigot, Mathey, Willefroy, Leféburc, Estocart, noms connus encore aujourd'hui à Soissons.

Le même membre lit un autre acte de Quinquet, notaire, du 2 janvier 1582, par lequel l'évêque Charles de Roucy fait bail du greffe de sa justice temporelle à Jehan Lupet, praticien à Soissons, à la redevance de 3 écus et 20 s.; enfin, un autre acte de Petit, notaire, du 22 mars 1599, par lequel transport est fait sur la noblesse par Louis de Moï, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de *Gomery?* des frais de voyage faits par lui aux Etats de Blois, comme député de ladite noblesse du baillage de Vermandois. Ces frais avaient été fixés, par le bailli de Vermandois, à la somme de 540 écus; il en reçoit 520, reste donc 20 écus à reprendre par lui. Les Etats de Blois, où fut député le seigneur de Gomery, durent être ceux de 1588, où fut assassiné le duc de Guise, puisqu'il n'y en eut pas d'autres tenus en cette ville, depuis cette

époque jusqu'en 1599, date de la pièce communiquée par M. Suin.

M. le Président met à l'ordre du jour l'excursion annuelle du deuxième jeudi de juin. On propose pour but de cette excursion Bourg-Fontaine et plusieurs lieux de la forêt de Villers-Cotterêts, Château-Thierry et Essômes; ensuite, Offémont, les ruines de Sainte-Croix, Saint-Crépin-au-Bois et Tracy (Oise), et l'on arrête que la décision aura lieu à la prochaine séance.

M. Leroux dépose la liste des dons faits au Musée depuis le 6 mars 1861 :

Par M. Dupont, architecte : un fragment de verre peint (tête); un vase cinéraire, terre noire, trace de goudron, venant d'Arcy.

Par M. Muret, de Saint-Paul : portraits de douze évêques de Soissons, photographies prises sur les tableaux du Séminaire.

Par M. l'Allart : un pistolet en buis, sculpté, très-ancien.

Par M. Poirier : un étui du même genre.

Par M. Meurizet : *Essai sur là constitution des Armées françaises* (Br. in-4°, an VIII), à la Bibliothèque.

Par M. Williot : dix-huit jetons en cuivre jaune, de différents règnes.

Par M. Moreau : une statuette de Pradier, quatre dessins de Charlet.

Par M. Belbeder : deux vases cinéraires, un vase à parfum, une lame d'épée, débris d'armes (d'Epagny),

Par M. Laurent, professeur de dessin : Spartacus; réduction en plâtre de la statue de Foyatier, deux statuettes (charges locales, par Belbeder); douze pièces moulées par le même à Saint-Jean et aux arcades Saint-Pierre.

Par M. P. Deviolaine : un sceau de bulle, en plomb (du pape Benoît XIII).

Par un anonyme : une tête de Vieillard (peinture sur bois, Ecole espagnole) (26 sur 19), venant de l'abbaye Notre-Dame.

Par M. Deville-Lavigne : La Tour Lardier (aquarelle); l'adoration des Mages (gravure ancienne).

Par M. Williot : portrait de M. de Lanoue, ancien maire de Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Mai 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATIONS DE MEMBRES.

MM. l'abbé Jules Corblet et Mougenot, de Nancy, sont nommés membres correspondants.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, t. XXI, 1857-1858.
2° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. X.
3° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome V.
4° *Instruments en silex taillés, trouvés dans le diluvium à Quincy-sous-le-Mont* (Aisne).
5° *Réponse aux critiques du château de Sarcus*, etc, par M. Houbegant.
6° *De la conservation de la porte de Nancy*.

7° *Etude historique sur les loteries*, par M. l'abbé Jules Corblet.

8° *Mémoires sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France des actes notariés antérieurs à 1790.*

9° *Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la ville neuve de Nancy.*

CORRESPONDANCE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Jules Corblet, en date du 2 mai 1861, par laquelle ce savant demande le titre de membre correspondant, que la Société s'empresse de lui accorder; d'une autre lettre du 22 avril, de M. Mougenot, de Nancy, demandant aussi le même titre, que la Société lui accorde également.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Sur la proposition faite par M. le Président, la Société décide qu'elle souscrit pour une médaille d'or qui doit être décernée à M. de Caumont, fondateur de l'Institut des provinces et l'un des plus judicieux et des plus ardents provocateurs du mouvement archéologique en France.

M. le Président fait part à la Société de la mort d'un de ses membres correspondants les plus modestes et en même temps les plus laborieux, celle de M. Delahaigue (Antoine), instituteur à Nouvion-le-Vineux. M. le Secrétaire se charge de donner quelques détails biographiques sur cet homme regrettable.

M. de Laprairie lit une partie du travail dont il s'est chargé, sur le canton de Soissons, pour le *Répertoire archéologique de la France.*

La question de l'excursion annuelle ayant été de nouveau agitée, la compagnie a décidé qu'elle aurait lieu le deuxième jeudi de juin et que l'on visiterait les localités d'Offémont, de Sainte-Croix-d'Offémont, de Saint-Crépin-au-Bois, de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val, aujourd'hui du département de l'Oise et autrefois du diocèse de Soissons, à l'exception des deux dernières.

M. l'abbé Pécheur lit la note suivante sur une trouvaille gallo-romaine faite récemment à Vic-sur-Aisne :

« Une découverte, qui n'est pas sans intérêt, vient d'avoir lieu à Vic-sur-Aisne, auprès de la voie romaine qui allait de Soissons à Noyon, en passant par cette station, la première depuis Arlaines. Cette découverte a été amenée par l'ouverture d'une cendrière, et n'a pas été suivie par un antiquaire. Aussi, ce que j'en ai vu ne peut servir à déterminer à quel genre de construction ou de monument elle appartenait. D'assez nombreux fragments de tuiles à rebords, des débris de vases en terre, grossiers, et quelques-uns en terre de Samos, deux meules qui ont fait partie de moulins à bras, des ossements, voilà ce que j'ai trouvé sur le terrain. En revanche, j'ai vu chez M. Cantois, à Vic-sur-Aisne, un très-beau vase en terre noire d'une conservation parfaite, un autre vase en terre grise, ébréché, mais aussi bien conservé, une grosse clé en fer, une petite médaille romaine, des morceaux de poterie avec le nom du potier, le tout extrait du même endroit. En attendant de plus amples renseignements, j'ai cru devoir signaler d'abord à la Société ces divers objets évidemment d'origine gallo-romaine. »

— M. Waflart donne ensuite une notice sur le calvaire de Courcelles, canton de Braine :

« Toutes les personnes qui sont allées de Soissons à

Reims ont pu voir une petite chapelle située sur le point culminant de la route, à droite, entre Braine et Courcelles, à peu de distance du lieudit *Chauderolles*, où l'on voit encore une partie de la chaussée romaine, dite *Chaussée Brunehault*.

» Cette chapelle, d'une forme carrée, est solidement construite et voûtée; elle est connue, dans le pays, sous le nom de Calvaire de Courcelles, nom en effet mieux approprié à son origine qui remonte à six siècles.

» Enguerrand, seigneur de Courcelles, le fit bâtir en 1265, à son retour des Croisades. Voici à quelle occasion : Ce seigneur, étant en Terre Sainte, fit, à ce qu'il paraît, le vœu, s'il en revenait sain et sauf, d'établir, près de son château, un calvaire, dans le but évident d'exciter et d'entretenir la foi du Christianisme, qui l'avait fait se joindre aux Godefroy de Bouillon et autres grands seigneurs de l'époque, pour aller combattre les infidèles.

» De retour dans sa patrie, il mit à exécution le vœu qu'il avait formé et choisit, pour établir son calvaire, une distance de Courcelles égale à celle qu'était le calvaire de Jérusalem (environ deux hectomètres).

» L'endroit a été on ne peut mieux choisi, puisqu'il est situé sur le point le plus élevé de la route, ce qui permet de l'apercevoir de toute la vallée de Braine et de Limé, ainsi que des montagnes environnantes.

» A l'intérieur de ce calvaire on voit, avec les insignes de la Passion, Jésus-Christ entre les deux larrons, au-dessus d'une espèce de piédestal qui pourrait, au besoin, servir d'autel; il ne paraît pas cependant qu'on y ait jamais célébré la messe.

» Suivant le prieur Carlier, auteur de l'*Histoire du duché de Valois*, on y allait en pélerinage le jour du Vendredi-Saint; de nos jours, la procession du Dimanche des Rameaux et celle des Rogations y vont faire une station, quand le temps le permet.

» Ceux qui ont monté les degrés de ce calvaire ont dû remarquer quelques pièces de menue monnaie jetées çà et là, à travers les lucarnes, par quelques passants charitables. Bien qu'il n'y ait jamais d'offrandes importantes, elles n'en ont pas moins excité quelquefois la cupidité des malfaiteurs, qui ont cherché à s'en emparer au moyen d'effraction; naguères, l'*Argus soissonnais* enregistrait un vol commis de cette manière.

» Il y aurait, selon nous, un moyen d'éviter ces tentatives de vol sacrilège : ce serait d'établir un tronc, solidement fixé, au-dessus de l'embouchure duquel on mettrait cette inscription : « Tronc pour l'entretien et » la réparation du calvaire. »

» Ce tronc pourrait être pratiqué dans l'épaisseur du mur et fermé par une porte en fer, à deux clés, dont le maire et le curé de Courcelles auraient chacun une.

» Ces offrandes pieuses des passants, déposées dans ce tronc n'étant pas en vue, ne tenteraient pas la convoitise des voleurs.

» Bien que ce modeste édifice religieux n'offre rien de bien remarquable, son origine et sa haute antiquité lui méritent néanmoins, il nous semble, une place dans les annales archéologiques. Ne serait-il pas convenable aussi de faire inscrire, sur sa façade, la date de sa construction et le nom de celui qui l'a fait édifier ? La plupart des habitants du pays, à coup sûr, ne se doutent pas de l'origine de ce pieux et modeste monument qui a traversé six siècles et fut respecté par le vandalisme de 1793, qui a détruit tant d'autres monuments beaucoup plus importants et dont il reste à peine des traces aujourd'hui. »

— M. le Président, après cette lecture, observe que

le calvaire de Courcelles étant sur le point d'être restauré, M. le vicomte de La Ferté, sous-préfet de Soissons, a bien voulu, dans l'intérêt de la conservation de ce petit monument historique, le consulter sur cette restauration et qu'il a été arrêté qu'elle consisterait à le consolider, en lui laissant surtout les deux chapiteaux du XIIIe siècle qui, seuls, y rappellent l'époque où il a été construit.

— M. Leroux dépose la liste des objets donnés au Musée pendant le mois d'avril :

Par M. Alphonse Geslin : un fragment du saule ayant abrité le tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène.

Par M. Williot : un fragment de bois fouillé, de l'église de Maizy; l'empreinte d'un moule ou cachet en terre cuite, trouvé autrefois près du pavé de Crouy; une pierre gravée, copie d'une borne romaine, trouvée à Saint-Médard.

Par M. Albert Leroux : différents échantillons d'algues, de polypes, pêchés sur le banc de Terre-Neuve.

Par l'Administration municipale : quatre planches de cuivre, gravées (*des Matinées parisiennes*, publication de 1769 à 1770); un sceau en plomb (Louis XII).

Par M. Perin : deux statuettes de Sollier, avec leur console, deux photographies de la cathédrale de Reims.

Par M. Decamp : un plan de l'abbaye du Val-Saint-Pierre, près Vervins.

Par l'Administration municipale : un petit plan de Soissons, en 1604.

Par M. Lauthelin : une vue du port de Soissons (aquarelle de Corbin).

Par M. Lefèvre, de la Croix-d'Or : fragments du bas-

relief antique de Saint-Médard, reproduit par Tavernier; gravure : 12e 20.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Jeudi 16 Juin 1861.

Présidence de M. Suin, Vice-Président.

Cette séance est remplacée par l'excursion annuelle, et son procès-verbal par le rapport du secrétaire sur les localités parcourues.

EXCURSION DU 16 JUIN, PAR M. L'ABBÉ PÉCHEUR.

« MESSIEURS,

» La Société avait visité, l'année dernière, la partie nord-est du Soissonnais et s'était avancée jusque dans le Laonnois. Cette année, elle a visité la partie nord-ouest et pénétré jusque dans le Noyonnais et le département de l'Oise. Entrée dans ce département à Jaulzy, elle commença son examen archéologique par Attichy, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Oise, autrefois du Soissonnais, du doyenné de Vic sur-Aisne, de l'archidiaconné de la Rivière, du bailliage de Compiègne et de l'élection de Soissons.

» Je me contenterai, Messieurs, non-seulement pour

Atticby, mais pour les autres lieux de l'Oise dont il sera ici question, de vous donner des aperçus sommaires. Les travaux de M. Graves, sur ce département, m'ont paru si consciencieux, que je ne crains pas de vous y renvoyer pour de plus amples détails.

» Attichy-sur-Aisne, ou Attéchy, est certainement l'ancien *Attipiacum*, villa du domaine royal par où Clotaire Ier conduisit, en grande pompe, le corps de saint Médard qu'il faisait transporter de Noyon à Soissons, en 545 (1). Le cortège, avant de traverser la rivière, s'arrêta dans un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Champ Saint-Médard*. La tradition du pays indique le chemin du Noyonvat, ou de Noyonval, comme ayant été parcouru par le cortège. C'est un chemin ancien qui, partant d'Attichy, rejoint la voie romaine de Soissons à Noyon vers la ferme des Loges. Pourquoi ne suivit-on pas cette voie qui conduisait directement à Soissons? Pourquoi fit-on un détour par Attichy? Nous n'avons pu éclaircir cette particularité.

» Quoi qu'il en soit, Clotaire Ier donna Attichy au monastère de Saint-Médard, et son église fut dédiée à ce saint évêque. Il devint un beau bourg et forma un grand domaine possédé, dès le XIIe siècle, par la maison de Montmorency dont un membre, Mathieu Ier, connétable de France, abandonna à Prémontré quelques pâturages près de son château et consentit à la donation de la cure d'Attichy, à la même abbaye, par Hadvide d'Attichy, laquelle fut confirmée par Louis-le-Gros et

(1) Le nom latin et le nom français d'Attichy ont beaucoup varié, dans le cours du moyen-âge, soit par suite de la corruption du langage, soit par suite de la négligence ou de l'ignorance des copistes. Si l'on en croit l'abbé Carlier, Attichy serait d'origine celtique et viendrait d'*Attegies*, amas de cabanes de bûcherons. (T. I, p. 309.)

par Joscelin de Vierzy, évêque de Soissons, qui dut en réserver la collation à l'Évêché.

» Vers 1500, la terre d'Attichy sortit de cette maison et fut partagée entre plusieurs seigneurs. L'un d'eux, du nom de Hacqueville, en céda la plus grande partie au maréchal de Marillac, dont la sœur porta la seigneurie à Octavien Doni, financier italien de Florence, venu en France avec Catherine de Médicis. Celui-ci eut trois fils dont l'un, Achille, fut jésuite ; le second, Antoine, dit le marquis d'Attichy, fut tué en Flandre, en 1637 ; et le troisième, Louis Doni, fut religieux et évêque. Il eut aussi quatre filles dont l'une, Géneviève, fut mariée au duc d'Atri ; l'autre à Louis de la Rochechouart ; la troisième, Henriette, fut carmélite ; et la quatrième, Magdelaine, fut ursuline. Ainsi, l'armée, l'église et le cloître s'étaient partagé la famille Doni. La terre étant revenue entière à Angélique Doni, celle-ci la céda à Réné de Marillac, conseiller d'État, qui établit à Attichy deux sœurs grises pour le soin des pauvres malades. Réné de Marillac, son fils, ayant été tué à Hochstet, le domaine passa à sa nièce qui le porta dans la maison de la Trémouille, dans laquelle il resta jusqu'à la révolution.

» Le château d'Attichy, rebâti au XVI[e] siècle, était vaste, entouré d'eaux, de beaux jardins et d'un parc considérable qui s'étendait jusqu'aux bords de la rivière d'Aisne. Le roi Henri IV y séjourna le 18 et le 20 novembre 1590. Vendu à la révolution, il fut démoli vers 1796. Il reste encore la porte d'entrée, de vastes communs, des fossés toujours alimentés par le ruisseau de Milleville, l'emplacement entouré d'eau du logis seigneurial, qui n'attirèrent qu'un instant l'attention de la Société.

» Il y avait autrefois beaucoup de chapelles, bénéfices simples répandus dans la campagne et dont il reste à

peine le souvenir. Attichy en possédait plusieurs : une de saint Laurent, sur le chemin de Jaulzy, près de l'ancienne Maladrerie ; une de saint Jean du côté de Berneuil ; une de saint Blaise sur la montagne, sans compter celle du château desservie par un vicaire-chapelain. Quant à l'église d'Attichy, composée de parties hétérogènes, elle n'offre à l'œil qu'une construction massive et sans intérêt au point de vue archéologique. Entr'autres curiosités, elle renferme un portrait en pied de Jean de Nesle, fondateur des Célestins de Sainte-Croix-d'Offémont, en 1331, provenant de ce couvent ; le cœur de la princesse de Salm, duchesse de la Trémouille, morte à Nice en 1790, et plusieurs inscriptions relevées par M. Graves. Ainsi qu'en beaucoup de lieux, il y avait, près de l'église, un grand arbre sous lequel on rendait la justice. On appelait celui-ci : *l'Arbre Jacquemart*. Les époques celtique, romaine et du moyen-âge sont caractérisées, à Attichy, par de nombreux débris antiques : des sarcophages contenant des agrafes et des médailles romaines, une meule romaine trouvée près de la chaussée de Noyonval, ainsi que des médailles d'Adrien, des médailles gauloises trouvées au *Bois Jocon*, des haches celtiques trouvées près de *la Faloise*, des vases trouvés dans les sables, au-dessous du bourg. La Société a regretté vivement de ne pouvoir visiter le cabinet de M. Lefèvre, curé-doyen, qui contient beaucoup d'antiquités de ces diverses époques, provenant d'Attichy et des environs.

» La Société ne devait point quitter ce bourg sans évoquer les noms des hommes distingués qui y ont reçu le jour. Elle avait vu inscrit sur un tableau, dans l'église, par les soins de M. Lefèvre, ceux du P. Doni, jésuite, de Louis Doni, dit *le père d'Attichy*, et de M. Léger, curé de Saint-André-des-Arts, à Paris. Louis Doni, né en 1593 au château d'Attichy, et troisième

fils d'Octavien Doni et de Valence de Marillac, sœur du maréchal, fut le plus célèbre des trois. D'abord minime en 1614, il fut élu provincial de Bourgogne et nommé, le 5 octobre 1628, à l'évêché de Riez (Provence), puis transféré à celui d'Autun en 1652. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont les plus remarquables sont : *Histoire générale de l'ordre des Minimes* (Paris, 1624. In-4°). — *Tableau de la bienheureuse Jeanne, reine de France, fondatrice de l'ordre des Annonciades* (Paris, 1625. In-8°). — *De vitâ et gestis patris Bérulle cardinalis congregationis oratorii in Galliâ fundatoris* (Paris, 1649. In-8°). — *Idea perfecti præsulius in vita B. Nicolai Albergati cardinalis (Augustodanis,* 1656. In-8°). — *Flores historiæ sacri collegii cardinalium à temporibus Leonis papæ IX, ad annum 1649* (Paris, 1660. In-f°, 2 v.). Louis Doni mourut de la pierre le 2 juillet 1664 et fut enterré dans l'église des Minimes de Beaune.

» La Société ne put malheureusement visiter le village de Berneuil, dont elle se contenta d'admirer la situation du haut de la montagne qui le domine. Ce village possède une église assez remarquable surmontée d'un clocher du XIIe siècle, et un joli château du style Louis XIII. L'église possède, entr'autres débris du Couvent de la Joie, ou Sainte-Claire, un autel en pierre du XVIIIe siècle, représentant l'*Ensevelissement du Christ*, et les portraits de quelques religieuses. Berneuil qui dépendait en partie du marquisat d'Attichy, et en partie de la justice de Saint-Médard, est le *Bernolium* ou *Bernogilum* donné à cette abbaye par la princesse Berthe, sœur de Louis-le-Débonnaire, et qui lui fut confirmé par Charles-le Chauve, en 870, et au concile de Douzy de 871, sous le nom de « *Bernolium seu Bernogilum, in pago Noviomensi super fluvium Axona.* » D. Bouquet se trompe donc lorsqu'il traduit (t. 6 des *Historiens de France*) *Bernolium* par Verneuil. *Ber-*

nolium, Bernoïlum et *Bernogilum* n'est ni Verneuil-sur Oise, ni surtout Verneuil-Courtonne, ainsi que d'autres paraissent le croire, mais bien Berneuil-sur-Aisne dont Saint-Médard posséda, jusqu'à la révolution, une partie de la seigneurie qu'il partageait avec l'abbaye de Sainte-Claire et d'autres seigneurs, tandis qu'il ne posséda jamais rien ni à Verneuil-sur-Oise, ni à Verneuil-Courtonne.

» Jusqu'ici, la Société se trouvait dans l'ancien diocèse de Soissons; elle entra par Tracy-le-Mont dans celui de Noyon. Après avoir visité rapidement cette importante localité, examiné son église du XVIe siècle, remarqué quelques maisons à tourelles de la même époque et jeté un coup d'œil sur l'admirable panorama qu'offre, en cet endroit, la vallée de l'Oise, elle descendit à Tracy-le-Val. Je ne décrirai pas plus cette localité que la précédente, qui n'est pas de notre ressort archéologique; mais je ne passerai pas sous silence la satisfaction que tous ont éprouvé en voyant le petit clocher roman de Tracy-le-Val, connu de tous les antiquaires, et qui se trouve décrit et gravé dans les livres de MM. de Caumont et Viollet-Leduc. La restauration ou plutôt la reconstruction de l'église attira surtout l'attention de la compagnie. Elle paya un juste tribut d'éloges au talent de M. Verdier, qui en a conçu les plans en véritable artiste. Les seules remarques que la compagnie se soit permises, portèrent sur le trop grand rapprochement des nombreux modillons qui décorent le bas-côté droit à l'extérieur, sur la destination donnée à la petite abside de droite, qui doit servir de sacristie, et dont on eût pu faire une délicieuse chapelle; enfin, sur cette suite d'*oculi* qui forment les fenêtres du bas côté, dont M. Verdier a pu trouver des exemples, mais dont on ne voit pas d'analogues dans nos monuments religieux du nord où on les trouve toujours isolés, soit à l'extré-

mité des transepts, soit aux absides, soit surmontant des fenêtres allongées.

» C'est une chose digne d'être remarquée que, dans nos contrées, et surtout dans la partie ouest du diocèse de Soissons, dominent les églises des XIIe, des XVe et XVIe siècles, et que le même phénomène architectural se présente souvent dans la même église. Il semble que le grand mouvement qui avait fait rebâtir, en partie ou en totalité, la plupart de nos temples, après l'époque romane, se soit reproduit après l'époque ogivale proprement dite. Les églises de Taillefontaine, Bitry, Autrèches, Haute-Fontaine, Cutry, Saint-Crépin-aux-Bois, Trosly, Guny, Saint-Remy-Blanzy, Chouy, pour ne citer que les principales, sont des produits du XVIe siècle. Pommiers, Nouvion, Fontenoy, Pernant, Cœuvres, Berzy, Courmelles, Pont Saint-Mard, etc., etc., sont du XIIe siècle. Ambleny, Vic-sur-Aisne, Morsain, Tracy-le-Val, etc., etc. sont mi-partie du XIIe et mi-partie des XVe et XVIe siècles.

» Cette remarque nous a été suggérée par l'examen de Saint-Crépin-aux-Bois, grande et belle église de cette dernière époque, où la Renaissance le dispute au style flamboyant. Sur le portail, percé de trois portes la première a sculpté des pilastres, des arabesques, des armoiries; le second a fait les voûtes à nervures prismatiques et a contourné les meneaux des fenêtres. La date de 1501, qu'on lit sur l'un des écussons du chœur, ne laisse pas de doute sur l'âge du monument. Outre l'autel principal en marbre, orné de colonnes, de statues, de tableaux provenant du monastère de Sainte-Croix dont nous allons parler, on y trouve en fait de curiosités, dans la chapelle de la Vierge, un panneau représentant une série de portraits, la sépulture, avec inscriptions latines, de Madeleine de Thou, fille de l'historien de ce nom; celle de Antoine Gobelin, seigneur d'Offémont, mort en 1739; des vitraux de 1552 et

une inscription indiquant que N. de Bombelle, veuve du marquis d'Offémont, dame de Saint-Crépin, a fait *rebâtir* la nef en 1751. La cure de Saint Crépin était à la présentation du chapitre de Soissons.

» En remontant le vallon de Saint-Crépin qui a son ouverture dans la vallée de l'Aisne, à Rethondes, on rencontrait une suite de six étangs dont il ne reste plus que des traces, et on arrivait à Sainte-Croix, situé à la naissance du vallon que domine encore le château d'Offémont et que couronnent les lisières méridionales de la forêt de Laigue.

» Sainte-Croix n'est plus qu'une ruine. C'était jadis un couvent de Célestins de la paroisse de Saint-Crépin. Ce couvent avait été fondé, en 1339, par Jean Ier de Nesle, à la place d'un petit prieuré abandonné, nommé Val-Froid. Quatre religieux, tirés de Saint-Pierre-en-Chastre, formèrent d'abord toute la communauté. Celle-ci eut pour bienfaiteurs les seigneurs d'Offémont et Gérard d'Athies, archevêque de Besançon, qui augmenta le nombre des religieux en 1403. Elle était restée sous la dépendance de Saint-Pierre; mais, en 1405, le chapitre général de l'ordre décida qu'elle aurait un supérieur particulier. Elle possédait des fermes, des fiefs, des bois, tant dans le pays qu'aux environs de Noyon

» Le couvent de Sainte-Croix fut enveloppé dans la suppression générale de l'ordre, en 1779, et ses biens furent réunis au domaine d'Offémont, dont ils provenaient en partie. La révolution en fit une ruine. Acquis, à cette époque si désastreuse pour nos monuments, par un garde forestier, celui-ci en exploita les bâtiments dont il vendit ensuite les débris au propriétaire du château, qui les annexa à son parc. Une dépense de soixante-dix mille livres venait d'être faite, par les religieux, pour le rétablissement des édifices que nous voyons maintenant par terre; et, en effet, les dates que nous lisons en-

core dans le cloître, au - dessus des sépultures des religieux, ne remontent pas au - delà de 1669. Aussi, les ruines de Sainte-Croix ont-elles un caractère tout particulier d'intérêt qu'elles tirent du genre élégant de l'architecture gréco-romaine qui avait présidé à la reconstruction. Une partie du cloître est encore debout. Ses arcades sont soutenues chacune par deux petites colonnes. La voûte est décorée de caissons. De l'église, il ne reste plus que les deux extrémités percées d'ogives à divisions flamboyantes et des restes de voûtes à nervures prismatiques, reposant sur des consoles ; enfin, une tourelle à toit conique de pierre fort aiguë, qui paraît de la Renaissance La porte principale du monastère n'a pas été abattue. Cette petite ruine est d'un effet heureux qui semble rappeler celles des édifices grecs.

» Mais si la demeure des cénobites de Sainte-Croix n'existe plus, il n'en est pas de même de celle de ses bienfaiteurs. Le château d'Offémont s'élève encore sur la crête de la même montagne que le vieux manoir qu'il a remplacé au XVIe siècle et dont il représente, avec ses tours élevées, l'aspect féodal. Autrefois chef-lieu d'un vaste domaine seigneurial, aujourd'hui belle et solitaire résidence accompagnée d'un parc de quatre cents hectares, de jardins ornés de fleurs, de gazons, d'arbres toujours verts et d'eaux limpides qui baignent le pied de la colline qu'il surmonte. La fondation du premier château d'Offémont remonte aux temps féodaux. On l'attribue à Gérard d'Auchy, descendant de Guy de Beaumanoir, à qui Hugues Capet avait donné ce domaine en 1029. Il avait pour propriétaire, au XIIe siècle, Béatrix, fille d'Hugues de Beaumont-sur-Oise, qui le porta dans la maison de Thorotte, par son mariage avec Guy de Thorotte. De celle-ci, elle entra dans la famille de Nesle, en la personne de Guy de Clermont Ier,

comte de Nesle., maréchal de France, qui avait épousé Marguerite de Thorotte, le dernier rejeton de cette maison. Louise de Nesle, fille de Jean IV de Nesle, aussi la dernière de sa branche, donna, en 1524, Offémont avec ses autres terres à François de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France. De ce dernier, mort sans enfants, Offémont passa à son frère aîné, Anne de Montmorency, connétable de France. Henri II de Montmorency perdit Offémont par la confiscation de ses biens. Il passa à François Dreux Daubray conseiller au Parlement de Paris, qui le légua à Claude-Antoine Gobelin, chevalier, comte d'Offémont et de Saint-Crépin. Celui-ci le céda au marquis de Brinvillers, son père, pour une rente viagère. Si l'on en croit la tradition, la fameuse marquise de Brinvillers aurait composé à Offémont ces breuvages dont elle faisait un si tragique emploi. Anne-Suzanne-Françoise Gobelin l'ayant porté en mariage à Adrien-Nicolas, marquis de la Salle, celui-ci le vendit, en 1792, neuf cent cinq mille livres à un banquier de Paris, nommé Nouet, qui le revendit à M. Cornuau, père du possesseur actuel, neuf cent quatre-vingt mille francs.

» A notre excursion, qui se termina par la visite d'Offémont, semblait, Messieurs, se rattacher une question intéressante : celle des limites du Soissonnais et du Noyonnais, déterminées par le Concile de Noyon de 814. Elle fut en effet soulevée; mais elle ne pouvait être poussée bien loin dans une promenade archéologique aussi rapide ; c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir faire autre chose que de la mentionner dans ce compte-rendu. D'ailleurs, elle tient à une autre question très-importante, celle des *pagi soissonnais* que je me propose de traiter aussi complètement que possible.

» La Société, dans la réunion qui a terminé son excursion et qui, comme toujours, a témoigné du bon

accord qui unit tous ses membres, a exprimé unanimement le regret qu'un mal entendu l'ait privé de voir se joindre à elle Messieurs du Comité de Noyon. Guidés par eux sur un terrain devenu le leur, mais qui, pendant des siècles, nous avait appartenu, nos investigations eussent été plus faciles et nos jugements plus assurés. Nos discussions même seraient venues justifier une fois encore ce vers du poëte :

« C'est du choc des esprits que jaillit la lumière. »

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Juillet 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Cabinet historique*, septième année, cinquième livraison. Mai 1861.
2° *Troisième étude sur les Inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines.*
3° *Annuaire de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Belgique.*
4° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie.* dixième année, trente-septième livraison. Janvier, février et mars 1861.
5° *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 4e volume.
6° *Revue des Sociétés savantes*, deuxième série, tome VI, avril et mai 1861.
7° *Revue de l'Art chrétien*, cinquième année, n° 3 Mars 1861.

M. de Laprairie lit une note sur un haut relief trouvé à Aizy-Jouy L'obscurité qui régnait dans le réduit où cette statue était placée n'a pas permis à notre président de déterminer le sujet qu'elle représente. Quand elle sera déposée dans le Musée, il en sera fait une description plus éclairée.

« Il y a quinze ou vingt ans on découvrit, sur le terroir d'Aizy, près de la ferme d'Hammerest, un grand nombre d'urnes romaines. Les amphores à deux anses et terminées en pointes, étaient au nombre de sept ou huit, mais toutes brisées; deux cependant n'étaient partagées qu'en deux morceaux qu'on a pu rapprocher. Notre collègue, M. Clouet, possède l'une et moi l'autre. Celle que j'ai conservée a un mètre vingt centimètres de haut; elle porte, sur chacune de ses anses, la marque du potier : H. N. Je crois qu'à peu près dans le même temps, il a encore été trouvé à Aizy quelques restes gallo-romains. Enfin, l'année dernière, j'entendis parler d'une statuette en pierre qui, selon ce que l'on me disait, était entre les mains d'un aubergiste du pays.

» Il y a quelques jours, m'étant rendu à Aizy pour visiter l'église qu'on m'avait présentée comme très-remarquable, je me rappelai la statuette et j'en parlai à M le curé d'Aizy. Il eut alors la complaisance de me mener chez l'aubergiste qui la possédait et qui, sur nos instances, consentit à la céder au Musée de Soissons.

» Elle était déposée dans un grenier très-obscur. Autant que nous avons pu en juger, elle appartient aux derniers siècles de la domination romaine dans les Gaules; elle représente (1) un guerrier debout, tenant

(1) Il a été reconnu, depuis que ceci est écrit, que c'est un Jupiter armé de la foudre.

un javelot de la main droite et s'appuyant de la gauche sur la lance; il paraît avoir une couronne sur la tête. Cette figure a un mètre environ de haut. Le travail en est peu soigné, et la pierre que l'artiste a employée est un calcaire assez grossier

» Cette statue était plutôt une sculpture de haut re lief qu'une œuvre isolée; à en juger par la pierre dont elle fait partie, elle se trouvait placée dans une petite niche, dépendant d'un monument que je crois avoir été un cippe recouvrant une tombe.

» Comme les vases dont je vous parlais plus haut, ce morceau de sculpture a été trouvé en dehors du village par des ouvriers qui travaillaient à une carrière.

» Je ne veux pas vous donner aujourd'hui, Messieurs, une description de l'église d'Aizy; je me bornerai à vous dire qu'elle est une des plus curieuses et des plus belles de l'arrondissement de Soissons, et que le style de la sculpture, surtout au portail de l'ouest et à celui du midi, diffère de ce que nous voyons habituellement aux églises du Soissonnais. Je serais tenté de reconnaître à Aizy bien plus l'influence de Laon que celle de Soissons. »

— Le même membre lit un autre rapport sur l'église de Cutry, canton de Vic-sur-Aisne. Il y joint plusieurs inscriptions qui lui ont été envoyées par M. Leduc, instituteur en cette commune, lequel s'était mis à sa disposition avec une bonne volonté digne d'éloges. Elles proviennent des églises de Cutry et de Laversine :

« Messieurs, le temps et quelquefois les hommes font une telle guerre aux inscriptions qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion de relever celles que nous rencontrons dans nos visites aux monuments. Qui sait si la pierre sur laquelle nous voyons encore aujour d'hui des caractères qu'on peut déchiffrer existera dans

les mêmes conditions lorsqu'un temps même très-court se sera écoulé? Aux risques de quelques répétitions, reproduisons tout ce que nous pouvons recueillir. Si plus tard il se fait un recueil complet de toutes les inscriptions, on pourra se trouver heureux d'avoir la possibilité de comparer la lecture nouvelle avec l'ancienne.

» L'église de Cutry est un bel édifice de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Elle se compose d'une large et belle nef avec deux bas-côtés et deux transepts, et d'une abside percée de cinq fenêtres ogivales. Les collatéraux commencent par être très-étroits, puis ils s'élargissent; dans la partie de chaque transept regardant l'est, on a élevé une abside, de sorte que l'abside principale est accompagnée de deux chapelles un peu plus petites, mais du reste semblables. Cette disposition, qui rappelle les premières églises romaines, est d'un bel effet. Toutes les parties de l'église sont voûtées à arceaux. Mais au xvi siècle les chapiteaux, quand il y en a, ne présentent plus aucun détail intéressant. On aperçoit, à plusieurs fenêtres, des fragments de vitraux peints du xvie siècle; d'où on peut conclure que l'église de Cutry n'avait pas manqué de ce genre d'ornementation.

» Cutry n'est qu'une annexe qui ne reçoit rien pour son église; la population du village est très-peu considérable; il est donc à craindre que ce petit monument si complet ne finisse par souffrir beaucoup du manque de réparations.

» Comme l'ont fait remarquer les personnes qui connaissent bien nos églises de campagne, les tombes de laboureurs y sont communes, et ceci nous montre qu'il y a plusieurs siècles déjà, la classe moyenne comptait pour quelque chose, et qu'elle n'était pas complètement effacée par la noblesse.

» L'étude des pierres tombales confirme, pour les

villages, les conclusions que notre confrère, M. Suin, a tirées, pour les villes, de l'examen attentif des anciennes minutes de notaires.

» Sur la pierre qui porte la première des inscriptions rapportées plus bas, sont représentés un homme et une femme ; l'homme en culotte, avec bas et souliers ; il a sur les épaules un manteau qui descend jusqu'aux genoux. La femme est vêtue d'une longue robe avec grands plis.

» Sur la seconde pierre, on voit l'effigie d'un prêtre dont la chasuble est encore de l'ancienne forme. La ciselure de cette tombe est très-grossière

» Devant l'autel de la sainte Vierge, on peut lire :

1579. — « *Ci gist* hôneste persône Jehâ Belleue,
» en sô vivât labour a Cutry, natif de Laversine, lequel
» trespassa....le... dapuril mil. .. Et Clarrice Oblet sa
» fême, natif de Cutry, laquel trespassa le XXuni[e] Iour
» dapuril mil V[c]LXIX. Priez Dieu pour leurs ames. »

» Devant le chœur, sont les trois inscriptions suivantes :

1577. — « *Cy gist* venerable et discrette personne
» M[e] Françoys Senesque, prestre cure de ceans qui
» trespassa le vingt-deuziesme de decembre 1577. Priez
» Dieu pour son ame. »

1646. — « L'an 1646, François de Grecourt a fondé
» un obüt en ceste église tant po[r] son salut que po[r] le
» salut de lame de feu Jeanne Colliart sa fême quy
» decedda le 12[e] de feburier 1644, lequel obüt ce chan-
» tera tous les ans le 4[e] nonèbre po[r] lequel il a dône 36
» solz a prendre tous les ans sur sa maison et enclot
» laquelle est assize au-dessus de la d[t] église, tenant
» d'un lez et d'un bout a Françoi Harineau daut lez a
» Chapp[re] et daut bout au chemin, lesquelz 36 solz
» l'église en prendra 12, le cure 18 et le clerc 6.

» Sine GRECOURT. »

1791. — « *Cy gist* le corps de Charles Vigneux,
» pretre curé de cette paroisse par l'espace de 6 ans.
» decede le 27 avril, age de 42 ans, de lannee 1791. »

» L'inscription qui suit est placée à l'extérieur de l'église et à droite de la porte :

1621. — « Cy devant gisent les corps de venerable
» et discrete persône Me Arnoult Fernestu, en son
» vivant pbre cure de ceste paroisse par l'espace de XX
» ans, et Appoline Parce sa mère et Jeanne Fernestu sa
» sœur, lequel par son testament a dône a leglise et
» au cure quelque héritage pour estre participant aux
» prières qui se feront en ceste eglise et est decede
» le XIe de Ianvier 1621, et les distes Parce et Fernestu
» au mois doctobre en suivant.

» Priez Dieu pour leurs ames. † »

» Je me suis rendu à l'église de Laversine et je n'y ai rien vu qui pût vous intéresser. On y voit cette seule inscription :

1721 — « *Cy gist* devant lavtel de la sainte Vierge
» vénerable et discrette personne Me Abraham-Pierre
» Catherin, natif de la paroisse dArcy Ste Restitve vivant
» pre cvre de Laversine, decede le 18 octobre 1721,
» age de 62 ans et a fonde en cette eglise vne messe a
» perpetvite a pareil Iovr que celui de son decez suivant
» le contract passe pardevant Savuaige notairre a
» Soissons, en datte du vingt nevf de decembre mil sept
» cent vingt et vn.

» *Domine qui plasmati me miserere mei.* »

» La cloche de l'église de Laversine porte la date du huit messidor an VI de la République. »

DONS ET ACQUISITIONS CONCERNANT LE MUSÉE,
du 1er mai au 1er juillet 1861.

Par M. Leroux : une plaque de cuivre repoussée et gravée.

Par l'administration : quatre gravures de l'alliance des arts.

Par M. Conseil, propriétaire : un liard Louis XIV (1655), trouvé dans son jardin à Orcamp.

Par M. de Tugny, de Beaurieux : un fragment de borne milliaire, venant de Malzy.

Par M. Philippot : une pièce romaine trouvée à Courcelles.

Par l'administration : fragments d'un arbre pétrifié, trouvé dans la tranchée de Villeneuve (chemin de fer).

Par M. Desmarest, Julien : une médaille romaine, petit module, trouvée dans un jardin au Mail, bien conservée.

Par M. Delacharlery : une tête en pierre, trouvée dans les fouilles de son chantier, faubourg Crise, style roman.

Par M. Dupont, architecte : un fragment de bois de cerf, taillé, trouvé dans la grève tirée du puits de la caserne de gendarmerie, rue de Longpont.

Par l'administration : quatre petites aquarelles ; vues de Soissons. Deux portraits lithographiés de M. Méchin et de M. Hoyer.

Par M. Deviolaine, Paul : un ossement fossile trouvé dans la sablière de Vauxrot, très-curieux.

Par M. Leloutre, Stanislas : un petit vase en terre noire, trouvé dans les fouilles de l'aqueduc, rue Saint-Remy.

Par l'administration : une médaille gauloise, en or, du poids de six grammes, trouvée par Nicolas-Pascal Lobinette, de Billy-sur-Aisne, près la croix de ce village.

Par M. Delinge : translation des cendres de Voltaire au Panthéon. (Gravure.)

Par un anonyme : deux fragments de poterie romaine, rouge.

Par M. Degez fils : un oiseau étranger, recueilli sur la Grande Place.

Par M. Gobaille, chanoine : une médaille de Raoul, comte de Soissons, portant, d'un côté, *Radulphus Comes*; de l'autre côté, *Suessionis* avec un petit temple. Trouvée dans le jardin de sa maison, rue Neuve.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Août 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS.

Notice historique sur Trosly-Loire, par M Martin-Marville, membre de la Société des Antiquaires de Picardie (1860).

Notre-Dame de Reims, par Edouard de Barthélemy (1858).

Programme du Congrès scientifique de France, vingt-huitième session, à Bordeaux (1861).

Etudes littéraires, par E. de Barthélemy.

Annuaire de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques (1861).

Feuille de route de Caen à Cherbourg, par M. de Caumont, directeur de l'Institut des Provinces (1860).

Rapport verbal sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, fait à la Société française, par M. de Caumont (1860).

Assises scientifiques tenues en août 1860, par l'Institut des provinces, à Dunkerque (1861).

Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux, par M. de Caumont (1858).

Note sur les silex taillés des départements de la Somme et de l'Aisne, par M. Melleville, vice-président de la Société académique de Laon (1861).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, première livraison, tome XI.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, quatrième trimestre (1860).

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. Janvier, avril, juillet et octobre 1860.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. l'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien* et membre de la Société des Antiquaires de France et de celle des Antiquaires de Picardie. M Corblet remercie la Société de Soissons du titre de membre correspondant qu'elle lui avait décerné dans une de ses dernières séances, et annonce l'envoi prochain de plusieurs de ses ouvrages.

Lettre de M. le Préfet du département de l'Aisne. M. le Préfet envoie le règlement général de l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1862 et invite les membres de la Société à user de leur influence, soit en éveillant l'attention des producteurs sur les avantages publics et privés d'une Exposition universelle soit en cherchant à dissiper les préventions ou à vaincre l'indifférence des personnes qui, pouvant tenir un rang honorable à cette Exposition, hésiteraient à s'y présenter. M. le Préfet annonce la formation, à Laon, d'un jury d'admission qui devra prendre les mesures nécessaires pour que le département de l'Aisne ne reste pas

au-dessous de sa glorieuse réputation industrielle dans la lutte qui se prépare.

OFFRANDES POUR LE MUSÉE.

Très belle clé romaine en cuivre, trouvée récemment, en labourant la terre, dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, donnée par M. Pan, cultivateur

Vase romain en terre, trouvé dans les déblais nécessités par les derniers travaux de pavage de la rue Saint-Remy, à Soissons, offert par M. Leloutre. La Société saisit avec empressement cette occasion pour adresser ses sincères remerciements à MM. Leloutre frères, paveurs à Soissons, pour les dons nombreux qu'ils ont déjà faits au Musée et notamment pour la riche et belle collection de grès à empreintes végétales dont ils l'ont enrichi.

Calcul biliaire sorti des parois abdominales d'une malade, après six péritonites partielles qui, depuis cette expulsion, n'ont plus reparu, offert par M. le docteur Missa.

Buste en plâtre et de grandeur naturelle, de Mme la comtesse Dulauloy, née Agathe Desfossés, attribué à Canova, donné par Mlle Douville.

Buste aussi en plâtre et de grandeur naturelle, du baron Méchin, préfet de l'Aisne sous l'Empire et député du département sous la Restauration, donné par M. Plocq, ancien adjoint au maire de la ville

Grande vue photographique de la tranchée de Vésigneux, commune de Berzy-le-Sec, donnée par M. Martin entrepreneur du chemin de fer.

Tableau des variations du cours des grains en France, de 1800 à 1835, donné par M. Leroux.

La Vierge au bouquet, peinture sur cuivre, donnée par M. Gilant Benoit.

Bel échantillon d'argile des lignites, tapissé de *Mela-*

nopsis et de *Paladicus*, donné par M. Calland, bibliothécaire.

Deux oiseaux montés et offerts par M. Fillon, naturaliste-préparateur à Villers-Cotterêts. Ce sont : le *Pic leuconote*, originaire de Silésie, et l'*Huitrier-Pie*, échassier des bords de la mer. Ces deux oiseaux ont été tués, en 1860, dans les environs de la forêt de Villers-Cotterêts.

Médaille en bronze, au millésime de 1844 représentant, d'un côté, le donjon de Vincennes, et, de l'autre, la prise de la Bastille, offerte par M. Dufresnoy, fils.

Gros échantillon de pétrification, trouvé immédiatement au-dessous du calcaire, dans la carrière d'Hameret, donné par M. Montier, Adolphe, d'Aizy-Jouy.

Petite statuette ($0^m 75^c$) en cuivre, portant quelques traces d'argenture, trouvée, il y a plusieurs années, dans les fouilles d'un caveau. à la cathédrale, offerte par M. Dutreix, tailleur.

Une médaille d'agent de police, en argent, gravée aux armes de la ville, et une plaque d'agent de l'équarrissage, en cuivre, données par l'administration municipale.

Deux pièces de monnaie ancienne, à la croix, argent et cuivre, données par M. Vieillard, teinturier.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Calland, conservateur de la Bibliothèque publique de Soissons, annonce la prochaine publication du catalogue de cette importante Bibliothèque et consulte la Société sur la classification qu'il serait préférable d'adopter. M. Calland engage ensuite la Société à s'occuper sans retard du classement des objets appartenant au Musée et de la rédaction d'un catalogue raisonné. Une collection un peu nombreuse n'offre véritablement

un intérêt réel que lorsque chaque objet est à sa place chronologique, historique ou scientifique. Sans classification, il n'y a que désordre et anarchie, et les objets les plus précieux échappent souvent aux yeux du visiteur le plus intelligent. Sur la proposition de M. Calland, la Société décide qu'à l'avenir. une partie de chaque séance sera consacrée à dresser l'inventaire du Musée, et à classer les objets nouvellement acquis ou offerts. Par ce moyen, tous les membres de la Société seront appelés à participer à cet important travail qui réclame les lumières de tous sans exception.

— M. Decamp fait passer sous les yeux des memores présents deux grands plats en cuivre repoussé et à personnages en relief sur le fond; on y remarque une vue du Paradis terrestre et, sur le pourtour de l'un de ces plats, se trouve une inscription en caractères gothiques dont la lecture est pleine de difficultés; sur l'autre on lit, quatre fois répétées, les lettres suivantes :

RAHEWISHNBI

dont le sens est aussi fort difficile à trouver. Ces plats, qui appartiennent à l'Hôtel-Dieu de Soissons, sont de très-beaux spécimens d'un art jadis pratiqué avec gloire dans plusieurs villes de la Flandre.

— M. Laurendeau lit la note suivante, sur quelques découvertes d'antiquités opérées récemment dans la rue Saint-Remy, à Soissons :

« Les travaux exécutés dans la rue Saint-Remy, pendant le cours des mois de juin et juillet qui viennent de s'écouler, n'ont pas été sans intérêt pour l'archéologie locale. Ils ont donné lieu à des découvertes insignifiantes peut-être, pour le vulgaire, mais de nature pourtant à attirer votre attention.

» Ces travaux consistaient à faire disparaître l'égout à ciel-ouvert et le trottoir élevé qui obstruaient l'extré-

mité de cette rue, depuis le rempart jusque vis-à-vis la maison portant le n° 16.

» Une différence de niveau du radier qui, dans l'égout souterrain, formait un ressaut, fut une circonstance heureuse qui procura l'avantage de pouvoir baisser de cinquante centimètres l'ancien radier à l'endroit où l'égout était à ciel-ouvert et de construire, en prolongement de l'ancien, un égout couvert tout le long de la rue Saint-Remy, jusqu'au carrefour des rues de Panleu, de la Buerie et des Minimes.

» En creusant une première tranchée latérale nécessaire à ce travail, on trouva d'abord, au pied de la rampe du rempart le puits des anciennes cassemates servant autrefois de poudrière, détruites par l'explosion en 1815.

» Les murs de l'égout à ciel-ouvert et son radier étant ensuite enlevés, on creusa jusqu'à cinquante centimètres de profondeur au-dessous de celui-ci. Après avoir enlevé une première couche de terres rapportées, on trouva la grève à quarante centimètres environ au-dessous du radier, depuis l'extrémité de la rue, près le rempart, jusque vis à-vis les maisons portant les n°s 9 et 18, placées en face l'une de l'autre, où, sur une largeur de cinq mètres, on rencontra une terre noire-grisâtre dont on n'a pas atteint le fond, composée de détritus de végétaux noircis par la pourriture, de fragments de braises et de débris divers, présentant tous les caractères de la boue épaissie d'un ancien cloaque, dont la direction aurait été en sens invers de celle de la rue Saint-Remy, et que je crois être un fossé où se déchargeait l'égout de l'ancien théâtre romain, placé non loin de là, et dont la chaussée romaine, trouvée (1) en 1824 sous l'ancienne courtine de la porte Saint-Christophe, pouvait bien être

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, tome Ier, pages 64, 65 et 463.

la voie de communication de ce théâtre avec le château d'albâtre, vers lequel elle se dirigeait et que ce fossé aurait longé à une très-petite distance.

» Dans cette terre fangeuse dont je vous présente ici un échantillon contenant un reste de chaussure en cuir, on a trouvé un fragment de poterie rouge romaine, portant une tête de lion en relief, ayant la gueule percée d'un trou rond, que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux.

» Au-delà de cette largeur de cinq mètres de terrain bourbeux, en prolongeant la tranchée dont la profondeur n'atteignait pas deux mètres, on retrouva la grève, couverte de terres rapportées, jusque un peu au-delà de la rue Saint-Gaudin où se présenta alors une terre jaune, sablonneuse, paraissant naturelle, dont je vous présente également un échantillon, qui fut le seul terrain que l'on rencontra ensuite jusque vers la rue de Panleu.

» Dans la partie de la rue Saint Remy, comprise entre la porte cochère de la maison n° 10, de M. Grévin-Letellier, formant le coin de la rue Saint-Gaudin, et la grand' porte de celle portant, sur le rang opposé, le n° 1er, on trouva, à fleur du sol, les fondations de six murs à peu près parallèles, de diverses épaisseurs, dirigés presque perpendiculairement à la rue Saint-Remy, dont ils traversent la largeur du sud quart-sud-est au nord quart-nord-ouest. Le plus épais de ces murs est situé à deux ou trois mètres, est, de la porte de M. Grévin ; il est composé de moëllons de grès, liés de mortier de chaux et grève; son épaisseur, qui est de cinquante à soixante centimètres au plus, ne m'a pas paru assez considérable pour être un ancien mur d'enceinte fortifiée. Les autres n'ont guère que trente à trente-cinq centimètres d'épaisseur et sont composés de moëllons et mortier de chaux et grève.

» Un peu plus loin, presque au bout de la rue, vers

celle de Panleu, on découvrit un squelette près duquel se trouvait placé un petit vase en terre noire de poterie romaine, actuellement déposé au Musée, et un massif de maçonnerie en briques.

» Ces substructions, évidemment plus anciennes que la rue actuelle de Saint-Remy, dont l'ancien pavage était assis dessus, indiquent incontestablement qu'autrefois il n'existait pas de rue en cet endroit; de plus, l'aspect naturel du sol doit faire penser que cette partie de la ville était en jardins ou couvert de constructions sans caves, et que l'existence de la rue actuelle de Saint-Remy ne remonte peut-être pas au-delà de 1553, époque à laquelle, suivant Berlette (1), on construisit le bastion Saint-Remy et son égout.

» Le temps m'ayant manqué, depuis ces récentes trouvailles, pour faire les recherches nécessaires à l'examen des diverses questions qu'elles soulèvent relativement à la topographie ancienne de ce quartier de notre ville je me borne aujourd'hui à ce très-succinct rapport. »

— M. Prioux fait déposer sur le bureau quatre *Roolles des monstres ou revues* faites dans les années 1535, 1589, 1608 et 1617. Ces documents sont sur parchemin et bien conservés. Ils fournissent des renseignements curieux sur la solde des hommes d'armes à cette époque et sur la composition d'une compagnie de cent vingt lances, enrôlées pour le service de l'Union catholique ou de la Ligue, sous la conduite du capitaine André Huyard-Despréaux. La Société prend connaissance de ces pièces avec un vif intérêt, et, dans l'impossibilité où elle se trouve de les publier toutes, elle décide l'insertion dans son Bulletin de l'une d'elles au moins, et choisit, à cet

(1) Nicolas Berlette, *Histoire de la ville de Soissons*, f° 292 du manuscrit in-f°, existant à la Bibliothèque communale de Soissons sous le n° 223.

effet, celle de l'année 1589, relative à une revue passée à Soissons, et dans laquelle on retrouve un grand nombre de noms appartenant à des familles du pays, encore existantes aujourd'hui. Les trois autres pièces seront déposées aux archives de la Société.

MONSTRE A SOISSONS.

17 Avril 1589.

ROOLLE de la Monstre et Reveue faicte dans la ville de Soissons le dix septème jour d'avril mil cinq cent quatre vingt neuf d'une bande de sept vingt dix hommes de guerre à pied français tenans garnisson pour le service de l'Union catholique au d. Soissons soules la charge et conduite du capitaine Despréaux André Huyard sa personne et celles de ses officiers y comprinses, pour le mois de mars entier dernier passé, par nous Jacques Tournay, juge prevost du dit Soissons, commissaire et Claude du Vergier controlleur extraordinaire des guerres et du paiement qui a esté faict aux dits VIJXXX hommes de guerre, de leurs soldes, estat et appointemens pour le dit mois de mars, pour, au nom et en l'acquit et des charge de M. Guillaume Olivier trésorier de la gendarmerie et cavalerie des armées de la dite Unyon arie, garnissons et fortiffications des villes et places d'icelle Unyon, desquels cappne, officiers, les noms et surnoms en suivent :

André de Huyard, cappitaine.
Jehan Chesnel, lieutenant.
Jehan Descourtils, enseigne.
Marc Antoine de Vieux Pont, sergent.
Adrien Mercere, autre sergent.
Jehan Regnart, fourrier.
Philippe Sevyn, tambour.
Jacques Pignon, phiffre.

CAPORAUX.

Jehan Legendre ; Pierre Gronas ; Jehan Bailleuel ; Anthoine Sellier.

L'AMSPESSADES.

Marc Calans ; Anthoine la Mare ; Estienne Dumont ; Nicolas Sellen ; Pierre Touppet ; Paris Villiers.

PICQUIERS.

Jehan des Granges ; Urbain Pezé ; Jacques Judas ; Adrien Moreau ; Addenet Couvreur ; Hector Villette ; Gilles de la Ruelle ; Michel de Vanla ; Pierre la Garenne ; Pierre Pezat ; Pierre Foliart ; Thierry Boucher ; Samson Lefort ; Anthoine Fransure ; Pierre Camelle ; Ogier de l'Espine ; Jehan Violayne l'aisné ; Loys de la Marche ; Zacharie Mahon ; Nicolas la Chappelle ; Jehan Violaine le jeune ; Charles Bocquet ; Roland Labreuvoir ; Jehan l'Alemand ; Pierre le Duc ; Gilles Zeigle ; Loys Belin ; Jehan Prat; Maurice Sayrot; Jehan Caron; Nicolas Rapillart ; Jehan le Fort ; Nicolas du Boys ; Jehan le Sur ; Jehan Maudé ; Pierre la Carrière ; Toussaincts Labreuvoir; Pierre Morel ; Jacques Villiers ; Jehan l'Admiral ; Jonas du Deron ; Jehan le Goy ; Anthoine Gourlet ; Gilles Foucart ; Philippe du Ru ; François Vicque ; Lavalot Judas ; Jehan Fouet ; Jazon Mathieu ; Anthoine Pilon.

ARQUEBUZIERS.

Claude Morel ; Jehan Sairet ; Pierre Despierres ; Sébastien Michel ; Melchior Charpentier ; Pierre Dubus ; Helys Petit; Adrian Flamen; Jehan Guyart; Loys Cresson; Anthoine Lemaire ; Josse Moreau ; Nicolas Avoyne ; Anthoine Soulas ; Jacques de la Place ; Olivier de Lorme ; Loys Gran ; Jehan le Jeune ; Claude Couvreuil ; Anthoine Lauret ; Charles Lafontaine ; Michel le Grand ; Nicolas Judas ; Gervays Bauldry ; Pierre Villiers ; Nicolas Testard ; Thomas Vincent ; Toussaincts Ansault ; Anthoine Cada ; Henry Mosnier ; Pierre Vauvilliers ; Thomas

Crosnier; Pierre du Molin; Pierre Petit; Simon Herches; Jacques Bocquet; Laurens Beaupuis; Loys Denis; André Rochart; Charles de la Roche; Philippe la Roze; Pacquier le Maire; Charles le Gros; Loys l'Estonnet; Toussaincts Saigues; Pierre Caron; Jehan Alix; Thomas le Testard; Anne Adam; Estienne du Mas; Charles Bocquet; Jehan le Viveur; Jehan Charpentier; Saturnin Rochart; François Preud'homme; Adrien Baudichon; Pierre Lossa; Jourdain de S[t] Ligier; Noël Quervillon; Adrien Herpin; Jehan Benest; Symon le Sergent; Guillaume le Sieur; Nicolas Breton; Jehan le Lorrain; François de Saincts; Noël Vigneron; Jehan Chaudieu; Jehan Vigneron; Noël Camel; Guillaume Hambourg; Charles Champion; Symon Dufour; Loys de la Chesnaye; Martin Hortier; Roger de la Motte; Anthoine Piestres; Georges Buisson; Toussaincts Bouffée; Fiacre Gosset.

Nombre VIJ[xx]X hommes.

Nous André de Huyard, sieur Despreaulx, lieutenant de Monsieur de Mainsville, gouverneur de Soissons et cappitaine particulier d'une bande de cent cinq[te] hommes de guerre à pied, français, tenant garnison pour le service de l'Unyon catholique au d. Soissons, Jacques Tournay, juge prévost au dit lieu, commissaire, et Claude du Vergier, controlleur extraordinaire des guerres, certiffions à nos sieurs les gens des comptes à Paris et tous autres qu'il appartiendra, à scavoir nous cappitaine sus dit, avons présenté aux dits commissaires et contrôleurs de la monstre et reveue qui a été faicte de nostre dite compagnie au d. Soissons, cejourd'huy, le nombre de sept vingt dix hommes de guerre à pied, français, des nommez en ces présentes Roolles, nostre dite personne et celle de nos dits officiers comprinses.

Nous commissaire les avoir veus et visitez par forme de monstre et reveue desquels après les avoir trouvez en bon et suffisant estat et equippaige de guerre pour faire service à la dite Unyon et Religion catholique,apcpables d'avoir et prendre et recevoir les gaiges, soldes, estats et appointemens à eulx ordonnez pour Monseigneur le duc de Mayenne, pair, lieutenant général de l'Estat Royal et couronne de France, pour le mois de mars entier dernier passé, avons prins et reçu le serment en tel cas requis et accoustumé, et ordonné payement leurs estre faict de leurs dits gaiges, soldes, estats et appointements du dit mois de mars, asscavoir au dit capp^{ne} pour son estat et appointement XXXIII^{l}. I Tz.; au lieutenant XVJ^{l}. IJ^{ts}.; à l'enseigne XIJ^{l}.; à ung fourrier, ung tambour et un phiffre chacun IIIJ^{l}. XIIst.; à deux sergens chacun VIIJ. I^{ts}. XVI. IJ^{ts}.; à quatre caporaux armez chacun V^{l}. XX^{ts}.; à six lamspessades chacun IIIJ^{l}. IJ^{ts}. XXIIIJ; à cinq^{te} picquiers armez de corcelets chacun IIIJ^{l}. II^{ts}.; à soixante douze harquebuziers morionnez chacun IIIJ^{l}. II. IIIJ^{xx}VIIJ^{l}., et dix autres arquebuziers chacun IIIJ^{l}. I^{ts}. XXIIJ^{l}. I^{ts}., montant et revenant le dit paiement fait en francs M^{cl}. testons C^{l}. 9^{l}. ts IIe. L^{l}. à la somme de six cent soixante escus soleil. Et moy controlleur sus dit d'avoir assisté a la dite monstre, fait et dressé les Roolles d'icelle, et tous ensemble certiffions qu'en nos présences les dis VIJ^{l}. X hommes de guerre cy-dessus nommez ont esté paiés et satisfaits de leurs dits gaiges, soldes, estats et appointemens dessus dits par Mr Guillaume Olivier, trésorier de la garnison et cavalerie, artillerie et garnissons des villes et places de la dite Unyon, de laquelle somme de VJ^{c}. LX^{c}. soleil, les dits cappitaine et soldats ils particulièrement pour chacun d'eux en droict soy se sont tenus pour bien contents, paiés et satisfaicts. Et en ont quicté et quittons

le dit Olivier, trésorier, sus dit et tous autres. En tesmoing de quoy nous cappitaine commissaire et controlleur sus dits avons signé le dit Roolle dans la ville de Soissons le lundy dix septième jour d'avril, l'an mil cinq cens quatre vingt neuf.

— M. Prioux soumet ensuite à l'examen de la Société son important ouvrage sur la *Civitas Suessionum*, qu'il a rédigé pour le concours ouvert par le gouvernement, sur la géographie des Gaules. Une commission de quatre membres est nommée ; elle devra faire son rapport dans la prochaine séance.

— M. Leroux fait connaître que M. Watelet et lui ont constaté, la semaine dernière, dans une des cours de l'ancienne maison de correction de Soissons, que la végétation qui s'y était établie, depuis l'abandon de cette maison, avait déposé sur le sol une couche d'*humus* de 5 1/2 à 7 centimètres d'épaisseur. Or, la maison de correction ayant été évacuée en 1833 et complètement abandonnée depuis lors, ce terreau, sur un sol pavé qui le sépare entièrement de la couche végétale inférieure, s'est donc formé en vingt huit ans, ce qui donne, pour moyenne annuelle, une épaisseur de 22 millimètres. Sans doute, ajoute M. Leroux, le dépôt des premières années n'a pas atteint ce chiffre moyen ; ce sont les dernières années qui auront fourni ce contingent par une végétation de plus en plus luxuriante. De cette observation, faite dans des conditions exceptionnellement favorables, il résulterait que, dans notre climat, un terrain livré à lui-même, s'augmente, par les détritus de sa propre végétation, de six centimètres en trente ans.

— M. Watelet lit un mémoire qu'il a adressé au Comité institué près le ministère de l'instruction publique, et

dans lequel il résume l'état actuel des sciences géologiques, et plus particulièrement en ce qui concerne le bassin de Paris.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Octobre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est u adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. de Vertus, maire de Brécy, est nommé membre orrespondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, vingt-neuvième année, deuxième série, t. IX, (1860 et 1861).
2° *Mémoires de l'Académie du Gard* (1860).
3° *Mémoires de la Société Dunkerquoise.*
4° *Ambassade en Espagne et en Portugal*, par Philippe de Caverel, religieux de Saint-Vaast d'Arras.
5° *Travaux de l'Académie de Reims*, trentième volume, 1859 et 1860, nos 3 et 4.
6° *Société académique de Saint-Quentin*, troisième série, t. II (1858-1859).

7° *Annuaire de l'Institut des Provinces* (1861).

8° *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne* (1860).

9° *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. IV.

10° *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1861, quinzième volume, deux tomes.

11° *Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube*, nos 57 et 58 (1861).

12° *Feuille de route de Caen à Cherbourg*, par M. de Caumont.

13° *Mémoires de la Société historique du Cher*, premier fascicule du deuxième volume.

14° *Assises scientifiques, tenues en août 1860, par l'Institut des provinces*, *à Dunkerque* (1861).

15° *Le Cabinet historique*, septième année, livraisons 4e, 6e et 7e.

16° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XI, deuxième livraison.

17° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1er et 2e trimestres de 1861.

18° *De l'influence du protestantisme sur la philosophie, les lettres, etc.*, par J. Corblet.

19° *Recueil de documents inédits sur l'histoire de Picardie*, compte-rendu, par le même.

20° *Notice sur les chandeliers d'église*, par le même.

21° *Note sur les silex taillés des départements de la Somme et de l'Oise*, par Melleville.

22° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, dixième année, trente-huitième livraison. Avril, mai et juin 1861.

23° *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par d'Arbois de Jubainville.

24° *Rapport verbal sur divers monuments*, par M. de Caumont.

25° *Organisation de la Société d'agriculture, etc., du département de l'Aube.*
26° *Fables et Poésies de J. Héré.*
27° *Recherches sur le lieu de la bataille d'Attila en 451*, par Peigné Delacour.

CORRESPONDANCE.

Lettre, en date du 14 août 1861, par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes adresse, à M. le Président, un exemplaire du *Répertoire archéologique de l'Aube*, comme pouvant offrir un excellent modèle à tous ceux des membres de la compagnie qui se sont chargés de préparer le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons.*

Lettre de M. le Préfet de l'Aisne, du 28 juillet 1861, par laquelle ce haut fonctionnaire nomme M. de Laprairie, président de la Société historique et archéologique de Soissons, membre de la commission cantonale de Soissons chargée de recueillir les usages locaux qui pourraient exister dans le canton.

Lettre-circulaire, datée du 20 août 1861, par laquelle Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes informe M. le Président que les sections du comité des travaux historiques et des sociétés savantes tiendront, les 21, 22 et 23 novembre, des séances solennelles dans lesquelles les membres des Sociétés savantes seront admis à donner lecture des notes et mémoires qu'ils auront préparés, et le prie de lui envoyer les noms des membres de la Société qui voudraient prendre part à ces lectures, avec l'indication des sujets et de leur étendue.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. de Laprairie lit une note sur les armes trouvées à Urcel et qui sont celles d'un évêque de Laon :

« Ces armes doivent être celles de Louis de Bourbon-Vendôme, qui fut nommé évêque de Laon en 1510, à l'âge de 17 ans, mais qui ne prit possession de son siège qu'en 1515.

» Il fut nommé cardinal en 1517, et archevêque de Sens en 1536.

» Mort à Paris en 1557, son corps fut rapporté à Laon et placé dans un caveau qu'il avait fait pratiquer dans le chœur de la cathédrale.

» L'écusson porte bien les armes de la famille de Bourbon ; d'azur à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules péri en bande.

» Seulement, on peut observer que le bâton est plus long que d'habitude, et que le chapeau de cardinal, au lieu d'être garni de cinq rangs de houppes, posées 1, 2, 3, 4, 5, n'en a que quatre. »

— M. Calland prenant la parole après M. de la Prairie, donne lecture d'un mémoire sur le bas-relief de Jupiter trouvé à Jouy :

CURIEUSE DÉCOUVERTE FAITE A JOUY, CANTON DE VAILLY,

D'UN

BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN,

représentant

UN JUPITER ARMÉ DE LA FOUDRE.

Dans quelles circonstances ce bas-relief a été découvert. — Les habitants prennent ce Jupiter pour un guerrier romain; fête donnée en son honneur. — Preuves que la figure représentée sur ce bas-relief est bien celle du dieu Jupiter. — Identité de ce Jupiter avec celui qu'on a trouvé en 1711 à Paris sous le chœur de Notre-Dame. — Dérivation du mot Jouy de Jovis et de celui d'Aizy d'Esus, divinité gauloise; origine druidique

d'Aizy, origine romaine de Jouy. — De la carrière Bourry, emplacement de la découverte. — Chapelle souterraine, autel, inscription. — Difficultés que présente cette inscription; essais d'interprétation. — Beauté artistique du Jupiter de Jouy; date de son origine. — Des trois grandes transformations qui ont eu lieu dans notre contrée. — Regrets qu'inspire la destruction des monuments de l'ancienne religion de nos pères.

Le Musée de la ville de Soissons, qui renferme déjà une si belle collection d'antiquités gallo-romaines de tous les genres, vient de s'enrichir encore d'un monument du même âge, qui dépasse en valeur tous ceux que nous possédons, et qui peut être considéré comme l'une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites depuis longtemps.

Dans le mois de juillet de l'année 1859, sur le bord de l'un des hauts plateaux qui couronnent la petite vallée de Jouy, des ouvriers carriers de cette commune étaient occupés à déblayer les terres qui recouvrent un banc de roche dure exploitée en ce lieu à ciel ouvert, et dont les pierres, d'un excellent grain, sont destinées aux riches constructions de la capitale; quand tout à coup, au milieu d'un amas confus de décombres, en partie calcinées, qui s'interposaient entre les terres et le banc de roche, l'un d'eux amena au jour, avec sa pioche, une grosse pierre taillée, sur l'un des deux côtés de laquelle il vit, non sans étonnement, une figure sculptée en relief qui fixa bientôt son attention, ainsi que celle de ses compagnons de travail. Les uns y virent la figure de quelque ancien saint du pays, d'autres, plus avisés, crurent reconnaître dans le personnage un ancien guerrier romain. Sur ces entrefaites, un cabaretier de l'endroit qui se trouvait sur les lieux, comprenant le parti qu'il pourrait tirer de cette trouvaille dans l'intérêt de son débit s'empressa de faire l'acquisition de cette pierre antique

et la porta avec empressement à son domicile. En effet, il fit annoncer à grand bruit, pour le dimanche suivant, une fête en l'honneur d'un guerrier romain trouvé dans une carrière du pays ; le personnage fut placé triomphalement au-dessus de l'entrée de la maison. Singulières vicissitudes des choses de ce monde ! Ce dieu, car c'en était un, qui avait vu autrefois la foule idolâtre s'agenouiller devant lui, servait aujourd'hui d'enseigne à un cabaret de village ! Eveillés par la curiosité, les habitants se hâtèrent d'accourir à cette fête d'un nouveau genre, ne se doutant pas que ce personnage en pierre qui les amuse aujourd'hui a fait autrefois trembler leurs pères. Quoi qu'il en soit, la consommation en liquide fut copieuse et le cabaretier, somme toute, trouva à la fin de la journée que la spéculation n'avait point été malheureuse. Après quoi, le prétendu guerrier fut relégué dans un grenier obscur, où il demeura de nouveau enseveli pendant près de trois ans.

Ce n'est qu'après ce long délai que la Société archéologique, avertie de cette trouvaille par M. de Laprairie, son président, put enfin en faire l'acquisition pour le Musée, acquisition des plus précieuses, puisque le personnage représenté sur ce bas-relief n'est autre chose que Jupiter lui-même, l'ancien dominateur de l'Olympe.

Les détails suivants ne laissent, à cet égard, aucun doute.

Le bas relief de Jouy mesure environ 80 centimètres de hauteur sur 50 de largeur. Jupiter y est représenté debout et dans un état de nudité assez conforme aux habitudes de l'art antique. Il porte le chef couronné d'une branche de laurier ; de sa main gauche il s'appuie sur son sceptre, et il tient de la main droite un rayon de foudre contourné et dont les

deux extrémités vont se terminant par un dard. Tout les attributs caractéristiques du maître du tonnerre sont donc ici parfaitement exprimés.

Mais si nous en doutions encore, voici un rapprochement des plus curieux et des plus décisifs : c'est l'identité presque absolue qui existe entre notre Jupiter soissonnais et le Jupiter parisien, dont l'histoire se lie trop intimement à notre sujet pour n'être point rappelée ici en quelques mots. En 1711, comme on creusait un caveau sous le chœur Notre-Dame, on rencontra, à six pieds de profondeur, un vieux mur en moëllons dans lequel se trouvaient enclavées de grosses pierres portant des reliefs en partie mutilés. Ces pierres, provenant d'un ancien autel dédié à Jupiter par les commerçants de Lutèce, ainsi que le constate une inscription, représentaient les principaux dieux gaulois : Esus, Cernunnus et Tarvos-Trigaranus. Mais sur l'une des faces principales l'on distinguait un Jupiter, au-dessus de la tête duquel on lisait le mot IOVIS, mot, pour le dire en passant, que par une flatterie maladroite, on essaya de traduire par celui de LOUIS, en transformant la lettre I en L à la faveur d'une ligne horizontale qu'on y ajouta. La découverte de ce monument produisit la plus vive sensation dans le monde savant. « C'est la plus belle, touchant la religion des Gaulois, qui ait été faite, dit Bernard de Montfaucon, lequel s'empressa de le reproduire dans son magnifique ouvrage des *Antiquités expliquées*. Aujourd'hui ce monument figure au Musée de Cluny et il est considéré à bon droit, par tous les archéologues éclairés, comme le morceau le plus précieux des antiquités de Paris.

Or, le Jupiter de Jouy est complètement semblable à celui de Paris. Ils sont tous deux debout et de la même grandeur ; ils sont sculptés en relief sur un

pierre de même nature, le calcaire tendre du bassin de Paris. Tous deux ont le front ceint d'une couronne de laurier ; ils s'appuient de la même manière sur leur sceptre, et tiennent de la main droite un rayon de foudre renversé. La seule différence qu'il y ait entre les deux figures, c'est que celle de Paris est presque entièrement revêtue de la clamyde, tandis que la nôtre, qui est nue, la tient rejetée sur le bras gauche. Mais l'avantage que notre bas-relief possède sur le premier, c'est que, dans celui-ci, la foudre et le bras gauche qui la portait sont brisés, tandis que, dans le nôtre, cette partie importante est parfaitement conservée.

Enfin, si d'autres preuves étaient nécessaires, un document inattendu et des plus précieux nous serait fourni par l'étymologie même du nom de la commune où cet antique a été trouvé. On a longtemps plaisanté certains de nos archéologues, et, en particulier, le docteur Godelle, qui avaient prétendu faire dériver Jouy du mot latin *Jovi*. Aujourd'hui, et en présence de notre découverte, cette assertion est pleinement justifiée ; en effet, changez V en U et vous aurez Jouy (1). D'ailleurs, les vieilles chartes nous apprennent que l'appellation latine de cette commune était *Joviacum*, d'où, par abbréviation, Jouy. Mais d'où pouvait provenir cette désignation si caractéristique, sinon du nom de la divinité honorée en cet endroit, et qui y jouissait probablement [d'une grande célébrité ? N'est-ce pas ainsi que nous voyons les communes de Liesse, de Saint-Hubert, de Saint-Martin, etc., n'avoir d'autre nom que celui du saint qu'on y honore.

Et puisque nous venons de parler de Jouy, comment ne pas dire un mot de la commune d'Aizy qui lui est

(1) Le nom JOVIS est au nominatif ; Ennius et d'autres l'appelaient *Jovis* et le commun *Jupiter* (Montfaucon.)

contiguë, qui se lie si étroitement à l'histoire de la première, et dont le nom évoque un des côtés les plus mystérieux de la religion de nos pères. L'origine de Jouy est désormais assise sur les documents les plus authentiques ; en présence de la lumière qui jaillit de toutes parts, celle d'Aizy ne peut plus être un mystère. La première nous donne le secret de la seconde. *Esus* était une des divinités les plus anciennes et les plus honorées dans la Gaule (1). Les Gaulois représentaient ce dieu de la guerre sous une forme hideuse. Lucain nous apprend que les soldats romains qui n'avaient jamais vu dans leur pays de dieux d'une figure plus épouvantable, furent saisis d'effroi la première fois qu'ils s'approchèrent du sanctuaire de ce dieu. Esus avait probablement à Aisy un autel en grand renom dans la contrée Le premier soin des Romains, en pénétrant dans cette localité, fut de combattre le culte de ce dieu qui leur répugnait, en élevant à côté et face à face un temple à Jupiter (2). Longtemps en concurrence et jaloux de leurs prérogatives, ces deux autels seront restés ainsi distincts et séparés, ayant chacun leur sacrificateur et leurs revenus particuliers, jusqu'au moment où le christianisme les renversa, en les rem-

(1) Lucain dit que les Gaulois offraient à Esus des hommes pour victimes :

Galli Hesum atque Teutatem humano cruore placabant.

(2) « Esus, dès le règne de Tibère, se vit réduit à n'être que souffert, et seulement à partager avec Jupiter. On n'est pas bien informé de ce qui arriva depuis ; mais il est à croire que le réfroidissement allant toujours croissant, ce dieu céda la place au Jupiter romain. — *Esus* vient du mot grec *Zeus*; il n'y a d'autre différence qu'une simple transposition de la première en la seconde lettre. La langue des Gaulois était le plus ancien grec, c'est-à-dire celui que Cadmus apporta de Phénicie en Grèce. » *De la religion des Gaulois*, par Dom. Martin, t. I.

plaçant chacun par une église (1). Et par là nous arrivons à expliquer un fait demeuré un problème jusqu'ici : la juxta-position de deux paroisses demeurées distinctes, quoiqu'elles ne soient distantes l'une de l'autre que de cinquante mètres et qu'elles ne forment guère entre elles que la valeur d'une commune. Et remarquez encore ce fait : en parlant de ces deux communes on ne dit jamais Jouy-Aizy, mais Aizy-Jouy ; la tradition ayant voulu consacrer par là l'antériorité d'origine de l'une sur l'autre. Aizy est l'emplacement de l'ancien culte purement gaulois et druidique ; Jouy, autel rival, n'est que de seconde formation ; il ne date que de l'arrivée des Romains. — Il est probable que des fouilles pratiquées avec soin sur l'emplacement des églises de ces deux paroisses amèneraient des révélations importantes.

En présence d'un monument qui, au point de vue de l'histoire locale, prenait une telle importance, nous sentîmes la nécessité de nous rendre à Jouy pour interroger de plus près les lieux, consulter les traditions et recueillir religieusement toutes les circonstances propres à jeter le plus grand jour sur cette découverte (2).

On sait combien l'indifférence qui règne dans les campagnes, sous le rapport archéologique, présente d'obstacles à ces sortes de recherches. Heureusement, nous eûmes la chance assez rare de trouver pour guide un jeune ouvrier intelligent et zélé qui avait assisté lui-même aux fouilles, pris quelques notes, et

(1) On a remplacé à Jouy Jupiter par Saint-Bandry, et à Aizy Esus par Saint-Médard.

(2) Nous étions accompagnés, dans cette excursion, de M. Leroux, secrétaire de la Mairie, et de M. Watel·t, professeur du Collège et officier de l'Université.

tracé même le plan des lieux. Ce jeune homme, qui est d'Aizy, mérite ici une mention particulière : il se nomme Louis Lacour-Thoury.

Après avoir remonté le vallon de Jouy pendant l'espace de deux kilomètres, nous arrivâmes enfin en haut du plateau et au lieudit la *Carrière Bourry* : c'est ainsi qu'on désigne l'emplacement où s'est opérée la découverte. Quelle peut être l'étymologie de ce mot que les gens du pays prétendent fort ancien ? Est-ce un vieux mot celtique ? Ou bien est-ce quelque ancien mot grec ou latin altéré ? Il serait très-intéressant d'éclaircir ce point philologique qui contient peut-être quelque révélation. Dans l'insuffisance de nos lumières, nous faisons ici appel aux savants qui s'occupent plus spécialement de ce genre de recherches. A l'aide d'un os, d'une facette d'os, Cuvier est parvenu à reconstruire tout entiers des animaux anté-diluviens dont les espèces sont complètement éteintes. De même, un philologue exercé peut, par l'interprétation d'un mot, muet pour le vulgaire, évoquer le passé, exhumer des monuments détruits, et faire revivre des périodes d'histoire évanouies dans la mémoire des hommes. C'est ainsi, en effet, que dernièrement, à l'aide d'un mot perdu dans Hérodote, M. Mariette, cet habile explorateur de l'Egypte a pu retrouver le sérapéum, ancienne sépulture du dieu Apis, ensevelie à plus de quatre-vingts pieds de profondeur sous les sables. Appliquée à la vieille terre des Pharaons, la philologie opère en ce moment des miracles : elle fait parler des morts enbaumés depuis 6,000 ans. Les papyrus, contemporains de Moïse, sont retrouvés, déchiffrés ; et bientôt nous connaîtrons, il faut l'espérer, le point de départ, resté jusqu'ici mystérieux, des divers systèmes politiques et religieux qui ont régi le monde ..

Mais ne nous écartons pas de notre sujet. La première

question que se pose l'observateur en arrivant sur les lieux, est de se demander comment un autel consacré à Jupiter a pu être élevé sur cette montagne éloignée de tout centre important de population, et qui se trouve même à une distance de plus de deux kilomètres du village de Jouy, auquel cependant il a laissé son nom. Une seule supposition nous paraît probable. Quelque dolmen consacré à Teutatès s'élevait sans doute originairement en cet endroit, et les Romains ne pouvant vaincre la vénération obstinée des Gaulois pour ce lieu d'autant plus sacré pour eux que les mystères qui s'y accomplissaient dans la profondeur des forêts étaient plus redoutables, les Romains, disons-nous, auront insensiblement remplacé le culte de Teutatès par celui de Jupiter. On sait que les Druides, originaires d'Orient, aimaient à dresser leurs autels sur les montagnes élevées et solitaires. Comme les Orientaux, ils sacrifiaient sur les *hauts-lieux*. Les patriarches eux-mêmes en agissaient ainsi. N'est-ce pas en effet sur une haute montagne qu'Abraham conduisit son fils pour l'immoler à Dieu ? Tout semblerait donc indiquer que ce lieu était l'emplacement d'un ancien dolmen. Ici, en effet, comme à Vaurezis où se trouve le dernier monument druidique de notre contrée (1), le plateau est élevé, solitaire et côtoyé par une chaussée romaine construite elle-même probablement sur quelque ancienne chaussée gauloise. Combien n'est-il pas à regretter qu'un observateur attentif ne se soit pas trouvé sur les lieux au moment où l'on fouillait ces ruines ! Peut-être aurait-il eu à constater les débris des autels de Jupiter et de Teutatès confondus et ensevelis ensemble !

(1) Voir la notice intéressante publiée par M. de Wuillefroy sur ce monument, le plus ancien et le plus curieux du Soissonnais

Malheureusement, nous arrivions trop tard. N'oublions pas qu'il y a déjà trois ans que cet emplacement est livré à l'exploitation des ouvriers carriers. Non seulement les couches épaisses de terre qui recouvraient le calcaire avaient été déblayées, mais la roche elle-même, base du monument dont nous recherchions les traces, avait été entamée sur un large espace et à plusieurs mètres de profondeur.

Enfin, après bien des efforts et des demandes de tout genre posées particulièrement à notre guide dont nous ne saurions, encore une fois, trop louer le zèle et la pénétration, voici les principaux points que nous sommes parvenus à mettre en lumière et à établir avec certitude :

Premièrement, il y avait en cet endroit un caveau, ou plutôt un sanctuaire, une crypte, qui mesurait quatre mètres de profondeur et presque autant de largeur. Cette crypte pénétrait dans le banc de roche à environ un mètre de profondeur ; le reste, c'est-à-dire a partie supérieure, avait été creusé dans le limon diluvien qui, à cet endroit, présente une épaisseur de trois mètres. Quelques restes de construction en petit appareil romain qui se trouvaient encore debout au fond du caveau, sur les bords du banc de roche, indiquaient que les parties latérales du monument avaient été revêtues de murs pour contenir les terres. Mais cette crypte avait-elle été voûtée ? D'un autre côté, par quel moyen y pénétrait-on ? C'est sur quoi il nous a été impossible d'obtenir aucun renseignement satisfaisant.

En second lieu, cette crypte, écroulée sur elle-même, était remplie de pierres calcinées, de débris de charbons et de cendres, et de fragments de vases ayant probablement servi à l'exercice du culte ; le tout portant les traces d'un violent incendie. Six pieds de terre

recouvraient ces décombres dont le souvenir avait même péri dans la mémoire des gens du pays.

En troisième lieu, et c'est ici la partie la plus importante de nos renseignements, une espèce d'estrade ou plutôt d'autel formé de trois marches taillées dans le roc, s'élevait au fond de la crypte. C'est au bas de cet autel, et au milieu des décombres, que s'est rencontré notre bas-relief. Une entaille pratiquée sur le haut de la dernière marche semble indiquer que c'est là qu'il avait été placé. Les marches de cette estrade, nous assurent les ouvriers, était profondément usées. Enfin, sur la dernière de ces marches, se trouvait une inscription qui doit être pour nous d'une grande valeur si elle a été transcrite avec exactitude et si l'on parvient à l'interpréter. Nous avons tout lieu de croire à la sincérité et à l'intelligence de notre guide qui nous parut l'avoir copiée avec la plus scrupuleuse fidélité; mais il est si facile en pareille matière de se tromper, quand on n'a pas l'expérience nécessaire ! La première précaution à prendre, en pareil cas, eût été sans doute de conserver intacte la partie de cette roche qui portait ces antiques caractères; malheureusement, livrée à la mine, la pierre fit explosion, et ce document historique fut anéanti pour toujours. Quoi qu'il en soit, voici l'inscription telle qu'elle nous a étéprésentée (1):

L M C C I X.

C'est ici que nos difficultés commencent, et qu'un document qui pouvait tout expliquer, vient au contraire compliquer la question.

Sans doute, si, comme le vulgaire, nous ne consultons

(1) Les caractères tracés en creux et d'une hauteur de 7 centimètres environ trahissaient une main peu exercée; mais ils avaient un cachet romain bien marqué.

que la première impression des yeux, nous lirons couramment dans cette inscription un millésime, que nous traduirons ainsi : *l'An 1209*. Mais il y a ici un premier obstacle : c'est qu'à cette époque le mot l'*An* ne s'exprimait jamais comme date que par *Anno*. On peut encore, il est vrai, dans l'hypothèse d'un millésime, considérer L comme l'initiale d'un nom propre, et lire par exemple : Lucius 1209. Mais que de difficultés ne présente pas cette date si rapprochée de nous ? Comment accepter ce chiffre qui nous forcerait de croire que le paganisme aurait pu prolonger son existence sur certains points de notre contrée jusqu'au commencement du XIII[e] siècle ? Il fut sans doute très-difficile d'éteindre le culte payen qui, chassé des villes, se cantonna dans les villages, et, de ceux-ci, se réfugia au fond des forêts. Mais jusqu'ici aucun fait de notre histoire locale ne nous a permis de constater la moindre trace de cette longue prolongation du culte des idoles dans le Soissonnais. Dès le VI[e] siècle, le christianisme était en possession de toutes les communes.

Néanmoins, malgré toutes les invraisemblances que présente ce millésime, il est une certaine supposition qui serait moins en contracdictions avec les faits, et qui nous permettrait, jusqu'à un certain point, de l'admettre. En effet, on pourrait supposer, sans violenter nos traditions historiques, qu'à la chute du paganisme, la crypte de Jouy, interdite au culte payen, devint la propriété particulière de quelque famille qui, soit par religion, soit par curiosité, conserva ce monument que sa situation, isolée d'ailleurs, rendait peu dangereux. Cet état de choses se serait prolongé jusqu'au moment où, vers les premières années du XIII[e] siècle, sur quelque ordre émané de l'autorité diocésaine, ou même du mouvement spontané du propriétaire, cet ancien *sacel-*

lum, ce caveau donnant peut-être lieu à quelque retour de superstition, aurait enfin été livré aux flammes. Et, à cette occasion, nous citerons un fait entièrement analogue à celui-ci et même encore plus extraordinaire. On sait qu'à Paris, l'église de Saint-Germain des-Prés a été bâtie sur l'emplacement, d'un ancien temple d'Isis. Or, les religieux de ce monastère conservèrent, dans un coin de leur église l'ancienne statue de cette déesse, non-seulement jusqu'au XIII[e] siècle, mais jusqu'à la moitié du XVI[e], époque à laquelle la destruction en fut décidée à raison de certaines dévotions superstitieuses que le menu peuple venait clandestinement pratiquer devant cette ancienne idole.

Mais si aucune interprétation, dans le sens d'un millésime, ne paraît acceptable, et s'il faut chercher dans une autre voie l'explication des caractères de Jouy, voici une nouvelle version que nous soumettons aux archéologues. On peut d'abord convertir le second *C* en *O*. Cette conjecture se fonde sur deux raisons : la première est que les lettres tracées en creux et obstruées par un ancien limon n'auront peut-être pas été suffisamment dégagées à l'endroit de l'*O*, que des yeux peu exercés et prévenus par l'idée d'un millésime se seront hâtés de le prendre pour un *C*. — En second lieu, pressé par nos questions, l'ouvrier a reconnu que le premier *C* n'était pas entièrement semblable au second et qu'il en différait par un point fortement accentué à l'ouverture supérieure de la lettre, point caractéristique qui ne se trouvait pas sur l'autre : d'où il est permis de conclure, sans rien forcer, que le second *C* n'était probablement qu'un *O* dont la partie droite, mal formée peut-être et obstruée par un limon séculaire, aura donné le change au copiste peu expérimenté. Ceci posé, nous traduisons ainsi : Lucius, Miles Cohortis IX (nonæ), *Lucius, soldat de la neuvième cohorte*. Cette inter-

prétation reçoit un certain caractère de probabilité d'un ancien bas relief trouvé à Reims et qui présente les plus grandes analogies avec le monument qui nous occupe. Ce bas-relief représente la déesse Ardoina Camulus, et — rapprochement bien curieux, — un Jupiter semblable au nôtre. Or, on lit au bas de ce monument : QU ARTINIUS REMUS MILES. COH. VII ; ce qui signifie : *Quartinius de Reims, soldat de la septième cohorte* (1). Que si maintenant vous vous rappelez les vases, les tombes, les armures, les nombreuses traces d'antiquités romaines trouvées dans les environs de Jouy, et qui semblent attester l'existence d'un ancien camp romain placé sur ce haut plateau dont la position domine la route de Soissons à Laon et celle de Vailly à Coucy, vous arriverez à conclure que c'est un soldat romain qui aura, soit par désœuvrement, soit par esprit de religion, gravé cette inscription au bas de cette crypte placée dans son voisinage. On nous objectera que ce n'était pas la 9e légion, mais la 25e qui résidait dans le Soissonnais. Mais durant les cinq cents années de l'occupation, n'y a-t-il jamais eu chez nous que cette légion ? Et, d'ailleurs, il n'est pas ici question de légion, mais de cohorte. Or, chaque légion se composait de dix cohortes. La 7e, nous l'avons vu, était à Reims ; la 9e campait probablement aux environs de Jouy, et c'est ce qui nous expliquerait peut-être en même temps l'implantation du culte de Jupiter dans cette localité.

Sommes-nous parvenus à résoudre complètement le problème ? nous ne le pensons pas. Le champ des conjectures reste ouvert, et nous laissons à d'autres Œdipes plus habiles le soin de nous donner le dernier mot de cette énigme qu'il est très-important pour nous

(1) *La Religion des Gaulois*, par Dom Martin, t. 2.

de connaître, et dont l'interprétation doit appeler nécessairement l'attention du monde savant.

On le voit donc, ce monument, tant par les problèmes qu'il résout que par ceux qu'il soulève, appelle et provoque la sérieuse attention des archéologues. Mais s'il est d'un haut intérêt au point de vue historique, il est loin d'être sans valeur sous le rapport de l'art. Malgré certaines négligences de détails, malgré même un je ne sais quoi de rustique et de gaulois empreint dans toute la personne de ce Jupiter, mais qui d'ailleurs ne compromet en rien la majesté de son attitude, il faut reconnaître que l'ensemble de cette figure révèle dans son auteur un artiste de la bonne école. Le modelé en général y est ferme, correct et savant. Les muscles y sont accusés avec science et vigueur; et quoique l'exécution en paraisse hâtée, on y sent partout a présence d'une main sûre et exercée. Ici encore, on trouve dans le style de ce bas-relief une telle similitude avec celui de Paris, qu'il n'y a pas à douter qu'ils ne soient tous deux de la même époque, et peut-être sortis de la même carrière et du même atelier; et par là nous arrivons naturellement à pouvoir constater la date certaine de son origine. Nous lisons en effet, sur l'un des côtés du bas-relief de Paris, une inscription qui porte que cet autel a été érigé par la société des négociants de Lutèce à Jupiter, sous le règne de l'empereur Tibère. Contemporaine de cette époque, notre pierre daterait donc des premières années du christianisme, et aurait traversé plus de dix-huit siècles pour parvenir jusqu'à nous.

Que d'enseignements dans cette simple pierre retrouvée par hasard sur la montagne de Jouy! Au culte sombre et barbare des Druides, les Romains, maîtres de la Gaule, substituèrent les dieux de l'Ausonie, plus riants et plus humains. Les dolmens sanglants sont renversés

et la figure radieuse de Jupiter olympien remplace partout la figure sauvage du dieu Teutatès. Mais bientôt une révolution se prépare. L'humanité grandissait. Jupiter tombe à son tour du haut de ses autels brisés. C'était le Dieu des heureux de ce monde. Jamais il n'avait eu un sourire, ni pour l'indigent, ni pour l'esclave. Sous son règne, le pauvre n'avait point de Dieu. Ce type du bonheur égoïste, ce dieu qui ne sait que lancer la foudre et s'enivrer de nectar et d'ambroisie, pouvait plaire aux riches patriciens de Rome et d'Athènes ; mais il ne répondait plus aux aspirations plus épurées de l'humanité souffrante. C'est alors qu'apparaît sur le monde la noble et suave figure du Christ, type céleste de justice et de mansuétude. A sa voix, partie de la Judée, le monde des esclaves, les nations opprimées, secouent et brisent leurs chaînes. Les autels de Jupiter s'écroulent partout avec fracas ; et c'est probablement au milieu de ce cataclysme que le bas-relief de Jouy aura été enseveli sous les décombres de son sanctuaire incendié.

C'est ainsi que, rattachée à la religion de nos pères, une simple pierre peut prendre à nos yeux une haute importance historique, en nous aidant à constater les diverses étapes que l'humanité a parcourues dans sa marche ascendante.

Et, à cette occasion, qu'il nous soit permis, en terminant, de déplorer la perte à jamais regrettable de tant de monuments d'art et d'histoire qui ont disparu à cette époque, et qui nous permettraient aujourd'hui de suivre avec tant d'intérêt, d'âge en âge, l'histoire des transformations religieuses du Soissonnais. Dans un article resté célèbre, M. de Montalembert a reproché avec raison au vandalisme révolutionnaire la destruction de tant d'objets précieux qui, aujourd'hui, nous ont défaut. Mais ne pouvons-nous pas avec le même

droit déplorer ce zèle, plus pieux qu'éclairé, qui a porté les premiers chrétiens à faire disparaître du sol tout ce qui avait appartenu au paganisme. Que de ruines amoncelées, que de chefs-d'œuvre détruits dans toutes les parties de l'empire romain ! En vain quelques sages essaient d'arrêter cette fureur de dévastation; en vain saint Augustin lui-même laisse-t-il entendre qu'au lieu de les détruire, il vaut mieux consacrer au vrai Dieu ces temples, ces idoles, travail des grands maîtres : le mouvement iconoclaste emporta tout. Que sont devenus, par exemple, ces autels, ces bas-reliefs, ces inscriptions qui devaient orner les temples de notre ville occupée et embellie, pendant près de cinq cents ans, par le polythéisme romain ! A peine avons-nous pu retrouver une pierre votive élevée à la déesse Isis. Qu'avait-on également fait à Paris de ce précieux autel de Jupiter dont nous avons parlé et qui fut retrouvé sous le sanctuaire de Notre-Dame ? Ce monument, si curieux à tant de titres et qui contenait l'histoire de la fusion du culte des Gaulois avec celui des Romains, fut *scié et brisé pour faire des moëllons.* Heureusement, vers le XVIe siècle, grâce à la renaissance des lettres, ces préjugés se dissipèrent. On ne vit plus, comme aujourd'hui, dans ces monuments que de purs symboles, intéressant à la fois l'art et l'histoire. On se mit alors à les recueillir de toutes parts avec autant de zèle qu'on en avait mis autrefois à les détruire. Les papes eux-mêmes donnèrent l'exemple, et les débris de ces antiques idoles, recueillis avec respect dans les musées de Rome, en constituent aujourd'hui la principale richesse.

Accueillons donc avec le même empressement cet ancien symbole de la religion des Gaulois nos pères, qu'un hasard inespéré vient de mettre en notre possession. Le Jupiter de Jouy complètera la riche collection

de monuments gallo-romains que possède déjà notre ville, et que des musées plus importants que le nôtre pourraient nous envier.

— M. l'abbé Pécheur complète le mémoire de M. Calland, par une note sur l'étymologie de Jouy :

« On ne peut douter qu'un grand nombre de localités ne tirent leurs noms du culte qu'on y rendait, soit à des divinités celtiques, soit à des dieux romains ou gallo-romains. Nous en apporterons quelques exemples qui ne peuvent qu'ajouter un nouvel intérêt à la découverte du simulacre de Jupiter trouvé à Aizy-Jouy.

» Jouy nous a toujours paru venir de *Jovis*, *Joveum*, lieu consacré au culte de Jupiter, et Aisy, ou Esy, des hommages qu'on y rendait à Esus, le Mars des Gaulois. Il y a, en France, une multitude de lieux du nom de Jouy qui ont la même étymologie. Jouy en Parisis s'appelait, en latin, *Joviacum* (de *Jovio* ou *Jovis*) et a donné son nom au *Pagus Joviacensis*, auquel a succédé l'archidiaconné de Josas. Joinville ou Jouville vient de *Jovis-Villa*, nom qui lui est donné dans les vieilles chroniques.

Les païens ont toujours préféré les hauts lieux, les montagnes, pour l'exercice de leur culte. De là nous sont venus : Martimont *(Martis-Mons)*, Mont-Martre *(Mons-Martis*, *Mons-Mercurii*), qui prit le nom de *Mons Martyrum* après le supplice de saint Denis et de ses compagnons. Frédégaire (c. 55, lib. v) et les autres chroniqueurs, Abbon, dans son *Siége de Paris* (lib. 2) l'appellent *Montem Martis*, *Cacumina Martis*. Dans le deuxième livre des *Miracles de saint Denis*, il est appelé *Mons Martis*.

» Le nombre des lieux tirant leur nom de Jupiter paraît l'emporter sur les autres. Je citerai, entr'autres, le *Mont-Gevin*, près de Vertes-Feuilles, nommé dans

la chronique de Longpont, au XIIe siècle ; le *Mont-Joet*, donné en 1140 à l'abbaye de Valsecret ; le *Mont Jau*, mentionné dans une charte de Louis-le-Hutin, de 1312, en faveur du monastère de Chésy ; *Janvilliers (Jovis Villaris)* dont l'autel fut confirmé à Coincy, en 1193 ; le *Mont-Guiaut* (Mont-Guyon ou Dion), qui désigne la butte de Thau, près d'Hartennes ; enfin, le *Mont-Jou* ou *Mont-Jeu* (*Mons-Jovis*), aujourd'hui le Mont-Saint-Bernard, qui a son analogue dans le *Mont-Jau* ou *Mont-Joet*, près de Château-Thierry ; le *Mont-Juvien*, sur la hauteur de Crécy-au-Mont ; et *Mont-Jay* (*Mons Gaii*, *Mons Jovis*), dans le Parisis.

» Ces exemples suffisent pour autoriser pleinement l'étymologie donnée à *Jouy* en Soissonnais et que vient de confirmer d'une manière inattendue notre bas-relief de Jupiter trouvé en ce lieu. »

— M. Vuaflart lit le mémoire suivant sur l'ancien *Bibrax*. Ce mémoire, demandé à l'honorable membre par M. le Président, qui regrettait que les Bulletins de la Société ne continssent aucun travail sur cet oppide, est le résumé des opinions émises jusqu'ici sur son emplacement.

SUR LE BIBRAX DES COMMENTAIRES DE CÉSAR.

Où faut-il le placer ?

Cette question, tant controversée, n'est pas encore résolue de manière à ne laisser aucun doute. Toutefois, elle nous semble moins incertaine que ne l'exprime le compte-rendu du Congrès de Reims (1).

La plupart des auteurs qui l'ont traitée ont placé *Bibrax* au nord et sur la rive droite de l'Aisne ; mais

(1) *Congrès scientifique de Reims*, 1845, p. 279.

ils sont loin d'être d'accord sur l'endroit, se partageant entre Laon, Bruyères, Sissonne, Bièvre, Berrieux, Saint-Thomas, Braye-en-Laonnois et en Rethelois, etc.; d'autres, d'un avis contraire, l'ont placé sur la rive gauche de l'Aisne, tantôt à Braine, tantôt à Fismes.

En faisant connaître les diverses opinions émises sur cet important sujet, nous espérons contribuer à élucider la question.

Parmi les auteurs du XVIII[e] siècle qui s'en sont occupés, nous citerons d'abord l'abbé Lebœuf. Dans une longue dissertation sur le Soissonnais, ce savant, dont le mémoire a été couronné par l'Académie de Soissons, en 1735, a réfuté l'opinion de Sanson et Liébaux, géographes qui plaçaient *Bibrax* au midi de l'Aisne, le premier à Fismes, le second à Braine. Avec très-peu de réflexion il est, dit-il, aisé de comprendre que *Bibrax* devait être au nord de cette rivière; il suffit de lire avec attention la description de César, et tout bien considéré, c'est Bièvre, ville alors située sur la cime d'une montagne inculte; elle est traversée par un grand chemin qui va de Laon à Reims, et, pour cette raison, pourrait être appelée *Mons Bifractus*, quoique le chemin n'ait pas fait de cavités sur la crête, à cause de la proximité du roc. C'est cette place de *Bibrax* ou Bièvre que les Belges confédérés essayèrent de prendre et qu'ils ne purent emporter, parce qu'elle fut promptement secourue par ceux de César (1).

Bibrax était à huit mille pas de la plaine de Pontavert et de Chaudardes, où devait être le camp de César, sur le rivage septentrional de l'Aisne; en outre, il y a analogie parfaite entre *Bibrax* et Bièvre.

L'auteur d'une lettre signée A. D., de Laon, sur la

(1) *Memoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1735, dissertation de l'abbé Lebœuf.

situation de *Bibrax*, indique Bruyères, et dit que l'abbé Lebœuf a raison « de soutenir » que Laon se trouve trop » éloigné de la rivière d'Aisne, pour que les huit milles » de César, *millia passuum octo*, puissent se rapporter » à cette ville ; il ajoute ensuite : Si Laon est trop » éloigné, par la même raison Bièvre est trop rappro- » ché. Laon est à cinq lieues de Pontavert, Bièvre » n'en est qu'à trois, sur le grand chemin de Laon à » Pontavert. Sur le même chemin, on trouve Bruyères » à quatre lieues de l'Aisne, qui a toutes les apparences » d'une ville ancienne ; elle a quatre portes dont l'une » dite des *Romez* ; dans la rue qui conduit à celle de » Reims, il y a un vieux bâtiment ou hôpital ayant » une porte d'entrée peu large, aux piliers de laquelle » sont deux belles et anciennes statues de hauteur » d'homme, que des curieux prennent pour des prêtres » gaulois ou druides.

» Le nom de Bruyères pourrait bien avoir quelques » rapports à celui de *Bibrax*. On y aurait trouvé trois » médailles de bronze, représentant les empereurs » Trajan, Gallien et Tacite, avec des inscriptions au » revers. »

L'auteur invite l'abbé Lebœuf à donner quelques réflexions nouvelles sur ce doute qui mérite d'être éclairci (1).

La réponse de l'abbé Lebœuf ne se fit pas attendre ; en voici les principaux passages :

« L'on n'est plus partagé maintenant que touchant le » lieu sur lequel il faut faire l'application des huit mille » pas de la distance dont la ville gauloise, appelée » *Bibrax*, était des bords de l'Aisne.

» La lieue gauloise, d'après Sanson, n'étant que

(1) Lettre sur la situation de *Bibrax*, *Journal de Verdun* juillet 1750

» d'un mille et demi, revenait à la moitié de nos lieues » communes qui ont trois mille pas géométriques. A » ce compte, les huit mille pas de César, entre le bord » de l'Aisne vers Pontavert où était son camp et *Bibrax*, » devait fournir la distance de trois de nos lieues, à un » tiers près. En s'éloignant d'un quart de lieue du » bord de l'Aisne, c'est le moindre espace que le camp » pût y occuper; si on cherche, du côté des terres, » un lieu dont le nom ressemble le plus à celui de » *Bibrax*, et dont la forme soit en même temps propre à » une ville ou forteresse gauloise, on voit par la pointe » du compas, si la carte est juste, que la distance des » huit mille pas cherchés ne peut tomber sur Bruyères, » revendiqué par l'écrivain de Laon, parce qu'il est » trop éloigné, non plus que sur Berrieux, parce » qu'il est trop voisin des bords de l'Aisne.

» Le nom de Bruyères vient du mot de *Brugaria* ou » *Brogaria* qui partout, dans l'origine, signifiait terre » à broussailles (inculte).

» Bruyères, malgré ses quatre portes, est moderne, » relativement à César. Les statues de la porte de » l'hôpital ne sont rien moins que des prêtres druides » ou gaulois.

» Lorsqu'au XIIe siècle, les maisons de Dieu ou lépro» series ont commencé, on plaçait aux portes quelques » statues, dont les rouleaux contenaient des sentences » pour exhorter à faire l'aumône. En outre Bruyères, » étant situé dans un vallon, n'a rien qui convienne à » l'histoire des anciens temps; on n'y trouve ni la res» semblance du nom, ni la distance de la rivière » d'Aisne, conforme aux commentaires de César; il » faut revenir à Bièvre, qui est plus proche d'une lieue » de l'Aisne et dont le nom a une analogie parfaite avec » le latin *Bibrax*; le double B y est, la lettre V équi-

» valent au B; les lettres I et R s'y trouvent également.
» Que veut-on de plus ?

» De ce que Bièvre n'est plus qu'un village aujour-
» d'hui, il ne faut pas conclure qu'il n'ait pas été une
» ville du temps des Gaulois ; il y a beaucoup d'exemples
» semblables. La fameuse Alise, si célèbre du temps de
» César, située sur une montagne escarpée de trois
» côtés, où est une belle plaine, qu'en reste-t-il de cette
» superbe *Alesia Mandubiorum* ? (1) N'est-ce pas le cas
» de dire : *Nunc seges est ubi Troja Fuit ?* «

Dudon de Saint-Quentin, Jacques Robbe, avocat, né à Soissons, et d'autres écrivains, ayant pris la ville de Laon pour la place connue sous le nom de *Bibrax*, l'abbé Lebœuf leur a opposé le raisonnement suivant : ,

« La montagne de Laon est encore plus éloignée de
» l'endroit où était le camp de César que ne l'est
» Bruyères; si c'était cette montagne qui eût été *Bibrax*,
» César aurait dû compter de son camp jusqu'à quinze
» ou seize milles, ou bien il faudrait dire que ce camp
» n'était pas sur le bord de l'Aisne, mais bien à deux
» lieues, ce qui est faux. Ce ne sont donc que des
» écrivains peu versés dans la lecture de César qui ont
» osé ajouter, au nom *Laudunum* de la montagne de
» Laon, l'autre nom gaulois de *Bibrax*. M. de Valois
» rapporte leurs opinions en parlant de Laon, page 290
» de sa notice, et il n'en paraît pas autrement
» touché. » (2)

Dormay aussi a d'abord indiqué Laon; mais après réflexion, il a abandonné cette opinion et a désigné ensuite tantôt Sissonne, tantôt Bruyères. (3).

(1) Lettre de l'abbé Lebœuf, sur *Bibrax*, *Journal de Verdun*, septembre 1750.

(2) *Dissertation sur le Soissonnais*, par l'abbé Lebœuf.

(3) Dormay, *Histoire de Soissons*.

L'habile géographe d'Anville s'exprime ainsi sur *Bibrax* :

« César en fait mention comme d'une ville des *Remi*, » distante de huit milles du camp qu'il occupait sur la » rivière d'Aisne, après l'avoir passée en marchant » contre les Belges qui avaient pris les armes ; *ab ipsis* » *castris*, *oppidum Remorum nomine Bibrax*, *aberat* » *millia passuum octo,* » et ajoute, en ce qui concerne l'opinion de Dudon et autres qui, d'après plusieurs légendes, veulent que *Bibrax* soit *Laudunum clavatum* ou Laon : « Cette ville est à une distance de la rivière » d'Aisne qui double, à peu près, celle qui est indiquée; » il serait difficile que le secours que César fit partir » au milieu de la nuit, fût arrivé assez promptement » pour faire suspendre l'attaque dès le jour suivant. » D'Anville combat l'opinion de Sanson et adopte celle de l'abbé Lebœuf, en plaçant *Bibrax* à Bièvre qui conserve évidemment le nom de *Bibrax*. Il termine ainsi : « La distance de huit milles, marquée par César, est » également convenable à l'égard des environs de » Pontavert. On lit dans les *Commentaires* que, sur le » fleuve près duquel il avait assis son camp, il y avait » un pont : *in eo flumine pons erat.* » (1)

L'abbé Expilli est de l'avis de d'Anville et de l'abbé Lebœuf, pour placer *Bibrax* à Bièvre, paroisse située à deux lieues sud est de Laon. (1)

César, dit le père L'Empereur, après avoir reçu le serment et les ôtages des Rémois, sera entré dans leur ville, pour aller passer l'Aisne à l'endroit où cette rivière servait de borne au pays des *Remi*; ce ne peut être que Pontavert ou Neufchâtel ; plus haut, l'Aisne ne borne plus le pays des Rémois, qui s'étend beaucoup

(1) D'Anville, *Géographie de l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains*, 1760.

(2, *Dictionnaire historique et géographique*, par l'abbé Expilli.

au-delà ; plus bas, elle coule dans le Soissonnais. Il pense que le camp était à Neufchâtel et le pont à Pontavert. Sans se prononcer sur la situation, il faut, suivant lui, que cette place soit à trois lieues de Neufchâtel, entre l'occident et le septentrion. S'il était obligé de la trouver, il la chercherait au bas de quelque montagne, comme est située l'ancienne *Bibracte*, car il pense que l'étymologie est la même, et que leur nom vient d'avoir été bâties sur une montagne dont la croupe est fendue en deux ; c'est ce que signifie encore, en allemand, le terme *Bibracht*. (1)

Voici ce qu'on lit dans *Thomas Corneille et de La Martinière* :

« Perrot d'Ablencourt a traduit *Bibrax* par Braine ;
» Vigenère dit aussi Bresne ; cependant Senson, dans
» ses renseignements sur la carte de l'ancienne Gaule,
» dit : *Bibrax* ne se peut mieux expliquer que de
» Fismes. Jacques Robbe réfute Perrot d'Ablencourt
» et Sanson par une dissertation dans laquelle il dit que
» ce n'est ni Braine, ni Fismes, villes situées toutes
» deux au midi de l'Aisne, mais bien la ville de Laon
» qui doit être *Bibrax* ; elle est nommée, dans plusieurs
» anciens monuments : *Mons Bibrax*. Sa situation sur
» une montagne qui est seule dans la plaine lui a fait
» donner le surnom de *Bibrech-dun*, qui vient du
» langage gaulois *teutonisé*, mont séparé ou morceau
» de montagne ; et ce qui prouve cette vérité, c'est que
» son autre nom, *Laodun* ou *Labdun*, en langage gau-
» lois, signifie la même chose. Les Latins en ont fait
» *Laodunum* et *Laudunum*, et les Français Laon.

» C'est une erreur de croire que cette ville fut nom-
» mée *Bibrax* parce que le mont a deux bras ; la

(1) Le père L'Empereur, *Dissertations historiques sur divers sujets d'antiquités*. 1 vol. in-12. Paris, 1706.

» raison est que César, qui était latin, ne pouvait pas » écrire autrement *Bibrex*, comme les Gaulois et les » Allemands le prononcent. » (1)

Le père Briet dit dans ses *Parallèles*, *Bibrax de quo tanta controversia*, Braine, *Aliis* Beuvray en Rethelois; l'un et l'autre sont une faute ; Braine était au pays des *Suessons* ennemis de César ; pourquoi auraient-ils attaqué leur propre ville? et *Bibrax* étant aux Rémois, en quelque canton du Rethelois que soit placé ce Beuvray, il ne saurait être Bibrax. (2)

Sanson place le camp sur le bord de l'Aisne, à l'endroit où cette rivière séparait les Rémois des autres Belges, ce qui ne peut être qu'entre le pays des *Remi* et des *Suessons*, et non loin de Reims, afin que les vivres puissent parvenir promptement et avec sécurité au camp romain.

« Pont-à-Vère répond, de tout point, au camp de » César ; ce lieu est sur l'Aisne à l'endroit où il existe » un pont, sur les confins du pays des *Remi*, près de ce- » lui des *Suessons*, non loin de Reims.

» Braine ne répond pas bien à la position de *Bibrax*, » parce qu'il est hors des limites des Rémois, et qu'il » fait partie du pays des *Suessons*. Neufchâtel-sur- » Aisne ne conviendrait pas mal ; mais César, qui parle » souvent de l'Aisne, n'aurait pas manqué de désigner » une ville située sur cette rivière; c'est donc bien » plutôt Fismes qui est à la distance de huit mille pas » de son camp et près des frontières des *Suessons*. » (3)

Lemoine, historien de Soissons, fait passer l'Aisne, à l'armée de César, sur un pont que l'on croit

(1) *Dictionnaire historique de De la Martinière et de Thomas Corneille*, à la lettre B.

(2) Le père Briet. *Parallèles*, 2e partie, liv. 6, chap. VII.

(3) Sanson. *Disquisitiones geographicæ in pharum Galliæ antiquæ* 2e vol ,voi p. 15'.

communément être celui de Pont-à-Vère (Pontavert), à cinq ou six lieues de Reims, et désigne pour emplacement du camp le bord septentrional de cette rivière. Il est opposé à l'opinion de Dudon et de Guilbert, abbé de Nogent-sous-Coucy, qui placent *Bibrax* à Laon. Il est de l'avis de l'abbé Lebœuf pour la situation de cette place, et, suivant lui, les Belges, en quittant le siège de *Bibrax*, vinrent camper à l'endroit où est à présent le village de Bouconville. (1)

D. Lelong, auteur d'une *Histoire de Laon*, dit que César passa l'Aisne à Condé, près de Berry-au-Bac, — qu'on voit près de Condé des vestiges d'un ancien camp appelé le vieux Reims, et que là pourrait être celui de Titurius. Il place *Bibrax* à Laon, et c'est sans doute pour justifier cette opinion que, contrairement à ce qui est admis, il dit que huit mille pas romains faisaient quatre petites lieues; en y ajoutant l'espace occupé par le camp, on serait à peu près dans le vrai; mais cette assertion n'est pas exacte puisque, d'après Pline et Strabon, vingt-quatre stades ou trois milles romains font une de nos lieues communes. Or, à ce compte, les huit milles désignés dans les *Commentaires* forment deux lieues et deux tiers; donc Laon n'est pas à la distance voulue.

Un manuscrit, communiqué à D. Lelong par Lalouette, chanoine de Laon, le corrobore dans son opinion. Ce manuscrit indique que l'armée de César se développait dans la plaine d'Amifontaine jusques vers Saint-Thomas, dont les environs auraient été témoins des petits combats de cavalerie dont parle César. Il est à présumer, dit D. Lelong, qu'en cette occasion, César aura fait construire le retranchement qu'on voit sur cette montagne et qu'on nomme Camp de César ou le vieux

(1) Lemoine. *Histoire des Antiquités de Soissons.*

Laon (1). On verra la valeur de cette assertion lorsque nous parlerons d'un mémoire de M. Devismes, sur le même sujet.

Le comte Turpin de Crissé traduit d'abord *Bibrax* par Bièvre, et, plus loin, dans une note à l'occasion de l'abandon de la place par les Belges, il désigne Braine ; ceci est sans doute une erreur de l'éditeur.

A cette traduction sont joints deux plans très-bien faits, dont l'un représente le camp de César et la position de Q. Titurius Sabinus, ainsi que celle des Belges lorsqu'ils vinrent sur César, après avoir échoué dans leur attaque contre *Bibrax*; l'autre montre l'armée belge essayant de traverser l'Aisne à gué, pour détruire le fort et le pont gardés par T. Sabinus. (2)

Wailly a traduit *Bibrax* par Fismes, sans dire sur quoi est basée son opinion (3).

Devérité, dans une *Histoire de Picardie*, désigne Braine.

César, dit Marlot, fit passer l'Aisne, qui est sur la frontière du pays rémois, à son armée, dressant son camp de telle sorte que l'une des ailes était à couvert par les rivages du fleuve, afin de favoriser les convois qui lui venaient de Reims et des autres cités; il y avait aussi un pont sur la même rivière qu'il fit garder par quelques troupes, faisant passer de l'autre part Q. T. Sabinus avec six compagnies.

L'Aisne, passant à l'endroit de Neufchâtel et de Pontavert, séparait, en descendant, les Rémois d'avec la Seigneurie des Soissonnais, où l'armée romaine entra incontinent après qu'elle eut fait lever le siège devant *Bibrax*.

(1) D. Lelong. *Histoire du diocèse de Laon*, 2 vol. in-8°. 1770.

(2) *Traduction des Commentaires de César*, par Turpin de Crissé. 3 vol. in-4°.

(3) Wailly. *Traduction des Commentaires de César*.

Les Soissonnais, *Suessiones*, gouvernés par le roi Galba, au temps de César, avaient un large et fertile territoire de douze villes; leur seigneurie était depuis la frontière de celle des Rémois jusques au pays des Beauvoisins et des Ambianois. (1)

Arrivant aux auteurs de notre siècle qui se sont occupés de la question de *Bibrax*, citons en première ligne l'opinion de Napoléon. Voici comment il s'est exprimé dans un ouvrage écrit sous sa dictée à Sainte-Hélène, peu de jours avant sa mort :

« Les commentateurs ont supposé que la ville de » Fismes ou de Laon était celle que les Belges avaient » voulu surprendre avant de se porter au camp de » César, c'est une erreur; cette ville est Bièvre. Le » camp de César était au-dessous de Pontavert; il était » campé la droite appuyée au coude de l'Aisne, entre » Pontavert et le village de Chaudardes, la gauche à » un petit ruisseau; vis-à-vis de lui étaient les marais » qu'on y voit encore. Galba avait sa droite du côté de » Craonne, sa gauche au ruisseau de la Miette, et le » marais sur le front. Le camp de César, à Pontavert, » se trouvait éloigné de 8,000 toises de Bièvre, de » 14,000 de Reims, de 22,000 de Soissons et de 16,000 » de Laon, ce qui satisfait à toutes les conditions » du texte des Commentaires.

» Les combats sur l'Aisne ont eu lieu au commencement de juillet. » (2)

MM. H. Martin et P. Lacroix ne trouvent pas très-compatible avec le texte la position donnée aux Romains, par l'abbé Lebœuf, sur la montagne de Craonne, Oulches, Vauclerc et le bout du bois de Cuissy.

Le village de Berrieux, autrefois Bébrieux, au-dessus

(1) Marlot, *Histoire de Reims*, t. I.

(2) Napoléon, *Précis des guerres de J. César*.

de Corbeny et un peu plus près de Pontavert que Bièvre, pourrait, disent ils, disputer à cette bourgade le nom de *Bibrax* et conviendrait parfaitement à la position que Napoléon donne aux deux armées. Le débat ne leur semble sérieux qu'entre Bièvre et Bébrieux (Berrieux). « Laon, distant d'au moins cinq grandes lieues » de l'Aisne, distance plus que double de celle de César, » est tout à fait hors de cause.

» L'erreur de Dudon et de ceux qui sont de son » avis, pourrait provenir du nom de *Vieux Laon* que » conserve encore aujourd'hui la hauteur qui domine » le village de Berrieux. Si on admettait cette hypo- » thèse, fort acceptable suivant eux, à Berrieux reste- » rait définitivement l'héritage de *Bibrax.* »

» Braye-en-Laonnois, ou Braye-en-Rethelois, n'ont » aucun rapport avec *Bibrax*. Braye est un nom gallique » donné à une multitude de bourgs ou de villages, et » qui signifie vase, limon, terrain humide et fangeux. »

La marche de César à *Noviodunum* (Soissons) fut de près de neuf lieues, assez forte étape pour une armée dont une grande partie devait être fatiguée par les évènements de la veille. (1)

Un mémoire anonyme, publié dans l'*Annuaire de l'Aisne* en 1815, contrairement à l'opinion généralement admise que le passage de l'Aisne, par César, eut lieu à Pontavert ou dans les environs, le place à Pontarcy; mais la distance de l'un à l'autre est, dit-il, si peu importante, qu'on ne doit pas élever de difficultés à ce sujet.

« César fit construire des ponts où il savait en avoir » besoin, et avait fait fortifier ceux de Pontarcy et de » Pontavert, ce qui faisait les débouchés et les com- » munications de son armée. La tête du pont que les

(1) H. Martin et P. Lacroix, *Histoire de Soissons*.

» Belges voulurent attaquer est celle de Pontarcy; il » en reste encore des vestiges qu'on aperçoit au pas» sage du bac du côté du Laonnois, lorsque les eaux » sont basses. De là à Vieil-Arcy, ancien fort où fut » campé T. Sabinus, il y avait une chaussée dont on » voit des restes.

» D'après l'auteur, *Bibrax* était à Braye-en-Laonnois, » qui se trouve presque vis-à-vis de Pontarcy. Du côté » de Laon sont les hauteurs que César aura occupées » quand il vit les Belges filer sur Braye. Ce village » moderne est dominé, du côté de Laon, par une hau» teur sur laquelle aura été le fort de *Bibrax ;* sur cette » éminence est une ferme appelée Frémont ou Froid» mont, comme si on disait plate-forme de la mon» tagne; *Fréjus*, *Forum Julii*, le terrain marécageux » qui environne le village de Braye, est le petit marais » qui séparait les deux armées; les distances, suivant » l'auteur, seraient conformes à celles données par Cé» sar, ce qui n'est pas exact. (1)

» César, dit M. Walckenaër, fait mention d'une ville » des Remi, nommé *Bibrax*, distante de huit milles » des bords de l'Aisne, où il était campé. *Bibrax* ne » pouvait être Laon, comme le veulent certaines lé» gendes. M. Walckenaër est d'avis que ce devait » être Bièvre, ainsi que le conjecturent l'abbé Lebœuf » et d'Anville. » (2)

M. Devisme, ancien magistrat à Laon, dans un mémoire qui semblerait écrit pour réfuter des opinions émises plus tard, a donné une longue et exacte description du camp de Saint-Thomas, et, d'après son opinion, il ne voit pas là l'ouvrage de César après son passage

(1) *Annuaire du département de l'Aisne*, 1815. Auteur anonyme.

(2) Walckenaër, *Géographie des Gaules.*

de l'Aisne. Le camp de Saint-Thomas, dit il, étant à deux lieues de cette rivière, César n'avait pas placé à cette distance une division quelconque, qui aurait été facilement enveloppée par l'ennemi.

M. Melleville, dans un mémoire très-détaillé, réfute d'abord l'opinion émise par quelques savants, que les Belges s'étaient réunis à Soissons, et celle des écrivains qui font passer l'Aisne, par l'armée de César, les uns à Pontavert, les autres à Pontarcy, et continue en disant que ceux qui placent ce passage à Condé-sur-Suippe, entre Guignicourt et Berry-au-Bac, sont dans le vrai.

« Entre Condé et Guignicourt un vaste champ, sur » le bord de l'Aisne, porte, de temps immémorial, le » nom de *Champ de la Bataille*; un peu plus loin, un » autre endroit s'appelle le *Champ du de Profundis*. » Ces deux noms significatifs doivent se rapporter au » combat qui eut lieu lorsque les Belges voulurent » traverser la rivière à gué, autrement ils n'auraient » pas de sens. »

M. Melleville, contrairement à l'opinion généralement admise que le camp devait être à Pontavert ou aux environs, le place à Saint-Thomas même. D'après le mémoire de M. Devismes, que nous venons de citer, et celui de l'abbé Lecomte dont nous parlerons, cette opinion n'est pas admissible. M. Melleville, voulant que la ville actuelle de Laon soit l'ancien *Bibrax*, avait besoin, pour donner raison à sa manière de voir, d'éloigner le camp de près de huit kilomètres du bord de l'Aisne, sans quoi Laon ne pouvait plus être *Bibrax* qui, d'après le texte formel des *Commentaires*, était situé à huit milles du camp. *Aberat millia passuum octo* (1).

(1) Melleville, *Mémoires de la Société archéologique de l'Aisne*, 1843.

Dans un travail très-intéressant sur les itinéraires gallo-romains dans le département de l'Aisne, M. Piette, d'accord sur ce point avec D. Lelong et M. Melleville, fait passer l'Aisne, par César, à Condé ; mais il est d'un avis contraire en ce qui concerne la position du camp. César, ayant fortifié la tête du pont qui était sur la rivière, *in eo flumine pons erat*, le fait franchir par son armée, et là il pose son camp, *atque ibi castra posuit*. « En présence d'un texte aussi net, aussi précis, il est » impossible de chercher le camp de César ailleurs » que sur la rive même de l'Aisne, dit M. Piette; » aussi le place-t-il sans la moindre hésitation au point » culminant de la colline, entre Berry-au-Bac et » Guignicourt, sur la rive droite de l'Aisne, dont les » pentes larges et adoucies s'étendent, vers le nord, » jusqu'aux marais de la Miette. L'armée gauloise occu- » pait la rive droite de ce ruisseau, depuis sa naissance » à Amifontaine jusqu'à son confluent avec l'Aisne, » au-dessous de Berry-au-Bac. Les escarmouches ou » petits combats de cavalerie auraient eu lieu dans » l'espace de moins de deux mille pas existant entre les » deux armées.

» C'est vers le nord-est que Galba a dû essayer de » faire franchir à son armée la rivière d'Aisne dont les » eaux, affaiblies par les chaleurs de l'été, rendaient » quelques endroits guéables. César, averti à temps par » Titurius, repassa le pont avec toute sa cavalerie, ses » frondeurs et ses archers, et tailla l'ennemi en pièces, » pendant qu'il était embarrassé dans le passage.

» Quant à Bibrax, continue M. Piette, on pourrait, » sans trop de hardiesse, reconnaître cet oppide gaulois » dans les lignes de Saint-Thomas. Sa situation sur la » route des confédérés et la distance exacte de huit » mille pas (11,800 mètres) qui le sépare du camp de » César, sur le bord de l'Aisne, peut donner quelque

» vraisemblance à cette supposition qui, néanmoins, » pourra rencontrer plus d'un contradicteur. » Quoiqu'il en soit, M. Piette n'hésite pas à la produire, parce qu'elle ne lui semble manquer d'aucune des probabilités qui résultent du récit du seul historien qui ait fait mention de Bibrax. (1)

M. Prioux, trouvant de l'analogie entre *Bibrax* et Braine, et s'appuyant sur l'Itinéraire d'Antonin, où Fismes est figuré sous le nom de *Fines*, a écrit, dans son *Histoire de Braine*, que cette dernière ville était l'ancienne place de *Bibrax*. (2) Inutile de réfuter cette opinion que M. Prioux nous a dit avoir abandonnée.

L'abbé Lecomte, dans un mémoire lu au Comité archéologique de Soissons et présenté au Congrès scientifique de Reims, réfute d'abord un mémoire présenté au même Congrès, dans lequel, pour les mêmes motifs que M. Prioux, l'auteur, M. Gros-Jean, place le camp à Fismes et *Bibrax* à Braine. S'il en était ainsi, dit avec raison l'abbé Lecomte, ce ne serait pas l'Aisne, mais bien la Vesle, que César aurait dû passer.

Ensuite, dans une argumentation d'une logique serrée, l'abbé Lecomte discute les diverses opinions des auteurs qui mettent le camp et *Bibrax* tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite de l'Aisne. Arrivant à celle de M. Melleville, il démontre que le camp qui devait être aux bords de l'Aisne, *ripis castra muniebat*, ne peut être placé à Saint-Thomas, et que *Bibrax* devant être à huit milles du camp, *Aberat millia passuum octo*, la ville de Laon ne peut prétendre à l'honneur d'avoir été cette place célèbre qui a résisté à une armée de plus de deux cent mille hommes.

(1) Piette, *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1858. Tome VIIe. P. 185 et suivantes.

(2) Stanislas Prioux, *Histoire de Braine et de ses environs*.

Rappelant l'opinion de Napoléon qui, après avoir promené son œil perçant et observateur sur toutes les hauteurs de Craonne et d'alentour, se déclare sans hésiter pour Bièvre et place le camp entre Pontavert et Chaudardes; l'abbé Lecomte se range à cette opinion. (1)

Dans une notice sur le même sujet, M. Jacob, fils, est d'avis que la ville de Laon est l'ancienne place de *Bibrax* et dit, en terminant, qu'en 1650, époque des troubles de la Fronde, il restait encore à Pontavert quelques arches ruinées de l'ancien pont, que le maréchal de Praslin fit abattre pour arrêter la marche de l'ennemi et l'empêcher de passer l'Aisne. (2)

M. Peigné-Delacourt, dans une visite qu'il fit à Bièvre en 1858, a été frappé de la conformité du promontoire qui domine le village actuel avec les points du mont de Noyon, du camp d'Epagny et d'Offémont, qui présentent les caractères de la position des oppides gaulois.

« Partout une vallée profonde où un ravin circonscrit » l'enceinte et la défend contre les attaques du dehors; » la gorge de cette presqu'île et le plateau supérieur » sont à Bièvre, comme dans les autres localités, dis» posés de façon à pouvoir être facilement défendus. » L'espace enclos est suffisant pour contenir les soldats » chargés de la défense et, au besoin, pour at aquer » les assaillants. On doit y joindre la conformité du » nom, car on sait combien les mutations du B en N » sont fréquentes et que, d'autre part, la question » de la distance des 8,000 pas indiqués par J. César, » entre l'Aisne et *Bibrax*, s'approche de l'espace com» pris entre ce dernier point et Pontarcy où M. Peigné-

(1) *Argus soissonnais* des 24 et 26 février, et 1er mars 1846.

(2) G. Jacob, fils. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. 1.

» Delacourt place le passage de l'Aisne (1). » Nous n'avons pas à discuter ici l'opinion de l'honorable membre de la Société des Antiquaires de Picardie, dont deux mémoires tendent à démontrer que l'*oppidum Noviodunum* n'est pas la ville de Soissons.

M. Grattier, fondateur de la même Société, lui a répondu par un mémoire lu au sein de cette Société. (2)

Enfin, M. de Saulcy a publié, dans la *Revue européenne* du 15 juin 1859, un travail ayant pour but d'établir que César aurait passé l'Aisne à Pontarcy, campé sur la colline de Comin, et que *Bibrax* serait l'emplacement actuel du camp de Saint-Thomas. M. Melleville a fait à ce travail une réponse très-longue, dans laquelle, après avoir discuté les raisons données par M. de Saulcy, il dit que pour justifier l'opinion du camp sur la colline de Comin, il faudrait au moins retrouver quelques traces des retranchements que César fit établir autour dudit camp. En voyant la belle conservation et l'intégrité du camp de Saint-Thomas, si voisin de Comin, il lui est impossible d'admettre que des travaux défensifs aussi importants ne puissent laisser aucun vestige reconnaissable.

Arrivant à l'emplacement de *Bibrax*, M. Melleville dit qu'en indiquant le camp de Saint-Thomas comme étant cet emplacement, M. de Saulcy oublie qu'en commençant son mémoire, il a posé lui-même la question que *Bibrax* doit être cherché au moins à huit milles ou treize kilomètres au nord de l'Aisne (p. 382 du mémoire), et qu'une distance semblable doit séparer cette place forte du camp (p. 384 dudit mémoire).

(1) Peigné-Delacourt, *Supplément aux recherches sur l'emplacement de Noviodunum et divers autres lieux du Soissonnais*, 1850.

(2) *Essai sur l'emplacement de Noviodunum Suessionum et de Bratuspantium*, par M. Grattier. 1861.

M. Melleville ajoute qu'il faut s'expliquer catégoriquement sur l'emplacement de *Bibrax* et choisir entre Berrieux et Saint-Thomas. « Si *Bibrax* était à Berrieux, » il ne pouvait être à Saint-Thomas, et *vice versa*; » rien ne prouve que le village de Berrieux ait porté » le nom de Bébrieux, nom qui serait dérivé de *Bibrax*.

» Quant à Saint-Thomas, il ne remplit pas mieux les » conditions exigées pour être l'emplacement de cette » mystérieuse cité. Sa distance du plateau de Comin » est trop forte de quatre à cinq kilomètres, et plus » faible de deux mille cinq cents mètres que celle » exigée par le programme de M. de Saulcy; en outre, » son nom ne rappelle en rien celui de *Bibrax*, et on » peut affirmer qu'il n'a jamais varié.

» En définitive, M. Melleville, pour les raisons déduites par lui, dit qu'elles s'opposent à faire traverser » l'Aisne, par César, à Pontarcy, à asseoir son camp » sur la colline de Comin et à chercher la position » de *Bibrax* à Berrieux ou à Saint-Thomas. » (1)

L'exposé que nous venons de faire démontre le puissant intérêt qu'inspire le chapitre des *Commentaires de César* ayant trait au passage de l'Aisne par ce général romain, et le désir de tous de retrouver l'emplacement de la fameuse ville gauloise qui a résisté à une armée considérable à laquelle César lui-même accordait beaucoup de bravoure et de valeur.

D'après ce que l'on sait maintenant, la question de l'endroit où l'Aisne fut franchie par l'armée romaine et la position exacte de *Bibrax*, sur la rive droite, divisent seules les écrivains et les savants qui s'en sont occupés, car personne que nous sachions aujourd'hui n'admettrait le camp et la place de *Bibrax* sur la rive gauche de l'Aisne.

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, tome x, 1860

Pour répondre à la question que nous avons posée en commençant, il nous paraît utile de revenir au texte même des *Commentaires*.

Donc, lorsque César apprit, par ses coureurs et les Rémois, que l'armée ennemie venait à lui et qu'elle n'était pas éloignée, il se hâta de traverser la rivière d'Aisne qui coule dans le pays des Rémois, et lui sert de borne à l'endroit où elle commence à se rendre dans le pays des Soissonnais. *Flumen Axonam, quod est in extremis Remorum finibus transducere màturavit.*

En examinant la carte des Gaules et celle de France avant sa division en départements, on reconnaît que le pays rémois devait avoir ses limites aux environs de Pontavert, et qu'à partir de ce lieu l'Aisne entrait dans le Soissonnais.

Atque ibi castra posuit; quæ res et latus unum castrorum ripis fluminis muniebat, etc. Il campa au-delà sur le bord de cette rivière qui, par cette position, couvrait une partie de son camp et ses derrières, ainsi que toutes les villes des Rémois et les autres d'où il tirait ses vivres.

In eo flumine pons erat, il y avait sur la rivière un pont; César le fit garder et laissa, de l'autre côté, Q. Titurius Sabinus, l'un de ses lieutenants, avec six cohortes. Il fit faire, autour de son camp, un rempart de douze pieds de haut, avec un fossé de dix huit de profondeur, et, dans cette position, il attendit l'armée ennemie.

A huit milles du camp de César était *Bibrax*, ville des Rémois. *Ab ipsis castris, oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia passuum octo.*, les Belges l'attaquèrent vivement en chemin, et l'on soutint leur attaque avec peine pendant tout le jour.

De ce texte si précis et si clair, il résulte pour nous, comme pour M. Piette et tous ceux qui veulent le

reconnaître, la preuve que le camp était sur la rive même de l'Aisne, et qu'il est impossible de le chercher ailleurs ; cela étant, c'est donc à huit milles de la rivière qu'il faut trouver l'emplacement de *Bibrax*.

Dans l'opinion de ceux qui, comme MM. Melleville, Piette et D. Lelong, placent le passage de l'Aisne par César à Condé, c'est à la distance de huit milles de ce lieu qu'on doit chercher cet emplacement ; seulement, les hommes d'un grand savoir étant divisés, d'abord sur la position du camp et ensuite sur l'emplacement de *Bibrax*, la question se complique En effet, tandis que M. Piette, restant dans les termes rigoureux des *Commentaires*, désigne la position du camp sur la droite de l'Aisne, entre Berry-au-Bac et Guignicourt, M. Melleville le met à Saint-Thomas ; M. Piette indique les lignes de Saint-Thomas comme pouvant être l'emplacement de *Bibrax* que M. Melleville place à Laon, sans égard pour la distance de l'Aisne, plus que double de celle indiquée par César.

L'opinion de M. Piette, que d'ailleurs il ne présente que comme hypothèse, a le mérite de conserver exactement les distances. Celle de M. Melleville, en ce qu concerne Laon, ayant été suffisamment réfutée, nous n'y reviendrons pas.

Quant à ceux qui veulent que le passage de l'Aisne se soit effectué à Pontarcy, nous leur ferons observer que ce village faisant partie du Soissonnais (1), le passage en cet endroit serait en désaccord avec le texte *in extremis Remorum finibus*. Ensuite, quoique émise par des hommes d'un incontestable mérite, cette opinion ne répond pas aux distances en ce qui con-

(1) C'est l'opinion de la plupart des auteurs du XVIII[e] siècle qui ont écrit sur cette question, et, ainsi que nous l'avons dit, l'inspection de la carte des Gaules corrobore cette opinion.

cerne la situation de *Bibrax*, situation sur laquelle ces mêmes hommes ne sont pas d'accord. Ainsi, l'auteur anonyme dont nous avons analysé le mémoire place *Bibrax* à Braye-en-Laonnois, M. de Saulcy, sur l'emplacement de Saint-Thomas et M. Peigné-Delacourt, à Bièvre. Or, ces trois opinions ont le tort : la première de rapprocher les distances de deux kilomètres, la seconde de les éloigner d'autant et la troisième de plus d'un kilomètre, toujours en plaçant le camp sur le bord même de la rivière.

Nous arrivons à l'opinion qui place le passage de l'Aisne, par César, à Pontavert et désigne Bièvre comme étant l'emplacement de *Bibrax*. Outre que cette opinion réunit le plus grand nombre de partisans, elle a pour elle l'appui d'un homme dont personne, à coup sûr, ne contestera l'aptitude à juger une pareille question. La manière dont s'est exprimé Napoléon Ier est tellement claire, nette et précise, que si elle ne la résout pas, elle donne au moins de fortes présomptions en sa faveur.

Etant allé dernièrement de Laon à Bièvre, nous avons, en passant, visité Bruyères. Ce bourg ne nous a paru rien présenter qui puisse faire supposer qu'il aurait pu y avoir là une ville gauloise fortifiée ; sa situation dans une vallée ne nous semble, avec l'abbé Lebœuf, nullement convenir à une place de ce genre.

L'entrée de l'ancienne Maladrerie dont il a été question existe toujours (1), mais toutefois sans les statues, que le temps ou la main de quelques vandales auront détruites.

Le village de Bièvre, par lui même, n'a rien qui puisse faire reconnaître ni même soupçonner la place forte que la tradition lui assigne ; mais lorsqu'on est

(1) *Journal de Verdun*. Juillet 1750.

parvenu au sommet de la montagne qui domine ce village, on est frappé, disons-le avec M. Peigné Delacourt, de l'aspect que présente ce promontoire, et de sa ressemblance avec la position de ces places fortes où les Gaulois trouvaient réunis les moyens d'une défense facile, et, au besoin, toute sécurité pour attaquer les assaillants.

La distance exacte de huit mille pas de Bièvre à la position entre Pontavert et Chaudardes, où les hommes les plus compétents désignent l'emplacement du camp, est pour nous une forte présomption que nous avons visité le terrain et marché sur l'emplacement de cette curieuse cité qui a donné depuis longtemps et donne encore lieu à tant de controverses.

L'impression qui nous est restée de la vue de ces localités, c'est qu'elles nous paraissent parfaitement convenir aux grands évènements qui s'y sont accomplis à plus de dix-huit siècles de distance ; et, pour nous, un des rapprochements les plus curieux de tous ceux que l'on peut faire entre les deux César ancien et moderne, est celui qui les a amenés l'un et l'autre à combattre, à peu près sur le même terrain, des armées beaucoup plus nombreuses que les leurs, l'un pour la conquête des Gaules, l'autre pour la défense de l'empire que sa maison puissante avait formé ; et, pour que le rapprochement soit plus complet, le champ de bataille, chaudement disputé, leur est resté à tous deux. Mais hélas ! tandis que César, arrivant dans les Gaules, y rencontrait des adversaires courageux et dont il redoutait la valeur, la plupart fascinés, par son génie et sa fortune, se rangeaient d'eux-mêmes sous sa domination. Napoléon, dont le génie n'était pas moins grand et que la fortune avait couronné pendant tant d'années, luttait en 1814, à Craonne, avec des forces beaucoup

trop inégales pour pouvoir résister longtemps à l'Europe entière coalisée contre lui.

En résumé, pour nous, le passage de l'Aisne par César s'est effectué à Pontavert ou dans les environs, et le camp était entre ce pays et Chaudardes. Quant à *Bibrax,* nous maintenons sa position sur le plateau au dessus de Bièvre, ces conditions réunissant tout ce qui est indiqué par César lui-même.

En terminant, nous exprimons le vœu, auquel vous vous associerez, nous l'espérons, messieurs, de voir enfin cette question résolue définitivement, par des recherches faites sur le terrain même, comme il s'en fait en ce moment pour Alèse.

— M. Prioux présente à la Compagnie sa *Civitas Suessionum,* mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des *Suessiones* dont il l'accompagne. Il n'y a qu'une voix pour louer l'exécution de cet intéressant travail.

— Un membre informe la Société qu'il a été fait don, au Musée, d'une importante collection de minéraux et autres objets d'histoire naturelle. Elle provient de l'abbé Véron, qui habitait Soissons il y a une quarantaine d'années et qui l'avait formée lui-même.

ACQUISITIONS FAITES POUR LE MUSÉE DEPUIS LE 5 AOUT 1861.

Les principaux objets acquis pour le Musée sont :

Une borne milliaire, donnée en 1851, par M. de Bussières. — Un fut de colonne avec son chapiteau d'ordre dorique, trouvé dans la rivière d'Aisne, à Fontenoy, vis-à-vis Arlaines, et donné par M. de Rivocet. — Un portrait de M. Hoyer, ancien professeur de

dessin. — Un Jupiter, bas-relief antique, trouvé dans une carrière à Aizy-Jouy. — Un médaillon en pierre, aux armes d'un évêque de Laon, cardinal, trouvé à Monampteuil. — Un tableau à l'huile, représentant Silène et Eglée, acheté. — Cinq autographes sur parchemin, dont : un du président de Thou (1656); un de Saint-Vincent-de-Paul (1654); un d'André Scaron (1658); un de Boileau Despréaux (1698), donnés par M. Duru, ancien percepteur. — Une charte de 1287, concernant une donation faite aux moines de Saint-Etienne (Saint-Paul), de Soissons, donnée par M. Boujot. — Une pierre tumulaire, portant un fragment d'inscription et, au-dessous, une croix de St-André, trouvée au *Ban-de pierre*, route de Coucy, terroir de Leuilly, par M. Lagimère, conducteur des ponts-et-chaussées, et auprès de laquelle il y avait des sépultures où la tête du squelette était protégée seule par des pierres posées de champ et à plat. — Divers autres objets ont également été donnés par MM. Lacroix, gendarme à Soissons; Maquaire, instituteur à Margival; Lebon, fils, de Soissons; Mitoire, peintre; Mignot-Liance; Judas, fils; Troupeau, contrôleur (contributions indirectes); Tugny, propriétaire; Perin, juge; Watelet; Obin, concierge à la mairie.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 9 Novembre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

Monseigneur Christophe, évêque de Soissons et Laon, est nommé membre honoraire de la Société.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° Trois petites brochures de M. Boucher de Perthes

2° *Rapport de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la commission des antiquités de France*, par M. Alfred Maury.

3 *Essai d'une nouvelle classification de la famille des Graminées*, par M. Remy.

4° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t VII.

5° Au nom de Mlle Leroux Douville, légataire universelle de Mme la comtesse du Laulois : une collection

considérable de cartes, de presque toutes les contrées de l'Europe, chacune en leurs langues respectives, et ayant servi au général du Laulois dans ses campagnes.

6° De M. Cousin, notaire à Longueval : un gros atlas, ayant appartenu au comte de Vaubois et acheté par un particulier à la vente qui suivit le décès du comte.

La Société fait déposer à la Bibliothèque communale ces collections géographiques, à cause de leur étendue considérable.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Decamp montre à la Compagnie un fragment de vase portant la marque du potier, *Officina Primi*, ramassé par lui dans des décombres provenant de travaux faits dans la rue de l'Hôpital.

Ce débris romain donne lieu, à plusieurs membres, de parler sur la direction que le cours de la Crise devait suivre pour gagner le fossé qui entourait la muraille romaine, au coin de l'Évêché. On espère que les fouilles opérées dans ces quartiers amèneront une solution à cette question qui est jusqu'ici restée indécise.

Le même membre signale, dans une petite cour attenante à la cathédrale, une pierre tombale à dessins ciselés et qu'on vient malheureusement de scier pour en faire un caniveau. Il a pu en relever une grande partie et demande que des mesures sérieuses soient prises pour sauver ce fragment. On y lit cette inscription : « François Chrétien, chanoine de la cathédrale. »

— M. de Laprairie répond qu'on s'est déjà occupé de ce monument funéraire et qu'on fera en sorte que ce débris soit conservé. Ensuite, prenant la parole,

il continue de lire son travail sur le Soissonnais, destiné au *Répertoire archéologique de la France.*

— M. Decamp, la prenant de nouveau, indique, dans le tome VII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens,* les armoiries de Languet de Gergy, archevêque de cette ville et ancien évêque de Soissons. Elles sont « d'azur, à un triangle d'or appointé de troisé toiles de gueules. » Languet de Gergy fut nommé à l'évêché de Soissons en 1715, transféré à Sens en 1735, et mourut en 1753. Il est connu par des ouvrages ascétiques et surtout par ses luttes théologiques avec les Jansénistes qui avaient de nombreux partisans dans le diocèse de Soissons.

— M. Suin entretient ensuite la Société de diverses pièces provenant de Mme la comtesse du Laulois, contrats de mariage et autres, qui ne sont pas sans intérêt, comme portant les noms de plusieurs grands propriétaires du Soissonnais et pouvant servir à l'histoire du pays. On sait que Mme du Laulois, née Desfossés, était de Coucy-le-Château.

Plusieurs de ces pièces ont paru à la Société mériter d'être signalées et même d'être déposées dans ses archives.

La première pièce est un dénombrement du fief (aujourd'hui ferme) du Faux, près de Coucy, du mois d'août 1353. (Pièce n° 1er.)

Un autre titre (n° 2) de la ferme du Faux donne lieu, à M. Suin, de rectifier une erreur historique concernant François, comte de Lameth, qui avait tué le marquis d'Albret au château de Pinon :

« Il semble, d'après quelques personnes qui ont écrit des notices sur les villages célèbres des environs de Coucy, qu'aussitôt après le meurtre du marquis d'Albret, par M. le comte de Lameth (1678), celui-ci, crai-

gnant d'être poursuivi et obligé de quitter la France, ait de suite vendu précipitamment tous les biens considérables qu'il avait dans le Soissonnais et le Laonnois.

» Les choses ne se passèrent pas aussi promptement, car, dans les titres de la ferme du Faux (vieux mot français qui veut dire hêtre), on trouve une vente passée devant Dejean, notaire à Paris, le 8 décembre 1716, dans laquelle comparaissent les directeurs de l'union des créanciers de François, comte de Lameth. Au nombre de ces directeurs figure messire François-César de Roucy, chevalier, comte de Sissonne, parent sans doute d'Henriette de Roucy, pour laquelle périt e marquis d'Albret.

» Cet acte contient vente de la seigneurie de Quincy et de la ferme du Faux, près Coucy, à François de Brodart, écuyer, cornette au régiment d'Orléans.

» Les de Brodart étaient proches parents des Desfossés qui, plus tard, héritèrent la ferme du Faux.

» L'abandon fait par M. de Lameth, à ses créanciers, a été passé devant Bru, notaire à Paris, prédécesseur de Dejean, les 21, 24 et 26 juin 1704.

» Un arpentage de la terre du Faux a été fait par Maillart, géomètre (sans doute de Coucy), les 4, 5, 8 et 9 janvier 1703, à la requête de très haut et très puissant seigneur messire Claude-François de Lameth, seigneur de Pinon, Quincy, etc.

» La terre du Faux tenait de plusieurs côtés à la terre de Courval. »

Tous les titres de la terre du Faux se trouvaient au château de Villeneuve et ont été remis à Mlle Douville.

Les pièces suivantes ont trait à l'arrestation du citoyen Desfossés et à la réclusion de ses deux filles, Armande et Agathe Desfossés, dans la maison de réclusion établie dans l'ancien collége de Soissons.

La première (n° 3) est une levée de scellés sur les titres, papiers et effets du citoyen Desfossés.

La seconde (n° 4) est un extrait du registre des délibérations du Conseil général du district de Soissons, séance du 13 fructidor an II. Il y est question du transfèrement des citoyennes Desfossés, mises en arrestation en vertu de l'arrêté des représentants du peuple Saint-Just et Lebas, du 16 pluviôse, dans la maison des citoyennes Aubin.

La troisième (n° 5) est un arrêté du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, du 3 brumaire an III, ordonnant la mise en liberté des susdites citoyennes. Signé : Dumont, Bentabolle, Reverchon, Clausel, Reubell, Merlin de Thionville.

La quatrième (n° 6) est un autre arrêté du 4 brumaire an III, signé Pérard, représentant du peuple dans le département de l'Aisne, ordonnant la mise à exécution du précédent.

Pour l'intelligence de ces pièces intéressantes pour l'histoire de la révolution dans notre pays, M. Suin ajoute la note suivante.

« M. Desfossés, père d'Armande et d'Agathe Desfossés, fut député de la noblesse du Vermandois aux Etats généraux, et exécuté à Paris, comme suspect, le 8 thermidor an II. Pérard, député de Maine-et-Loire, fut envoyé, à la suite du 9 thermidor, dans le département de l'Aisne, pour épurer les autorités Il fit mettre en liberté beaucoup de détenus. Armande Défossés épousa M. de Commines de Marsilly et mourut en 1830. Sa sœur Agathe épousa le général de division Charles-François Randon, comte du Laulois, qui fut, en 1813 et 1814, commandant en chef de l'artillerie de la grande armée. Ils possédaient le château de Villeneuve, près de Soissons (l'ancien couvent des Célestins.) Mme la comtesse du Laulois est décédée à Paris

le 18 mai 1861. Elle établit sa principale héritière Mlle Agathe le Roux Douville, sa petite nièce ; mais elle n'oublia pas la famille du citoyen Hochard, employé aux subsistances des troupes, résidant à Soissons, et sans doute mari d'une demoiselle Aubin, chez lequel on avait ordonné le dépôt des papiers de son père. Cette famille lui ayant rendu, ainsi qu'à sa sœur, les plus signalés services pendant la révolution, elle légua une somme de 20,000 francs à la petite fille de Mme Hochard. »

De nouveau la Société remercie M. Suin du zèle qu'il apporte à recueillir tout ce qui peut intéresser notre histoire locale, et elle apprend avec satisfaction, de la bouche de M. Perin, que cet honorable membre vient enrichir sa belle collection d'un dénombrement de l seigneurie de Buzancy, de l'an 1609.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Décembre 1861.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu est adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Travaux de l'Académie de Reims, année 1860-61, 31e volume.

CORRESPONDANCE.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 12 novembre 1861, par laquelle Son Excellence l'informe que, par arrêté du 9 du même mois, il a attribué à la Société une allocation de 300 fr. La Compagnie, appréciant comme il le mérite ce nouveau témoignage d'intérêt et d'encouragement, vote des remercîments unanimes à M. le Ministre.

M. le président lit une lettre en date du 1er décembre,

par laquelle M. Prioux demande de pouvoir ajouter au titre de son travail sur le *Civitas Suessionum*, ces mots : *publié sous les auspices de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*. La Société, consultée, a été d'avis d'accéder à la demande d'un de ses membres les plus laborieux et les plus actifs.

— M. Choron fait passer sous les yeux de la Compagnie une hache celtique, offerte pour le Musée par M. Auguste Danez. Trouvée, en 1849, sur la route de Villers-Cotterêts à Noyon, dans des éboulements de terrain, à la montagne de Liverseau, au sortir de Cœuvres, elle est d'une grandeur inusitée : 25 centimètres de longueur sur 7 de largeur.

— La parole est à M. Laurendeau qui lit le rapport suivant sur des fouilles faites à Soissons, du côté de l'hôpital général :

« Messieurs,

» Dans notre séance du 5 août dernier, je vous ai rendu compte des trouvailles faites dans la rue Saint-Remy, à l'occasion du prolongement de l'égout de cette rue. Comme il est presque impossible de fouiller le sol de notre ville sans rencontrer quelques restes d'antiquités, il ne s'y fait pas de fouille qui ne doive attirer l'attention des archéologues. Je vais donc vous entretenir, aujourd'hui, de celle qui vient d'être exécutée, pendant les mois d'octobre et de novembre, pour la construction d'un égout, depuis la porte Saint-Martin jusqu'à la rue de Panleu, se dirigeant par la rue nouvellement percée sur l'emplacement de l'ancienne maison de correction, rue qui n'a pas encore reçu de nom, mais que je puis appeler provisoirement la rue de la Gare, puisque c'est à cause de la gare du

chemin de fer qu'elle est ouverte et que c'est par elle que devront passer les voyageurs et les voitures qui, des rues de Panleu et des Minimesses, se rendront à cette gare.

» Vis-à-vis l'hôtel du Soleil-d'Or et à partir de la porte Saint-Martin, point le plus bas, jusque vers l'entrée de la rue des Charliers, le sol naturel, composé de sable jaune et de grève au-dessous, sauf quelques parties qui avaient été déjà remuées et mélangées, se trouva à la surface sous le pavage. (Le pavage, en cet endroit, vient d'être relevé de 20 à 25 centimètres environ.) Un peu plus loin, en dehors du mur de la maison de correction et en avant de l'angle du trottoir de la maison formant actuellement le coin des rues Saint-Martin et de la Gare, on découvrit un grand puisard ou puits-perdu cylindrique, recouvert d'une voûte demi-sphérique en pierre, ayant à la clef une ouverture fermée d'une large dalle. Trois tuyaux en terre cuite venant de l'intérieur de la maison de correction, mais très-obliquement à son mur extérieur et à deux mètres au plus du niveau du sol, y avaient leur orifice. Dans toute la longueur de la nouvelle rue on ne trouva rien que des voûtes de caves, des fondations de bâtiments, des terres de jardin, des décombres, des terres rapportées ou remuées et, en plusieurs endroits, le sable du sol naturel. A gauche, vers le milieu de cette rue, dans une fouille pour la construction d'une grande cave, où M. Létrillart va faire construire une maison, le sol naturel a été trouvé à environ 2 mètres 50 centimètres de la superficie. Il est composé d'un banc de sable jaune d'un mètre d'épaisseur, terreux à sa partie supérieure et approchant ensuite de la nature du tuf; au-dessous se trouve de la grève mélangée de ce sable, puis de la grève pure. Dans la rue de l'Hôpital, dont le sol est beaucoup plus

élevé qu'à la porte Saint-Martin, la tranchée ouverte parallèlement au bâtiment de l'hôpital, à la distance de trois mètres de son mur de face, fut creusée à la profondeur de trois mètres, depuis l'angle aigu que forme la rue de la Gare jusqu'au point où se trouve le tuyau de descente des gouttières du bâtiment de cet établissement. A l'extrémité de la rue neuve de l'Hôpital, on rencontra le sol naturel (sable jaune), dont on n'enleva qu'une épaisseur de quinze centimètres au plus. Dans toute la longueur de la tranchée jusqu'au tuyau de gouttières indiqué plus haut, et jusqu'à la profondeur de deux mètres environ, le sol se trouvait composé de couches minces parallèles de eran, de terre, de gravois; quelques-unes contenaient des restes de pavage, indices certains de l'exhaussement successif de la voie publique en cet endroit. Au dessous, les couches étaient plus épaisses et autrement composées : depuis l'angle aigu de la rue de la Gare, jusqu'un peu au-delà de la rue Neuve de l'Hôpital, la couche inférieure, reposant sur le sable, était de terre de jardin presque sans mélange. Entre celle-ci et les couches minces supérieures se trouvaient plusieurs zones composées de terre mélangée de pierres, de gravois, de grès, etc., où l'on trouva un vase de poterie rouge romaine. Plus loin, au point le plus élevé de la rue, où l'on a fait un regard à l'égout, vis-à-vis la maison portant le n° 10, on trouva une chaussée romaine dont la partie supérieure est à peu près à la profondeur de deux mètres. Elle est composée de pierres dures de diverses natures dont beaucoup ne sont pas plus grosses que le poing, liées par une terre ou ciment grisâtre formant un tout très dur et très solide. Cette chaussée a cela de remarquable que, latéralement à son massif, la partie supérieure s'élargit en une couche de pièrrailles d'une épaisseur de 30 à 40

centimètres du côté du milieu de la chaussée, et s'amincissant du côté opposé ; faisant ainsi l'effet d'une berne empierrée. La fouille ne descendit pas jusqu'à la base de cette chaussée.Dans les déblais en provenant, on trouva une pièce romaine en bronze, à l'effigie de Faustine. Cette monnaie et le vase de poterie romaine ont été déposés au Musée. Au-dessous du tuyau de descente se trouve, sous le trottoir de la rue, un massif de maçonnerie qui ne fut pas entamé par la tranchée ; c'est la fondation de l'ancien angle du bâtiment de l'hôpital, prolongé, à l'est, en 1817 ou 1818 Au delà de ce massif et jusqu'à la porte d'entrée de l'hôpital, le terrain ne présente plus le même aspect ; les terres sont plus mélangées, plus friables, ce qui a occasionné, malgré les étais, quelques petits éboulements ; les couches ne sont plus aussi minces, conséquemment aussi nombreuses ; et vis-à-vis la porte de l'hôpital il n'y a plus de couches : ce sont des terres inclinées mêlées de cran. Immédiatement après cette porte et jusqu'à la grande porte située en face de la rue de Panleu, où la tranchée ne dépassait pas deux mètres de profondeur, on a coupé plusieurs murs : ce sont les fondations des murs d'une petite cour et d'un ancien bâtiment, dépendant de l'hôpital, qui s'avançaient en dehors du bâtiment actuel et qui furent démolis en 1823 ou 1824. Vis-à-vis la troisième fenêtre. à partir de l'angle du bâtiment de l'hôpital, on a découvert un puits, comblé vraisemblablement lors de la démolition du vieux bâtiment dont je viens de parler.

» Par suite de l'acquisition, faite par l'administration des hospices, de l'enclos des Vignes de Saint-Jean, lequel était séparé du jardin de l'hôpital par la ruelle de Crise faisant autrefois, jusqu'au rempart, le prolongement de la rue de Panleu, cette ruelle fut concédée par la ville à cette administration, à la charge de

percer une nouvelle rue, entre l'hôpital et la maison de correction, qui correspondrait sur le rempart avec l'extrémité de la rue des Charliers Cette rue, qui porte actuellement le nom de rue Neuve de l'Hôpital, a été ouverte au public le 15 octobre 1822 et la fermeture de la ruelle de Crise eut lieu le 18 mars 1823. (Ces dates sont extraites du registre de travaux de M. Servoise aîné, entrepreneur de bâtiments.) C'est alors qu'on démolit le vieux bâtiment dont on vient de retrouver les fondements ; qu'on prolongea, de ce côté, le grand bâtiment et qu'on éleva, sur l'emplacement de la ruelle de Crise, la grande porte faisant face à la rue de Panleu. Lorsqu'on fit la fouille pour ce prolongement de bâtiment on reconnut que là était le point où le canal de dérivation de la Crise passait anciennement. « Plus on creusait, » moins on trouvait de terrain solide pour « pouvoir asseoir les fondations de la nou- » velle construction. On fut obligé, pour éviter la » dépense imprévue d'une fouille trop dispendieuse, » de faire un plancher composé de poutres et de » charpentes provenant des bâtiments démolis. » (Ces renseignements m'ont été donnés par M. Servoise aîné, qui en était l'entrepreneur.) La première pierre de cette portion de bâtiment fut posée, en mai 1825, par Mme la Dauphine, lors de son passage à Soissons, au retour du sacre de Charles X.

» Tel est, messieurs, le résultat de mes observations sur les travaux qui viennent d'être exécutés. Pour vous renseigner sur la disposition des rues de ce quartier de notre ville avant les changements qui y ont été opérés depuis, j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux un plan manuscrit de la ville de Soissons, dressé en 1821 ou 1822, par M. Grandin, arpenteur géomètre, pour la distribution des eaux des fontaines publiques.

» Je vais aussi profiter de ce compte-rendu pour

vous signaler quelques découvertes faites, il y a quelques années, dans la rue des Minimesses, voisine de celle de l'Hôpital, auxquelles la chaussée romaine qu'on vient de découvrir dans celle-ci. donne plus d'intérêt.

» A l'un des angles rentrants que forme la rue des Minimesses, où fut construite, en janvier 1859, la maison de M. Desbruyères, laquelle a une cour et une grille sur la rue, on trouva, dans la fouille pour la cave et les fondations du bâtiment principal de cette habitation, les fondations d'un ancien bâtiment incendié et les restes d'une aire de grange composée de terre jaune mêlée de paille que la force du feu avait rougie en la cuisant. A côté, il y avait un trou, creusé dans le sol naturel, rempli de décombres brûlés et d'une grande quantité de mottes de cette terre mêlée de paille rougie au feu. Dans ces décombres, on trouva une petite statuette en bronze. L'ouvrier qui fit cette trouvaille se l'appropria et la prenait pour un crucifix mutilé, mais à la description qu'il m'en fit, elle me parut être un autre sujet. L'ayant emporté chez lui, à Billy, elle fut égarée, m'a-t il dit, par sa petite fille et il ne put me la communiquer. Le sol naturel (banc de grève surmonté de 70 centimètres environ de terre sablonneuse) a été trouvé en cet endroit à 5 mètres du sol actuel de la rue : le dessus était de bonne terre de jardin. Dans les maisons voisines construites la même année, on ne trouva rien que des terres de jardin, puis le sol naturel à 5 mètres 50 centimètres du sol de la rue et le niveau de l'eau à 6 mètres 66 centimètres.

» Un peu plus loin, dans la même rue, lors de la construction, en 1843, de la maison appartenant à M. Auguste Pincherut située en face de la caserne des Minimesses, on trouva dans la fouille pour la construction de la cave, à deux mètres environ du sol de la rue,

un ancien pavage, composé de grands morceaux de grès dont la situation oblique à la rue des Minimesses, était à peu près dans la direction de la rue de la Surchette d'un côté, et de l'aile septentrionale du bâtiment du Séminaire de l'autre, c'est-à-dire dans la direction du sud-est au nord-ouest. Cette portion de pavage, qui se continue sous la rue des Minimesses, était située à l'endroit où est à présent le salon de cette maison. Puis à environ deux mètres plus bas que cet ancien pavage, c'est-à-dire à environ quatre mètres du sol de la rue, mais un peu plus loin que l'ancien pavage, vers l'école des Frères, on trouva, dans des terres rapportées, des squelettes humains dont les os étaient friables; dans cette fouille on ne découvrit aucun vestige d'anciennes constructions. Il paraît qu'en cet endroit le sol naturel est à une profondeur de plus de quatre mètres. C'est, du reste, ce que nous apprend l'historien Leroux (1): « En examinant avec le plus grand soin, dit-» il, la fouille exécutée, en 1827, pour la construction de » la glacière, sur la place des Ecoles, nous avons reconnu » que le sol primitif, tel qu'il se rencontre tout autour » de Soissons, ne se rencontrait là qu'à la profon-» deur de sept mètres... Déjà on avait vu, en 1821, par » les sondes faites le long de la rue du Vieux Rempart, » dans le jardin de la caserne des Minimesses, que le sol » primitif ne se rencontrait qu'à plus de trois mètres » de profondeur. » (Le sol de ce jardin était alors plus bas que celui de la rue des Minimesses.)

» Quelle est, messieurs cette voie romaine dont on vient de constater l'existence dans la rue de l'Hôpital et sur la direction de laquelle le peu de largeur de la tranchée exécutée ne me permet pas d'affirmer si cette voie a été coupée par elle, perpendiculairement ou

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, t. Ier, p. 463.

obliquement, sur le sens de sa largeur? D'après la description que je viens de faire de la fouille, on doit conclure qu'elle n'a pas été coupée dans celui de sa longueur.

» Si je ne me trompe, cette chaussée romaine serait celle de la Marne qui, du pont du faubourg actuel de Crise, devait se diriger sur la rue des Vieilles-Etuves ou sur celle des Chaperons-Rouges. En effet, si du pont du faubourg de Crise on tire une ligne droite dirigée sur l'extrémité de cette dernière rue, cette ligne passera exactement sur le point où la découverte qui nous occupe vient d'avoir lieu; cependant, je n'affirme rien.

» Je me propose de vous présenter incessamment, messieurs, un petit travail sur les anciens faubourgs de Saint-Remi, de Crise et de Saint-André, sur la position des portes de la ville qui y correspondaient et sur les anciennes églises Saint-Remi et Saint-Martin, dont la position est incertaine par suite des contradictions de nos historiens. »

Après une nouvelle discussion sur le cours de la Crise dans le vieux Soissons, amenée par le rapport de M. Laurendeau, M. de Laprairie donne lecture de son travail pour le *Répertoire archéologique de la France*, et dont la teneur va suivre :

« Messieurs, un travail immense, celui d'un dictionnaire archéologique pour toute la France aurait paru, il y a quelques années, un projet d'une exécution impossible; cependant ce projet non-seulement a été conçu par M. le Ministre de l'instruction publique, mais il est même en partie réalisé par la publication de parties déjà importantes de ce dictionnaire. Pour arriver à son but, M. le Ministre a fait appel à toutes les Sociétés savantes de la France; sans leur existence et sans leur concours, on ne pouvait compter sur le succès. En effet, les habitants seuls du pays, dont il s'agit

de faire la statistique monumentale, peuvent visiter ses plus pauvres villages et ses plus petits hameaux. Pour que les intentions du Gouvernement soient remplies, il faut que l'inventaire de tous nos monuments, grands ou modestes, antiques ou modernes, soit complet. En un mot, il faut qu'on y trouve la description ou au moins une indication suffisante de tout ce que le temps, les guerres et les révolutions nous ont laissé.

» Il n'est pas nécessaire d'insister sur la grandeur d'une pareille œuvre, tout le monde la comprend. Son utilité n'est pas moins évidente.

» La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons s'est engagée, envers le Gouvernement, à fournir les documents pour les arrondissemen s de Soissons et de Château-Thierry, et je sais qu'ils sont en grande partie recueillis

» Je pense, messieurs, qu'il sera agréable pour chacun de nous de trouver dans notre bulletin la statistique, fruit de nos recherches et de nos peines ; je vous propose donc de décider qu'avant d'être adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, notre travail sera imprimé pour faire partie de nos publications. Je dépose aujourd'hui ce qui concerne le canton de Soissons, canton dont je m'étais chargé.

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

CANTON DE SOISSONS.

Belleu. *Bellus locus.* — ÉPOQUE ROMAINE : La route actuelle de Soissons à Château-Thierry recouvre la voie romaine de la Marne dans sa partie qui traverse le terroir de Belleu Lors de la construction de la route de Fère-en-Tardenois, il a été trouvé des sépultures gallo-romaines. Près des squelettes avaient été placés des vases grossiers et un bracelet en cuivre.

MOYEN-AGE : Église paroissiale de Saint-André, du XIIe siècle en partie ; deux bas côtés : un du XVIe siècle et l'autre du XIXe. Longueur de l'église, 20m., dont 6m. pour le chœur. Largeur de la nef, 6m.; des bas-côtés, 5m 50c. Le chœur est carré et placé sous la tour. Les arcades sont ogivales et les colonnes engagées qui supportent les voûtes sont surmontées de chapiteaux en grande partie mutilés, mais où l'on retrouve le style roman bien accusé, avec ses grandes feuilles déchiquetées, souvenir de l'acanthe grecque. Deux chapelles à l'extrémité des bas-côtés et sur la même ligne que le maître-autel; au nord, fenêtres à meneaux, du XVIe siècle, portant en verre de couleur un écu taillé, de l'un en l'autre, au premier; d'argent à l'étoile à six rais d'azur; au second, d'azur à l'étoile à six rais d'argent. Au midi, voûte à arceaux et fenêtres paraissant du XIIIe siècle. Petit rétable en pierre, style Louis XIII, portant l'inscription : *Cernitis ut pronum flectat caput, ut pia pendat brachia et ingratas vocet ad sua vulnera gentes.* Chaire en bois; panneaux sculptés de figures de saints auxquels on a donné le nimbe crucifère. Tour en pierre surmontée d'un clocher à huit pans également en pierre; ce clocher, d'un joli effet dans le paysage, n'a pas de style et ne peut être antérieur au XVIe siècle. Il est orné de crochets très-plats et percés de jour irréguliers; deux gargouilles, provenant d'un monument plus ancien, ont été placées à deux des angles de la tour. Une poutre ou trabe, sur laquelle ont été représentés Jésus Christ et les douze apôtres, a été enlevée (anciennement) de l'église et placée extérieurement contre le mur du chevet. Déjà dans le plus mauvais état de conservation, ses sculptures vont achever de disparaître.

Berzy-le-Sec. *Berziacus* — ÉPOQUE ROMAINE :

Deux vases, remplis de monnaies du Bas Empire. ont été trouvés au hameau de Chazelles.

MOYEN AGE : L'église de Berzy est un joli monument appartenant au style roman. La nef est séparée de ses deux collatéraux par trois travées à plein-cintre. Les piliers qui portent les arcs sont ornés de deux colonnes engagées, placées dans l'intérieur de l'arcade. Les chapiteaux se composent de simples feuilles aquatiques. Cette nef, qui n'a jamais dû être voûtée, est maintenant plafonnée. Le chœur au contraire, où l'on voit l'ogive, est voûté à arceaux : ce sont de très-gros tores qui tombent sur des colonnes engagées. L'abside, percée de trois fenêtres romanes, porte une voûte dont les arêtes sont composées de trois tores cylindriques; un autel en marbre tout moderne y a été placé. Chapiteaux romans très-curieux, à personnages et à rinceaux de feuillage, dans le chœur et dans l'abside. La nef a 16m. de long, le chœur 5m. et l'abside 4m. La largeur est de 6m.; les bas-côtés ont 3m 40c. Une seule porte donne accès dans l'église. Son cintre se compose d'archivoltes reposant sur des colonnettes annelées; elle est surmontée d'une seule fenêtre à plein cintre avec colonnettes. Une tour carrée, avec toit à double égout, s'élève au-dessus du chœur. Chacune de ses quatre faces est percée de deux fenêtres qui, ainsi que les contre-forts, sont ornés de colonnettes. Un fronton triangulaire termine l'abside. Quelques chapiteaux et surtout un cordon ou corniche, composée de rinceaux et de petites têtes saillantes, très-finement travaillés, règnent autour des fenêtres et des contreforts. Tout l'extérieur de l'église de Berzy est d'une pureté de style très-remarquable. On peut assigner à ce monument le milieu ou la fin du XIIe siècle.

CHATEAU : L'ancien château de Berzy a été converti

en ferme et son enceinte subsiste encore en grande partie ; elle forme un carré un peu irrégulier de 50m. environ de côté ; aux quatre angles et, contre les courtines, il existe des contre-forts qui étaient surmontés de tourelles. La porte est bien conservée. Deux tours d'un beau style se dressent à droite et à gauche ; elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportait une corniche et formait des machicoulis. Ces deux tours n'ont la forme cylindrique qu'à leur sommet, leur partie inférieure se trouve composée de quatre piliers décrivant à leur base une croix grecque. Le château de Berzy paraît être de la fin du XIIIe siècle. Au hameau de Chazelles, dépendance de Berzy, il existait une chapelle devenue aussi un bâtiment agricole. C'est encore le XIIIe siècle qu'on rencontrait ici. Quelques restes de peinture, appartenant à la même époque, s'apercevaient à l'archivolte de la principale fenêtre. Elle vient d'être démolie.

Billy-sur-Aisne. *Biliacus ad Axonam.* — MOYEN-AGE. — ÉGLISE : La nef est romane, a deux travées seulement en plein-cintre et sans caractère ; elle a 12m. de long et 8m. de large ; les bas-côtés n'ont que 3m. de large. Celui du midi a été refait au XVIe siècle. Transept et sanctuaire également du XVIe siècle. Mauvaise construction. Pans coupés et colonnes sans chapiteaux. Fenêtres ogivales géminées. Longueur du transept ou chœur, 7m.; du sanctuaire, 6m. 50c. Siège en bois sculpté, pour le curé, du XVIIe siècle Fonts baptismaux très-anciens, en pierre, dont les quatre angles abattus sont ornés d'une seule grande feuille peu saillante, de celles auxquelles on a donné le nom de fléchière.

EXTÉRIEUR : La tour seule mérite d'être indiquée Elle est carrée, peu élevée, mais d'une belle construction. Les deux faces du midi et de l'ouest ont été refaites ;

les deux autres sont d'un bon roman. Elles sont percées chacune de deux fenêtres portant plusieurs rangs d'archivoltes dont le dernier en quatre feuilles à pointes de diamant. — Patron : saint Léger L'abbé de Saint-Crépin-le-Grand présentait à la cure ; le même et l'abbesse de Notre-Dame percevaient les dîmes.

Chavigny-le-Sort. *Cavigniacum Siccum.* (Etat du diocèse de Soissons, 1783.) *Caviniacum*, Cavegni, Chavegni (XIIe et XIIIe siècles, *Cart. de Saint-Léger.*) — ÉPOQUE ROMAINE : Ce village est situé à deux ou trois cents mètres de la voie romaine de Boulogne.

MOYEN-AGE : Eglise romane. Nef sans caractère. Pas de collatéraux. Chœur (surmonté d'une tour) voûté à arceaux croisés, gros tores ayant reposé sur des colonnettes qui n'existent plus. Abside très-peu profonde en cul de four. Les deux bras du transept sont voûtés comme le chœur, les chapiteaux sont très-simples. Deux autels sont placés dans des renfoncements ornés d'un tore et de deux colonnettes. Cette disposition remplace évidemment les deux petites absides qui, dans les premiers siècles, accompagnent l'abside principale. Largeur du chœur ou de la croisée, 5^{m}.; longueur, 5^{m}. 60^{c}. Profondeur de l'abside, 2^{m}. 25^{c}. Les transepts présentent un carré de 5^{m}. Une pierre tombale où sont représentés deux personnages sous une double arcade surmontée d'une tête de mort et de branches de laurier. L'homme est en culotte courte, il porte des bas et des souliers avec rosette, un gilet, un manteau court avec collet rabattu. Il a les mains croisées sur la poitrine. La femme est vêtue d'un spincer, et d'une robe à grands plis bien marqués ; elle a sur la tête une espèce de bonnet plat.

INSCRIPTION : Cy gisent les corps de Antoine Durant, natif de Ressons-le-Long, vivant labovrevr , et de

. . . . Puquet , native de . . . . . père et mère de . . . . Claude Durant, prestre curé de cette église de Chavigny, led[t] Durant décédé le 17 novembre 1640, âgé de 65 ans, et lad[te] Puquet décédée le 5 mai 16.. âgée de 78 ans. Priez Dieu pour leurs âmes.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE : Porte romane plein-cintre, avec tores reposant sur quatre colonnettes et une archivolte à dents de scie. Tour carrée, très-large et très peu élevée, avec contreforts n'ayant qu'une faible saillie, mais portant un cordon de billettes. Les arcs plein-cintre des fenêtres de cette tour tombent sur de gros chapiteaux dont plusieurs ont leur corbeille ornée d'une sorte de treillis sculpté il est vrai, mais offrant à peine un relief. Les contreforts de l'abside ont des demi colonnes engagées dans leur partie supérieure.

Courmelles. *Columella*. — ÉPOQUE ROMAINE : Plusieurs médailles d'empereurs romains ont été trouvées, en 1859, dans les fondations d'une maison de Courmelles.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE. — ÉGLISE : Sa longueur totale est de 31 mètres, savoir : 15^{m} pour la nef, 8^{m} pour le chœur et 8^{m} pour le sanctuaire. Sa largeur est de 7^{m} et les bas-côtés qui s'arrêtent au chœur ont 5^{m} de large. La nef se compose de trois grandes travées ogivales avec de simples retraites pour archivoltes. Les piliers qui supportent les arcades décrivent en plan une croix grecque ; ils n'ont pas de chapiteaux, mais une moulure (souvent employée au XII[e] siècle) en tient lieu. Les collatéraux sont sans caractère, sauf une petite fenêtre plein-cintre donnant sur la façade de l'ouest. Le chœur, surmonté de la tour, est voûté, et ses arceaux se composent de trois gros tores. Le grand arc repose sur des chapiteaux d'un beau style roman. L'abside est voûtée en cul de four et à arceaux ; les colonnettes qui les supportent sont ornées de chapiteaux curieux ; à

l'un d'eux on voit un sagittaire, à un autre un personnage à cheval sur un animal fantastique dont il cherche à déchirer la gueule. Le tailloir, découpé en feuilles diverses, se continue comme corniche sur toute l'abside. Les transepts (si on peut donner ce nom aux deux chapelles qui sont à l'extrémité des collatéraux) sont bien de la même époque que l'église, mais ils ont été refaits et voûtés au XVIe siècle.

EXTÉRIEUR : La façade de l'ouest est simple, mais d'un bon effet. Petite fenêtre romane au sommet du gable ; au-dessous, une rosace à huit lobes surmontant deux fenêtres plein-cintre. Jolie porte avec fronton et plusieurs rangées d'archivoltes dont la dernière est formée d'un cordon de roses ayant étamines au centre. Une tour carrée est placée sur le transept Elle est percée sur chaque face de deux fenêtres plein-cintre portant des colonnettes. Contreforts aux angles. Toit d'ardoises en pyramides à quatre côtés. L'abside de Courmelles est une des plus remarquables qui existent dans le Soissonnais. Une double corniche, composée de feuillages et de têtes d'animaux, en fait le tour. Les fenêtres romanes sont garnies de plusieurs rangs de tores avec leurs colonnettes. Ces fenêtres à plein-cintre sont enfermées dans une ogive plus grande, portant une archivolte de rinceaux. Celle du centre est placée en outre dans une espèce de fronton qui fait une petite saillie.

Les contreforts, très-élégants, sont formés de trois colonnettes portant chapiteau. Toute cette partie de l'église de Courmelles est d'une grande richesse d'ornementation, et la sculpture presque tout entière est exécutée avec une rare habileté de ciseau.

Crouy. *Crociacum, Croviacum*. — ÉPOQUE GAULOISE : Un rocher qui se détache des derniers lits de pierre des collines bordant la vallée de l'Aisne et qui fait

saillie sur la vallée porte le nom de *Pierre frite*; bien qu'il doive son existence à la nature, les superstitions dont il était encore l'objet il n'y a pas longtemps, doivent le faire regarder comme un monument gaulois.

ÉPOQUE ROMAINE : Il n'existe qu'un souvenir des vainqueurs de la Gaule se rapportant à Crouy. Le fisc y aurait possédé une terre, et c'est ce domaine qui, donné vers 560 par Clotaire, serait devenu la célèbre abbaye de Saint-Médard (Fortunat, *Vie de Saint Médard).*

MOYEN-AGE : L'église a deux parties bien distinctes : le chœur et le transept, d'une construction peu ancienne, se composent de grands murs droits de la plus complète insignifiance. Et la nef, de ce beau style ogival très simple, attribué ici à la fin du XIIe siècle, ayant 19 mètres de long et s'ouvrant sur ses collatéraux par quatre travées dont les arcades sont portées par des piliers barlongs, sans chapiteaux, ornés seulement de tailloirs ou moulures bien profilées Une simple retraite tient lieu d'archivoltes. Dans l'origine, aucune partie de l'édifice n'était voûtée; plus tard, les bas-côtés ont reçu des voûtes d'arête; la nef est plafonnée. La grande arcade qui s'ouvre sur le chœur porte sur des espèces de pilastres qui ont reçu des colonnettes dans leurs angles; ces colonnettes ont des chapiteaux romans. On voit, au fond du sanctuaire, un bel autel en marbre, avec ornements en cuivre (XVIIe ou XVIIIe siècle), qui provient de l'église Saint-Pierre-au-Parvis de Soissons; un autre autel en bois, de même style, sculpté, est placé dans l'autel de droite (midi). La façade de l'ouest a un beau caractère d'église fortifiée. Deux contreforts très-saillants sont réunis par une grande arcade plein-cintre formant terrasse; un mur crenelé devait la couronner. Aux deux angles, des tourelles en encorbellement ont été élevées sur les contreforts. La porte est ogivale, avec colonnettes et archivoltes Deux fenêtres ont été percées

vis-à-vis des collatéraux, elles sont très-petites et à plein-cintre.

Cuffies. *Cuffiacæ* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin, à une seule nef avec chœur, abside et transept. Longueur : de la nef, 18 mètres ; du chœur, 5 mètres 50 centimètres ; de l'abside, 4 mètres 50 centimètres. Largeur : de la nef, 6 mètres 50 centimètres ; du chœur et de l'abside, 5 mètres 50 centimètres. Les transepts ont 5 mètres carrés. La nef, percée de fenêtres irrégulières et couverte par un plancher avec poutres saillantes, est dans le plus triste état. Deux petites fenêtres plein-cintre engagent à en faire remonter la construction au XIe ou au XIIe siècle. Le chœur, les transepts et l'abside ont des voûtes dont les arceaux retombent sur des masques de la plus grossière exécution. De larges fenêtres à ogive sont percées dans les trois pans de l'abside, ainsi que dans les transepts ; cette partie de l'église de Cuffies est du XVe siècle. Les fonts baptismaux peuvent remonter au XIIIe siècle ; ils sont formés d'une seule pierre ornée de grandes feuilles de peu de relief. Petit clocher en ardoises tout à fait insignifiant.

Juvigny. *Juvigniacum, Juvenacum.* — ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir est traversé par la voie romaine de Soissons à Vermand. Des mosaïques ont été découvertes à Juvigny. La tradition prétend qu'elles ont fait partie d'un palais habité par Riccius Varus, ou Flavius Jovinus, d'après l'abbé Lebœuf. Quatre bornes milliaires. La première, dans le cimetière, ne portait pas d'inscription ; la seconde, dans une petite cour près de l'église, également sans inscription. Sur la troisième, placée près de cette dernière, on lit, d'après M. Prioux (*Civitas Suessionum*) :

IMP CA . . . . . EITI
SEVERO PIO . . RTIV
AUG. ARABICO . R . N
PARTHICO MA . . . M O . . C
III ?? IM . . . I . I M AURELIO .
M 1OU . . . F C
CO. . . . .
. . . .
R V . O . EC. . . . .
CO. . . . .

Enfin, sur la quatrième, qui se trouve à l'extrémité du village, on découvre les lettres suivantes :

NI NUS PI. . . . .
PARTO . . . .
. . . .
. . . .
. . . . IA . . . .
IIPII . . . . . II. . . . . .
. . . RII . . . . . IMV . .
L S II V M . . . .
IIINIIVIS. . . . .
I . . . . . . RVI . . . . .
NIII . . . IVS . . . . . .
NI ABSARIIS. . . . .
Ij VII . . . .
AB AUG . . . .

En dehors du village, près de la voie romaine, il existe un lieu où l'on rencontre beaucoup de tuiles à rebord; c'est là qu'on place la bataille où Siagrius fut vaincu par Clovis.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : Dans la *Vie de saint Arnould* il est dit que Clovis, victorieux, alla se reposer *ad*

Juviniacum in pago Suessionico. La villa romaine était sans doute devenue le palais du roi mérovingien.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Juvin, à trois nefs et transept. Longueur : de la nef, 16 mètres; du chœur, sous la tour, 5 mètres; de l'abside, 4 mètres. Largeur : de la nef, 7 mètres; des bas côtés, 3 mètres 50 centimètres; du chœur et de l'abside, 5 mètres. Transepts, 6 mètres carrés. La nef se compose de quatre travées, dont les arcs plein-cintre n'ont pas d'archivoltes ni même de retraites; comme ornementation, quelques dents de scie à peine indiquées. Des plafonds à cette nef et à ses bas-côtés. L'abside, voûtée en cul de four, est éclairée par des fenêtres très-étroites. Le chœur et les transepts ont des voûtes croisées dont les arceaux sont formés de gros tores de la fin du XIIe siècle. Le maître autel est surmonté d'un rétable en bois sculpté, avec colonnes torses, de l'avant-dernier ou du dernier siècle. La porte de l'ouest est à plein-cintre. Un petit contrefort a son larmier sculpté en damier. Tour carrée, basse et large, surmontée d'un clocher en ardoises sans caractère. La partie basse de cette tour paraît très-ancienne et pourrait remonter au Xe siècle; on y voit une corniche composée d'un cable. La partie supérieure porte un cordon de billettes; on remarque que les deux angles nord-est et sud-est ont été abattus; ce qui donne une apparence octogonale à cette partie de la tour, quand on se trouve derrière le chevet de l'église. Elle est percée de petites baies plein-cintre.

Leury. *Luriacum, Leuriacum, Levriacum.* — ÉPOQUE MODERNE : Eglise de Notre-Dame et de Saint-Nicodème, construite, disent les anciens du village, il y a une centaine d'années. Une seule nef sans bas-côté, abside ni transept. Voûte en pierres, divisée en trois parties; en plein-cintre avec arceaux et arcs doubleaux, retom-

bant sur des pilastres sans chapiteaux. Longueur de l'église : 19 mètres; largeur : 6 mètres; hauteur : 5 mètres 30 centimètres. Pierre tombale, portant l'effigie d'un prêtre en étole et la date de 1630. Dans la sacristie, autre pierre tombale représentant une femme vêtue d'une longue robe et ayant un petit chien entre les deux pieds ; on y lit la date du 16 octobre 1380, et on y trouve la mention d'une donation faite à l'église de Saint-Nicodème, à la charge de services religieux.

Mercin. *Murocinctus, Murcinctus, Morcinum.* (Etat du diocèse, 1783.) — ÉPOQUE ROMAINE : Une partie du territoire est traversée par la voie romaine qui paraît avoir existé entre Soissons et Paris. On trouve, sur le cadastre, un lieudit de *Rome.*

MOYEN-AGE : Eglise romane, malgré les ogives qu'on y rencontre. Nef de 15 mètres de long sur 6 mètres de large, avec un seul collatéral au nord qui s'ouvre sur la nef par quatre arcades ogivales, sans chapiteau ni moulures ; un second bas-côté a existé au midi, mais des restes de petites fenêtres à plein-cintre font supposer que ces bas-côtés sont postérieurs à la construction de l'église. Le chœur, qui est sous la tour, a 5 mètres de long et 6 mètres de large ; à la suite est un petit sanctuaire carré qui n'a que deux mètres de long. Ces deux parties de l'église de Mercin ont des voûtes dont les arceaux, composés de trois boudins, retombent sur des colonnes engagées. Ces colonnes portent des chapiteaux qui, pour la plupart, sont ornés de ce que l'on pourrait appeler l'acanthe, du XII[e] siècle. Bien que les voûtes dont il est question soient ogivales, la nature de la sculpture et les fenêtres à plein-cintre donnent à l'ensemble un caractère tout roman.

EXTÉRIEUR : La tour est carrée et a deux égouts

la partie inférieure et le petit sanctuaire sont romans; les moulures des fenêtres et des corniches sont bien celles employées au XIIe siècle dans le Soissonnais. Les modillons sont des masques grossièrement sculptés. La partie supérieure de la tour est d'une construction récente, quoique ayant l'aspect de celle du XIIe siècle. Dans le village de Mercin, il existe une vieille ferme qui appartenait à l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons; la grange, dont la construction remonte au moins au XIIIe siècle, est encore debout; elle se compose d'une nef principale avec ses deux collatéraux; de grandes arcades ogivales, portées par des piliers et sans aucune ornementation, font communiquer ensemble la nef et les bas-côtés. Des contreforts contribuent à la solidité de l'édifice. A l'un des pignons extérieurs de cette grange a été pratiqué, le long de la pente du toit, un escalier qui conduit au sommet de ce pignon, où sans doute avait été placée une guête.

Noyant-et-Aconin. *Noiacum Aconium.* — ÉPOQUE GAULOISE : L'opinion de l'abbé Lebœuf, dans la question d'archéologie, ayant un certain poids, il n'était pas possible de la passer sous silence. Le savant chanoine d'Auxerre a donc placé à Noyant le *Noviodunum* de César.

MOYEN-AGE : Eglise de Notre-Dame. Belle nef avec un seul collatéral au nord et se terminant par une abside. Longueur : de la nef, 19 mètres; de l'abside, 5 mètres. Largeur : de la nef et de l'abside 6 mètres 50 centimètres; du bas-côté, 4 mètres. Toute l'église est voûtée. Les deux premières travées de la nef sont du XVe siècle, à l'exception toutefois des murs extérieurs de l'ouest et du midi. Colonnes sans chapiteaux. Les troisième et quatrième travées sont de la fin du XIIe siècle; gros tores aux arceaux; faisceaux de colonnes engagées portant des chapiteaux très-simples, avec des feuilles à

crochets Abside du XVe siècle, à pans coupés ; voûte dont les arceaux reposent sur une colonne qui disparaît presque entièrement dans l'épaisseur du mur. Au chœur et au collatéral, belles fenêtres géminées et trilobées, se terminant par des accolades surmontées d'un cœur. Quelques restes de peinture sur verre à l'abside, consistant seulement en une tête et des fragments de bordures du XVe ou XVIe siècle, blanc et jaune. La porte de l'ouest est à plein-cintre (XIIe siècle) ; trois boudins, séparés par des gorges profondes, retombent sur des colonnettes dont les chapiteaux, très-alongés, sont ornés de forts crochets et de large feuilles par-dessous. Au midi, la corniche de la nef est du temps de la première construction, mais elle ne présente pas d'intérêt ; les fenêtres sont très étroites et cependant ogivales. Du côté du nord on découvre, à l'extérieur, que l'extrémité du collatéral formait originairement transept avant les constructions du XVe siècle ; les travées de cette dernière époque ont une couverture formant pignon. Ces pignons sont percés dans leur gable de quatre-feuilles qui n'éclairent que les combles. Clocher en bois et ardoise d'un assez triste effet.

Pasly. *Palia*, *Palye*. (Charte de 1237, *Cartulaire de Saint-Léger*.) — ÉPOQUE GAULOISE : Il est impossible de ne pas regarder comme des habitations appartenant à cette époque les *carrières*, *boves*, *creutes* ou *croutes* creusées dans un tuf très-tendre formant les dernières assises des collines qui environnent le village de Pasly. Ces grottes, aujourd'hui écroulées en grande partie, étaient encore, il y a quelques années seulement, très-remarquables par leur distribution presque toujours la même et qui consistait en une grande pièce, flanquée de deux cabinets ou étables, avec une espèce d'alcôve dans le fond.

ÉPOQUE ROMAINE : Le village actuel est traversé par la voie de Reims à Térouanne, venant de Soissons ; un pont, sur la rivière d'Aisne, paraît avoir existé un peu plus en amont que celui récemment construit. Deux chartes du *Cartulaire de Saint-Léger* contiennent ces mentions, relatives au village de Pasly : ...*Viam ponverti* (XIIe siècle) ....*ante barcum de Ponvert* (XIIIe siècle). Les travaux de terrassement fait pour ce dernier pont ont fait découvrir, sur le bord du chemin, vis-à-vis la petite ferme, une tombe gallo-romaine, qui consistait dans une pierre de 60 centimètres cube environ, creusée, et couverte par une autre pierre plate. Cette espèce de petite auge contenait trois urnes bien conservées. Dans la plus grande, placée au centre, se trouvaient des ossements calcinés, restes d'une incinération. et deux médailles, l'une de Constantin, l'autre de Licinius (307-324). Cette tombe, laissée dans son état primitif, a été déposée au Musée de Soissons. Sur le plateau à l'ouest du village, dans un lieudit *le Viller*, on voit un grand retranchement qui forme, du côté de la plaine, un vaste plateau défendu, des autres côtés, par l'escarpement des collines ; quelques fragments de poterie gallo romaine, rencontrés sur cet emplacement, ne suffisent pas pour déterminer la date de l'établissement de ce camp.

MOYEN-AGE : Jusqu'à la fin du dernier siècle il n'y avait, à Pasly, qu'une chapelle rurale. C'est à cette époque que fut construite la nef de l'église actuelle ; c'est dire qu'elle est sans caractère. Le sanctuaire présente un carré de quatre mètres environ sur chaque côté ; mais il est voûté comme si son plan était circulaire. Les arceaux de cette voûte se composent d'un seul gros boudin ; ils viennent reposer sur des colonnettes dont les chapiteaux sont unis, c'est-à-dire sans sculptures, ce qui, pour le Soissonnais, est une chose extrêmement rare.

EXTÉRIEUR : Le sanctuaire est éclairé par trois petites fenêtres à plein cintre; un cordon l'entoure et forme archivolte à ces fenêtres romanes. On voit à la corniche quelques modillons qui présentent : 1° une tête de chien tenant un bâton (?) dans la gueule; 2° et d'autres objets peu remarquables. Une cloche, d'une faible dimension, est placée dans une petite arcade qui s'élève sur le mur qui sépare la nef du sanctuaire : elle porte une inscription où on lit : « Saint Jehan-Baptiste... Jehan Levesque,... » puis la date 1591.

Ploisy. *Ploiziacum.* — MOYEN-AGE : La paroisse de Ploisy ayant été réunie à celle de Courmelles, l'église dédiée à Saint-Martin a été abandonnée et convertie en maisons d'habitations. Ce qui en reste montre qu'elle était très-petite et qu'elle appartenait à la période romane. Comme tant d'autres églises du canton de Soissons, elle avait une tour carrée, qui a été abattue il y a une trentaine d'années. Quelques pierres tombales, provenant de Ploisy, avaient été placées dans l'église de Courmelles ; mais elles ont été depuis coupées en morceaux pour servir au dallage de cette église.

Pommiers. *Pommeriæ* — ÉPOQUE ROMAINE : Quelques fragments de poteries grossières ont été trouvés sur l'emplacement d'un camp dont il est parlé plus en détail au mot Pasly.

MOYEN-AGE : Eglise. Nef sans collatéraux, ayant perdu tout caractère. Chœur, sous la tour, voûté au XVe ou XVIe siècle. Petit sanctuaire carré du XIVe siècle; voûte à arceaux. Jolis chapiteaux à feuilles bien détachées de la corbeille. La fenêtre du fond du sanctuaire se compose de trois lancettes surmontées d'une grande rose; l'ogive du milieu s'élève moins que les deux autres pour laisser passer la rose. Les deux fenêtres du

nord et du midi sont géminées avec une petite rosace en quatre-feuilles.

Une grande dalle porte l'inscription suivante : « Pas- » sant, un petit mot. Veux-tu savoir qui je suis? J'ai » été, je ne suis plus, ou, pour mieux dire, j'ai été » enfant du vieil et du nouvel Adam, comme chré- » tien ; mais pécheur et mortel comme toi, dans la » pensée de l'éternité, j'ai couru à elle depuis l'an 1596, » au mois de mars, jusqu'au 26• jour du mois de juillet » de l'année 1667. En un mot, j'ai été François Deshayes, » prêtre curé de cette paroisse pendant quarante- » quatre années, et doyen de la chrétienté de Sois- » sons l'espace de vingt-et-un ans. Maintenant, voici ce » que je suis et ce que tu seras avec moi demain et » peut-estre aujourd'huy : quant au corps, pourriture, » cendre et poussière, attendant la résurrection ; quant » à l'âme, tu le seauras bientost et plus tost que tu » ne pense, et pendant que se recommand à tes prières.

» ADIEU.

» Si tu veux *vivre*, pense à mourir.
» Deshayes, ayant servi d'asile à la misère,
» A trouvé sous la croix le repos et le port.
» Pour vivre dans les cieux, il est mort sur la terre.
» Qui ne voudrait mourir d'une pareille mort? »

Au haut de la pierre est une inscription en quatre lignes, dont les trois premières sont illisibles ; la dernière que voici : *Quis nollet simili morte aliquando mori*, indique que les vers français en sont la traduction.

Quatre médaillons ou cadres ovales sont ciselés sur la pierre : le premier ne peut s'expliquer ; le second porte un flambeau allumé avec l'inscription : En éclairant, je me consume ; le troisième, un phénix et ces mots : Je meurs pour revivre ; et le quatrième, un petit personnage dirigeant une flèche vers un cercle

dans lequel est inscrit le mot *éternité* et l'inscription : *Ainsi nous y courons sans......*

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE : La porte unique de l'ouest est romane. Cependant, ce n'est pas un plein-cintre, mais plutôt une anse de panier dont les petits côtés sont brisés au lieu d'être arrondis ; l'archivolte est un gros tore tombant sur des colonnettes à chapiteaux très-simples. La tour est à toit à double égout; ses contreforts sont à peine saillants; ils portent un cordon en damier. Elle a deux fenêtres sur chacune de ses faces sud et nord, et une seule à l'ouest. Les chapiteaux qui accompagnent les colonnettes de ces fenêtres sont peu fouillés ; l'un d'eux est un motif qu'on trouve souvent dans les manuscrits du xe siècle. Il règne, à la hauteur des chapiteaux, une petite corniche à dent de scie qui ne forme pas archivolte, mais entre dans les baies.

Septmonts. *Septimons, Septem-Montes.* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-André, du xve siècle, avec un seul bas-côté au nord. Longueur : de la nef, 18 mètres; de l'abside, 5 mètres ; largeur , 7 mètres. Le bas-côté a 4 mètres de large. Trois grandes travées voûtées en pierre et dont les arceaux viennent retomber sur des piliers sans chapiteaux. Abside à trois pans. Les fenêtres qui, la plupart, ont conservé leurs meneaux, sont bien profilées et portent bien le cachet du xve siècle. L'une d'elles a conservé un écusson en verre de couleur ; il a la forme d'un lozange ; il est d'azur aux trois ...... d'or, avec la légende *inquire ...... et persequere*. L'église de Septmonts n'a pas d'ouverture à l'ouest ; on y pénètre par une porte en accolade percée au nord dans le collatéral. Une tour carrée a été élevée en avant du pignon de l'ouest ; dans l'intention de l'architecte, son rez-de-chaussée devait servir d

porche, ce qui n'a pas eu lieu ; on y voit une rosace d'un bon style, qui semble plus ancienne que la construction dans laquelle elle est engagée. La tour est basse, mais elle porte une très-belle flèche en pierre à huit pans. On a conservé, dans l'église de Septmonts, une poutre ou trabe sculptée, portant, sur une de ses faces, Jésus-Christ et les douze apôtres. De l'entrée du chœur, place qu'elle a dû occuper pendant longtemps, elle a été reléguée au fond de l'église, au dessus de la tribune.

CHATEAU : XIIIe, XIVe et XVIe siècles. La terre de Septmonts, suivant la tradition, a été donnée à l'évêché de Soissons par saint Prince, frère de saint Remy, et elle n'est passée dans des mains étrangères qu'au moment de la Révolution. La superficie de l'enceinte du château forme un quadrilatère irrégulier, d'une médiocre étendue. Les murs d'enceinte et de fortification sont en grande partie conservés ; ils étaient surmontés d'une galerie couverte, portée par une belle corniche dans laquelle s'ouvraient des machicoulis. Ils ont 1 mètre 20 centimètres d'épaisseur et ils présentent, dans différents endroits, des renfoncements en forme d'arcades tantôt ogivales, tantôt plein-cintre. Ce qu'il y a de vraiment remarquable dans le château de Septmonts, c'est la tour de l'angle nord-est, flanquée de deux autres tours dont l'une est en encorbellement. Cette grande tour, dont le diamètre est de 10 mètres 20 centimètres, a cinq étages ; elle avait de plus un étage en mansarde. Au troisième étage, il existe une corniche très-saillante, portant une galerie de 1 mètre 50 centimètres de large. Au-dessus du couronnement, la tourelle de l'escalier s'élance encore à une grande hauteur, accompagnée de trois élégants corps de cheminées. La hauteur totale est alors de 45 mètres environ. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont voûtés ; les arceaux retombent sur

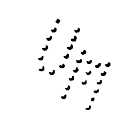
des chapiteaux ornés de feuillages, d'animaux divers et de masques humains; une clef de voûte porte l'agneau avec sa croix et son étendard. Cette tour paraît être du XIVe siècle. Un peu à droite on trouve une belle salle dont la voûte ogivale se partage en plusieurs travées reposant sur des colonnes et culs de lampe; la sculpture est d'un bon style et tout annonce le XIIIe siècle. Le corps-de-logis servant actuellement d'habitation est une construction du XVIe siècle. Sur un fronton, dans le style de la Renaissance, on lit cette inscription :

Quisquis hanc spectes domum, cogita ad alias æternitatis ædes tibi migrandum. In solido qui solide struit is demum sapit.

FERME : La ferme de la Carrière-l'Évêque dépendait autrefois du château; on y voit encore une grange du XIIe ou du XIIIe siècle, se composant d'une nef, qui communique avec ses bas-côtés par cinq grandes arcades ogivales.

Soissons. *Noviodunum*, *Augusta Suessionum*. — ÉPOQUE GAULOISE : Malgré tout ce qui a été dit sur le *Noviodunum* de César, que l'on a voulu placer à Noyon, à Noyant, à Nouvion-le-Vineux, au Mont de Soissons et au Mont de Noyon, toutes les probabilités n'en sont pas moins pour qu'il ait été assis sur la partie la plus élevée du Soissons actuel, formant une petite éminence que les Romains ont eux-mêmes fortifiée plus tard.

ÉPOQUE ROMAINE : L'enceinte romaine formait un rectangle régulier dont les grands côtés avaient 400 mètres, et les petits, 300 mètres environ; la chapelle actuelle de l'évêché est construite sur l'angle sud-ouest de la muraille gallo-romaine; ce mur existe encore sur une certaine longueur; il est en petit appareil, avec cordons de grandes briques. L'angle nord-ouest était sur l'emplacement actuel de la salle de spectacle, l'angle nord-



est sur celui de l'aile du nord de l'hôtel de la Mairie, et l'angle sud-est devait se trouver dans la cour de la grande caserne, à 80 mètres environ de la grille d'entrée. Deux rues principales, tout le fait supposer, la coupaient à angle droit et aboutissaient à quatre portes donnant sur des faubourgs. Dans l'intérieur de cette enceinte, il n'a été trouvé qu'un seul objet très-intéressant : c'est un cippe dédié à Isis, *Isidi et Serapi*. La population romaine était plus au dehors qu'en dedans des murailles. Un grand nombre de voies venaient aboutir à l'*Augusta Suessionum* ; elles rayonnaient vers Reims, Château-Thierry (voie de la Marne), Meaux, Paris, Amiens et Saint-Quentin, sans compter d'autres chemins secondaires. A trois cents mètres de l'angle sud-ouest du mur romain, au pied de la butte de Saint-Jean, avait été élevé un théâtre dont les ruines existent encore, enfouies sous terre, dans le jardin du Grand-Séminaire ; ses dimensions étaient énormes, puisque la corde de l'hémicycle avait 145 mètres et qu'il pouvait contenir 22,000 spectateurs. A une assez faible distance plus à l'ouest, à l'endroit où l'on voit maintenant une fortification avancée, on a rencontré un cimetière gallo-romain qui contenait une grande quantité de vases et d'autres objets ; mais pas de pierres sépulcrales avec inscriptions ou sculptures. Près de la porte actuelle de Saint-Christophe, on a trouvé une petite pierre dédiée à la déesse *Camiorice*. Tout à-fait au nord de la ville, les travaux du génie militaire ont mis à découvert les substructions d'une immense habitation romaine (le Château d'albâtre). Des mosaïques, des marbres de toute espèce, des fragments de poterie, des monnaies ont été trouvées en très-grand nombre ; mais le morceau le plus remarquable a été le groupe en marbre du Niobide, que l'on voit maintenant au Musée des Antiques au Louvre. La plus grande partie des objets

gallo-romains qui ont été trouvés à Soissons sont déposés au Musée de la ville; quelques autres existent dans des collections particulières. (Voir, pour l'époque gauloise et l'époque romaine, *Histoires de Soissons* : de Berlette et Michel Berton, M. S. T., à la bibliothèque de la ville; de Melchior Regnault (1 vol. in-12°); de Dormay (2 vol. in-4°); de Lemoine (1 vol. in-12°); de H. Martin et le bibliophile Jacob (2 vol. in-8°); de Leroux (2 vol. in-8°); le *Bulletin de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*; pour les voies romaines, la notice de M. Clouet (1er volume), et les articles de M. Piette, volumes de la *Société académique de Laon*; pour le théâtre, la notice de M. de Laprairie (vol. 2); pour les fortifications et les enceintes, l'article de M. de Laprairie (vol. 7); pour le Palais d'albâtre, la notice de M. de Laprairie (vol. 8); la notice de MM. Watelet et Leroux, sur le Musée de Soissons.

MOYEN-AGE : Eglise cathédrale de saint Gervais et de saint Protais (il serait plus exact de dire : placée sous le vocable de la Sainte Vierge, et de saint Gervais et de saint Protais). Elle a 100 mètres de long, 30 mètres 50 de haut, sous voûte, à la première travée de la nef, et 30 mètres 15 à l'entrée du chœur. La largeur est de 25 mètres 60, dont 14 mètres 20 pour la nef principale et 11 mètres 40 pour les deux bas-côtés. Beau style ogival, chœur de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe siècle, inauguré en 1212, ainsi que cela est constaté par l'inscription dont il sera parlé plus loin. La nef, de quelques années postérieure, et le transept du nord du milieu ou de la fin du même XIIIe siècle ; cinq chapelles en hémicycle sont placées au chevet; elles sont précédées de huit fausses chapelles carrées. L'abside est formée par cinq travées ; le chœur en compte cinq de chaque côté et la nef sept, sans compter celle de l'orgue, entre les deux tours.

Un triforium aveugle règne dans toutes les parties de l'édifice dont les voûtes sont supportées, du côté intérieur du monument, par des colonnes cylindriques cantonnées d'une seule colonnette très-élancée, et du côté des murs extérieurs par des faisceaux de colonnes engagées. Quatre chapelles ont été ajoutées postérieurement aux bas-côtés de la nef. Toute la sculpture de la cathédrale de Soissons est très-simple, mais porte bien le cachet du XIIIe siècle. Le transept du midi, antérieur d'une trentaine d'années au chœur de la cathédrale est d'un autre style, celui de la dernière moitié du XIIe siècle, se termine en hémicycle, comme à Noyon et à Tournay; il a une galerie et, au-dessus, un triforium, par conséquent trois rangs de fenêtres; collatéral très-étroit, colonnes monolithes très-légères, grande chapelle, aujourd'hui sacristie, à l'est de ce transept et du même temps; au-dessus, ancienne salle des archives; toute cette partie de la cathédrale très-remarquable. Des vitraux en très-mauvais état garnissent les cinq fenêtres de l'abside; on y reconnaît avec peine la légende des saints Crépin et Crépinien, un Jugement dernier, la Création d'Adam et Eve, etc.; de bien faibles débris restent encore à la grande rosace de l'ouest. La rosace du nord est mieux conservée; elle contient douze médaillons qui se rapportent à la vie de la Sainte Vierge. Toutes les hautes fenêtres de la nef et du transept nord étaient garnies de grisailles d'un beau style (XIIIe siècle); il en reste assez de portions pour qu'on puisse les restaurer et compléter, opération qui est déjà commencée. Dans l'une des chapelles du déambulatoire méridional, une inscription en lettres du XIIIe siècle, constate l'entrée des chanoines dans le chœur en 1212; en avant du chœur et le masquant, deux immenses autels, ou chapelles en marbre, ont été élevés au siècle dernier. Deux autres autels en pierre et marbre, style

Louis XIII, ont été maladroitement placés dans les transepts. Le grand orgue paraît être à peu près de la même époque. Un tableau de Rubens, l'*Adoration des Bergers*, est placé au-dessus du maître-autel. On voit, à droite et à gauche de la porte principale de l'ouest, deux statues (en marbre) d'abbesses de Notre-Dame de Soissons, et, dans le transept nord, une statue élevée à Mgr de Simony. Le portail occidental est inachevé; jusqu'à la corniche du couronnement, il peut dater de 1220 à 1230. Deux tours carrées devaient s'élever en avant des bas-côtés; celle du midi, ayant environ 66 mètres d'élévation et ornée à ses angles de statues et de dais finement découpés, a été seule construite; elle peut dater de 1250 à 1260. Si elle était destinée à porter un clocher, ce clocher n'a jamais été élevé. La tour du nord s'est arrêtée avant la galerie qui couronne le portail, à la hauteur du pignon des combles de la nef. Si le chœur, la nef et le transept du nord accusent bien le style ogival de la belle époque, le transept du midi au contraire rappelle les derniers temps du style roman par ses corniches et le profil de ses moulures. On croit qu'il a été élevé vers 1175. (Voir la notice publiée en 1848 par M. l'abbé Poquet, sur la cathédrale de Soissons, et quelques notes sur les vitraux, par M. de Laprairie, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1er, 4e et 12e volumes).

ABBAYE ROYALE DE NOTRE-DAME DE SOISSONS (maintenant la Grande-Caserne). On a quelques raisons de croire que la grande-église de ce monastère, aujourd'hui détruite, avait été construite de 1128 à 1162. Elle était d'un style roman très-orné, avait trois nefs, des transepts et une abside; deux tours carrées, surmontées de clochers de forme octogonale, étaient placés en avant du portail de l'ouest. Une autre tour, surnommée *la Lanterne*, à deux étages de fenêtres et terminée par quatre

pignons percés eux-mêmes de plusieurs jours, s'élevait au-dessus de la croisée. Longueur de l'édifice, 90 mètres; largeur, 24 mètres. Il ne reste plus de ce remarquable monument qu'une portion de la muraille extérieure du bas-côté nord du chœur; mais les deux fenêtres à plein-cintre, maintenant bouchées et cachées dans une maison particulière, sont un brillant échantillon de ce qu'était, sous le rapport de l'ornementation, l'architecture religieuse au XIIe siècle. On voit, dans l'arrière-cour de la caserne, les chapiteaux qui recevaient l'archivolte de ces mêmes fenêtres à l'intérieur de l'église. Malgré le plein-cintre de ces fenêtres, les arcades intérieures de l'édifice avaient la forme ogivale. L'église Notre-Dame couvrait l'espace occupé par la partie plantée d'arbres de la place Saint-Pierre, plus la cour de la Caserne dont il vient d'être question. Plusieurs tombeaux remarquables avaient été élevés dans l'église Notre-Dame; tout a disparu, à l'exception des trois statues d'abbesses qui se trouvent dans la cathédrale de Soissons, d'une quatrième statue transportée dans l'église de Saint-Denis, et du sarcofage de saint Drausin, transporté au Musée des Antiques de Paris, et qui pourrait bien être antérieur à la mort du saint arrivée au VIIe siècle. De cette abbaye royale, il ne reste plus, en fait de constructions remontant au XIIe siècle, que l'ancienne entrée composée d'une grande porte ogivale à retraite et d'une autre petite porte de même forme, toutes deux percées dans un mur surmonté d'échauguettes. De nombreux bâtiments, d'une époque assez récente, ont au contraire été conservés (*Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*, in-4°, 1675. Notice sur la même abbaye, par M. l'abbé Poquet. *Bulletin de la Société archéologique*, 8e volume).

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PIERRE-AU-PARVIS : Du commencement ou du milieu du XIIe siècle. Une nef prin-

cipale, deux collatéraux, un transept et une abside ; la croisée surmontée d'une tour à un seul étage ; pas de voûtes. Longueur, 35 mètres; largeur, 13 mètres, dont 8 mètres pour les deux bas-côtés; hauteur, 14 mètres. L'abside, le transept et plusieurs travées de la nef ont été abattues, ce qui réduit le monument à sa façade de l'ouest et aux deux premières travées de la nef. Les arcades ogivales portent sur des colonnes élancées dont les chapiteaux sont ornés de feuilles très-larges et de volutes aux angles. Une tribune étroite, pour l'orgue, est pratiquée dans l'épaisseur des murs du portail ; et, au moyen de trois colonnes qui supportent une voûte supérieure et des arcades plein-cintre, elle forme décoration. A l'extérieur, les corniches de la nef et des bas-côtés sont soutenues par des masques et autres objets d'ornementation habituellement employés dans le cours du XIIe siècle. Malgré la physionomie toute romane de l'église Saint-Pierre-au-Parvis, la porte principale est ogivale, avec trois colonnettes sur chacun de ses côtés ; quelques traces restées sur le tympan suffisent pour faire reconnaître qu'il était orné d'un Christ entouré d'anges et bénissant. La fenêtre qui est au-dessus, ainsi que celles percées dans les bas-côtés, sont à plein-cintre et couronnées par deux archivoltes : l'une composée de palmettes, l'autre à pointe de diamant. (Notice de M. l'abbé Poquet, 8e volume de la *Société archéologique de Soissons*; *Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret*, à la bibliothèque de la ville.)

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-LÉGER : L'abbaye fut fondée, en 1139, par Renaud, comte de Soissons, qui céda, aux religieux qu'il instituait, l'église paroissiale du même nom sur laquelle il avait des droits. Ce qui a été dit sur le transfert de cette église, du faubourg à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, n'est pas exact ;

elle n'a jamais changé de place. (Voir le travail de M. de Laprairie, sur les fortifications de Soissons, volume 7e du *Bulletin de la Société.*) L'église de Saint-Léger a deux cryptes ; l'une, du xe ou du xie siècle, à plein-cintre, avec des colonnes engagées et des chapiteaux ornés de grandes feuilles sans relief; l'autre, du xiiie siècle, du même style que l'église supérieure. La longueur des deux cryptes est de 23 mètres 40, dont 11 mètres 20 pour la plus nouvelle, et 12 mètres 20 pour la plus ancienne. Le plan de l'église Saint-Léger est une croix latine. Les collatéraux s'arrêtent aux transepts. Longueur de l'église, 54 mètres, dont 14 mètres pour le chœur et l'abside. Largeur : de la nef et du chœur, 8 mètres ; des bas-côtés 4 mètres. Longueur du transept, 32 mètres ; hauteur des voûtes, du chœur et du transept, 17 mètres. La nef ayant été mutilée au temps des guerres de religion (1567), la voûte en a été reconstruite à une moins grande hauteur, et elle a perdu le triforium qui règne au chœur et au transept ; la plupart de ses travées, au nombre de six, ont été refaites en plein-cintre et dans le plus mauvais style ; elles sont toutes de largeur différentes ; celles du milieu ont le plus d'écartement. Les murs extérieurs ayant résisté à la destruction, les bas-côtés ont conservé leur caractère du xiiie siècle, sauf les fenêtres qui ont été refaites au xvie siècle. L'abside et le transept, d'un bel effet, sont éclairés par des fenêtres à lancettes surmontées d'une rosace lorsqu'elles sont géminées. L'absence de collatéraux aux transepts et autour du chœur et de l'abside, a permis d'établir deux rangées de fenêtres au-dessous et au-dessus du triforium ; celles du pignon sud du transept sont surmontées d'une belle rose. Les voûtes à arceaux retombent sur des faisceaux de colonnettes dont les chapiteaux sont du style simple qui appartient à la première

période ogivale. Des autels en pierre ont été placés récemment dans plusieurs chapelles, ainsi que des vitraux de couleur. La verrière de la chapelle de Sainte-Geneviève est en rapport avec l'architecture de l'église. La façade de l'ouest paraît avoir été refaite seulement à la fin du XVII[e] siècle ; elle se compose d'une tour carrée à deux étages ; les angles du premier sont ornés de pilastres avec chapiteaux composites ; ceux du second étage ont des colonnes cannelées. La porte principale s'ouvre dans une grande arcade supportée par deux colonnes. L'abside, le chœur et le transept ont leurs voûtes soutenues par des contreforts ayant peu de saillie et donnant ainsi quelque chose de léger et de hardi à la construction.

CLOÎTRE : De la fin du XIII[e] siècle ou du commencement du XIV[e]. Une partie du cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Léger existe encore ; il est placé au nord et adossé contre le transept et le collatéral ; il forme un parallélogramme ayant sur un sens 23 mètres et sur l'autre 18 mètres ; les deux côtés nord et est ne subsistent plus. Les voûtes des deux galeries encore debout sont à arceaux, supportés par des culs-de-lampe et des faisceaux de colonnettes, au nombre de quatorze. Les arcades sont divisées en deux ogives principales surmontées d'une rosace, et elles étaient elles-mêmes subdivisées de la même manière. Les chapiteaux des colonnes et les culs-de-lampe sont garnis de feuilles diverses finement sculptées. Ce cloître communique avec une grande salle construite dans le même système ou style ; deux colonnes centrales supportent, avec des culs-de-lampe placés dans les murs, les six divisions de la voûte à nervures ; elle a 8 mètres de long sur 9 mètres de large et est éclairée par trois fenêtres, dont deux géminées et l'autre simple, à cause de la moins grande largeur de la travée dans laquelle elle est ou-

verte. (Notice de M. Decamp, dans le 2e volume du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*. Notice historique et description sur l'abbaye de Saint-Léger, par MM. de Lapriairie et l'abbé Poquet.)

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES : Commencée dans la première moitié du XIIIe siècle, consacrée seulement le 5 juillet 1478, et dont il ne reste plus que les clochers et quelques contreforts. Croix latine ; une grande nef et ses collatéraux, transepts et chœur se terminant par une ligne droite, disposition assez rare à cette époque. Longueur, 60 mètres ; hauteur, 26 mètres ; largeur, 22 mètres. 11 mètres 50 pour la nef et 5 mètres 25 pour chacun des bas-côtés. La longueur de l'église se partage en dix parties égales de six mètres : une sous la tribune de l'orgue et sous les tours, cinq pour les cinq travées de la nef, deux pour la largeur du transept (s'il y en avait un, ce qui paraît douteux, malgré ce qui a été dit plus haut et malgré les anciennes *vues* de l'abbaye de Saint-Jean), et deux pour le chœur. Voûtes en pierre à arceaux. Triforium formé de petites arcades ogivales portées par les colonnettes. Fenêtres géminées surmontées d'une rosace et divisées par une colonnette, chapiteaux d'un bon style, mais simple. Deux belles tours surmontées de clochers en pierre, en avant des bas-côtés ; trois portes avec de nombreuses voussures et terminées par des pignons ; belle ornementation ; statues sur les contreforts. Le clocher du nord, plus élevé et plus gros que celui du midi, n'a été terminé qu'au XVIe siècle ; toute la période ogivale est donc là. On remarque à cette même tour du nord-ouest un Christ en pierre qui forme les meneaux de la fenêtre du dernier étage ; sur les contreforts de droite et de gauche, et à la même auteur, sont des statues qui portent les insignes de la Passion ; c'est donc une véritable scène du Crucifiement. La hau-


UNIV.
OF


UNIV.
OF

teur de ces clochers est de 70 à 75 mètres. Sur la même ligne que le portail et adossé au clocher du midi, on trouve l'ancien réfectoire, servant aujourd'hui de magasin à blé. Cloître magnifique au flanc méridional de l'église et dont il reste deux côtés qui, quoique mutilés, donnent une idée de ce qu'était l'ensemble au moment de sa construction, vers la fin du XIIIe siècle. Chaque côté a 27 mètres de long et est divisé en huit travées; la largeur est de trois mètres. Les différents arceaux et archivoltes reposent du côté des murs sur des culs-de-lampe et du côté extérieur sur des faisceaux de onze colonnettes. Chaque arcade se divise en deux ogives principales surmontées d'une rosace et portant sur un faisceau de quatre colonnettes, et ces ogives elles-mêmes se divisent de la même manière. Les trois roses et les petits triangles de remplissage avaient reçu des vitraux de couleur. Les piles forment à l'extérieur des pyramides chargées de crochets et d'animaux fantastiques. Il y a là une très-grande richesse d'ornementation. Près du grand cloître, on voit les restes d'un cloître beaucoup plus petit, datant de la Renaissance; bustes, consoles renversées, écussons de fantaisie, pots de fleurs, etc. Enfin, une porte percée dans le côté nord du cloître principal donne accès dans une cour où l'on aperçoit les vestiges d'une grande salle dont les voûtes, divisées en quatre compartiments, retombaient sur des culs-de-lampe et sur une colonne centrale. L'abbaye de Saint-Jean qui, jusqu'en 1552, était en dehors de la ville, avait été fortifiée; des murs, des tours de cette enceinte subsistent encore. (*Histoires de Saint-Jean-des-Vignes* de Legris (en latin), et de Louen (en français). Notice de M. Fossé Darçosse. Plan de 1673.)

NOTRE-DAME-DES-VIGNES : Eglise collégiale et paroissiale, originairement située à l'extrémité nord-ouest de la ville de Soissons, abattue en 1552 parce qu'elle gênait

la nouvelle enceinte des fortifications. (Il en reste, dit-on, des voûtes basses sous le terre-plain du bastion n° 7.) Rebâtie au coin de la place et de la rue des Cordeliers, mais transformée sous le premier Empire en salle de spectacle. Longueur, 40 mètres environ; largeur, 16 mètres; nef avec bas-côtés; transept, chœur, voûtes soutenues par des arcs-boutants; le plein-cintre partout; porte de l'ouest très-élevée, s'ouvrant entre deux contreforts et ornée de deux colonnes de chaque côté; consoles renversées. Ancienne gravure.

ABBAYE DE SAINT-MÉDARD : Des nombreuses églises qui ont existé dans l'enceinte même de l'abbaye de Saint-Médard et dont la dernière et plus importante devait avoir été élevée dans le XVIIe siècle, il ne reste plus qu'une crypte dont la date et la destination première sont fort incertaines. Elle se compose d'une espèce de nef centrale ayant 4 mètres de haut et 24 mètres de long, sur 2 mètres 60 seulement de large et coupée à angle droit par sept autres nefs de même largeur et hauteur. Du côté de l'est, les sept allées ont une longueur de sept mètres; du côté de l'ouest, les trois du milieu ont un peu plus, c'est-à-dire 9 mètres, et les quatre autres ne dépassent pas en quelque sorte la nef centrale. Cette allée principale a reçu une voûte d'arête (selon la méthode des Romains), à cause de la pénétration des autres nefs; celles-ci sont voûtées en berceau. Les premières assise des murailles sont formées de pierres énormes; au-dessus règne le grand appareil ordinaire. On voit dans différentes parties de la crypte, du côté de l'est, d'abord deux fenêtres du XIe ou du XIIe siècle, ensuite deux niches trilobées et ornées de roses, du XIIIe siècle; le tout évidemment postérieur à la construction principale. S'il n'est pas douteux que ce monument ait servi d'église souterraine dans les derniers siècles, ce qui semble rendu évident par les nombreux

renfoncements creusés dans les murs pour tenir lieu de stalles, on ne peut néanmoins négliger de remarquer qu'au moment où il a été élevé, il s'enfonçait bien peu dans le sol, si toutefois il s'y enfonçait, puisque le niveau de son plancher était à peu près le même que celui de la chapelle actuelle et que celui d'un édifice (ancienne église du XIIIe siècle sans doute) dont il subsiste des restes à quelques pas. Au moment de la Révolution, les deux niches dont il vient d'être parlé contenaient des statues de rois, et, sous la même voûte, existaient auss deux tombes également de rois de France : c'étaient celles de Clotaire et de Sigebert ; mais étaient-elles à cette place depuis le VIIe siècle ? A quelques mètres de la crypte, il existe un petit caveau à voûte ogivale qui, selon la tradition, aurait servi de prison à Louis-le-Débonnaire, et où on lit, écrit sur les murs :

Hélas je suys bien prins de douleurs que j'endure ;
Morrir me conviendroit, la peine me tient dure.

Mais le genre de construction de ce souterrain et ces deux vers postérieurs de quelques centaines d'années à Louis-le-Débonnaire, semblent donner un démenti à la tradition. La chapelle de l'Institut de Sourds-Muets établi dans l'ancienne abbaye de Saint-Médard, se compose de quatre grandes travées, ayant six mètres carrés, du beau style ogival du commencement du XIIIe siècle, dont les voûtes à nervures reposent sur des colonnes et des culs-de-lampe ; la disposition des lieux fait supposer que la chapelle n'est qu'une partie demeurée debout d'une salle beaucoup plus grande et telle qu'il en existait dans un grand nombre d'abbayes. Plusieurs tours, quelques portions de murs et peut-être la porte de l'abbaye sont des restes des fortifications qui défendaient autrefois le vieux monastère, situé à un kilomètre des murs de Soissons. Rétablir l'ancienne abbaye

de Saint-Médard avec ses fortifications et toutes ses églises, ce serait un travail d'une étendue que ne comporte pas un dictionnaire archéologique.

SAINT-WAAST : Le faubourg de ce nom avait, avant la Révolution, une église collégiale et paroissiale placée à son extrémité septentrionale ; il n'en reste plus trace. La nef et les bas-côtés de cette église étaient dans le style roman avec colonnes surmontées de chapiteaux ; ils n'avaient pas de voûtes, mais des planchers avec poutres saillantes. Le chœur, beaucoup plus élevé, appartenait à la belle époque ogivale; il avait son déambulatoire et ses arcs-boutants pour résister à la poussée des voûtes. A la croisée s'élevait une tour à deux étages portant un clocher (ancienne gravure). Ce monument, complètement détruit, a été remplacé, il y a quelques années, par une nouvelle église construite dans le style sévère des dernières années du XIIe siècle. Une nef, deux collatéraux et une abside, pas de colonnes pour porter les arcades ogivales de la nef; de simples piliers sans chapiteaux; pas de voûtes, mais des planchers peints ; les archivoltes remplacés par une peinture unicolore composée de simples rinceaux. En avant de la façade, une tour sur laquelle s'élève un joli petit clocher en pierre.

SAINT-PIERRE A LA CHAUX : Cette église était déjà supprimée avant la Révolution. Il y a une trentaine d'années, on en voyait encore une partie près des remparts de la ville, là où existe maintenant un magasin à poudre. C'était une abside en cul-de-four paraissant fort ancienne. Le Musée de Soissons possède un modèle en liège qui rend assez bien l'effet de ces ruines.

ÉGLISE OU CHAPELLE DE SAINT-CHRISTOPHE, supprimée et en grande partie détruite au XVe siècle. Lorsqu'on ouvrit la rue basse de ce nom, il y a quelques années, on découvrit, là où est le bureau de l'octroi, des restes

de piliers cantonnés de colonnettes qui indiquaient une construction de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-REMY : Il ne reste plus rien des deux églises de ce nom. La première, qui était placée au pied du bastion actuel, à l'extrémité de la rue Saint-Remy, fut détruite en 1414. La seconde, qui était plus éloignée du rempart et placée presque vis-à-vis la rue Saint-Gaudin, subit le même sort en 1793.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-QUENTIN, dans la rue de ce nom. Elle fut également renversée au moment de la Révolution. Un tableau représentant une Ascension, aujourd'hui à la cathédrale, provient de l'église Saint-Quentin.

SAINT-VICTOR, près de la Place, sur l'emplacement de la prison : supprimée en 1414.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN, détruite en 1793.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JACQUES : Cette église de Saint-Jacques n'était, en quelque sorte, qu'une chapelle placée dans l'avant-cour de Saint-Jean-dès-Vignes, à côté de l'église de l'abbaye, à gauche lorsque l'on regarde le portail. Il n'en reste plus rien.

SAINT-ANDRÉ : Ancienne église paroissiale qui a complètement disparu. Elle était située dans l'angle formé par la rue Saint-Martin et la rue des Minimes, et avait donné son nom à une porte de la ville qui a été appelée plus tard la Fausse-Porte.

COUVENT DES CORDELIERS : Il était situé rue de ce nom, en face de Notre-Dame-des-Vignes. Des cloîtres d'une époque assez récente et présentant peu d'intérêt, seuls restes de ce couvent, ont été abattus, il y a deux ou trois ans. La porte (ancienne gravure) était remarquable, mais de style moderne. Le tableau représentant l'*Adoration des Bergers*, de Rubens, maintenant à la cathédrale, provient des Cordeliers.

ABBAYE SAINT-CRÉPIN-LE-GRAND : Il ne reste, de cette abbaye, que des bâtiments ne remontant pas à une époque fort reculée. L'église était ogivale, l'abside d'un bel effet ; ses arcades étaient portées par des colonnes cantonnées d'une seule colonnette ; entre la pointe des ogives et les voûtes qui étaient en pierre, il n'existait pas de triforium. Si on s'en rapportait à la gravure de Tavernier, ces voûtes auraient été dans le système de celles de l'Anjou et du Poitou.

ABBAYE DE SAINT-CRÉPIN-EN-CHAYE : Les bâtiments qui existent aujourd'hui datent du dernier siècle, et à peine si on aperçoit un reste d'ogive qui rappelle son antique origine. On ne connait même plus l'emplacement de la tour où, suivant la tradition, saint Crépin et saint Crépinien auraient été enfermés avant leur martyre.

ABBAYE DE SAINT-PAUL : Elle n'a conservé que quelques portions de bâtiment sans intérêt.

PONT-SUR-L'AISNE : Il est composé de six arches ogivales, sauf une seule refaite en 1815. D'après Berlette, *Histoire de Soissons*, un pont aurait été construit en 825, et le chanoine Cabaret dit, dans ses *Mémoires manuscrits*, que « le grand pont fut bâti ou plutôt relevé » sur ses arches en 1265. »

On peut encore classer, comme appartenant au Moyen-Age, le bâtiment dit *des Vieilles Boucheries* et quelques parties des fortifications, notamment les tours Lardier et Massé.

ÉPOQUE MODERNE. — PAVILLON DE L'ARQUEBUSE : Construit dans le XVII[e] siècle, moitié en pierre, moitié en briques, et orné de trophées d'armes. Il devait son ancienne célébrité aux vitraux curieux qui garnissaient ses fenêtres ; le peintre y avait représenté les Métamorphoses d'Ovide.

HÔTEL DE LA MAIRIE : Construit à la fin du dernier siècle pour les intendants de Soissons, sur l'emplacement

de a Tour des Comtes, édifice qui, vers le milieu du XIe siècle, avait déjà été remplacé par un fort nommé le château Gaillard qui, lui-même, dut être renversé pour faire place à la nouvelle construction. Une partie de l'hôtel de la Mairie a été consacrée à un Musée.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-WAAST, construite il y a quelques années sur les plans de l'architecte Bœswilwald. Elle a été décrite plus haut.

MUSÉE DE LA VILLE DE SOISSONS. On y remarque, parmi les objets antiques : des mosaïques ; un Jupiter, statue (de petite grandeur) en pierre du pays ; un bas-relief en marbre blanc ; un buste d'empereur ; une petite tombe du IVe siècle, un cippe dédié à Isis, un autre à la déesse Camiorice ; plusieurs bornes milliaires ; une inscription fort intéressante, provenant de Nizy-le-Comte ; un plat d'argent avec dorure ; un autre en cuivre, sur le fond duquel est gravée l'*Histoire de Pyrame et Thisbée*, etc. Parmi les objets du moyen-âge : un enfer provenant du portail de Saint-Yved de Braine, des chapiteaux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ; une plaque de cuivre du XIVe siècle, provenant des Célestins de Villeneuve et placée sur la tombe du dernier des Coucy.

Vauxbuin. *Vallis Bodini*, *Vallis Benigna*. ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir est traversé par une voie romaine dont un fragment, bien conservé, part de la gorge des Chaudières.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin, a trois nefs. Longueur, y comprenant trois mètres pour un petit sanctuaire carré, 21 mètres. Largeur de la nef : 6 mètres ; des bas-côtés : 2 mètres 50 centimètres. Quatre travées dont les cintres romans reposent, au midi, sur des faisceaux de douze colonnettes assez peu engagées, disposées de telle sorte que les trois placées du côté de la nef, ainsi que les trois du côté du colla-

téral, règnent sur la même ligne. Cette disposition, qu n'est pas gracieuse, a pour avantage de ménager l'espace ; les colonnes de l'intérieur des travées forment, au contraire, presqu'un triangle. Chapiteaux bas, de style roman et grossièrement sculptés, portant de larges feuilles pointues ; un seul porte deux oiseaux affrontés. Le sanctuaire et la dernière travée de la nef, c'est-à-dire le chœur, ont des voûtes qui paraissent être du XVI[e] siècle. Les premières travées de la nef, ainsi que les deux collatéraux, ont des plafonds nouvellement faits. Maître-autel et tabernacle en marbre, du dernier siècle. Autel de la Sainte-Vierge et son rétable en bois, daté de 1842. Pierre tombale, portant l'inscription suivante : « *Cy gist* dame Marie Har..., dame de Vauxbuin et » Chaudun, veuve de Mess[re] Jean-Paul de Lafitte, vivant » seigneur de Beuveron, lieutenant des gardes du Roy, » maréchal des camps et armées de Sa Majesté et gou» verneur des ville et château de Guise, décédée le » 6 décembre 1716, âgée de 84 ans. *Requiescat in* » *pace.* » Dans l'origine, un clocher devait s'élever sur le chœur. Il a probablement été remplacé, à une époque assez récente, par une grande tour sans caractère qui a été mise en avant de la nef sans doute pour servir de porche ; mais comme on entre dans l'église par le collatéral nord, elle ne remplit pas ce but.

CHATEAU : L'existence d'un château à Vauxbuin doit remonter très-loin. Le 18 novembre 1597, la terre et seigneurie de Vauxbuin sont vendues au duc de Mayenne par Antoine d'Estrées, grand-maître de l'artillerie. Le château actuel est presque moderne ; il n'a, du moins, rien conservé de l'architecture du XVI[e] siècle. On y montre un lit immense dans lequel, selon la tradition locale, Henri IV aurait couché, avec le duc de Mayenne, au moment de leur réconciliation. La tradition paraît très-vraisemblable quant au fait lui-même ; mais

la date de cette visite du roi, au château de Vauxbuin, semble devoir être reportée à l'année 1603. (*Notice sur le château de Vauxbuin*, par M. Suin, sixième volume du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, page 122.)

Vauxrezis. *Volrezis, Vallis Rasa.* (Etat du diocèse, 1783). — ÉPOQUE GAULOISE : Près de la voie romaine, sur le terroir du hameau de Villers-la-Fosse, il existe un dolmen ou tombeau gaulois qui porte, dans le pays, le nom de *Pierre-Laye.* Ce monument se compose d'une table ayant trois mètres de long sur deux de large, portée par sept autres pierres posées de champ et formant ainsi une espèce de chambre sépulchrale dans laquelle, à la suite de fouilles faites par la Société archéologique de Soissons, on trouva les ossements de dix-huit à vingt squelettes humains.

ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir de Vauxrezis est traversé par la voie de Boulogne.

MOYEN-AGE ; Charmante église romane. Nef de quatre travées, plein-cintre avec deux collatéraux, ayant 17 mètres de long et 6 mètres de large ; les bas-côtés ont 3 mètres de largeur. Ces nefs n'ont jamais été voûtées ; elles ont des plafonds en plâtre. Les piles sont barlongues et ont un simple tailloir. Le chœur, sous la tour, a 5 mètres carrés ; la voûte est plein-cintre et à arceaux qui viennent tomber sur cinq colonnettes ; à droite, les chapiteaux de ces colonnettes sont ornés de feuilles et de branchages ; à gauche (nord), il y a un mélange curieux et remarquable de feuillages, de rameaux et de têtes humaines. L'abside est voûtée à arceaux et à cul-de-four ; les colonnettes de la retombée sont cachées par des boiseries qui ont sans doute amené la destruction des chapiteaux. Malgré le caractère tout roman de cette abside, l'ogive s'y montre à l'arcade principale.

Les deux transepts (l'un non voûté, l'autre voûté au XVe ou au XVIe siècle), ont leurs arcades à plein-cintre ; ils ont 5 mètres de long sur 5 mètres de large. Belle chaire en chêne, avec sculptures bien exécutées, mais de peu de relief ; elle paraît être de la fin du dernier siècle. Trois autels en marbre ont été placés, au commencement de ce siècle, dans l'abside et dans les deux chapelles du transept; toute l'abside est également dallée en marbre. Cette ornementation est riche, mais pas en rapport avec le style du monument. A l'extérieur, porte romane peu élevée, surmontée de plusieurs archivoltes dont la dernière est formée d'étoiles ou de pointes de diamants; une seule petite fenêtre plein-cintre est percée dans le galbe qui se termine par un antéfixe à découpures compliquées. Une belle tour à deux pignons et à deux étages de fenêtres s'élève sur la croisée. Ces fenêtres sont à plein-cintre, ornées de colonnettes portant des chapiteaux feuillagés. D'autres colonnettes ont été placées aux quatre angles. Au-dessous du toit, une corniche de feuilles entablées porte, de distance à distance, des modillons à têtes d'hommes et d'animaux. L'abside est soutenue par des contreforts de très-peu de saillie ; ce sont des demi-colonnes engagées montant jusqu'à la corniche ; elle est percée de trois fenêtres avec colonnettes très-courtes ; l'ornementation de cette abside est toute romane; on y voit des têtes d'hommes et de femmes, une grosse figure avec moustache, une tête de chien ayant un pain ou une boule dans la gueule, des feuilles de divers genre, etc.

Il existe, dans la tour, une cloche qui porte l'inscription suivante : *Beatissimæ Virgini Mariæ me refectam et a magistro Ludovico Blant ecclesiæ parrochialis santi Mauricii de Vauxrezis rectore benedictam devoverunt predictus rector ac hujus loci incolæ anno Dinini millesimo*

septingentesimo trigesimo septimo mense junio. J.-B. Robelot et F. Caulari m'ont fait.

Venizel. *Venisella.* — MOYEN-AGE. L'église de Venizel se compose : 1° d'une nef accompagnée d'un seul bas-côté ; 2° d'un chœur ; 3° et d'un sanctuaire. La nef a 14 mètres de long et 5 mètres 50 centimètres de large ; le bas-côté, récemment construit, a 3 mètres de large ; cette partie du monument ne présente pas d'intérêt.

Le chœur, placé sous la tour, est roman ; on voit sur un de ses murs des restes de sculptures très-grossières ; ce sont des têtes offrant très-peu de saillie. Cependant, l'arcade qui s'ouvre sur le sanctuaire est ogivale et elle repose sur des pilastres chanfreinés. L'abside, du XVe siècle et à pans coupés, est voûtée à arceaux avec colonnettes sans chapiteaux descendant jusqu'au sol. Sa largeur est de 4 mètres 50 centimètres. Les fenêtres ont conservé quelques fragments de verres de couleurs portant la date de 1546. La tour qui surmonte le chœur est romane, à quatre faces et à toit à double égout. Malgré les colonnettes qui ornent ses baies et ses angles, elle est lourde et sans élégance. Elle ne contient plus qu'une cloche dont voici l'inscription : « Nous avons été » bénites toutes les trois par M. Jacques Delestre, » ptre curé de Venizel, nommée (*sic*) Marie Geneviève » Crépine par M. Laurent Grévin, ancien juge consul » et receveur des deniers patrimoniaux et octrois de » Soissons et par damoiselle Marie-Geneviève Godard, » son épouse.

» 1742.

» Charles Martin Sagot, vigneron, syndic. »

On voit encore, dans le village de Venizel, plusieurs grandes arcades ogivales qui sont les restes d'une grange monumentale ayant appartenu autrefois à l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand ; elle se composait, comme tous

les édifices de ce genre, d'une nef et de ses deux bas-côtés.

Villeneuve-Saint-Germain ou **Saint-Germain-de-Villeneuve**, *Sanctus Germanus, prope Suessionem.* — ÉPOQUE ROMAINE : Le terroir était traversé par la voie romaine de Reims à Soissons.

MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Germain, composée d'une nef et de ses deux collatéraux. Longueur : 16 mètres, dont 5 mètres pour le sanctuaire; largeur : 6 mètres; aux bas-côtés, la largeur n'est que de 2 mètres 50 centimètres. Deux travées seulement à la nef; ogive très-ouverte et sans grâce avec une grande retraite pour tenir lieu d'archivolte ; les arcs portent sur des piliers sans chapiteau, mais ornés d'une simple moulure ; pas de voûtes ; des plafonds assez récents. Le sanctuaire petit, peu élevé et carré, qui devait être surmonté d'une tour en pierre, mais qui ne porte qu'un triste clocher en ardoises, est voûté à arceaux ; chaque arceau est formé d'un gros tore et de deux petits. Les colonnettes sur lesquelles ils viennent tomber ont des chapiteaux garnis de crochets. Une seule fenêtre plein-cintre, de moyenne grandeur, s'ouvre au couchant; extérieurement, elle porte une archivolte de pointes de diamant. Deux chapelles sans caractère existent à l'extrémité des collatéraux, à droite et à gauche du sanctuaire. L'église de Saint-Germain est évidemment du second tiers du XII[e] siècle.

COUVENT DES CÉLESTINS DE VILLENEUVE, fondé en 1390 par Enguerrand VII de Coucy, supprimé en 1779. Il ne reste plus qu'un bâtiment sans caractère converti en château. Mais une plaque de cuivre qui avait été posée sur la tombe du fondateur, peu de temps après sa mort, est conservée au Musée de Soissons.

M. Choron donne lecture du travail suivant sur un membre d'une des plus anciennes et plus célèbres familles de Soissons :

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE LOUIS DE HÉRICOURT.

Alphonse Paillet, l'éloquent avocat qui a été, de notre temps, l'une des lumières du barreau de Paris, déjà si plein d'illustrations, et dont la statue va bientôt s'élever dans nos murs, n'est pas le seul jurisconsulte de renom à qui notre ville ait donné le jour. Dans le siècle dernier un autre Soissonnais, Louis de Héricourt, sut aussi se créer, dans ce même barreau de Paris, une place éminente.

Louis de Héricourt n'a pas, comme Paillet, conquis sa célébrité à la barre et par l'éclat de la parole; c'est par ses consultations et ses écrits qu'il est devenu illustre. Nos deux compatriotes, tout en ayant suivi la même carrière, sont ainsi parvenus à la renommée par des voies différentes. Paillet a eu une vie plus extérieure, plus brillante. Il a eu les émotions et les succès de l'orateur. Et ses plaidoyers, comme ses discours, recueillis par la sténographie, attestent encore toute la vigueur de sa dialectique, bien qu'ils perdent à la lecture ce que l'accent de l'avocat, sa physionomie pleine de finesse et sa parole pleine de tact y ajoutaient de persuasif et de séduisant. Louis de Héricourt, avec une existence non moins active, a plus vécu dans le silence et la méditation du cabinet. Et s'il n'a pas eu les triomphes de l'audience, il a l'avantage de revivre plus entier dans ses œuvres.

Notre Société, qui s'est donné la mission de sauver de leurs ruines ou du moins de l'oubli les monuments du passé, a aussi pour devoir de raviver le souvenir des hommes illustres de notre pays. Parmi ces hommes est certainement Louis de Héricourt. Sans doute, la vieille législation qu'il a commentée et mise en ordre, dont il a appelé et préparé sur quelques points la réforme, a disparu, et, avec elle, l'utilité actuelle et pratique de ses écrits. Il m'a semblé néanmoins intéressant de remettre en lumière cette figure historique, l'une de nos gloires locales, et je me suis décidé à faire le travail que je vous présente sur la vie et les ouvrages de notre grand canoniste du XVII[e] siècle.

Louis de Héricourt est né à Soissons le 20 août 1687, de Charles-Julien de Héricourt et de Marie Levesque.

S'il tenait par cette dernière à la roture, il appartenait par son père à la noblesse et à une noblesse aussi ancienne qu'incontestable. L'*armorial* et tous les *nobiliaires* de France mentionnent la famille de Héricourt (1). Ils en suivent la généalogie jusqu'au delà du XIV[e] siècle. Ils en font connaître les armes (2). Ce qui vaut mieux, ils montrent les De Héricourt, se distinguant presque à chaque génération, soit dans l'église, soit dans la robe et plus souvent dans l'épée. Plusieurs ont péri bravement sur les champs de bataille (3). Deux autres, devenus chevaliers de Malte, ne se firent pas seulement remarquer par leur courage ; ils montrèrent pour leur croyance une fermeté qui alla jusqu'au martyre. Faits

(1) Elle est originaire de l'Artois, a séjourné pendant quelque temps en Franche-Comté ; puis elle s'est fixée en Picardie et dans le Soissonnais.

(2) Elles étaient d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

(3) Jean, à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557 ; César, à la bataille de Lens, en 1648 ; Louis, au siège de Pavie, en 1655.

prisonniers au siège de la Goulette, en 1552, et mis à la bouche d'un canon, par les Turcs, qui menaçaient de les foudroyer s'ils n'embrassaient l'Islamisme, ils acceptèrent la mort plutôt que de renoncer à leur foi (1). L'aïeul et un oncle de notre jurisconsulte se rendirent à leur tour célèbres dans les lettres. Le premier, Julien de Héricourt, conseiller du Roi au baillage et siège présidial de Soissons, et choisi à raison de sa science pour la réformation (2) des eaux et forêts du Languedoc, a écrit en latin une histoire justement vantée de l'Académie de Soissons (3), dont il avait été l'un des fondateurs. Le second, entré dans les ordres et devenu doyen de l'église cathédrale de la même ville, a mérité d'être mis au rang des écrivains célèbres de son époque (4). Enfin, le père de Louis de Héricourt, qui fut aussi conseiller au siège présidial de Soissons, était lui-même un magistrat distingué. A cette illustration de famille, dont il pouvait à bon droit se montrer fier, Louis de Héricourt allait ajouter la sienne propre, appelé qu'il était, dit un de ses biographes (5), à réunir en lui, à la fois, les avantages de la naissance et ceux d'un grand mérite personnel.

Il faut dire que, riche alors par l'intelligence et la

(1) Le père de Goussencourt, dans son *Martyrologe des Chevaliers de Malte.*

(2) Cette mission le retint longtemps dans le midi, à Montauban.

(3) C'est à Montauban qu'il a composé cette histoire. Elle a été de son temps fort applaudie. M. V. Calland y a puisé, sur l'Académie de Soissons, d'intéressants détails qu'on peut lire dans les *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais*, publiés et imprimés à Soissons, par M. Fossé-Darcosse, en 1844.

(4) Il s'appelait aussi Louis. Son nom figure dans toutes les biographies du temps, et son éloge dans *les Hommes célèbres*, édition de 1753.

(5) L'auteur de la préface des *Œuvres posthumes de Louis de Héricourt*, publiées à Paris en 1759.

considération, la famille de Héricourt ne l'était pas par la fortune, et le maigre patrimoine de magistrat et d'homme de lettres de l'historien de l'Académie de Soissons, partagé entre six enfants (1), était arrivé bien réduit dans les mains du père de Louis de Héricourt.

Celui-ci fit au collège de Soissons, que déjà la direction des Oratoriens (2) avait mis en réputation, de très-rapides études. Il les avait terminées à treize ans.

Quelle carrière allait-il suivre ?

A cet égard a eu lieu une fluctuation qui va paraître singulière et qui a tenu au peu de fortune de la famille. Dans le choix de la carrière d'un enfant, les parents n'ont pas seulement à consulter les naissantes aspirations et les facultés prédominantes de celui-ci, lesquelles d'ailleurs sont difficiles à saisir et ne se manifestent que tard bien souvent. Ils ont aussi à compter avec leurs ressources pécuniaires, et, obligés de préparer et assurer l'avenir de leurs enfants sans compromettre l'existence du reste de la famille, de leur faire prendre pour cela une carrière qui ne nécessite ni de trop longs, ni de trop lourds sacrifices, ils voient souvent leur choix circonscrit dans un cercle de professions limitées, dont plus tard les enfants, même avec une vocation décidée, parviennent rarement à sortir. Ceci, qui est vrai de notre temps, l'était plus encore avant 1789, particulièrement pour la noblesse à laquelle, on le sait, il n'était pas permis de déroger.

Louis de Héricourt avait montré dans ses classes beaucoup de goût et d'aptitude pour les mathématiques.

(1) Sans compter le droit d'aînesse. Et le père de Louis de Héricourt n'était que le troisième.

(2) Elle leur avait été conférée par un traité fait avec la ville le 20 décembre 1674, sous la condition, entre autres, d'établir et entretenir un cours complet d'études.

Il avait dans l'armée des parents, un oncle (1), qui pouvaient devenir ses protecteurs et ses guides. On songea à lui faire embrasser la carrière militaire. Tout enfant qu'il était encore au sortir du collège, il fut nommé de suite sous-ingénieur dans l'armée de Flandre, commandée par le maréchal de Villars. Le service du jeune sous-ingénieur fut-il plus sérieux et plus actif que ne l'était, vers la même époque, celui des colonels et des lieutenants-colonels de onze et douze ans? (2) Il n'a pas du moins été de longue durée. Louis de Héricourt dut bientôt renoncer à la profession des armes, dans laquelle, d'après le biographe déjà cité, il ne pouvait se soutenir sans fortune. Il quitta l'épée, et sa famille le fit entrer dans l'église.

La congrégation des Bénédictins de Saint-Maur s'était acquis une célébrité. Elle avait eu et continuait à nourrir dans ses cloîtres un essaim d'écrivains de mérite. Les nombreux et laborieux ouvrages que ceux-ci avaient déjà produits et qu'ils étaient en train de publier, avaient appelé sur leur ordre l'attention publique; ils font encore l'admiration du monde savant. C'est dans cette congrégation que fut placé Louis de Héricourt. Si des nécessités de famille avaient amené à faire de lui un religieux, le choix de l'ordre dans lequel il entrait devait s'allier merveilleusement avec ses goûts naissants d'érudit. La perspective d'une vie consacrée à la science

(1) Jean-Baptiste de Héricourt, capitaine au régiment de Picardie. C'était le fils aîné de Julien.

(2) Qui ne connaît les vices de l'organisation militaire en France avant 1789? « Les grades étaient multipliés outre mesure.... Ils » s'achetaient même dans les armes spéciales et les acquéreurs » pouvaient, sans avoir fait aucun service, devenir officiers géné- » raux. Le duc de Bouillon était colonel à onze ans; le duc de » Fronsac, à sept; son major en avait douze. » *Histoire de Soissons*, fin du règne de Louis XV, par Dormay.

tout autant qu'à la religion devait avoir pour lui de l'attrait. Et qui de nous, sous le fardeau de la vie présente, au milieu des détails incessants, des préoccupations sans nombre qu'elle nous impose et qui nous laissent si peu à nous-mêmes et aux livres, ne s'est pas souvent surpris à porter envie à cette existence de calme solitude, de tranquilles et profondes études des Bénédictins !

Louis de Héricourt s'accommoda d'abord de la vie religieuse. Il reçut la tonsure et les quatre ordres mineurs. En même temps, il s'adonnait à l'étude des langues et il fit avec grand succès des conférences sur le texte hébreu de la Bible (1) ; mais bientôt il hésita, puis recula devant l'austérité du cloître, sans penser encore à renoncer à l'église. Il voulut embrasser la vie moins retirée et plus active des Oratoriens. Mais là non plus il ne put tenir. Finalement, il abandonna la carrière ecclésiastique comme il avait abandonné la carrière militaire.

C'est vers la profession d'avocat, à laquelle il est resté fidèle toute sa vie, que Louis de Héricourt tourna alors ses vues, n'écoutant plus que ses seules inspirations et le sentiment d'une vocation enfin décidée, dont rien ne put le détourner. Il fit donc ses cours de droit et prit ses degrés. Et comme il avait achevé ses études lorsqu'il entrait à peine dans l'adolescence et qu'il avait ainsi du temps en réserve, il put encore, malgré les longs tâtonnements qu'on vient de voir, prendre place de bonne heure dans les rangs du barreau.

Le 24 mai 1712, à vingt cinq ans moins quelques mois, il fut reçu au serment d'avocat devant la grand' chambre du Parlement de Paris.

(1) C'est ce que révèle l'auteur déjà cité de la préface des *Œuvres posthumes de Louis de Héricourt* et ce qui prouve la variété des études et des connaissances de ce dernier.

A cette époque, sous l'influence de Patru (1), mort vingt années auparavant, mais dont le souvenir était encore vivant au palais, le langage du barreau venait de se transformer. Il s'était débarrassé de cette phraséologie stérile, déclamatoire et pleine de hors-d'œuvre, qui a fourni à Racine l'une des principales scènes de ses *Plaideurs*. A la tête d'avocats plaidants d'une diction épurée autant que logique, se plaçait déjà, quoique fort jeune, le brillant improvisateur Cochin. Et derrière eux était toute une phalange d'avocats consultants qui, non contents d'élucider les procès par leurs recherches et leurs savants mémoires, publiaient des livres et vulgarisaient la science du droit, résumant ou coordonnant les féconds travaux des grands jurisconsultes des deux derniers siècles, commentant les coutumes et jusqu'à leurs commentateurs, rapprochant celles-ci les unes des autres, fesant de même pour les arrêts des divers parlements et préparant ainsi les voies vers une unité de législation qui, pressentie ou non, était prochaine.

On sait déjà que c'est parmi les avocats consultants que prit place Louis de Héricourt. Est-ce après s'être essayé à plaider et l'avoir fait sans succès, comme l'éminent jurisconsulte Dumoulin? (1) Il parait certain

(1) Patru n'était pas seulement un illustre avocat. Il a été l'un des membres les plus distingués de l'Académie française, et il se rattache par ce dernier titre à notre ville. C'est lui qui a le plus aidé à la fondation de l'Académie de Soissons, et il en a toujours été le protecteur et le guide. Il a eu avec les académiciens de Soissons, dont il était, écrivait-il, le plus fidèle ami, une correspondance suivie dans laquelle il trace, sur l'art d'écrire, des règles pleines de goût et de bon sens qu'il sera toujours utile de consulter. (Voir l'*Histoire de l'Académie de Soissons*, par Julien de Héricourt, et les *Mélanges pour servir à l'histoire du Soissonnais*.)

(2) L'inaptitude de Dumoulin, pour la plaidoirie, est connue; il n'a pu, par treize ans d'efforts, en triompher. Ses biographies sont

qu'il fut, sous ce rapport plus heureux que ce dernier; et il se livra parfois à la plaidoirie (1). Mais il s'y attacha peu, bientôt détourné de la vie active du palais par une autre occupation, occupation rétribuée sans doute, et qui pour cela et à raison du peu de fortune de sa famille dut lui être une précieuse ressource dans ses débuts: sa collaboration au *Journal des Savants*. Je dirai bientôt ce qu'était ce journal et quelle part y a prise Louis de Héricourt. Je me borne à mentionner ici que c'est dès la fin de l'année 1713 que ce dernier fut accepté comme rédacteur. Ses travaux de cabinet, devenus ainsi plus importants en même temps qu'ils étaient plus conformes à ses goûts, lui firent négliger la plaidoirie. Et il semble que ce soit de lui qu'il ait voulu parler lorsque, rendant compte dans le *Journal des Savants* (2) de la vie et des ouvrages de Pierre Pithou, et répondant à une diatribe lancée contre les avocats plaidants, il explique ainsi pourquoi Pierre Pithou a renoncé à plaider: « Non pas qu'il crut, comme » le dit Mercier, (3) qu'on ne peut accorder facilement » la plaidoirie avec la probité, mais parce qu'il avait » peine à vaincre sa timidité naturelle et qu'il se des- » tinait à l'étude du cabinet, qui ne s'accorde que très- » difficilement avec la plaidoirie. »

pleines de détails à ce sujet, et M. Mennesson, avocat à Laon, enlevé si prématurément à sa famille et à la science, en dit quelques mots en tête de son excellent *Essai sur les récompenses sous le régime de la communauté légale*.

(1) On lit dans le *Journal des Savants*, année 1719, page 454, que quelques-uns des arrêts cités ont été rendus sur des affaires dans lesquelles Louis de Héricourt avait *plaidé* ou écrit.

(2) Année 1716, page 167.

(3) Cet écrivain a fait un éloge, en langue latine, de Pierre Pithou; et c'est cette œuvre qui contient l'attaque que réfute ici Louis de Héricourt.

Du moment où il fut reçu avocat, puis attaché à la rédaction du *Journal des Savants* et que sa carrière fut ainsi fixée, Louis de Héricourt, qui n'était pas marié encore, qui se maria tard, qui vivait solitairement et en dehors du monde et qui n'était ainsi distrait par rien de ses occupations, se consacra tout entier à l'étude, partageant son temps entre l'examen des affaires pour lesquelles il fut appelé à donner des consultations et à écrire des mémoires, entre la rédaction des articles qu'il avait à fournir au *Journal des Savants* et la lecture, l'analyse attentive des jurisconsultes les plus renommés surtout en droit canon. Ce travail assidu porta ses fruits. Ses consultations et ses mémoires lui acquirent bientôt au palais une certaine réputation; ses articles dans le *Journal des Savants* furent également remarqués. Des encouragements lui furent donnés et le décidèrent à mettre lui-même au jour le résultat de ses recherches et de ses méditations. Il produisit et publia successivement : un abrégé de *la Discipline de l'Eglise*, du père Thomassin; *les Lois ecclésiastiques; les Crimes et Délits* et la *Procédure civile et criminelle*; un *Traité de la vente des Immeubles par décret;* et un *Commentaire de la coutume du Vermandois*, sans compter des consultations et des mémoires en grand nombre, de partie desquels il a été composé, après sa mort, un assez volumineux recueil.

Nous sommes arrivés à l'époque de la vie de Louis de Héricourt, à laquelle ont paru ces livres, qui ont fait de son vivant sa fortune et sa renommée et qui font encore aujourd'hui sa gloire. C'est le moment de donner un aperçu de chacun d'eux. Et je vais essayer de le faire, en suivant l'ordre de leur production. Je parlerai d'abord de la collaboration de Louis de Héricourt au *Journal des Savants*; c'est par cette collaboration qu'il a débuté dans la carrière d'écrivain ;

et je finirai par quelques mots sur le recueil de ses consultations et de ses mémoires dont la date, pour plusieurs, se rapproche de celle de sa mort. Je reprendrai ensuite le cours des évènements de la vie de notre jurisconsulte.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
de Laprairie.

Le Secrétaire,
L'abbé Pécheur.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

1861.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.
SUIN, notaire, *Vice-Président*.
PÉCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire*.
DÉCAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.
LEROUX, secrétaire de la Mairie, *Trésorier*.

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.
BALDY, principal du collége de Soissons.
BONNAIRE, ancien principal de collége.
BOURSE, l'abbé, supérieur du petit séminaire Saint-Léger.
BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
CALLAND, bibliothécaire à Soissons.
CHORON, avoué à Soissons.
CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.
DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, au château de Pinon.
DILLY, professeur de physique au collége.
DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.

MM. Flobert, au Thiollet près d'Attichy (Oise).
Fossé-Darcosse ✻, imprimeur à Soissons.
Geslin, docteur en droit à Soissons.
Laurendeau, professeur de dessin à Soissons.
Lefèvre, curé doyen d'Oulchy-le-Château.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Perin, Charles, juge à Soissons.
Poquet, l'abbé, curé-doyen de Berry-au-Bac, membre des comités historiques.
Prioux, Stanislas, quai des Augustins, 47, à Paris.
Ribeyre, rédacteur du *Journal de St-Quentin*.
Rigaux, notaire à Soissons.
Sieyès (comte), propriétaire à Fontenoy.
Usson, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
Watelet, professeur au collége.
Vuaflart ✻, rue de la Tour d'Auvergne, nº 36, à Paris.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. Adam, médecin à Montcornet.
Barbey, ancien maire de Braine.
De Barthélemy, à Châlons-sur-Marne.
De Bertrand, à Dunkerque.
Bouvenne, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
Clerget, maître de dessin à l'école d'État-major à Paris.
Corblet (abbé), Jules, à Amiens.
Coutant, Lucien, président de la Société de sphragistique aux Riceys (Aube).
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Demimuids, imprimeur à Château-Thierry.
Destrez, docteur en médecine.
Duchesne ✻, propriétaire à Vervins.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.
Fleury, Edouard ✻, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.
Fournaise, instituteur à Roucy.

GALLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.

GOMART, Charles, à St-Quentin.

GUYOT, curé de Chery-lès-Pouilly.

LAMBERT, vicaire à Chauny.

LANCE, architecte du Gouvernement pour les monuments historiques, à Paris.

LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Wormhontd (Nord).

LECOMTE, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon.

MATTON, archiviste à Laon.

MAZURE, maire de Braine.

MOUGENOT, à Nancy.

NOURRIT, artiste peintre à Paris.

PARIZOT, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.

PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.

PERSIN, curé de Bois-lès-Pargny.

PETIT, Victor ✱, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.

PILLOY, à Neuilly-St-Front.

DE PISTOYE ✱, chef de bureau au ministère des travaux publics à Paris.

SOULIAC, correspondant du Comité historique des arts et monuments à Château-Thierry.

TAUXIER, graveur à Paris.

THÉNOT, artiste peintre à Paris.

TOURNEUX, Joseph, directeur au collége de Vervins.

DE TUGNY, propriétaire à Beaurieux.

DE VERTUS, maire de Brécy.

Membres honoraires.

Monseigneur CHRISTOPHE ✱, évêque de Soissons.

MM. BOITELLE ✱, préfet de police à Paris.

DIDRON ✱, directeur des Annales archéologiques.

LHERBETTE, ancien représentant du peuple.

QUINETTE ✱, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1861.

PREMIÈRE SÉANCE.

DEUXIÈME SÉANCE.

TROISIÈME SÉANCE.

QUATRIÈME SÉANCE.

CINQUIÈME SÉANCE.

SIXIÈME SÉANCE.

SEPTIÈME SÉANCE.

HUITIÈME SÉANCE

NEUVIÈME SÉANCE.

DIXIÈME SÉANCE.

ONZIÈME SÉANCE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU QUINZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

B

D

E

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Laon — Imp. de Éd FLEURY

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

Revereره gloriam veterem et hanc ipsa senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épit. XIV.

TOME SEIZIÈME.

ON SOUSCRIT :

SOISSONS,
au Secrétariat
DE LA SOCIÉTÉ.

PARIS,
à la librairie archéologique
VICTOR DIDRON,
Rue St-Dominique-St-Germain 23,

MDCCCLXI.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 6 Janvier 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La Société procède au renouvellement annuel des membres du bureau pour l'année 1862. Le scrutin reste ouvert depuis deux heures jusque quatre heures. Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

MM. de Laprairie, président.
Suin, vice-président.
l'abbé Pécheur, secrétaire.
Decamp, vice-secrétaire-archiviste.
Leroux, trésorier.

NOMINATION DE MEMBRE :

M. Doublemart, statuaire à Paris (grand prix de Rome), est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 10e année, 39e et 40e livraisons.

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1861, n° 3.

3° *Cabinet historique*, 7e année, octobre 1861, 10e livraison.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Immédiatement après l'ouverture de la séance, il est donné lecture du travail de M. Prioux, continuation du répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, et qui est ainsi conçu :

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE
DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

Canton de Braine.

Acy, *Aptiacus*. — EPOQUE CELTIQUE : Pierre trouée ayant, selon la tradition, servi au culte druidique, et détruite au commencement de ce siècle.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Médard ; XIIe siècle (style roman), pour l'abside, le chœur, le clocher et une partie des piliers de la nef, du portail et du chœur ; XIIIe siècle pour les voûtes du côté latéral du chœur à droite de la chapelle ; XIVe siècle pour les voûtes du côté latéral de gauche ; remaniements divers exécutés postérieurement dans une grande partie de l'église. Plan de forme rectangulaire avec abside à trois pans, et deux chapelles absidales carrées, dont l'une, celle de gauche, a été détruite et remplacée au XIVe siècle ; à côté de la chapelle absidale de droite se trouve une chapelle du XIIIe siècle, qui sert aujourd'hui de sacristie. Longueur, y compris l'abside de 3m 50, 28 mètres ; largeur à l'abside 4m 50, au transept 14 mètres, à la nef y compris les bas-côtés, 13m 20. Si le transept ne figure pas dans le plan par

terre, il faut en attribuer la cause au remaniement des bas-côtés qui ont été élargis et donnent aujourd'hui une forme rectangulaire à cette église, sauf cependant les saillies de l'abside et des chapelles. Hauteur à l'abside, 7m 50; au chœur, 8m 50; la nef est couverte par un plancher moderne et les bas côtés par un plafond en plâtre. Abside voûtée en cul de four avec doubleaux et arcs d'ogive; la voûte du chœur et celle de la chapelle absidale de droite sont dans le même style, tandis que les voûtes des collatéraux du chœur sont en ogives, du XIIIe siècle à droite, et du XIVe à gauche. Une partie des murs anciens du transept, percée de fenêtres romanes, existe encore et une de ces fenêtres se trouve bouchée par une tour octogone du XVIe siècle qui renferme l'escalier du clocher et des combles. Les arcs de la voûte de l'abside et du chœur reposent sur de gros piliers flanqués de colonnes engagées. Ces voûtes romanes sont malheureusement garnies d'un placage moderne en plâtre représentant des corbeilles et des guirlandes de fleurs supportées et tenues par des anges. L'arc doubleau de la travée de l'abside est flanqué, à sa brisure, de trois têtes d'anges assemblées qui supportent les décorations en plâtre de la voûte du chœur. Le tympan de l'arc triomphal à plein-cintre, qui fait face à la nef, est aussi garni d'un placage en plâtre, représentant le Père éternel triomphant, que supportent deux anges en pied posés sur les chapiteaux des piliers de ce grand arc; des boiseries du siècle dernier cachent, jusque et y compris les chapiteaux, les piliers des voûtes du chœur et de l'abside et produisent, avec les placages en plâtre, l'effet le plus disgracieux dans cette partie vraiment belle de l'église. La nef se compose, dans le haut, de trois travées à plein-cintre, et de deux à cintres brisés dans le bas. Les premières datent de la fondation de

l'église, tandis que les autres ont été refaites en même temps que la partie supérieure des murs de la nef. Les murs des bas-côtés ainsi qu'une partie de la chapelle de la Vierge ont été remaniés dans les temps modernes ; cependant le collatéral de droite se termine, en face de la chapelle, par une travée en ogive. Au dehors, la partie de la façade occidentale ou du portail est moderne, mais elle est surmontée d'une fenêtre romane extradossée. La tour carrée du clocher, terminée par une pyramide octogone couverte en ardoises, s'élève sur le chœur et prend son jour par quatre fenêtres géminées plein-cintre extradossées ; celle du sud est bouchée. Au-dessus de ces fenêtres se trouve l'entablement du clocher dont la sculpture représente des têtes humaines et des feuillages alternés. L'abside, dont le toit a trois pans se termine au-dessus de la fenêtre orientale du clocher, entre deux contreforts qui soutiennent le chœur, prend son jour par trois fenêtres romanes dans le style de celles du clocher, et se trouve couronnée par un entablement orné de sculptures semblables aux précédentes. Les colonnes engagées qui soutiennent l'abside au dehors portent des chapitaux ornés, de même style. De chaque côté des trois fenêtres romanes de l'abside se trouvait, autrefois, une fenêtre de même forme que celles des chapelles absidales ; mais depuis le remaniement de la chapelle de gauche, il ne reste plus que celle de droite. Les murs du transept sont couronnés d'un entablement en arcade double.

Augy, *Algiacum*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Remy ; XIII[e] siècle, sauf le transept de gauche et le bas-côté qui sont du XVI plan en forme de croix latine ; longueur, y compris abside de 5[m] de long, 17[m] 50 ; largeur à l'abside, 5 m. au transept, 14[m] 70

et 11m 40 à la nef; hauteur, 7m 50 partout; abside à cinq pans voûtée en ogive; chœur voûté en ogive, avec un arc triomphal à cintre brisé et reposant sur des piliers carrés flanqués de colonnes engagées dans les angles. Les piliers qui supportent les arcs doubleaux de l'abside et du chœur ont été tranchés depuis la base jusqu'au chapiteau pour élargir l'église; il en est de même pour les petites colonnes des arcs d'ogives dont il ne reste plus que les chapiteaux ornés de feuillages, de crochets et de masques. Une boiserie du XVIIe siècle revêt le mur intérieur de l'abside jusqu'aux chapiteaux. La nef voûtée en planches, composée de deux travées à plein-cintre, repose sur des pieds droits sans chapiteaux. Des fenêtres cintrées, actuellement bouchées, éclairaient autrefois cette partie de l'église. Les collatéraux sont aussi voûtés en planches avec poutres apparentes. Les murs gouttereaux ont été remaniés postérieurement. On remarque, engagé dans le mur nord du transept à gauche, un demi-relief représentant un chevalier en costume, agenouillé devant un prie-Dieu, son casque posé sur ses pieds; la tête de ce chevalier a été martelée en 1793. Sur un des côtés du prie-Dieu qui fait face, on lit l'inscription suivante:

CI DEVANT + GITE
CHARLES DEM
ORIENNE EN SO
N VIVANT + ESCUIE
R + SEIGNEUR D'AU
GI + EN + PARTI LE
QUEL + DECEDA
LE ZZe + IOVR DE
DECEMBRE 1614
PRIEZ + DIEV POV
R SON + AME.

Il existe encore, sur le dernier pilier de la nef à droite, une épitaphe engagée dans le mur, indiquant le décès de Jean de Bost, âgé de 52 ans, qui eut lieu le 6e jour d'octobre 1619. Le bras du transept voûté en berceau, avec planches sur entraits et traverse, n'a que deux fenêtres cintrées surmontées d'un oculus ; le bras du transept droit qui date du XIIIe siècle, est voûté en ogives, avec arceaux retombant sur quatre petits piliers à chapiteaux ornés de palmes finement sculptées ; les deux fenêtres au pignon de ce bras sont composées de deux lancettes surmontées d'un quatre-feuilles avec débris de vitraux du XVe siècle ; on remarque sous le badigeon écaillé, des restes de peintures murales, d'ex-voto et d'une litre ; on rencontre aussi des pavés émaillés dans la nef et les collatéraux. La façade principale, ou portail en pignon donne accès dans l'église par une belle porte en ogive dont l'archivolte est ornée à l'extrados d'un rang d'étoiles et à l'intrados d'une petite moulure quadrangulaire en creux, semblable à celles que l'on rencontre dans les plus anciennes églises du canton de Braine. Cette archivolte repose, de chaque côté de la porte, sur deux petites colonnes annelées et engagées dans le mur du portail. Le clocher, de forme quadrangulaire à la sortie de la toiture, se termine en une flèche couverte en ardoises.

Barbonval, *Barbonvallis*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Tombes creusées dans le roc, au lieudit *Les Tombois*. ÉPOQUE ROMAINE : Emplacement d'une villa où l'on trouve des restes de tuiles, poteries rouges, marbres, cubes de mosaïques, médailles, agrafes et autres objets usuels. MOYEN-AGE : Au milieu de l'ancien cimetière s'élève une croix en pierre, de style roman, dont le Christ est surmonté du Saint-Esprit ; de l'autre côté

se trouve saint Pierre tenant la clef et saint Paul le livre des épîtres. — Eglise paroissiale de Saint-Pierre ; XIIIe siècle; plan de forme rectangulaire; longueur 22 mètres ; largeur 5 mètres 25 ; hauteur 6 mètres 80, pour le sanctuaire voûté en ogive, 7 mètres au plancher en bois de la nef élevé sur solives sculptées. Avant la suppression des bas-côtés et des bras du transept, qui eut lieu à la fin du siècle dernier, le plan de cette église était en forme de croix latine. Le mur droit du sanctuaire est percé au-dessus de l'autel d'un œil de bœuf à cinq lobes garnis de vitraux de couleur du XVe siècle. Les chapiteaux des piliers sont sculptés de feuillages et de crochets. Piscine à plein-cintre enfoncée dans le mur à droite de l'autel. Pierres tombales des seigneurs de Barbonval dans le chœur de l'église; bas-relief représentant le Christ à droite du sanctuaire entre deux personnages, surmonté d'un fronton porté par deux colonnettes et au milieu duquel se trouve une épitaphe. Les travées de la nef reposent sur des piliers carrés avec des chapiteaux en tailloirs. — Peintures murales sous le badigeon. Fonts du XIIIe siècle en forme de calice, dont la cuve octogone est sur un pied carré, séparé de sa base par une gorge ornée de feuilles de vigne. Façade à pignon remanié et donnant entrée dans l'église par une porte cintrée, surmontée d'une fenêtre de la même forme. Clocher sur le chœur, formé d'un mur percé de deux arcades pour loger les cloches qui sont seulement recouvertes par le chaperon du mur. Ornements d'église très-anciens et très-curieux pour les offices des morts.

Bazoches, *Bazolcæ, Bazochiæ, Basilica.* ÉPOQUE CELTIQUE : Médailles gauloises faisant partie de la collection locale de M. Rufin. — ÉPOQUE ROMAINE : Pont dit

de César, près du moulin de Bazoches, démoli au commencement de ce siècle; le nouveau pont a été élevé sur les fondations de l'ancien. — Au nord du village, sur le bord de la route impériale, on aperçoit encore les substructions de la voie romaine de Milan à Boulogne, section de Reims à Soissons, qui traverse le territoire de la commune. Médailles et monnaies des empereurs romains, dans le cabinet de M. Rufin; substructions, tuiles et poteries. — Palais du préfet des Gaules, *palatium regium viduolæ situm*; greniers impériaux; restes d'une villa, au lieu dit *les Patures*, où l'on a découvert en 1859, lors des terrassements faits pour le chemin de fer de Reims à Soissons, un fragment de mosaïque très-curieux, transporté au musée de Laon. Ce fragment multicolore est encadré par un enroulement de cables dont les fils sont de cinq nuances et d'un dessin composé d'ovoïdes, de cercles, de triangles, de fleurons et de méandres. Moulure en plâtre de la frise d'un appartement provenant d'une maison romaine de Bazoches. Ce curieux débris a été trouvé, ainsi que des peintures murales, dans les fondations ou dans le terri préparé pour recevoir la mosaïque, ce qui prouve que celle-ci était assise sur les restes d'un monument plus ancien et ruiné par un incendie dont les traces étaient apparentes sur tous les débris recueillis près de la mosaïque. (Voir pour plus de détails le *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XI, p. 7 et suivantes. Rapport de M. Ed. Fleury, et le *Catalogue du Musée de Laon*). — MOYEN-AGE : Ancienne collégiale de Saint-Rufin et de St-Valère, dont les restes situés dans l'enceinte-murée et qui consistent en substructions datant du VIe siècle, avaient été élevés par St-Loup, évêque de Soissons, sur l'emplacement d'un oratoire construit sous Constantin, à l'endroit où avaient été inhumés les saints martyrs Rufin et Valère. On voit

encore dans le jardin du château, à gauche et au nord en entrant, un vieux pan de mur avec le bas d'une fenêtre que l'on croit avoir appartenu à cette deuxième église. Cette église fut pillée et saccagée dans les guerres d'invasion des IXe et Xe siècles. — Eglise paroissiale de St-Pierre; fin du XIIe et commencement du XIIIe siècle; plan en forme de croix latine avec sanctuaire carré terminé par une abside ou édicule carrée au dehors, à trois pans à l'intérieur; l'extrados en ogive qui surmonte l'archivolte est ornée d'une rangée de petits trous cubiques. Longueur : 28 mètres 20, y compris l'abside. Largeur : au transept, 18 mètres 65; à la nef, 13 mètres 15, y compris les collatéraux; hauteur aux maîtresses voûtes, 19 mètres; aux bas-côtés, 5 mètres 35; à la nef couverte en planches, 9 mètres 75; maîtresses voûtes en ogives avec formerets, doubleaux brisés et arcs diagonaux plein-cintres, reposant, au chœur, sur quatre gros piliers flanqués de colonnettes avec chapiteaux richement sculptés. Il y avait autrefois cinq travées à la nef, mais les deux du bas ont été enlevées et le portail remanié. Ces travées à cintres brisés sont maintenues à gauche par des piliers barlongs et à droite par deux piliers flanqués de colonnes engagées et un pilier cylindrique. Des piliers cylindriques plus petits sont engagés dans les murs gouttereaux pour recevoir les voûtes des collatéraux détruites ou qui n'ont jamais été faites. Il existe, dans le bras droit du transept, une édicule ou chapelle latérale carrée, avec archivolte plein-cintre et surmontée d'un extrados orné d'une rangée de petits trous cubiques comme à l'abside; une chapelle semblable existait dans le bras gauche du transept, mais elle a été détruite et il n'en reste plus pour trace que l'extrados semblable au précédent. Les fonts baptismaux, de l'époque primitive de l'église, sont ornés, à chaque bout de

la cuve oblongue, de deux figures humaines et sont supportés par quatre colonnettes. On remarque au bas-côté nord, dans la première travée, une pierre tumulaire, représentant un chevalier en habit de cour ; on y lit : « *Ci gist* le corps de Nicolas » Bovssvt, en son vivant comte de Dampierre, baron » de Bazoches et de Hems en Champagne, le cvel » décéda le XIXe jour d'octobre MVLX et XIII. » La tête du défunt est nue, le cou paré d'une collerette, les mains jointes, habit court, hauts de chausses bouffantes aux genoux, avec la devise :

« *Discat qui nescit d. nus dominus.* »

Dans la chapelle Saint-Nicolas, la marche de l'autel est une pierre tombale représentant une femme en voile avec cette inscription : « *Cy gist* havlte et pvys- » sante dame, dame Anne de Linanges, en svn vivant » feme de havlt et pvissant seigneur messire Claude de » Bovssu, svn vivant chevalier de l'ordre du roy n^{re} sir » et govverneur pour Sa Majesté en la ville de Reims, » seigneur de Longveval, baron et seignevr de Bazo- » ches, Vavserel, Viellarcy, Perles. Laqvelle trépassa » (l'an) de grâce mil-cinq-cent-soixante. Priez Dieu » pour son âme. » Dans la même chapelle, au-dessus d'une porte, sur une petite plaque de marbre, on lit l'inscription suivante : « *Cy gist* m^{re} Jean l'Enfant, » en son vivant prestre curé de Bazoches, aiant » regné curé l'espace de 50 ans et est décédé le » XXVIIIe jour de janvier 1635, ayant l'âge IIIIXX ans. » Priez Dieu pour son âme. » Clocher quadrangulaire sur le chœur, tronqué et terminé par un toit à quatre égouts ; son entablement, ainsi que celui de la nef, est décoré de modillons et d'arcatures romanes.

CHATEAU-FORT ET VILLAGE FORTIFIÉ. Le château sert actuellement de ferme ; sa construction paraît remonter

à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, à l'exception d'une tour saillante, près de la porte orientale, qui est postérieure. Son plan irrégulier présente une forme de quadrilatère d'environ 42 mètres de large, dont le mur nord a 60 mètres de longueur et celui du midi 44 mètres. Cet ancien château féodal est élevé sur le bord de la Vesle, entouré de larges et profonds fossés qu'on pouvait alimenter par cette rivière. Il est flanqué de sept grosses tours, actuellement démantelées, portant 8 mètres de diamètre chacune; trois à droite, trois à gauche et une au milieu du mur occidental. De chaque côté de la porte d'entrée, à l'orient, se trouve une tour d'environ 6 mètres de diamètre. Elles ont dû être remaniées au XVIe siècle. Près des tours, aux angles de la façade, se trouvent deux autres tours plus petites, d'environ 4 mètres de diamètre; ce qui faisait trois tours de chaque côté de la porte principale et onze en tout. Les courtines étaient renforcées, à l'intérieur, de bâtiments qui servaient d'habitation aux seigneurs de Bazoches. Au-dessous de la construction existent encore des souterrains tantôt à plein-cintre, tantôt en ogive. Ce château ou donjon se trouve enveloppé par le village de Bazoches qui, lui-même, est entouré de fossés et d'un mur épais, flanqué d'une grande quantité de tours; il en existe encore seize dont les restes sont très-apparents. On entre et sort encore de ce village par deux portes fortifiées et accompagnées chacune de deux grosses tours qui présentent des traces de herses. Il y avait aussi, près de ces portes, des souterrains qui ont été en partie démolis au commencement de ce siècle et dans lesquels ont été trouvés des clés, des objets de ménage et des ustensiles des XIVe, XVe et XVIe siècles. Ces objets se trouvent actuellement chez M. de St-Marceaux, au château de Limé.

MALADRERIE. Près du chemin qui conduit de Bazoches au Mont-Notre-Dame, au lieudit la Maladrerie, existent les restes d'un hôpital dont les bâtiments ont été remaniés au siècle dernier. La chapelle a conservé son caractère du XIVe siècle ; plan, rectangulaire, avant la suppression de la nef, portant 12 mètres 50 de long sur 4 mètres 50 de large ; et, aujourd'hui, seulement 3 mètres 90 de long sur 4 mètres 35 de large. La fenêtre géminée, au fond de l'abside, est bouchée, ainsi que celles des murs gouttereaux. Cette chapelle, interdite le 14 mai 1743, renferme aujourd'hui les poules et les pigeons de la ferme.

Blanzy-lès-Fismes, *Blansiacus ad fines*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Tombelle près du lieudit le Champ aux Anes. (*Cart. de saint Yved de Braine*, p. 115.)

ÉPOQUE ROMAINE : Chaussée Brunehaut, de Soissons à Roucy, passant au nord du village ; villa entièrement détruite ; substructions, tuiles, briques, fragments et cubes de mosaïques sur tout le territoire de la commune. On a découvert, en 1859, au milieu de la rue d'En-Haut, un vaste réservoir ou bassin en marbre noir, ayant un peu plus de 3 mètres de diamètre, sur un mètre de profondeur ; autour de ce bassin se trouvait une superbe mosaïque, en forme de quadrilatère, dont le principal sujet est Orphée charmant les animaux avec sa lyre. Des dalles de marbre tapissaient l'intérieur du bassin. (Voir, pour la découverte de ce précieux monument, les rapports de M. Ed. Fleury, dans les tomes IX et X du *Bulletin de la Société académique de Laon*). Une grande partie de ces objets se trouvent au Musée de Laon et ont été restaurés par M. Chrétin On voit aussi dans ce Musée et provenant de Blanzy, deux fragments de tuiles à rebord portant la marque du potier INIVOI, renfermée dans un cartouche.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Sainte-Geneviève; commencement du XIVe siècle, avec quelques remaniements postérieurs. Plan de forme rectangulaire irrégulier, ayant une partie formant le bras du transept à gauche, et un bas-côté sortant à droite. Longueur, 23 mètres ; largeur, 8 mètres 75, y compris le bras du transept ; 7 mètres 50 à la nef, y compris le bas-côté; hauteur, 9 mètres au chœur et à l'abside. Maîtresses voûtes en ogives, retombant sur des piliers et des colonnes engagées, avec chapiteaux à crochets; nef à quatre travées plein-cintre, avec piliers barre-longs et chapiteaux en tailloirs décorés de lozanges; le mur gouttereau de cette nef porte des traces d'arcades du collatéral gauche supprimé; au bras du transept gauche, chapelle absidale et piscine supprimées; à droite du sanctuaire, engagée dans le mur, est une piscine formée de deux ogives sur pendentif; au chevet, fenêtre géminée en ogives, ornée de vitraux de couleurs; les autres fenêtres de l'église sont aussi en ogives, sauf celles du clocher. Morceaux de la mosaïque près d'un pilier de la partie supérieure du collatéral, et, à côté, un saint Nicolas en pierre; jolie boiserie renaissance, montant jusqu'aux chapiteaux du chœur et du sanctuaire. Portail en pignon, avec porche, colonnettes et archivolte ogivale. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, avec fenêtres jumelles cintrées aux faces et renfermant une cloche fleurdelysée de 1577; tour carrée allant au clocher.

Braine, *Brana ad Vidulam*, *Brena*, *Breina*, *Brennacum*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Un des douze *oppida* des *Suessiones* (l'abbé Lebeuf, *Dissertation sur les anciens habitants du Soissonnais*, p. 27); trois haches en silex, trouvées sur le chemin de Courcelles à Dhuizel et qui faisaient autrefois partie du cabinet de Jardel; deux

autres trouvées, l'une dans le parc, sur la voie romaine, l'autre dans la pente du château de La Folie.

ÉPOQUE ROMAINE : Agathe, ou pierre gravée, dite Abraxas, trouvée en terre vers 1746, à dix mètres de profondeur; moyens bronzes d'Auguste et de Néron; Valentinien III en or; une Faustine mère, grand bronze; Trajan, Agrippa, Claudius, Galba, Germanicus, Probus, trouvés près du château de La Folie, et recueillies par Jardel, ainsi qu'un fer de javelot à trois arêtes. Le terroir de Braine est traversé par la voie romaine de Milan à Boulogne, section de Reims à Soissons ; elle est encore parfaitement visible dans le parc de M. de Saint-Marceaux.

ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : *Palatium Brennacum* ou domaine royal des premiers Rois mérovingiens, composé de vastes bâtiments, ornés de portiques décorés d'élégantes sculptures. (Fortunat, libr. IX, cap. XV). Ce palais avait un oratoire important (Grég. Turon. *Hist. Eccless. Franc.)* Chilpéric ordonna à l'évêque Grégoire d'y dire la messe à trois autels différents. (Concile de Braine en 580.) On a trouvé, en 1832, dans les fondations, en démolissant le portail de Saint-Yved, un chapiteau que l'on croit avoir appartenu à cet ancien oratoire ; il est actuellement, avec d'autres sculptures du moyen âge, dans la chapelle dite des Comtes, dans l'église de Braine.

MOYEN-AGE : Au IXe siècle, sous Louis-le-Pieux, le palais de Braine fut fortifié ; au milieu du Xe, Hugues-le-Grand le fit rebâtir; en l'an 1200, le comte de Braine, Robert II, y fit faire de nouvelles fortifications, et il fut entièrement rebâti par Guillemette de Sarrebruche, en 1500, pour disparaître complètement en 1793 ; il n'en reste plus que les caves voûtées en ogives et en arêtes.

CHATEAU DE LA FOLIE, autrefois Château du Haut, *Castrum de Celso*, construit dans les premières années

du XIII[e] siècle, par Robert II, comte de Braine; ses ruines, encore subsistantes, sont élevées sur une colline escarpée, à l'extrémité occidentale de Braine. Ses murailles épaisses, prises dans un rocher en pierre calcaire, au-dessus duquel elles se dressent, sont flanquées de six grosses tours, de huit mètres de diamètre, garnies de meurtrières, entourées d'un large et profond fossé taillé à vif dans la pierre; le rocher, coupé en talus, a 7 mètres de hauteur sur 160 mètres de pourtour, et 3 mètres de largeur dans le bas sur 13 mètres 50 d'évasement. Ayant eu à subir beaucoup de dégradations par suite des guerres intestines, le comte d'Egmont le fit réparer et embellir à la fin du siècle dernier. (Voir *Notice sur le Château de La Folie*, par S. Prioux. Paris, Dumoulin, 1857.)

Au lieudit *la Cave l'Abbé* se trouvent de très-grandes et belles caves qui appartenaient autrefois aux Prémontrés de Braine et dont la construction paraît remonter au XIII[e] siècle.

ÉGLISE SAINT-YVED DE BRAINE : Construite de 1180 à 1216 sur l'emplacement de l'oratoire du *Palatium, Brennacum*; d'abord dédiée à Notre-Dame et ensuite à saint Yved; plan en forme de croix latine, avec abside à deux travées et à cinq pans; de chaque côté du chœur, deux chapelles absidales demi-circulaires; longueur, 70 mètres, y compris l'abside, de 17 mètres 85 de long; largeur à l'abside 9 mètres 40; au transept 32 mètres 20, à la nef 22 mètres, y compris les collatéraux; hauteur, à la nef et à l'abside 18 mètres 50, et 32 mètres 70 à la lanterne; 8 mètres 55 aux chapelles latérales, 8 mètres 90 au collatéral de droite et 8 mètres 75 à celui de gauche. Depuis la démolition du portail et des quatre travées de la nef, qui eut lieu en 1832, elle ne porte plus que 45 mètres, 45 de longueur. On peut en faire le tour au dehors,

sur une espèce d'entablement en glacis, et, au dedans par les galeries du triforium ; roses aux bras de la croix, chacune à douze rayons; à l'extérieur du croisillon nord se trouvent deux saints barbus; on remarque aussi un âne debout, jouant de la guitare, servant de pendant à un autre qui joue de la viole ; au croisillon sud, deux statues également debout sur deux colonnettes et protégées par un dais qui garantit leur tête ; le clocher qui surmontait la lanterne a été renouvelé plusieurs fois depuis sa fondation ; le premier, qui était sans doute du même style que les clochetons des bras du transept, fut remplacé, en 1501, par un dôme surmonté d'une flèche et renversé, en 1626, par la foudre. Le portail avait été fait sur le modèle de celui de Laon, avec les vingt rois, ancêtres de la sainte Vierge. Au-dessus de la porte principale était un tympan sculpté en bas-relief, représentant, d'un côté, la sainte Vierge mise au tombeau par les douze apôtres ; ce morceau sert maintenant de tombeau à l'autel de la sainte Vierge; de l'autre côté on voyait la sainte Vierge ressuscitant et tirée du tombeau par les Anges chargés de l'enlever au Ciel ; ce second morceau du tympan a été brisé et une partie en a été déposée au Musée de Soissons. Au-dessus de ces deux scènes, dans l'angle supérieur du tympan, Jésus-Christ couronnait sa mère, que des Anges encensaient à droite et à gauche. Les deux statues conservées, de Jésus-Christ et de Marie, sont maintenant placées en face l'une de l'autre dans le chœur ; une autre statue de la Vierge, qui était placée sous un dais, au fronton du portail, se trouve aujourd'hui dans l'embrasure d'une fenêtre, à l'extrémité du chœur ; elle est assise dans un fauteuil et offre, par la perfection de son travail, un des plus beaux types de l'art du moyen-âge ; sa dimension est plus que de grandeur

naturelle. Dans un mur de la tribune de l'orgue on voyait encore, avant la destruction du portail, un autre morceau de sculpture très-curieux et très-précieux, représentant l'Enfer ou une scène du jugement dernier; d'un côté, les damnés se tordant dans les convulsions de leurs vices et de leurs passions; de l'autre, les élus allant recevoir la couronne de leurs vertus; au-dessus de ces derniers sont les âmes incertaines et tremblantes du purgatoire, implorant la protection d'un saint. Ce curieux morceau de sculpture se trouve actuellement placé dans le vestibule du Musée de Soissons. Un rang de doubles et belles fenêtres ogivales, qui règne autour de la nef et du chœur, éclairait cette église par de superbes vitraux ornés de sujets pris de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Ils avaient été offerts à la comtesse Agnès de Braine, dans les premières années du XIIIe siècle (avant 1216), par la reine d'Angleterre sa parente. Les vitraux du fond du sanctuaire représentaient le comte Robert II et son épouse, consacrant la nouvelle église à la Vierge; les vitraux des orgues représentaient le jugement dernier; les douze apôtres et les quatorze vieillards de l'apocalypse étaient figurés sur la rose du bras gauche. On remarquait, sur la rose de l'autre bras, un calendrier où étaient peints les signes célestes et les constellations, le triomphe des vertus sur les vices et celui de la religion sur l'hérésie. Depuis la révolution, ces vitraux ont été utilisés, en grande partie, à la restauration des fenêtres de la cathédrale de Soissons, où l'on peut encore admirer leurs riches couleurs. (Voir, pour plus de renseignements, la *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, par S. Prioux; in-fol°, publié en 1859, où l'on trouvera également la description de toutes les tombes royales et seigneuriales de l'église Saint-Yved, qui figurent dans la collection Gaignières, à

Oxford, et dans le *Cartulaire de Saint-Yved de Braine.*)

PRIEURÉ DE SAINT-REMY : Il n'en reste plus de trace; il était situé dans le faubourg Saint-Remy où est aujourd'hui la propriété de M. Durchon. Sa fondation avait été établie, selon la tradition, pour une communauté de Saint-Remy, par Chilperic Ier, roi de Soissons, et rebâti, selon Matthieu Herbelin, par Agnès de Beaudiment. L'église, dont on voyait encore les ruines à la fin du siècle dernier, était en forme de croix latine. Un pont, que la tradition fait remonter au XIIe siècle, traverse un des bras de la Vesle qui entourait les jardins de l'abbaye; sur son tablier, supporté par des arches en ogives, se trouvait une stalle carrée en pierre. — PONT DIT DE REIMS : Au nord de Braine, on voyait encore, au commencement de ce siècle, un très-beau pont d'une seule arche, de la hauteur de 7 mètres sous voûte et de 8 mètres de largeur, élevé sous François Ier. — Médailles des comtes de Braine, conservées au Musée de Soissons. — Maison en bois du XVe siècle, située place du Martroy, attenant aux bâtiments de l'ancien prieuré des Bénédictines, où est aujourd'hui le Haras; sa construction en briques et bois et ses sculptures attestent son ancienneté. On y remarque le haut d'une tourelle qui se fait jour hors du toit et qui renferme un escalier en hélice. — ARMES ET OBJETS DIVERS DU MOYEN-AGE, trouvés au château de La Folie, tels que: épées longues et pesantes, fers de lance, de haches - d'armes, etc. En reconstruisant le pont qui traverse la rue Saint-Yved (1859), des ouvriers ont trouvé un petit chandelier d'église, en bronze, de 11 centimètres de haut, reposant sur trois pieds à griffes; un petit plomb de 7 centimètres de hauteur, représentant saint Eloi, évêque, avec son marteau et le fer-à-cheval placé à côté de lui; une grande clé en fer,

de 23 centimètres de longueur; une vingtaine de pièces de monnaies, parmi lesquelles étaient : un gros tournoi de saint Louis; un bronze, tête d'Antonin, laurée; un denier parisis; un denier en argent, de la comtesse Marguerite. (Voir, pour plus de détails, le tome XIII du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, p. 132-133.) Ces objets sont maintenant au Musée de Laon.

ÉPOQUE MODERNE : Monastère ou abbaye de Notre-Dame, fondé, en 1647, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Haras. L'église attenante à ce couvent, qui était de forme rectangulaire, remplaça, comme église paroissiale, celle de Saint-Remi; elle fut consacrée en 1633 et démolie en 1837.

Brenelle, *Branellum*. — ÉPOQUE CELTIQUE : La haute borne, la grosse pierre.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint Pierre et Saint-Paul; commencement du XIIIe siècle pour le chœur, les bras du transept, les murs de la nef et le portail; bas-côtés remaniés à diverses époques; plan de forme rectangulaire, sans abside ni sanctuaire; bras du transept en saillie sur la nef et ses collatéreaux; longueur, 17 mètres; largeur au transept, 15 mètres 50; à la nef, y compris les bas-côtés, 13 mètres 75; hauteur : 6 mètres au chœur, 5 mètres 20 au bras du transept de droite, 5 mètres 60 à celui de gauche, 6 mètres 30 à la nef et 3 mètres 75 aux collatéraux; maîtresses voûtes en ogives, plafond droit à la nef et plancher droit aux bas-côtés; les piliers qui supportent les travées en ogives du chœur sont cruciformes et leurs chapiteaux ornés de feuillages et de crochets; ceux de la nef qui supportent les trois travées brisées sont carrés, avec chapiteaux à tailloirs; fenêtres aveugles cintrées dans les murs gouttereaux de la

nef ; peintures murales représentant des sujets religieux et des chevaliers entourés de fleurs-de-lys de la maison de Braine ; tableau sur le maître-autel, représentant Jésus - Christ portant sa croix, donné par M. Denison, échevin de Paris, sans date ; fonts du XIIIe siècle, en forme de calice octogone ; pierres tombales mutilées ; boiseries Louis XV autour de la partie supérieure. Façade occidentale en pignon, avec une belle porte romane. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, percé de fenêtres géminées aux faces, dont deux ouvertes et deux bouchées ; contreforts aux angles.

Cerseuil. *Cersolium.* — ÉPOQUE CELTIQUE : Creutes ou grottes creusées dans le roc ; haches en silex trouvées sur la montagne, près du village.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Pierre et Saint-Paul ; fin du XIIe siècle, sauf le bras droit du transept remanié postérieurement dans le même style. Plan en forme de croix latine, sans collatéraux. Longueur, 22 mètres ; largeur à la nef, 5 mètres 20 ; au transept, 16 mètres 50. Hauteur à la nef, 6 mètres ; au chœur et au bras gauche du transept, 7 mètres ; au bras droit du transept, 6 mètres ; maîtresses voûtes en ogives et plein-cintre, reposant sur des faisceaux de colonnes ornées aux chapiteaux de feuillages, de palmes, de fleurs et de volutes ; l'apparence de travées bouchées aux murs gouttereaux de la nef, ainsi que les traces qui restent encore aux murs du dehors des bras du transept, laissent voir la place des collatéraux qui ont été démolis ; vitraux de couleurs à la fenêtre dans le pignon à droite du transept et inscriptions tumulaires sur deux plaques de marbre incrustées dans le mur du sanctuaire à gauche. Dans le mur de la nef, à gauche, se trouve sculptée la Vierge et l'Enfant-Jésus,

entre saint Pierre et saint Paul, entourée d'une auréole à quatre lobes. Clocher quadrangulaire, avec toit à bâtière sur le chœur. Les faces est et ouest de ce clocher sont percées de deux arcades à plein-cintre encadrant deux fenêtres géminées en ogives, style de transition; les faces sud et nord n'en possèdent qu'une au lieu de deux. Façade principale à pignon, surmonté d'une très-belle croix anté-fixe. Portail plein-cintre ou roman, dont l'archivolte présentait des moulures qui sont presque entièrement effacées; traces de peintures polychromes au tympan du portail.

Entre le village et le château de La Folie, on a trouvé, il y a quelques années, plusieurs tombeaux en pierres renfermant des armures des XIVe et XVe siècles.

ÉPOQUE MODERNE : Dans la cour de la ferme, au-dessus de la porte d'une carrière, se trouve placée une salamandre surmontée d'une niche renfermant une statue de sainte Anne instruisant la sainte Vierge. Ces deux objets, qui proviennent de l'ancien couvent de la Siège, ont été apportés en ce lieu par M. Lebrasseur à la fin du siècle dernier.

Chassemy, *Cassemium*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Sépultures découvertes dans une sorte de falaise que dégrade la Vesle; on y a trouvé des cercles tors, en cuivre, servant de colliers et s'agrafant aux extrémités; bracelets en verre et en cuivre; grains de verroterie bleus, blancs et barriolés de peintures polychrômes. Ces objets curieux se trouvent actuellement dans le cabinet de M. Masure, à Braine.

ÉPOQUE ROMAINE : Caducée formé de deux serpents et d'un bâton en or massif; vases de grandes dimensions, en verre et en cuivre, dans le cabinet de M. Masure. On a recueilli dans le sable, au lieudit les

Tuileries, une fort belle amphore, actuellement au Musée de Laon.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin, XIIIe siècle pour le chœur, l'abside et une partie du transept; le portail et le haut du clocher, détruits par la guerre des Espagnols, ont été remaniés au siècle dernier. Plan en forme de croix latine, avec abside à sept pans. Longueur, 25 mètres, y compris l'abside de 5 mètres; largeur à l'abside, 4 mètres 30, au transept, 16 mètres 85, et 13 mètres 70 à la nef, y compris les bas-côtés; hauteur, 8 mètres 55 au chœur et à l'abside, 8 mètres au bras gauche du transept, 7 mètres 50 à celui de droite; 8 mètres 25 à la nef, 3 mètres 25 aux bas-côtés. Maîtresses voûtes en ogives; plafond droit à la nef et aux bas-côtés; trois travées cintrées à la nef, sur piliers barlongs à tailloirs. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, percé de huit baies cintrées et tronqué depuis l'incendie des Espagnols. L'abside, percée de cinq fenêtres plein-cintre, est surmontée d'une corniche ornée de modillons, masques, têtes humaines, billettes, etc. Façade moderne, ouverte par trois baies, surmontée d'une fenêtre. Au-dessus de la porte du collatéral de gauche se trouve incrustée dans le mur une pierre rectangulaire, terminée en demi-cercle par le haut et représentant Jésus-Christ sur la croix avec deux personnages agenouillés.

Chéry-Chartreuve, *Caherium, Cheriacum.* — ÉPOQUE ROMAINE : Château dont il ne reste plus de trace.

MOYEN-AGE : Au hameau de Chartreuve, ruines d'une ancienne abbaye de Prémontrés, fondée par Hugues le Blanc de Cherizy, en 1132. Il n'en reste que des vestiges que l'on retrouve en déblayant; les

restes du Cloître, encore visibles, accusent le XIVe siècle ; les cuisines du château actuel, qui en faisaient partie, sont voûtées en arêtes et paraissent appartenir au XVIe siècle. Ces ruines assez considérables ont été dispersées au commencement de ce siècle, et M. Geoffroy de Villeneuve, le propriétaire actuel, en possède encore le plan levé dans le courant du siècle dernier.

LES DAMES-SOUS-CHÉRY, ou la Ferme des Dames, fut bâtie vers la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle. L'ancienne chapelle existe encore et sert de grange ; sa forme est rectangulaire avec abside carrée moins large que la nef, sans collatéraux ; longueur, 25 mètres, y compris l'abside de 3 mètres ; largeur, 3 mètres 50 à l'abside en voûte d'arête d'une époque postérieure ; et 6 mètres à la nef qui n'a jamais été voûtée ; hauteur des murs goutereaux, 8 mètres. Cette chapelle est éclairée, de chaque côté, par quatre fenêtres cintrées, évasées en dedans et en dehors. Porte latérale cintrée dans le haut du mur de la nef à gauche. La façade en pignon, percée d'une porte à plein-cintre ornée de tores et extradossée, est surmontée, dans le haut du pignon, d'un oculus évasé en dedans et en dehors. Le pignon oriental, sur lequel est adossé l'abside, est également percé d'un oculus évasé. L'entablement des murs goutereaux et du mur de l'abside est décoré de modillons représentants des têtes plates grimaçantes et autres sculptures. Il existe encore dans l'ancien cloître, qui sert aujourd'hui d'habitation au berger, deux piliers engagés dans le mur de la cheminée, surmontés de chapiteaux cubiques avec sculptures de l'époque romane secondaire. — Maladrerie fondée à Chéry, à la même époque que les monastères de Chartreuve et des Dames.

CHÉRY. — ÉPOQUE MODERNE : Eglise paroissiale de

Saint-Remy, XVIe siècle ; plan en forme de croix latine, sans abside ou à chevet droit ; longueur, 24 mètres 50 ; largeur de la nef, y compris les collatéraux, 11 mètres 80 ; 14 mètres 50 au transept ; hauteur des voûtes en ogives, 6 mètres 50. Bas-côtés à planchers droit ; nervures retombant sur des piliers sans chapiteaux, sauf ceux qui séparent le chœur du sanctuaire qui sont octogones et ornés de chapiteaux sculptés dont l'un représente un chevalier tenant un écusson sans armoiries, et l'autre un religieux portant un cœur avec cette devise : *Spirabo cor tuum mihi* Ces deux piliers ont 2 mètres 75 de tour. Superbe autel Louis XV, en marbre sculpté, de 4 mètres 85 de largeur, y compris les consoles ; longueur de l'autel seul, 3 mètres 30 ; hauteur du tabernacle, 1 mètre ; hauteur du gradin, 22 centimètres ; largeur du tabernacle sur le gradin, 80 centimètres. Au transept à droite, fenêtre ogivale géminée, surmontée d'un quatre-feuilles. Tour carrée pour monter dans les combles ; clocher quadrangulaire, à flèche, sur le chœur.

Ciry-Salsogne, *Ciriacum ad Salsogniam*. — ÉPOQUE ROMAINE : Substructions d'une villa, parmi lesquelles on a trouvé des murs d'un grand appareil ornés de peinture, des tronçons de colonnes, des marbres de toute espèce, et, au milieu de ces vestiges, une salle de bains encore revêtue de stuc et accompagnée d'une étuve et d'une salle à parfums; un aqueduc dont chaque pierre, d'un mètre de haut sur environ deux mètres de large, était taillée et creusée en forme demi-cylindrique et amenait les eaux de la montagne ; une main en marbre, supportant un lion au repos, etc. Une grande partie de ces objets se trouvent actuellement à Braine, près de l'église Saint-Yved. Reste d'un vieux pont sur la Vesle, au moulin de Quincampoix.

MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin ; fin du XII[e] siècle, sauf les bas-côtés remaniés postérieurement et la sacristie qui est moderne. Plan de forme rectangulaire, sauf l'abside à trois pans et la chapelle de la Vierge qui sont en saillie. Longueur, 20 mètres 50, y compris l'abside de trois mètres ; largeur à l'abside, 3 mètres 10 ; à la nef, 11 mètres 80 avec les bas-côtés ; hauteur 6 mètres au chœur et à l'abside, 7 mètres à la nef. L'abside et le chœur sont voûtés en arêtes sans chapiteaux et sans moulures ; la chapelle de la Vierge est plafonnée ; la nef et les bas-côtés recouverts d'un plancher. La nef a quatre travées plein-cintre sur piliers barlongs à angles abattus, avec chapiteaux en tailloirs. A l'extérieur, portail en partie remanié, flanqué de deux contreforts dont l'un, celui de droite, est surmonté d'une tourelle. Cette façade se termine par une jolie croix antéfixe ; porte et fenêtre à plein-cintre et, au-dessus, bandeau sculpté qui présente alternativement des palmes et des têtes d'hommes alternées ; corniche à modillons de chaque côté de la nef, recouverte par le raccordement du toit des bas-côtés. Clocher quadrangulaire, à bâtière, sur le chœur, avec fenêtres géminées sur trois faces et couronné par un entablement en arcades orné de sculptures en zigzags et supporté par des modillons. On remarque en plusieurs endroits de cette église et notamment autour du clocher, des traces de tournelles ou échauguettes. La tradition dit que cette église fut fortifiée dès les premiers temps de la féodalité. Le lieudit *le Fort* où elle est située semble confirmer cette opinion. Il y a aussi un lieudit *la Citadelle*, en face du presbytère. — Il y avait autrefois une chapelle, au hameau de Salsogne, qui a été démolie au siècle dernier.

Courcelles, *Curti-Cellæ*. — ÉPOQUE CELTIQUE : La

Roche aux Fées, près de la ferme de Crèvecœur ; elle est adossée à une autre roche de haute dimension. Sépultures dans un rocher, au lieudit la Fosse Saint-Vincent.

ÉPOQUE ROMAINE : Grande voie militaire de Milan à Boulogne, section de Reims à Soissons, qui traversait le village et dont on peut encore voir les substructions sous la route impériale.

MOYEN-AGE : Calvaire ou petite chapelle de forme quadrangulaire, sur un monticule d'environ 12 mètres de haut, au bord de la route, et à la même distance de Courcelles que le Calvaire l'est de Jérusalem ; élevée en 1265, par Enguerrand de Courcelles, pour l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait en Terre-Sainte. Ce qui reste aujourd'hui de cette chapelle, sauf la partie basse, date évidemment du XVIe siècle et a été rebâti avec une partie des anciens matériaux. Longueur, 6 mètres ; largeur, 3 mètres ; hauteur, 4 mètres environ. La façade, garnie de contreforts, présente une porte grillée avec une double fenêtre à plein-cintre de chaque côté. Il existe au-dessus de la porte, au milieu de la façade, une fenêtre carrée surmontée d'un fronton et d'une croix-pignon. On aperçoit, à travers la grille, un autel supportant des saints sculptés en pierre ; sur la bande du fronton on lit : Priez Dieu pour les voyageurs.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PIERRE : Fin du XIIe siècle pour le chœur, le clocher et une partie de la nef ; XIIIe siècle pour le portail et le transept ; XVe siècle pour les bas-côtés et l'abside. Plan en forme de croix latine ; longueur, 27 mètres 40, y compris l'abside de 5 mètres de long ; largeur à l'abside 4 mètres 25, au transept, 22 mètres 80, et 13 mètres 50 à la nef ; hauteur, 6 mètres aux maîtresses voûtes en ogives, dont les clefs portent l'écusson des anciens seigneurs de Courcelles. Nef à trois arcades romanes, surmontée de fenêtres plein-

cintre ; à l'intérieur, litres et peintures murales sous le badigeon ; clocher roman quadrangulaire et à bâtière sur le chœur; porte ogivale à la façade principale entre deux contreforts à larmiers, surmontée d'une fenêtre de même style et d'un oculus ; fenêtres de l'abside et de la façade du transept à gauche de style flamboyant. — Tombes du XVe siècle, en arcades dans le mur du transept à droite. Tableau de sainte Cécile; très-beau lutrin du XVIIe siècle. — MONTUSSART, dépendance de Courcelles. Ferme ayant appartenu à la Commanderie de Maupas, composée d'un corps-de logis, grange, chapelle, etc., entourée de murs et de contreforts, ayant été fondée, au XIIe siècle, par les Chevaliers du Temple. La grange du XIIIe siècle, de forme rectangulaire, porte 45 mètres de long sur 17 mètres de large ; elle est garnie à l'intérieur de trois nefs séparées par deux rangs de huit grands piliers carrés montant jusqu'à la toiture et maintenus au dehors par des contreforts. La chapelle, de forme rectangulaire, est du XVe siècle, sauf les murs goutereaux qui ont été remaniés. Longueur, 9 mètres 50 ; largeur, 6 mètres 20 ; hauteur, 3 mètres 80. Dans une niche de cette chapelle se trouve une sculpture en bois représentant sainte Anne instruisant la Vierge. On remarque des arcades à plein-cintre et bouchées dans une partie des murs du jardin à l'ouest de la ferme. — VAUBERLIN (hameau de Courcelles) : Chapelle du XIVe siècle, dédiée à saint Médard et à saint Gildard, ayant appartenu en dernier lieu aux dames religieuses de Notre-Dame de Braine ; il n'en reste plus que le chœur, servant d'habitation à un cultivateur et portant 6 mètres 50 de long sur 5 mètres 50 de large et 7 mètres de haut. D'après les fondations qui existent en terre, la nef avait 15 mètres de long sur 6 mètres de large. — Substructions d'une ancienne Maladrerie près de cette chapelle.

Couvrelles, *Couverellæ*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Lubin, XIIIe siècle ; plan de forme rectangulaire, avec abside de 6 mètres carrés ; longueur, 23 mètres 50, y compris l'abside ; largeur, 10 mètres ; hauteur, 9 mètres 20 à l'abside, 10 mètres 20 à la nef, 6 mètres 20 pour les bas-côtés ; voutée en ogives partout. Les gros piliers de l'abside, du chœur et de la nef, sont flanqués de colonnes engagées, sauf les seconds piliers des premières travées dont la forme est cylindrique. Les chapiteaux sont ornés de feuillages, de palmes et de crochets, sauf celui à droite de l'abside qui représente un sujet symbolique. Nef à trois travées plein-cintre ; au-dessus du portail, galerie plein-cintre à jour, s'ouvrant sur l'église par quatre arcades également plein-cintre et surmontées de quatre-feuilles. Le bas de cette nef, au-dessus des piliers cylindriques, est à deux ordres ; ses fenêtres sont cintrées et bouchées, et celles des bas-côtés en ogives. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur la nef, percé de fenêtres ogivales et à meneaux sur chaque face ; ses pignons, à l'orient et à l'occident, sont percés d'une double fenêtre en ogives et de trois œils-de-bœuf à six lobes ; modillons ou consoles à la corniche de la nef, mêlés de masques. La façade principale donne entrée à l'église par un très-beau portail ogival et se trouve accompagnée de deux fenêtres à plein-cintre, extradossées et surmontées d'une rosace à plusieurs lobes. A droite de cette façade, tour à cinq pans engagée dans le mur et conduisant dans les combles. Pierres tombales martelées dans le chœur. Inscription sur un des piliers de la nef ; chapelle moderne ajoutée à l'abside pour les propriétaires du château de Couvrelles. — Substructions d'une Maladrerie du XIVe siècle, qui se trouvait près de la route impériale sur le bord d'un ruisseau. — LA SIÈGE, ancienne ferme ayant appartenu aux Bénédictins de Saint-Médard de Soissons ;

il n'en reste plus que les débris d'une porte ogivale, d'une tour d'angle du XIIIe siècle, et d'une tour en encorbellement du XVIe. (Voir Cerseuil pour quelques sculptures.) On y remarque aussi une grange du XIIIe siècle, avec une rangée de piliers carrés au milieu et des contreforts au dehors en face de ces piliers. — ÉPOQUE MODERNE : Château du XVIIIe siècle.

Cys-la-Commune, *Cisiacus in Communia.* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Etienne ; XIIIe siècle pour l'abside, le bas-côté de droite, le pignon de la façade occidentale et la tour du clocher terminée en poivrière et engagée dans la partie droite de cette façade; XVIe siècle pour le reste. Plan de forme rectangulaire, sauf l'abside arrondie qui se trouve en saillie ; longueur, y compris l'abside, 22 mètres ; largeur, y compris le bas-côté, 9 mètres ; hauteur, 6 mètres ; voûtée en ogive avec piliers et chapiteaux pour l'abside et le bas-côté de droite ; plancher en bois pour la nef à trois travées ogivales, reposant sur pilliers barrelongs flanqués de colonnes engagées ; feuilles d'eaux et autres sculptures aux chapiteaux — Restes de l'ancien hôtel municipal qui servait autrefois de maison communale.

Dhuizel, *Dhuizellum* — ÉPOQUE CELTIQUE : Grande roche plate qui passait pour un ancien monument gaulois et servait, depuis le moyen-âge, à rendre la justice ; cette roche, débitée en pavés depuis plusieurs années, s'appelait *le Pas du Diable* ou *la Chaire du Diable.* — ÉPOQUE ROMAINE : Deux marmites en cuivre, montées sur trois pieds élevés avec anse en fer, présentant la forme de l'antique *olla* : ventre énorme à peu près sphérique, col serré avec un large évasement. La plus grande a 33 centimètres de haut, 82 centimètres de diamètre

au ventre et 48 centimètres au col; l'autre, 21 centimètres de haut, 92 centimètres au ventre et 47 centimètres au col; elles ont été recueillies dans la terre, sur la montagne,et se trouvent actuellement à Braine, dans le cabinet de M. Masure. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Remi; XIIe siècle pour l'abside, le chœur, les piliers de la nef et le portail; XIIIe siècle pour le transept remanié et les travées de la nef; XVIIIe siècle pour les bas côtés. Plan de forme rectangulaire, avec abside demi-circulaire voûtée en cul-de-four; chapelle absidale arrondie à droite; le bras gauche du transept sortant et celui de droite rentrant. Longueur, 27 mètres 90 centimètres, y compris l'abside de 5 mètres 90 centimètres; largeur au transept, 14 mètres; à la nef, y compris les collatéraux, 12 mètres 80; hauteur, 8 mètres à l'abside, 10 mètres au chœur, 8 mètres 50 aux bras du transept, 5 mètres à la nef, 8 mètres à la chapelle absidale de droite; 3 mètres 30 aux bas-côtés; maîtresses-voûtes à plein-cintres et en ogives. Les tores des arcs sont séparés par une bande en pointe de diamants, reposant sur de superbes faisceaux et colonnes dont les chapiteaux sont richement sculptés et représentent des palmes, des enroulements et autres sujets. Plancher droit à la nef et aux bas-côtés. Trois travées à cintres brisés à la nef; les piliers sont carrés, à angles abattus, avec chapiteaux, dont quelques-uns en tailloirs ornés de sculptures en zigzags. Fenêtres ogivales au bras du transept, carrées et arrondies aux murs goutereaux des bas-côtés. Façade principale en pignon, avec portail roman surmonté de trois baies carrées indiquant un remaniement. Au dehors, l'abside romane est percée de trois fenêtres plein-cintre ornées à l'extrados de sculptures en zigzags et de cannelures renversées en forme de chevrons. Son entablement est décoré d'un cordon d'enroulements et de palmettes alternées, d'une frise

formée de masques et de têtes d'animaux, et enfin d'une corniche. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, avec trois fenêtres géminées plein-cintre ornées de colonnettes dont les chapiteaux sculptés portent aussi des palmes et des crochets.

Glennes, *Glana* ou *Glanna*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Creutes ou boves en assez grand nombre, ayant servi, dit-on, de retraite aux Gaulois qui habitaient le pays.— MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Georges ayant appartenu autrefois au chapitre de Laon ; XIIe siècle pour l'abside, les chapelles absidales, le chœur, la nef et le clocher ; XIIIe siècle pour le collatéral de droite et la partie inférieure qui tient lieu de vestibule ou de portique ; le reste remanié postérieurement. Plan de forme rectangulaire, sauf l'abside demi-circulaire, les chapelles absidales qui font saillie au chevet et le vestibule qui rentre un peu. Longueur, 22 mètres (?) ; largeur, 5 mètres à l'abside, 13 mètres au chœur, 13 mètres 30 à la nef, y compris les bas-côtés, 11 mètres au vestibule ; hauteur, 8 mètres à la voûte du chœur et de l'abside en cul-de-four ; 9 mètres 50 au plancher de la nef ; 4 mètres 20 au bas-côté de droite et 5 mètres 20 à celui de gauche, qui a été refait au XVIe siècle. Le chevet se compose d'une abside demi-circulaire voûtée en cul-de-four, et de deux chapelles absidales en face des collatéraux ; quatre piliers cantonnés de colonnes engagées supportent les arcs plein-cintre mêlés d'ogives de la voûte du chœur, de l'abside et des chapelles latérales. Les chapiteaux de ces piliers sont ornés de feuillages, d'enlacements, de crochets, d'animaux et de sujets historiques et symboliques bien sculptés, bien évidés, dont l'ornementation ne laisse point de doute sur l'époque de la construction qui est évidemment du XIIe siècle. Les bases des piliers de la nef, qui ont

beaucoup d'analogie avec celles de l'église du prieuré de Saint-Thibaut, qui date de la fin du XIe siècle, paraissent encore antérieures aux autres parties du monument. Cette nef a cinq travées en arcades supportées par de gros piliers carrés à trois colonnes engagées et à chapiteaux en tailloirs. Les deux premières de la seconde travée de droite, sans colonnes engagées, paraissent avoir été remaniées postérieurement. Vestibule ou espèce de nartex de 4 mètres 60 de long, voûté en ogives élancées, reposant aussi sur quatre gros piliers à colonnes engagées dont les bases, les chapiteaux et les arcatures accusent le XIIIe siècle. Aux extrémités du collatéral de droite se trouvent deux tourelles, l'une pour monter sur les voûtes du vestibule, l'autre pour aller dans les combles et le clocher. La façade principale ou le portail est flanquée de doubles contre-forts aux angles et de simples contreforts à larmier au milieu; entre ces deux derniers se trouve un porche en saillie, voûté en ogive, avec architrave en fronton; dans le mur au-dessus du porche se trouve une ouverture composée de trois œils-de-bœufs à plusieurs lobes, surmontée d'une baie en ogive; entre les contreforts du milieu et ceux des angles existe une porte ogivale, avec deux fenêtres du même style superposées. A l'extérieur il règne, au-dessus de l'abside, une frise à deux bandes composée de petits feuillages finement sculptés, de têtes plates, de crochets et de masques. Toutes les baies de la partie du XIIe siècle sont à plein-cintre. Clocher sur le chœur de forme quadrangulaire et à bâtière, percé de doubles fenêtres géminées sur trois faces et d'une seule dans l'angle aigu des deux pignons. On en remarque quatre sur la face orientale, dont deux superposées; ces fenêtres, les faisceaux des colonnettes et la décoration sculpturale de ce clocher, qui a été tronqué d'un étage, caractérisent aussi le style du XIIe

siècle. Il paraît que cette église a été fortifiée sous la féodalité, car les anciens du pays se rappellent y avoir vu des tours crénelées aux angles, à quelques mètres de distance. — Il existe, non loin de là, des substructions d'un ancien monastère de Templiers ou chevaliers de Jérusalem.

Jousaignes, *Géonia*. — ÉPOQUE CELTIQUE : On voyait encore, au commencement de notre siècle, au milieu d'un bois, une borne trouée présentant une ouverture assez large pour passer la tête d'un homme ; attribuée aux cérémonies druidiques, elle a été brisée pour réparer les chemins. — ÉPOQUE ROMAINE : Au lieudit la Garenne de Lesges, au-dessus du Château de Virly, on a trouvé, en extrayant des pierres, des ossements humains, des briques, des débris d'amphore ; et, au lieudit l'Arbre anglais, une meule romaine et des débris de constructions. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Pierre; la nef, la partie du chœur qui tient à la nef et la chapelle de droite qui sert de sacristie sont de la fin du XIIe siècle; le chevet et la partie du chœur qui s'y rattache sont du XIIIe siècle; le bas-côté de gauche et la chapelle qui le termine sont du XVIe siècle. Plan, orienté du nord au midi, de forme rectangulaire avec chevet à cinq pans, et chapelle absidale servant de sacristie en saillie sur la droite. Longueur, 27 mètres, y compris l'abside. Largeur, 8 mètres 25, y compris la chapelle de droite, et 4 mètres 50 à la nef; hauteur, 7 mètres 50. Les parties de la première époque, sauf la nef, sont voûtées à plein-cintre, ainsi que le chevet, quoiqu'il soit postérieur. Les chapiteaux, du XIIe siècle, sont ornés de figures et de feuillages ; ceux du XIIIe n'ont que des feuilles de palmier et des crochets. Les arceaux du chœur et du chevet ne reposent ni sur des colonnes, ni sur des chapiteaux, mais sur

des têtes humaines formant corbeaux en support. Deux gros murs séparent le chœur des chapelles latérales. L'arc triomphal qui joint la nef au chœur est à plein-cintre et ne porte pas plus de sculptures que les arcades des trois travées de la nef ; cependant on remarque, sur un des piliers de cette nef, un chapiteau roman très-curieux. Le mur de la nef, à droite, possède aussi des arcades qui ont été bouchées et dans lesquelles on a ouvert des baies sans caractère. Débris de vitraux du XVIe siècle et peintures murales sous le badigeon. Dans le transept à gauche se trouve une pierre à fronton, engagée dans le mur et portant, en lettres gothiques du XVe siècle, l'inscription de Me Jehan Mathieu, pbre curé de ceans qui décéda l'an mil cinq cent. Le clocher quadrangulaire, terminé en flèche, repose sur le chœur et prend son jour sur chaque face par une fenêtre géminée du style de transition. Le chevet, qui a sept fenêtres ogivales, est soutenu par six contreforts. La corniche de la chapelle de droite, comme celle du clocher, est ornée d'arcatures romanes, et celle de la nef, de têtes d'hommes et d'animaux. Devant le portail se trouve un porche quadrangulaire, de la même époque que le chevet, de 4 mètres 75 de large sur 4 mètres 78 de long, avec trois ouvertures ogivales sur la façade, celle du milieu servant d'entrée ; sur les côtés, deux autres ouvertures du même style et bouchées. Sous ce porche se trouve la porte principale d'entrée de l'église ; elle est moderne, mais son archivolte est romane. — Dans la maison de l'instituteur est une ancienne prison féodale voûtée en ogives, style du XVIe siècle, avec un anneau scellé dans le mur ; elle porte 2 mètres 60 carrés de superficie et 2 mètres 20 à la clef de voûte, et sert aujourd'hui de cuisine. — Presque en face de cette maison d'école existe un autre bâtiment ayant servi d'habitation aux Templiers ; il en res-

tait encore des voûtes il y a quelques années. — Près de l'église, ancien château dont on ne voit plus qu'une tour démantelée.

Lesges, *Legia*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Creutes ou boves. Tombes découvertes au lieudit la Vignette, dans le tuf de la montagne et renfermant des corps couchés à peu de distance les uns des autres. — ÉPOQUE ROMAINE : Chemin des Dames ou chaussée de la villa d'Ancy à Soissons ; au lieudit la Fosse Goulet, près de ce chemin, on a découvert des briques, des tuiles et des débris de constructions ; mêmes découvertes au lieudit la Fosse les Gossettes. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Notre-Dame ; XIII[e] siècle ; plan rectangulaire avec abside carrée qui sert aujourd'hui de sacristie. Longueur, 22 mètres, y compris l'abside de 3 mètres 20 de long ; largeur à l'abside 4 mètres 50, à la nef 13 mètres ; hauteur, 11 mètres à la nef et au chœur voutés en ogives ; 7 mètres 20 aux collatéraux. Les quatre clefs de voûte de la nef sont ornées de feuillages sculptés et peintes. Nef à quatre travées, à cintres brisés, reposant sur des piliers cylindriques ornés aux chapiteaux de sculptures représentant des feuilles de vigne, de rose et autres plantes, avec crochets. Entre le chœur et la chapelle absidale qui sert de sacristie s'élève un arc triomphal en ogive, reposant sur de gros piliers ornés de chapiteaux et recouvrant aujourd'hui un maître-autel en marbre du XVIII[e] siècle. De chaque côté de cet arc triomphal, une arcade de même style conduit dans les chapelles latérales ; celle de droite, qui a été remaniée, ne porte plus que 6 mètres 50 de hauteur. Le chœur et la nef sont garnis, jusqu'aux chapiteaux, d'une boiserie Louis XV. On remarque quelques chapiteaux curieux, entre autres celui qu se trouve à droite de l'entrée de la chapelle absidale.

Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, percé de fenêtres ogivales géminées et extradossées sur chaque face. A l'extérieur, contreforts et quatre arcs-boutants de chaque côté. La corniche de l'abside est décorée de modillons semblables à ceux du clocher. Portail avec arcs-boutants, porte principale, rose et tourelle à droite. Toutes les fenêtres de la nef, des bas-côtés et du chœur sont extradossées. — Ancienne maison prévôtale du XVIe siècle, dite aujourd'hui la Ferme de Marne, avec mur de face surmonté de créneaux et percé d'une porte en anse de panier, flanquée de chaque côté d'une tourelle avec gargouilles et couronnée par un parapet crénelé; à droite est une autre porte plus petite, de même forme. A l'intérieur, tour octogone à deux étages, communiquant à d'anciens bâtiments par une porte de même style que les précédentes, au-dessus de laquelle étaient autrefois les armes du seigneur de la prévôté.

Lhuys, *Lusiacum*, *Luisiacum*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de saint Médard et saint Gildard; XIIe siècle pour le chœur, le transept à gauche, la chapelle absidale, le clocher, la nef, les collatéraux et les murs goutereaux qui ont été en partie remaniés postérieurement; XIIIe siècle pour l'abside et le transept à droite; plan en forme de croix latine, avec abside et chapelles absidales carrées dans le transept, en face des collatéraux. Longueur 37 mètres 50, y compris l'abside à deux travées, de 11 mètres 50; largeur à l'abside 5 mètres 25; 17 mètres 80 au transept et 11 mètres à la nef, y compris les collatéraux; hauteur, 8 mètres dans la partie supérieure et 10 mètres à la nef. L'abside, le chœur et le transept sont voûtés en ogives; les chapiteaux des colonnes qui en supportent les arcades sont ornés de sculptures dont les sujets sont très-remar-

quables ; ceux de l'abside portent des feuillages, des enroulements, des entrelacs, des crochets et des monstres à têtes d'hommes et de serpent. La nef, voûtée en planches, forme un berceau ogival dont les cordons retombent sur un corbeau en bois sculpté et à tête d'homme. Le transept a été remanié au xve siècle et surélevé d'un côté de trois mètres, de l'autre de quatre, et cache aujourd'hui, par sa toiture, la première rangée des fenêtres romanes du clocher. Les quatre travées de la nef sont à plein-cintre, sauf celle de droite, tenant au chœur, dont l'arc est brisé. Les piliers de ces travées sont flanqués de colonnes et couronnés de chapiteaux ornés de sculptures originales de l'époque romane. Les piliers des travées de gauche sont barlongs, avec chapiteaux en tailloirs et abattus aux angles. Les deux fenêtres du transept à droite sont ogivales ; le bras gauche n'en possède qu'une de même style mais mieux ornée. Vitraux de couleur avec les armes des seigneurs de la maison d'Harzilemont. A cause du remaniement du transept, le clocher sur le chœur, de forme quadrangulaire et à bâtière, se trouve un peu enfoncé dans la toiture et perd par là beaucoup de son élégance. Il est couronné, au pignon, d'un antéfixe en forme de rosace composée d'un cercle et d'entrelacs à quatre pétales, tels qu'on les voit dans les édifices de la période romane primitive. On remarque encore, sur chaque face du clocher, une double fenêtre à plein-cintre sculptée, surmontée, dans les deux pignons est et ouest, d'une fenêtre géminée, également à plein-cintre et sculptée. La porte de la façade occidentale remaniée, est surmontée d'une archivolte plein-cintre, reposant sur deux colonnes avec chapiteaux sculptés ; elle se trouve entre les deux contreforts qui maintiennent cette façade, au milieu de laquelle existe dans le pignon au-dessus du portail, un oculus. L'entablement de la

nef est orné simplement de dents de scie et de dents de loup, tandis que celui des bas-côtés présente des têtes d'hommes grotesques et grimaçantes, des têtes d'animaux et de monstres, séparées par des feuillages de diverses natures. Litre funéraire au dehors et au dedans, représentant les armes de la famille Drouyn de Vaudeuil, vicomtes de Lhuys. — TOMBES ET INSCRIPTIONS EN MARBRES ET EN CARREAUX ÉMAILLÉS : Dans la chapelle de saint Médard et saint Gildard on a retrouvé, cette année, sous un autel en bois, les débris d'une tombe en carreaux émaillés, de 25 centimètres carré ; ces carreaux, la plupart désunis, brisés, ne permettent plus de les rassembler d'une manière régulière ; l'émail, effacé en plusieurs endroits, empêche aussi de lire complètement les inscriptions ou légendes latines, en lettres gothiques. Sur un des carreaux intacts on remarque, gravée au trait, l'effigie d'une tête de femme qui paraît être le sujet principal du monument ; le fond de sa figure est émaillé en jaune et sa coiffure en noir ; les débris de l'ornementation et du costume indiquent parfaitement le style de la Renaissance. Autour de cette tombe régnait un cordon de briques placées de champ, en long, sur lequel était sans doute écrit le nom et les qualités de la personne défunte ; sur deux de ces briques quel'on a pu conserver intactes, on lit en lettres et chiffres gothiques : « quinze cent quarante-cinq » qui est bien certainement la date du décès.—Dans la chapelle de la Vierge, à gauche, on voit, sur une plaque de marbre : « *Cy gist* messire Louis-Anne D'Harzilemont, de la » maison de Chastillon-sur-Marne, chevallier seig^{r} et » vicomte de l'Huy et autres lieux, lequel est décédé » le 18 octobre 1666, âgé de 55 ans. Priez Dieu pour » son âme. Pour le repos de laquelle dame Adrianne-» Simon de Verville, son épouse, a fondé un obit annuel » et perpétuel. » La date du décès de cette dame, qui

résidait au château de Lhuys, est du 1er mars 1679. — ÉPOQUE MODERNE : En face de l'église, restes d'un château du XVIe siècle, ayant appartenu aux vicomtes de Lhuys et qui sert aujourd'hui de ferme. Il y a quelques années, on voyait encore à sa façade deux tours séparées par une porte cochère en anse de panier et par une porte charretière cintrée. — Il existait autrefois une Maladrerie dont il ne reste plus que le lieudit.

Limé, *Lymer*, *Locus Medius*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Tumulus au lieudit la Butte des Croix ; lieuxdits les Hautes-Bornes, le Pré et le Pont du Diable. — ÉPOQUE ROMAINE : Substructions d'une villa importante au lieudit le Pont d'Ancy, parmi lesquelles on a découvert des silos, des membres de statues mutilées, un petit cupidon en marbre blanc, des marbres de toutes espèces, des cubes de mosaïques, des briques, des tuiles, des médailles romaines, des poteries, des armes, des ustensiles de ménage dans une espèce de caveau de forme quadrangulaire, et tout près de là, dans le bois des Sables, au pied d'un chêne, un vase cinéraire, en verre blanc, rempli d'ossements humains, etc., etc. La plus grande partie de tous ces objets se trouvent au château de Limé, dans le cabinet de M. de Saint-Marceaux, propriétaire de ces terrains. — Restes du pont d'Ancy, qui sont visibles par les eaux basses de la Vesle. Plusieurs voies antiques aboutissaient à ce pont. Selon quelques antiquaires du siècle dernier, cette villa dépendait du palais et des greniers impériaux de Bazoches. — Médailles romaines dans le cimetière de la paroisse. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Remi; XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles ; plan de forme rectangulaire, avec chevet droit offrant une saillie à gauche dans la chapelle de saint Hubert. Longueur, 20 mètres ; largeur, 14 mètres 60 à la nef et 17 mètres 20 au chevet, à cause de la sail-

lie ; hauteur, 7 mètres 50 pour le chœur, le chevet et les chapelles ; 8 mètres 50 à la nef ; voûtes en ogives remaniées pour les chapelles ; voûte primitive pour le chœur et le sanctuaire, avec doubleaux et formerets en ogives et arcs croisés plein-cintre. Les piliers qui supportent cette voûte, ainsi que les arcs triomphals du chœur et du sanctuaire, sont carrés, avec colonnes et colonnettes engagées, dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de vigne et de crochets. Le chevet possédait autrefois trois fenêtres plein-cintre, aujourd'hui bouchées et cachées par le maître-autel, au-dessus duquel est une gloire dorée et très-bien sculptée. Deux autres autels y sont adossés à droite et à gauche : l'un dans la chapelle de la Vierge, l'autre dans celle de saint Hubert, tous deux comme le précédent en style de la Renaissance. Le mur du collatéral de droite, ainsi que la porte, ont été refaits à la fin du xve siècle ; cette porte est surmontée d'un fronton renfermant deux fenêtres ogivales et un quatre-feuilles à jour. De chaque côté, au dehors, se trouvent deux arcatures plein-cintre enfoncées dans le mur et destinées à des tombeaux, ou, comme le veut la tradition, à recevoir les réprouvés de l'Eglise. Nef à trois travées brisées, avec piliers barlongs abattus aux angles, ornés de chapiteaux en tailloirs sans sculptures ; elle est voûtée en planches, en anse de paniers et sur entraits. Bas-côtés voûtés également en planches, quart de cercle sur poutres grossières et traverses. Peintures murales et litres sous le badigeon ; sépultures dont les pierres tombales ont été enlevées et inscriptions en lettres gothiques illisibles le long du mur intérieur du portail et de la porte latérale. Au dehors, façade principale en pignon avec contreforts, percée d'un portail à plein-cintre dont l'archivolte à deux tores est soutenue par deux colonnettes engagées dans les angles. Au-dessus se trouve une fenêtre ogivale. En

haut du pignon et en antéfixe, statue de saint Michel chassant les démons. Une sacristie, qui paraît être de la première époque de l'église, est placée contre le mur goutereau, à droite de la travée du chœur. Les trois fenêtres plein-cintre du chevet sont extradossées au dehors et surmontées d'un oculus. On remarque des modillons et des arceaux aux entablements de la partie supérieure de cette église. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, percé sur chaque face de deux fenêtres jumelles à plein-cintre et moulures. Il fut restauré en 1660, ainsi que la voûte qui le supporte. — Le tumulus de la Butte des Croix a été converti, au moyen-âge, en fourches patibulaires, et, en le fouillant, nous avons trouvé des poteries du XIIe siècle, avec des tombes en pierre et une grande quantité d'ossements humains. (Voir *Tumulus de Limé,* dans la *Revue archéologique.*) — Ferme d'Applincourt, manoir de fondation ancienne ; il reste encore une grande partie du corps-de-logis principal qui atteste une architecture du XVe siècle, si l'on en juge par la tourelle en encorbellement près de l'entrée principale. Colombier avec voûte renaissance au fond de la cour de la ferme, dite la Cour-Bleue, près du lieudit les Tournelles. — ÉPOQUE MODERNE : Château Louis XIII, bâti en 1647? de forme quadrangulaire, avec tours carrées aux angles et entouré d'un large fossé. Il renferme une très-belle collection d'antiquités locales.

Longueval, *Longa Vallis.* — ÉPOQUE ROMAINE : Très-belle amphore; poids romains qui portaient au pourtour, en lettres d'argent incrustées, ces mots : *Maximi. Aug. Den. Mag. Publ. IIII,* que l'on peut traduire : *Maximianus Augustus Denarii magni publici quarta pars ;* se trouve dans le cabinet de M. Masure, à Braine. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Sainte-

Macre ; XII[e] siècle pour le chœur, la nef et le clocher; XIII[e] et XIV[e] siècles pour le reste, sauf quelques parties remaniées postérieurement. Plan en forme de croix latine, sauf le bras gauche du transept qui est presque à l'alignement du mur gouttereau du bas-côté de gauche; longueur, 13 mètres 50 ; largeur à l'abside, 4 mètres 25 ; au transept, 15 mètres 50; à la nef, y compris les bas-côtés, 13 mètres 50 ; Hauteur, 7 mètres 70 aux voûtes de la partie supérieure et 8 mètres à la nef, dont le plancher repose sur des poutres et des solives sculptées ; 4 mètres aux bas-côtés ; voûtes en ogives au chœur, à l'abside et au transept ; plancher droit à la nef et aux bas-côtés. Les deux gros piliers du chœur, dont les chapiteaux sont ornés de crochets et de feuillages, supportent, avec ceux de l'abside et les colonnes engagées des bras du transept, les arcs de la voûte. Les trois travées à plein-cintre de la nef sont supportées par des piliers barlongs surmontés de chapiteaux en tailloirs dont quelques-uns offrent des sculptures en zigzagues. Les travées du transept et de l'abside ont été renforcées par de gros murs produisant un effet disgracieux. Fonts en forme de calice, avec cuve à huit pans offrant, sur chaque face, une scène relative au baptême de Jésus-Christ. Pierres tombales; reliquaire du XV[e] siècle, très-remarquable et débris de vitraux du XVI[e] siècle dans les fenêtres ogivales du transept , représentant des sujets symboliques; clocher quadrangulaire sur le chœur, terminé en flèche, avec fenêtres romanes géminées sur chaque face. La façade occidentale est en pignon, avec portail en ogive, entre deux contreforts à larmiers et surmontée d'une rosace lobée au-dessus de laquelle se trouve une petite baie cintrée.

Merval, *Mervallis*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Des étymo-

ogistes font dériver Merval de *Mercurii Vallis*, lieu dédié à Mercure, et il est certain, dit D. Grenier, que Mercure avait un temple en cet endroit. — ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : Tombes en pierre, découvertes en 1850 dans le cimetière. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Martin ; XIIIe siècle pour l'abside et le chœur ; XIXe siècle pour le portail et une partie de la nef. Plan de forme rectangulaire avec abside carrée se raccordant diagonalement au sanctuaire. Longueur, 11 mètres ; largeur, 6 mètres ; les bas-côtés ont été détruits au siècle dernier. Hauteur, 10 mètres au chœur et 10 mètres 50 au plafond de la nef. Les voûtes ogivales d'une partie de la nef, du chœur et de l'abside reposent : au chœur, sur deux gros piliers avec chapiteaux ornés de feuillages, de palmettes et de crochets ; et, aux angles du mur qui rejoint l'abside, sur des piliers dont les chapiteaux ont des têtes d'animaux et des monstres grimaçants. Portail moderne sans caractère. Clocher sur le chœur, à double arcade pour les cloches et recouvert d'un entablement. Pierres tombales des XVe et XVIe siècles, avec des effigies et des inscriptions concernant la famille de la maison d'Hédouville. Fonts dont la cuve carrée, abattue aux angles et sculptée en feuillage, repose sur un fût.

Mont-Notre-Dame, *Mons Beatæ Mariæ Magdalenæ*, *Beata Maria Magdalena in monte*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Haches et couteaux en silex, trouvés par des laboureurs. — ÉPOQUE ROMAINE : Médailles en or de Justinien, trouvées aussi en cultivant la terre. — ÉPOQUE MÉROVINGIENNE : *Saurèle* ou le *Sauriacicum* de Grégoire de Tours. Dans la cour de la ferme du bas, cimetière dans lequel on a trouvé une marmite et un petit ciboire en étain. — MOYEN-AGE : Collégiale élevée au commencement du XIe siècle et qui portait, comme

celle de Vezelay, le nom de sainte Marie-Magdeleine, ce qui a fait oublier le nom primitif de *Saurèle, Sauriacicum*; il ne reste, de cette antique construction, qu'une partie de la confession ou crypte qui était demi-circulaire et voûtée en arêtes. Les voûtes reposaient sur de gros pilliers carrés, trapus, ornés de chapiteaux curieux, ainsi qu'on peut le voir par ceux qui restent et par celui que donne M. le baron Taylor dans son grand ouvrage sur la Picardie. Sur ses débris fut élevée, au XIIIe siècle, dans le style de la cathédrale de Soissons, l'église collégiale dont il ne reste plus aujourd'hui que la nef, les collatéraux et toute la partie basse du portail ou de la façade occidentale. Plan autrefois en forme de croix latine, mais rectangulaire depuis la destruction du chœur, du transept et de l'abside. Longueur de ce qui reste 31 mètres 20; largeur avec les collatéraux, 15 mètres 80, qui se divise ainsi : collatéral de droite, 4 mètres; collatéral de gauche, 3 mètres 75. Nef, 8 mètres 05. Les trois premières travées de la nef sont plafonnées en planches, et les trois travées supérieures, servant aujourd'hui de chœur, sont voûtées en ogives et portent 21 mètres 60 de hauteur. Les collatéraux, également voûtés en ogives, ont 9 mètres de haut. Cette église a été pillée et dévastée en 1355 par les Anglais, brûlée en 1558, puis une seconde fois en 1576, ce qui obligea de supprimer la partie supérieure du chœur et de l'abside en 1616. L'année suivante, 1617, un nouvel incendie fit de grands ravages et les voûtes principales s'écroulèrent en 1642. Les réparations de charpente et de couvertures à peine terminées, les habitants se réfugièrent, pour échapper aux guerres de la Fronde en 1650, dans les tours de cette église qui fut encore une fois dévastée et brûlée. Réparée en 1659, elle eut aussitôt à subir les ravages d'un ouragan qui détruisit tous les vitraux.

Ce n'est plus aujourd'hui qu'un monument mutilé, dont les fenêtres et les roses sont défoncées, les tours rasées jusqu'au premier étage et noircies par les flammes, la nef disloquée et les voûtes déprimées. Le sanctuaire et le transept, qui étaient carrés aux extrémités, sont maintenant en culture. Il n'en reste que les deux pans de mur tenant aux collatéraux et offrant encore, dans leur partie supérieure, les ruines d'une magnifique galerie qui faisait extérieurement le tour de l'église. On y trouve une épitaphe latine, en vers, sur une dalle placée au travers de la galerie et dont les extrémités sont engagées dans les murs. Provenant de l'église primitive et placée là postérieurement, elle contient l'éloge suivant du doyen Thomas, qui vivait en 1140 :

Est homo vermis, humus est, et mundi gloria fumus,
Et presens vita transit ut umbra cita.
Pes tutela, manus cleri fuit iste decanus,
Pauperis et baculus, quem tegit hic tumulus.
Cum nulli sensus mortem demat neque sensus
His Thomas nituit, qui tamen ecce ruit.

La nef et les collatéraux, gravement endommagés, se rattachant au portail par une construction moderne, sont éclairés par des fenêtres géminées, encadrées de tores et surmontées d'une rosace à six lobes. La partie voûtée, qui forme actuellement le chœur et le sanctuaire, est soutenue par quatre grosses colonnes cylindriques cantonnées de colonnettes et supportant les formerets, les doubleaux et les arcs d'ogives de la voûte ; elle est séparée de ce qui sert aujourd'hui de nef par un gros mur de soutènement élevé au XVIIe siècle, donnant passage, au milieu, par une baie en ogive. A ce mur finit l'ancienne voûte ogivale; mais toutes les colonnes qui séparaient la nef des bas-côtés existent encore et soutenaient une magnifique galerie

ou triforium, dont il reste une partie. Ces colonnes ou piliers sont de forme cylindrique, flanquées par-devant d'une colonnette plus petite et ornées de chapiteaux boutonnés, déchiquetés et taillés à vif. Les murs goutereaux des nefs latérales présentent, à l'intérieur, des arcades aveugles séparées par des piliers cylindriques engagés. Les grandes arcades ou travées qui mettent les différentes parties de l'édifice en communication sont surhaussées ou à tiers-point, suivant les exigences de la construction. On a suivi la même règle pour l'entre-colonnement du triforium. Les arcs-doubleaux des bas-côtés, formés de deux tores séparés par une pente anguleuse, reposent, ainsi que les nervures, arcs d'ogives et les formerets, sur de grosses colonnes cylindriques à peine engagées dans le mur. — Plusieurs évêques ont été inhumés dans cette église. Débris de pierres tombales servant de pavage. La façade occidentale ou le grand portail donnant entrée dans la nef, est accompagnée de deux autres plus petits qui conduisent, par une large baie ogivale, dans les collatéraux et dans la partie basse des tours qui est d'environ 6 mètres carrés. Dans la partie inférieure de ces trois portails règnent encore des arcades simulées ornées de fleurs, de crochets épanouis, de feuilles de vigne et de raisin. La porte principale est divisée par un trumeau central auquel est adossée une colonnette; les voussoirs sont formés par de simples tores surmontés d'une guirlande de clochettes et de campanules. Toute cette façade occidentale a une grande analogie avec celle de la cathédrale de Soissons. Au dehors, les collatéraux et ce qui reste du transept sont soutenus par des contreforts qui se projettent jusqu'à la corniche ou frise faisant le tour de l'église et ornée de guirlandes et de crochets. L'entablement qui surmonte les trois portiques de la façade est orné de feuillages, ainsi que la frise qui se trouve autour de la

nef et des murs goutereaux des bas-côtés ; les grands murs des transepts qui tiennent aux nefs sont encore garnis d'arcades bouchées en ogives, sur colonnettes et chapiteaux à feuillages. Quoique dans un triste état de dégradation, ce monument qui sert aujourd'hui d'église paroissiale a été classé, dans ces dernières années, au nombre des monuments historiques de la France. — L'ancien château du Mont-Notre-Dame, qui avait servi de *gîte* aux Rois de France et aux Évêques de Soissons, fut brûlé et démoli, comme l'église, en 1568, par les Huguenots qui voulurent s'en emparer. Solidement bâti sur la colline, près de l'église, il était flanqué de quatre grosses tours au milieu desquelles s'élevait un donjon qui les dominait. Il est remplacé aujourd'hui par un château moderne bâti au siècle dernier avec une partie des anciens matériaux. Les murs de clôture du château renferment aussi des pierres sculptées provenant des débris de l'église.

Mont-Saint-Martin, *Mons Sancti Martini*. — ÉPOQUE ROMAINE : Chemin militaire de Fismes à Compiègne. — MOYEN-AGE : Eglise autrefois paroissiale de Saint-Martin ; XVe siècle; il n'en reste que l'abside et une petite partie du chœur. Plan de forme rectangulaire terminé par l'abside à trois pans ; longueur, 9 mètres 50; largeur, 5 mètres ; hauteur, 5 mètres 60 à la naissance des voûtes en bois accolées à la toiture. Peintures murales encore visibles sous le badigeon. Portail moderne supportant le clocher. Au dehors, quatre contreforts à l'abside; les deux du chevet sont ornés de petites niches, style de la Renaissance, contenant des saints. Devant ces débris qui ne sont plus qu'une chapelle entourée de broussailles et servant de magasin, on remarque les ruines des anciens murs de l'église qui a été démolie.

Paars, *Pareciacum*, *Paarciacum*. — ÉPOQUE ROMAINE : Epée gallo-romaine trouvée dans un champ. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Nicolas, autrefois Notre-Dame ; XIIIe siècle, sauf le bras du transept de gauche qui a été remanié au siècle dernier. Plan en forme de croix latine ; longueur, 27 mètres 50, y compris l'abside ou chevet carré de 6 mètres 50 ; largeur à l'abside 5 mètres 10 ; 19 mètres 50 au transept et 12 mètres 50 à la nef, y compris les collatéraux ; hauteur à l'abside, au chœur et au transept, 9 mètres 20 ; à la nef, 10 mètres 30 ; mais il existe encore au-dessus du plancher 2 mètres aux murs goutereaux, ce qui la porte à douze mètres 30 ; hauteur du collatéral de droite, 3 mètres 45, et 3 mètres 60 pour celui de gauche. L'abside, le chœur et les bras du transept sont voûtés en ogives ; plancher droit à la nef, sur poutres et solives, avec moulures aux angles ; les collatéraux ont aussi un plancher. Les deux piliers cruciformes du chœur et ceux de l'abside reçoivent les arcatures du chœur qui reposent sur des chapiteaux en tailloirs ; les piliers cylindriques engagés dans les encoignures de l'abside et des bras du transept reçoivent également les nervures qui leur sont propres ; les piliers barlongs de la nef, ainsi que les piliers cruciformes du chœur, sont flanqués chacun de quatre colonnettes jusqu'à la hauteur de leurs chapiteaux en tailloirs et reçoivent les arcades brisées des trois travées de la nef ; au-dessous de ces arcades se trouvent des baies cintrées. Un seul des chapiteaux de la nef est sculpté et porte un cep de vigne avec ses raisins. Peintures murales, entre les fenêtres de la nef, représentant les apôtres. Peintures murales sous le badigeon. Plusieurs pierres tombales. On remarque dans le cimetière, autour de l'église, des mausolés de saints finement modelés et qui s'adaptaient à des niches encore engagées dans le mur latéral de droite et dans le mur du chevet. Portail à pignon à l'ouest,

au milieu duquel se trouve une porte ogivale surmontée d'une fenêtre extradossée de même style. Clocher quadrangulaire sur le chœur, terminé par un toit à quatre pans, percé sur chaque face de fenêtres géminées à plein-cintre et surmontée de fenêtres jumelles en ogives; doubles contreforts aux angles, à l'abside, au transept, au portail, etc. L'ornementation a beaucoup d'analogie avec l'église Saint-Yved de Braine. Dans le cimetière, croix en pierre, fût prismatique avec chapiteau corinthien.

Perles, *Perlæ.* — ÉPOQUE CELTIQUE : Tombelle dont les formes coniques se dessinent au loin sur la crête de la montagne qui domine l'ancienne voie romaine ou route royale de Soissons à Reims, et attire les regards du voyageur. Il a été découvert, dans les fouilles qu'on y a faites, de nombreux cadavres et des instruments en silex qui prouvent que cette tombelle est un monument gaulois. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Notre-Dame ; fin du XIIIe siècle, sauf des remaniements au portail et aux murs goutereaux de la nef. Plan de forme rectangulaire, avec abside carrée ; longueur, 22 mètres; largeur, 4 mètres à l'abside, 6 mètres 50 à la nef ; hauteur, 5 mètres 75 à la naissance de la voûte en ogives du chœur et de l'abside ; 6 mètres au plancher droit de la nef. Les arceaux de l'abside reposent sur des pierres d'appuis sculptées en zigzags. Deux piscines, dont une en haut du mur de la nef à gauche, et l'autre à droite de l'abside. Une baie en ogive de chaque côté de l'abside et une autre fermée derrière l'autel. Six baies en ogives à la nef et deux à plein-cintre au portail. Peintures murales du XVIe siècle sur les murs de la nef. Statue de la Vierge assise avec la robe semée de fleurs d'or. Dans le chœur, pierre tumulaire de Jean Lemoine, laboureur, et de Blanche Cellier, sa femme, avec leur effigie et

l'inscription suivante : « Cy gisent honnestes personnes » Jehan Lemoine, laboureur à Perles, lequel décéda le » xe jour de septembre MVcXXXV, et Blanche Cellier sa » femme, qui décéda le XXIIIe jour de mars MVcIIII et III. » Priez Dieu pour leurs âmes. » Clocher quadrangulaire sur le chœur avec toit à quatre pans.

Presles-la-Commune, *Preslæ in Communia.* — ÉPOQUE CELTIQUE : Tombelles, creutes au hameau des Boves. — ÉPOQUE ROMAINE : Amphore découverte en 1841, déposée au Musée de Laon. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale autrefois dédiée à saint Pierre et placée maintenant sous l'invocation de Notre-Dame, depuis qu'on y a réuni l'église du hameau des Boves, dédiée à la Sainte-Vierge ; fin du XIIe siècle pour le bas de la nef démoli ; XIIIe pour le chœur, le sanctuaire et le transept; XIVe pour le porche latéral et les deux chapelles dites de Raoul de Presles, l'une de la Sainte-Vierge, l'autre de Saint-Nicolas, élevées en 1312; XVe siècle pour les bas-côtés, les fenêtres du transept et celles du sanctuaire ; remaniements postérieurs dans diverses parties de l'église. Plan en forme de croix latine, avec abside ou édicule carré au fond du sanctuaire; longueur 22 mètres, y compris l'abside ; largeur, 10 mètres et 18 mètres au transept ; hauteur, 7 mètres 50 partout. La nef, le chœur et l'abside voûtés à plein-cintres ; transept en ogives, dont les arceaux reposent sur de gros piliers cylindriques entourés de colonnes engagées avec chapiteaux ornés de feuillages, de figures et de crochets ; la seule travée de la nef qui reste est à plein-cintre ; les autres, de même forme, ont été en grande partie démolies au XVIIIe siècle et confondues dans des bâtiments agricoles. Les fenêtres du transept et celles du fond de l'abside sont du style flamboyant ; celles des côtés de l'abside sont ogivales ; l'arc triomphal qui conduit du chœur à

l'abside est à plein-cintre. Il se trouve, à l'extrémité gauche du transept, deux statues en pierre, couchées, de grandeur naturelle, représentant Raoul de Presles et Jeanne Chastel sa femme, encore ornées de quelques restes de peintures dans les plis des vêtements. On remarque aussi deux curieux tableaux, dessus d'autel, l'un au bras droit du transept et représentant la décollation de saint Jean, avec la signature de Barthélemy de Laon et la date de 1765; l'autre au bras gauche du transept, représentant le martyre de sainte Irène (?), avec la date de 1769 et la signature de Menageot, ami de Barthélemy. Au maître-autel, un grand tableau du siècle dernier, représentant l'Assomption. De chaque côté, deux beaux anges sculptés en bois doré. Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, avec fenêtres jumelles à plein-cintres sur chaque face, remanié postérieurement. Une porte latérale du XIV[e] siècle bâtie aussi, dit-on, par Raoul de Presles, conduisait dans les bas côtés démolis et se trouve aujourd'hui dans la cour de la personne qui possède le bas de la nef. — ÉPOQUE MODERNE : Dans le milieu du village, sur le bord du chemin, restes d'une maison du XVI[e] siècle, avec une tour en encorbellement à l'angle de deux rues.

Quincy, Quincy-lès-Braine, Quincy-sous-le-Mont, *Quinciacum ad Branum*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Outils en silex travaillé, trouvés dans le *diluvium*, au lieudit les Deux-Ormes, et conservés à Limé par M. de Saint-Marceaux. (Voir la notice publiée dans la *Revue archéologique*, avril 186›). — ÉPOQUE ROMAINE : Voie romaine du Pont d'Ancy à Soissons, appelée la *Creuse-Voye* ou le *Chemin des Dames*; 700 médailles trouvées au Pont de Pierre dans des substructions découvertes en 1849. — MOYEN AGE : En face du château, substructions d'une charmante église du XIII[e] siècle, voûtée en

partie, avec une nef et des collatéraux ; clocher sur la nef ; elle fut interdite et démolie en 1808, et ses matériaux ornés de peintures et de sculptures, que l'on rencontre à chaque pas dans les villages voisins, ont été vendus pour réparer le clocher de l'église de Jouaignes. Il existe encore, chez un habitant, une dalle en marbre portant l'inscription de maître Wallier, prêtre-curé de Quincy, natif de Blanzy et mort, âgé de 67 ans, le 25 mai 1668. — ÉPOQUE MODERNE : Château du XVIe siècle, qui tient aujourd'hui à la ferme et sert de bâtiment d'exploitation agricole ; la plupart des pièces du rez-de-chaussée sont voûtées en ogives dont les arcs sont engagés dans le mur ; une belle tour octogone, élevée sur la façade du midi et recouverte en dôme, conduit, par un large escalier, dans les appartements supérieurs et se termine par une pièce percée d'une baie sur chaque pan et garnie d'une fort belle cheminée renaissance. On y pénètre par une porte de même style. Une petite tourelle en poivrière, engagée dans cette tour, mène aux combles. Dans la cour de la ferme se trouve un colombier datant de la même époque que le château et représentant une tour avec toit conique ; la partie inférieure est à pans et les deux étages supérieurs, séparés par un fort bandeau, sont en arêtes et en spirales.

Révillon. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Hilaire ; fin du XII[e] siècle pour les chapelles latérales et une partie de l'abside ; XIII[e] siècle pour le reste ; plan autrefois de forme rectangulaire et aujourd'hui, par suite de la destruction des bas-côtés, en forme de croix latine, avec abside et chapelles absidales à trois pans. Longueur, 16 mètres ; largeur, 4 mètres 30 à l'abside, 5 mètres à la nef. La chapelle absidale de gauche a 5 mètres 30 de long et 3 mètres 50 de large ; celle de

droite, 5 mètres 50 de long et 4 mètres de large. Hauteur, 6 mètres pour la partie voûtée, et 6 mètres 10 pour le plancher droit de la nef. Voûtes en ogives au chœur, au transept, à l'abside et aux chapelles absidales. Trois travées en ogives bouchées depuis la suppression des collatéraux de la nef. Portail à plein-cintre à la façade en pignon qui a été remanié au siècle dernier. Fonts du XIIIe siècle, avec feuilles aux quatre angles du calice. Débris de vitraux du XVe siècle. Tombe en marbre noir placée dans le chœur de l'église, portant l'inscription suivante : « Cy gist dame Nicole de Creille, » en son vivant vefve de fev messire François de Hé- » douville, chevalier de l'ordre du roy, m^e d'hostel de » sa maison et cons^{er} en son coseil privé, m^e de camp » d'un régiment apointé, seig^r de d'Evillon, Serval, » Merval, le Goda et Minocourt, laquelle décéda le 12e » octobre 1645. » — « Cy gist aussi messire Théodore » d'Hédouville, chevallier seigneur d'Erevillon, Serval, » Merval, fils de François d'Hédouville, décédé le 14 avril » 1692. Priez Dieu pour son âme. » — Croix en bois, sculptée. Bénitier portatif du XVe siècle, avec une croix sur l'ance. — ÉPOQUE MODERNE : Restes du château des seigneurs de Revillon, fin du XVIe ou commencement du XVIIe siècle ; à l'est, tour octogone, terminée en poivrière, servant d'escalier au bâtiment principal. Porte cintrée à la façade ouest, entre deux colonnes ioniennes, et surmontée d'un fronton dans le tympan duquel est un écusson aux armes des seigneurs, couronné d'un casque. Il existe aussi sur cette façade des fenêtres carrées à meneaux et traverses avec frontons et armes. A un bâtiment du midi, dit Galetas, se trouve, sur un perron, une porte avec piliers et chapiteaux renaissance.

Saint-Mard-la-Commune, *Sanctus Medardus*

in communia. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Médard ; XIIIe siècle. Plan en forme de croix latine avec abside à cinq pans et à deux travées ; à l'imitation de l'église Saint-Remi de Reims, l'architecte de Saint-Mard a construit le bras droit du transept plus long que celui de gauche. Longueur, 29 mètres, y compris l'abside de 7 mètres ; largeur, 6 mètres à l'abside, 15 mètres 80 au transept, 12 mètres à la nef, y compris les collatéraux ; hauteur, 9 mètres 20 partout et 6 mètres 40 aux bas-côtés ; fenêtres et voûtes en ogives ; clefs de voûtes sculptées remarquables. Nef à trois travées ogivales supportées par des colonnes cylindriques dont les chapiteaux sont ornés de plantes fluviales. Les quatre piliers carrés du chœur et de l'abside, flanqués de colonnes et de colonnettes engagées, sont remarquables par leur forme et les sculpture de leurs chapiteaux. Les nervures diagonales de la voûte du sanctuaire retombent sur des figures pleines d'expression ; d'un côté, un groupe de trois têtes dont l'une, rongée par le serpent de l'envie, offre un caractère énergique de douleur et de souffrance ; de l'autre côté, un masque de la bouche duquel sortent deux branches qui vont soutenir les deux nervures secondaires de la voûte. Façade occidentale en pignon, dont une partie a été remaniée postérieurement. Au milieu se trouve le portail à plein-cintre surmonté d'une fenêtre géminée en ogives et d'un quatre-feuilles. Le portail latéral du bas-côté de droite est surmonté d'un fronton en ogive porté par des colonnettes à feuillages aux chapiteaux. La partie de ce qui reposait sur l'architrave et que l'on voyait encore il y a peu de temps, était ornée de quatre arcatures surmontées de pignons garnis de crochets et fleurons, et dans chacune desquelles était un sujet sculpté, mais très-endommagé. On y distinguait un évêque et trois enfants dans une cuve baptismale, une conjuration

de l'esprit malin, une consécration d'autel et une apparition de Jésus à Magdeleine. Au-dessus et au milieu de ces arcatures devait se trouver une statue, car on voit encore le cul-de-lampe qui la portait et, à la brisure de l'ogive, un dais au-dessus de la tête. De chaque côté se trouvaient deux anges, tenant chacun un flambeau ; toute la partie de ce fronton, entre l'arc ogival, a été démolie depuis deux ans et malheureusement remplacée par des pierres taillées. Fonts en pierre sculptés, du XIIIe siècle. — Clocher sur le chœur, quadrangulaire et à bâtière, avec baies à plein-cintre. — Outre le fronton dont nous venons de parler, les seules mutilations qu'ait eu à subir cette église sont la suppression des chapelles latérales ou absidales de forme demi-circulaire. Dans ce qui reste de celle de gauche, à l'extérieur, on voit une figure royale et des fleurs-de-lys peintes. Pierre tombale de Renaut de Mailly, curé, mort en 1677. Ce monument presque complet, du XIIIe siècle, pourrait servir de type pour une église de village.

Saint-Thibault, *Sanctus Theobaldus*. — MOYEN-AGE : Ruines d'une église romane fondée pour le service du prieuré de Saint-Thibault dans la seconde moitié du XIe siècle ; elle fut élevée par les largesses des membres de la famille des seigneurs de Bazoches, parents de saint Thibault, et appartenait tout d'abord à un chapitre de clercs séculiers, puis en 1080 à des religieux de Marmoutiers auxquels succédèrent, au XVIIe siècle, les Bénédictins anglais de Paris, qui la gardèrent jusqu'en 1793. Elle servit aussi d'église paroissiale sous la dédicace de saint Nicolas. Son plan, d'après les fondations que nous avons mises à nu, était en forme de croix latine, avec abside et chapelles absidales demi-circulaires. Le transept, qui existe encore, sert de grange pour la partie du chœur, de remise au bras

gauche et d'écurie au bras droit. Le portail, les bas-côtés, ainsi que l'abside et les chapelles absidales, sont démolis et disparus. Il ne reste plus de la nef, autrefois à cinq travées plein-cintre, que la partie basse jusqu'aux chapiteaux, de trois travées à droite et deux à gauche. Le portail ou vestibule était de la largeur de la nef principale et laissait en saillie les deux collatéraux. Longueur, 45 mètres, y compris le vestibule de 6 mètres et l'abside de 4 mètres 60; largeur à l'abside 5 mètres 50, au transept 24 mètres 10, à la nef 15 mètres, y compris les collatéraux. Nous ne pouvons donner la hauteur qu'aux travées du chœur et des bras du transept qui est de 10 mètres. Arcades et fenêtres plein-cintre partout; sculptures d'une grande originalité aux chapiteaux des piliers qui restent à la nef. A droite du transept, oratoire voûté en berceau, 7 mètres de long sur 3 mètres 10 de large et 4 mètres 75 de haut. Crypte sous la partie supérieure de l'église et à moitié bouchée par une forte muraille. On y descend par un escalier prenant naissance dans l'ancien presbytère. Au dehors, l'entablement du transept à gauche est presque entièrement conservé et porte, à la naissance du pignon, des modillons formés de têtes d'hommes et d'animaux, séparées par des formes ovales de câbles ou de bâtons rompus. Il ne reste plus, à l'entablement du transept de droite, que des débris de même style; restes de peintures et de légendes en lettres gothiques sur les chapiteaux et sous les arcades des travées.— Près du transept, à gauche, un bâtiment que l'on apelle le presbytère et qui semble appartenir, par les machicoulis de son entablement, au XIVe ou au XVe siècle. — A droite de l'abside, château ou ancien prieuré, composé d'un vaste corps-de-logis, flanqué à l'est de deux tourelles élancées, sur encorbellements et terminées en poivrières. Quelques masques et des langues

grimaçantes décorent les contours de cet encorbellement. La façade principale a subi des remaniements à diverses époques et on remarque, dans la fenêtre au sud, des traces des XIIIe et XVIe siècles. Des pavés émaillés du XIIIe siècle et des planchers ornés de dessins en couleur représentant des volutes et des enroulements, des fruits et des feuilles, viennent d'être démolis et les débris en sont conservés au château de Limé. Sous ce bâtiment et s'avançant dans la cour, se trouvent encore aujourd'hui trois étages de caves superposées. L'étage supérieur, qui servait de cellier, fut remanié dans les siècles derniers. Les chapiteaux des colonnes qui supportaient les voûtes de cette pièce sont ornés de feuillages et de crochets paraissant appartenir au XIIIe siècle. Sous cette pièce se trouve une cave de la même superficie, donnant entrée, par un bel escalier, à un souterrain très-profond dit Oubliettes, à quatre bras et voûté en berceau, s'allongeant sous la cour. — En avant et près de l'église, dans un bâtiment occupé par la ferme, ayant 23 mètres de long sur 10 de large, se trouve une ancienne grange ou restes d'un bâtiment du prieuré qui montre, à l'extérieur à gauche, deux entrées bouchées dont les voussoirs de l'archivolte sont décorés de calices et de tulipes. Dans un clocheton accolé à ce bâtiment et élevé sur l'ancien pilier du portail se trouve une cloche qui sert à la commune et qui porte que l'ancien clocher et la nef ont été incendiés et détruits, par le feu du ciel, le 13 août 1667. — L'église de Saint-Thibault fut presqu'entièrement démolie en 1842 ; les matériaux, vendus au profit de l'église de Bazoches, servirent à la construction d'un chemin et à élever une bergerie sur l'emplacement du bas-côté gauche. Sans le zèle d'un vigilant archéologue de la contrée, M. Mazure, il n'en resterait plus aucune trace.

Serches, *Serchia*, *Sercia*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Crépin et Saint-Crépinien ; fin du XII[e] siècle pour le chœur, la nef, le clocher et une partie de la façade ; fin du XV[e] siècle pour l'abside ; les collatéraux ont été remaniés postérieurement. Plan de forme rectangulaire avec abside à cinq pans ; le collatéral de gauche fait légèrement saillie en face du chœur. — Longueur, 27 mètres, y compris l'abside de 8 mètres de long ; largeur à l'abside 5 mètres 80, à la nef 12 mètres 25 ; hauteur, 6 mètres 60 aux voûtes en ogives, sauf les bas-côtés qui sont en planches. Les arceaux de ces voûtes retombent sur des culs-de-lampes engagés dans le mur. Autel de style Louis XV, en bois sculpté et doré, représentant la descente de Jésus-Christ, le sacrifice d'Abraham, les disciples d'Emmaüs, etc., et surmonté d'un très-beau tabernacle, provenant l'un et l'autre de l'église Notre-Dame-des-Vignes de Soissons. Dans le chœur, seize stalles de la même époque en bois de chêne mouluré avec accoudoirs. Trois travées plein-cintre conduisent de la nef dans les bas-côtés. Les fenêtres de l'abside se composent de deux ouvertures en lancettes encadrées dans une plus grande à plein-cintre et surmontée d'une rosace au-dessus du meneau. Fonts romans et débris de vitraux. Dans la façade, on voit encore les restes d un porche, et le portail conserve une pierre d'attente ou corbeau sculpté qui servait sans doute à porter une statue. — Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur, avec fenêtres à plein-cintres encadrant une autre fenêtre dont l'archivolte se compose d'un angle entre deux quarts de ronds. — Cette église se trouve aujourd'hui en contre-bas de 1 mètre 50. Au hameau de Dhuisy existait un château du XVI[e] siècle, converti depuis en ferme et dans lequel se trouvait une chapelle aujourd'hui en ruines. MONT DE SOISSONS : Ancien couvent converti en une

ferme qui appartenait, avant la Révolution, à la Commanderie de Maupas, de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (Templiers); elle consistait, entre autres bâtiments, en un corps-de-logis, une chapelle et une grange, le tout fermé par une muraille soutenue par des contreforts et datant, en plusieurs endroits, du XIIe au XIIIe siècle. Le principal corps-de-logis, qui remonte à la même époque, est de forme quadrangulaire, portant 19 mètres de long sur 9 mètres 35 de large. Les baies sont en ogives et une voûte du XVIe siècle sépare le rez-de-chaussée des pièces supérieures. Des contreforts avec larmiers soutiennent les murs de cette construction. — La grange principale, de 45 mètres de long sur 16 mètres de large, est séparée au milieu par deux rangées de dix piliers carrés qui montent jusqu'au toit. Des contreforts soutiennent les murs gouttereaux en face des piliers. Sur chacun des pignons, deux contreforts, qui s'élèvent jusqu'à la hauteur des piliers, soutiennent également cette partie de la grange à blé. Au nord de cette grange se trouve un bâtiment moins élevé, de même style, ayant 14 mètres sur 18, et servant de grange à avoine. Ces anciens bâtiments, d'une solidité à toute épreuve, sont couverts en chaume. — Près du corps-de-logis qu'habite aujourd'hui le fermier se trouve une chapelle fort curieuse du XIIIe siècle; plan de forme rectangulaire terminé par un chevet à sept pans; longueur, 21 mètres; largeur, 7 mètres; hauteur des murs, 10 mètres 75. On ne remarque aucune trace de voûtes en pierres, mais des échancrures dans le haut du mur font supposer un plancher en bois sur entraits. Les piliers au dehors et au dedans sont de grosses colonnes cylindriques engagées dans le mur et flanquées de colonnettes également engagées. Elles sont surmontées de chapiteaux corinthiens d'une sculpture très-fine et très bien fouillée. Les gros piliers, aux



angles de la façade principale, sont d'une ornementation remarquable et supportent avec leurs chapiteaux, à 6 mètres de hauteur, des contreforts à larmiers qui s'élèvent jusqu'à la naissance du pignon. Toutes les fenêtres placées entre les contreforts sont ogivales. L'archivolte du portail en ogive est supportée par des colonnettes dont les chapiteaux sont du même style que les précédents. Le tympan renferme une niche ogivale supportée par un corbeau. Les parois du mur de cette façade sont garnies de fleurs à quatre pétales finement sculptées et renfermées dans des compartiments. Ce monument, qui sert aujourd'hui d'écurie pour les chevaux de la ferme, était, par sa construction et son ornementation, l'un des plus beaux types de chapelles au XIIIe siècle. On rencontre à chaque pas, dans la cour ou dans les environs, des chapiteaux, des fûts de colonnes, des gargouilles provenant de cette chapelle et qui sont exposés à une destruction inévitable. Dans la partie occidentale de cet ancien couvent, derrière les bâtiments modernes, se trouvent des souterrains voûtés et en ruines, qui doivent remonter à la fondation de cette commanderie et que l'on doit bientôt déblayer.

Sermoise, *Sermesia*. — ÉPOQUE ROMAINE: La grande voie de Milan à Boulogne traversait ce village; on remarquait encore, l'année dernière, la construction de cette voie dans des trous préparés pour des plantations d'arbres. — MOYEN-AGE: Eglise paroissiale de Saint-Remy; fin du XIIe siècle pour le chœur et une partie du transept; XIIIe siècle pour la chapelle et le bras droit du transept; XVe siècle pour l'abside et le bras gauche du transept; XVIe siècle pour les murs gouttereaux des collatéraux. Plan en forme de croix latine; longueur, 33 mètres, y compris l'abside de 6 mètres; largeur, 18 mètres au transept, 14 mètres à la nef, y compris les

collatéraux ; hauteur, 8 mètres à l'abside, 9 mètres au chœur, 12 mètres à la nef voûtée en bois, 6 mètres 50 au bras droit du transept et 6 mètres à celui de gauche. Abside à cinq pans et à une travée avec fenêtres ogivales. Le transept à droite est voûté en ogives, les arcs reposent sur des piliers flanqués de colonnettes et ornés de chapiteaux sculptés. On remarque, enfoncées dans le mur sud de ce transept qui sert aujourd'hui de sacristie, deux arcades brisées ayant servi de tombeaux. Les fenêtres flamboyantes de l'abside, du transept et des collatéraux possèdent de superbes vitraux de couleurs représentant des sujets religieux et historiques des XVe et XVIe siècles. Il existe aussi, dans le bras gauche du transept, un cul-de-lampe dont la sculpture représente un sujet historique. Clocher quadrangulaire avec toit à quatre pans, percé d'une fenêtre plein-cintre géminée sur chaque face. Celle du couchant est cachée par la surélévation du toit de la nef ; celle du levant a été refaite ; modillons à la corniche du clocher. La porte en anse de panier, de la façade principale, remaniée au XVIe siècle, est surmontée d'une rose et flanquée de deux contreforts. Dans le pilier de droite se trouve incrustée une pierre avec figure, portant l'inscription funéraire de Jehan Toupet et Laurence Mittelette sa femme, lequel Jehan est décédé le 2 février et ladite Mittelette le 14 septembre 1548. Sur le fronton de cette inscription se trouve gravé au trait, de chaque côté d'une croix, Jehan Toupet avec ses quatre fils agenouillés, et Laurence Mittelette sa femme, avec ses cinq filles également agenouillées. Cette église eu tà subir de grandes réparations en 1848.

Serval, *Servallis*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Remi ; XVe siècle, sauf quelques parties remaniées au siècle dernier; plan de forme rectangulaire

avant la destruction du bas-côté de gauche ; longueur, 17 mètres ; largeur, 14 mètres au transept, 4 mètres 75 à la nef; hauteur, 6 mètres 75 à la voûte du sanctuaire, 6 mètres 35 au bras du transept et au plancher droit de la nef. Voûtes en ogives avec arêtes à la partie supérieure ; fenêtres de style flamboyant ; trois travées bouchées à cintre brisé à la nef, reposant sur des piliers carrés à tailloirs et sans sculptures ; trois baies cintrées aux murs gouttereaux de la nef. Pierres tombales et débris de vitraux du XVIe siècle. Fonts octogones en forme de calice sans sculpture. Façade à pignon avec porte et fenêtre ogivales. Porte latérale à droite et sacristie moderne attenante au bras du transept. Tour cylindrique avec toit en pyramide et tenant au transept à gauche pour monter dans les combles ; clocher sur le chœur à deux arcades à jour pour les cloches, couronné d'un entablement en chaperon.

Tannières, *Tanneriæ*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Notre-Dame ; XIIIe siècle pour le chœur et le sanctuaire ; XIVe pour la nef; plan autrefois en forme de croix latine, maintenant rectangulaire par suite de la suppression des bras du transept ; longueur, 21 mètres 50; largeur à l'abside carrée et au chœur, 6^m 45, et à la nef, 6 mètres 95 ; hauteur de l'abside et du chœur, voûtés en ogives, 9 mètres ; de la nef à plafond plat en bois, 5 mètres 65. Les nervures sont supportées par des piliers cylindriques, flanqués d'autres piliers de même forme, mais plus petits, ornés de chapiteaux à feuillages sculptés ; les travées de la nef à droite, qui donnaient sans doute sur un collatéral aujourd'hui démoli, sont bouchées et surmontées de fenêtres ogivales également bouchées. Le mur de gauche, refait dans les temps modernes, ne laisse aucune trace d'ouverture. A son extrémité, au dehors, se trouve une tourelle qui conduit dans

les combles où est placée la cloche, sous le toit du chœur plus élevé que celui de la nef. Porte latérale à droite et portail principal à l'ouest; l'intérieur est en contre-bas de huit marches. Litres à l'intérieur. Le clocher en bois était sur le chœur, et, dit-on, très-élevé.

Vasseny, *Vasneia*, *Vasnacum*. — ÉPOQUE ROMAINE Restes d'un pont romain sur la Vesle, au lieudit Quincampoix. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Rupert et Saint-Druon ou Drogon; commencement du XIIIe siècle pour la nef, le transept, le chœur et l'abside; XVe siècle pour la tour; le bas-côté de droite a été nouvellement remanié; plan en forme de croix latine, dont les bras sont très-raccourcis, avec une abside à sept pans et un porche sur le devant, de 4 mètres de long sur 3 mètres de large; le bas du collatéral de gauche se termine en obliquant sur le portail; longueur, 27 mètres, y compris l'abside; largeur, 13 mètres 80 au transept, 13 mètres à la nef; hauteur, 8 mètres 50 pour l'abside, le chœur et la chapelle latérale de droite, 6 mètres 25 pour la chapelle latérale de gauche, 7 mètres pour la nef avec plancher; bas-côté de gauche voûté en ogives, à 4 mètres 25 de haut, et celui de droite, plafonné, à 3 mètres 50. — L'abside, voûtée en ogives, est soutenue par des arcs rayonnant sur une clef de voûte en couronne de feuillages et reposant sur de petites colonnes qui divisent son pourtour en travées. Ces colonnettes ont des chapiteaux sculptés dont l'ornementation végétale reproduit des feuilles de lierre, de choux, etc. Elles ont été entaillées pour la pose d'une boiserie sans caractère et sans intérêt. Les fenêtres ogivales géminées avec une rosace à six lobes dans leur tympan, conservent encore des fragments de vitraux en grisaille. — Le chœur est du même style avec les mêmes ornements. Arc triomphal en ogive surélevée; arcades ornées de deux

tores séparées par une plate-bande. Nervures de la voûte reposant sur des faisceaux de colonnes dont les chapiteaux, très-bien sculptés, sont rehaussés de feuillages. Le transept offre le même caractère ; toutefois le bras droit, plus important que l'autre, est d'une architecture plus riche. Dans l'angle sud-est, tourelle dont l'escalier conduit dans les combles ; dans le mur du chœur, restes d'une très-grande rosace bouchée. La nef s'ouvre de chaque côté, sur les collatéraux, par quatre travées en ogives et à plein-cintre. — Au-dessus du maître-autel, tableau donné par l'ancienne comtesse d'Egmont ; et, au-dessus de l'autel du transept de droite, un autre joli tableau représentant la Résurrection, et une statuette de saint Druon. — A l'extérieur, l'harmonie des fenêtres et des contreforts de l'abside produit un très-bel effet. L'entablement des murs gouttereaux et l'archivolte des fenêtres offrent de riches végétations sculptées. Le portail cintré repose sur une corniche ornée de belles et larges feuilles entablées, supportées par quatre gros tores. Tour ou clocher de forme carrée avec double contrefort aux angles à chacune de ses faces, percée d'une large fenêtre jumelle en ogives, et, à l'étage supérieur, de deux baies plus petites accolées et également ogivales, avec corniche et archivoltes ornées des riches végétations de l'abside. Cette tour est recouverte d'un toit à quatre pans découpés à jour et présentant un mélange d'ogives et de petites rosaces ; aux angles, gargouilles en pierres sculptées.

Vauxceré, *Vallis Serentis*, *Vallis Cereris*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Fosse aux Sorciers attribuée aux Druides. — ÉPOQUE ROMAINE : Sur la montagne, au lieudit le Buissonnet ou *ville en butelle* ou *brutelle*, se trouvent des substructions, des débris de tuiles, de briques et des pavages en chaux et ciment. — MOYEN-AGE : Eglise

paroissiale de Notre-Dame; XIIIe siècle, sauf remaniements aux voûtes, au clocher et aux travées du chœur. Plan de forme rectangulaire, avec un bras carré au transept à gauche. Longueur, 25 mètres; largeur, 5 mètres 50 à l'abside, 6 mètres à la nef, 11 mètres au bras du transept; hauteur, 8 mètres 50 au chœur et à l'abside, 8 mètres au transept, 9 mètres à la nef. La nef, le chœur, le transept et l'abside ont été voûtés en ogives; mais des plafonds droits modernes ont remplacé les voûtes et coupé aux deux tiers de leur hauteur les travées de toutes ces parties. Des colonnettes engagées avec des chapiteaux à crochets supportaient les arcs des voûtes. La grande travée du chœur, ainsi que celle du transept, ont été doublées et soutenues par une construction moderne. Trois travées bouchées, à cintres brisés, de chaque côté de la nef, laissent supposer qu'il y avait autrefois des bas-côtés. Au-dessus de ces travées existent des baies de même forme. Au fond de l'abside, derrière l'autel, se trouve une piscine surmontée d'une fenêtre ogivale à meneaux, au-dessus de laquelle se voit un œil de bœuf à six lobes. Fonts en forme de calice octogone, sur un fût cannelé. Façade en pignon avec porche de même forme, renfermant un portail à plein-cintre; l'archivolte, composée de plusieurs tores, est supportée par des colonnettes engagées et ornées de sculptures à leurs chapiteaux. Au-dessus de cette porte, dans le fronton du portail, existe une niche renfermant une Vierge sculptée. — Clocher quadrangulaire et à bâtière sur le chœur; il a été tronqué postérieurement. Fenêtres cintrées sur les faces et trois baies ordinaires aux deux pignons.

Vauxtin, ancien hameau de Paars. — ÉPOQUE CELTIQUE: Creutes ou Boves. — MOYEN-AGE: Chapelle dédiée à sainte Marguerite; XVe siècle, plusieurs parties rema-

niées postérieurement; plan de forme rectangulaire avec abside à cinq pans voûtée en ogives. Longueur, 15m 30, y compris l'abside de 5m 20; largeur, 5 mètres 55; hauteur à l'abside 4 mètres 63; au plafond en bois de la nef, 4 mètres 88. Nervures à la voûte de l'abside retombant sur des supports; cette voûte, en pierres de taille, a été évidemment superposée aux murs après coup. Vingt doubleaux à filets sculptés; trois poutres apparentes à la nef. Crucifix de 1 mètre 30 en bois, sur croix imitant le bois naturel et accompagné de deux statues de même grandeur, l'une de Marie, l'autre de saint Jean, toutes deux d'une bonne exécution. La statue de la Vierge paraît être du XIIIe siècle, et les supports qui la soutiennent du XVIe. Baies ordinaires aux murs gouttereaux; porte latérale au bas de la nef à droite et piscine en ogive à côté. La façade occidentale en pignon avait une porte à plein-cintre aujourd'hui bouchée et surmontée d'un écusson martelé et d'un oculus. Contreforts aux murs de l'abside. Clocher quadrangulaire à flèche sur le chœur et percé de deux baies sur chaque face.

Vieil-Arcy, *Vetus Archeium*. — ÉPOQUE CELTIQUE : Borne trouée qui se trouvait dans la gorge d'une montagne. — ÉPOQUE ROMAINE : Ruines entièrement détruites d'une ancienne forteresse. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Pierre, XIIe, XIIIe et XVe siècles. Plan en forme de croix latine, terminé par une abside romane demi-circulaire; chapelle absidale carrée dans le transept à gauche; longueur, 23 mètres, y compris les trois mètres de l'abside; largeur à l'abside, 4 mètres 25; au transept, 16 mètres 40; à la nef, y compris les bas-côtés, 12 mètres 75; hauteur de l'abside et du chœur, 7 mètres 50; 7 mètres 80 au bras gauche du transept; 7 mètres à celui de droite, ainsi qu'à la nef; 4 mètres au plancher des bas-côtés; arc triomphal en ogive avec

des tores reposant sur de gros piliers barlongs dont les angles sont abattus ; chapiteaux en tailloirs à pans coupés. Les quatre travées de la nef, supportées par des piliers semblables à ceux du chœur, se terminent en ogives. En résumé, l'abside, la nef et la porte de la façade principale sont du XIIe siècle. L'abside en cul-de-four, qui se termine en cintre brisé à l'arc-doubleau qui en supporte la voûte, est éclairée par deux fenêtres à plein-cintre de chaque côté de l'autel. Style flamboyant pour le bras droit du transept. Cuve baptismale en marbre noir, ornée de quatre têtes humaines. Clocher quadrangulaire et à bâtières du XIIIe siècle sur le transept de gauche de la même époque. Façade occidentale en pignon, avec une porte romane et son archivolte à plein-cintre orné de bâtons brisés. Frise au-dessus des fenêtres de l'abside, ornée de masques entremêlés de palmettes et surmontée d'une corniche représentant des plantes, des fleurs enlacées de feuilles, etc. On lit sur une cloche l'inscription suivante :

LAN. M. CCC. LXXVII MELEVA HELVY
L'an mil trois cent soixante-dix-sept m'éleva Helvi (de)
FAME BERTRAN HERBELOT DE LA RAON
femme Bertran Herbelot de la Raon (?)

Villers-en-Prayères. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Médard, fin du XIIe siècle. Plan en forme de croix latine avec abside à trois pans voûtée en ogives ; collatéral moderne à gauche ; longueur, 23 mètres 10, y compris l'abside de 4 mètres 70 ; largeur à l'abside, 5 mètres 30 ; 16 mètres 50 au transept ; 6 mètres à la nef et 4 mètres pour le collatéral, ensemble, 10 mètres ; hauteur : 6 mètres 50 à l'abside ; 5 mètres 30 au transept ; 7 mètres 50 au plancher plat en bois de la nef ; 4 mètres 30 au plancher plat en bois des bas-côtés. — Le tran-

sept de gauche est voûté en ogives comme le chœur et l'abside, et de la même époque; le transept de droite est moderne et voûté en ogives; fonts byzantins en grosse pierre dure; inscriptions tumulaires modernes. Au dehors, sur le chœur, clocher quadrangulaire et à bâtière, percé d'une fenêtre à meneaux extradossée sur chaque face et surmontée à l'orient d'une petite fenêtre cintrée. Façade occidentale en pignon avec un portail en ogive extradossé et surmonté d'une fenêtre de même style.

Ville-Savoie, *Villa sapientiæ*. — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Waast; XIIIe siècle pour le sanctuaire, les chapelles latérales, le mur de la nef et les doubles contreforts du portail; le reste remanié postérieurement. Plan de forme rectangulaire; chevet plat sans abside; la chapelle de gauche rentrant et celle de droite sortant; une nef et un collatéral à droite. Longueur, 13 mètres 75; largeur, 8 mètres 40 au sanctuaire, y compris les chapelles latérales; 9^{m} 10 à la nef, y compris le collatéral; hauteur, 5^{m} 75 au sanctuaire et à la nef, 4 mètres 15 aux chapelles; 2 mètres 75 aux bas-côtés. Voûtes en ogives dans les chapelles et le sanctuaire. A la nef et au bas-côté, plafond droit en bois. Piliers carrés, avec tailloirs aux chapiteaux, pour les deux travées de la nef ainsi que pour le chœur et les chapelles. Pierres tombales dont l'une porte la date de 1403, de dame de Villesavoie, femme de Raoul Collinet. — Cloche de 1715; chapelle du XVIIe siècle. Clocher en flèche sur le chœur. — Restes de l'ancien château-fort des seigneurs de Villesavoie; XVe siècle; plan de forme rectangulaire; longueur, 36 mètres 50 intérieurement; largeur, 24 mètres 50, non-compris les bâtiments qui sont en ruines. Sur la façade ouest et à gauche se trouve un porche de 4 mètres 50 de long sur 6 mètres 50 de

large, qui donne entrée dans la cour par une porte à plein-cintre. A gauche de cette porte se trouve le principal corps-de-logis dans lequel on pénétrait par une tournelle ou échauguette en nid d'aronde et en poivrière, renfermant un escalier; fenêtres à meneaux avec traverses. Ce château, sur un terrain en déclivité, était défendu à l'est, à l'ouest et au sud, par un fossé peu profond, et au nord par un talus élevé. Le corps-de-logis principal qui se trouve à gauche de la façade, ainsi que le bâtiment nord, existent encore, quoique en mauvais état; il ne reste plus que des débris de la partie sud et le grand mur de l'est avec une brèche récente au milieu.

M. le Président lit le discours suivant où il rend compte des travaux de la compagnie pendant l'année 1861 :

« Messieurs,

» Le volume dont j'ai à vous rendre compte ou plutôt à vous rappeler le contenu est frappé, comme tous ceux qui l'ont précédé, au cachet de l'utile. Félicitons-nous de nous être fait une loi de n'écrire que pour constater des découvertes se rattachant soit aux sciences, soit aux antiquités, éclaircir des faits historiques, retracer la vie des hommes qui ont illustré le pays et décrire les monuments dans le but soit de les faire mieux apprécier, soit de les sauver de l'oubli quand ils sont prêts à périr. Si nos volumes ne contiennent pas un grand nombre de pages, ils ont au moins l'avantage de ne pas être remplis de phrases stériles qui ne sont un plaisir que pour ceux qui les font. Applaudissons-nous également d'avoir accueilli dans notre bulletin d'anciens documents et de vieux manuscrits.

» Pourquoi, en effet, ne céderions-nous pas la parole

aux hommes qui nous ont précédés et qui peuvent nous raconter des choses aussi intéressantes que celles que nous dirions nous-mêmes. En agissant ainsi, nous faisons acte de modestie et de bon goût. Notre volume de 1861 renferme, comme plusieurs des précédents, un certain nombre de renseignements tirés de manuscrits plus ou moins anciens.

» Le hasard a fait tomber entre les mains de M. Williot quelques pièces qui nous ont retracé la triste histoire de la destruction de Saint-Jean-des-Vignes. Comment ne pas éprouver un sentiment de profond regret et un mouvement de colère contre les hommes qui vivaient à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, en voyant que la magnifique église de ce monastère a été rasée dans le seul but de tirer quelque argent des matériaux, et sait-on ce qu'a produit la vente de ces pierres vénérables ?.. . 8,000 fr. Il ne paraît pas qu'aucun habitant de Soissons se soit intéressé à ce monument, la gloire de la ville ; c'est un étranger qui seul a élevé la voix, mais en vain, pour le sauver. En 1567, les protestants avaient ravagé et pillé Saint-Jean-des-Vignes ; mais au moins ils avaient laissé l'église debout.

» La Société a déjà publié différents documents relatifs au protestantisme dans le département de l'Aisne ; il faut y ajouter une abjuration que M. Pilloy, membre correspondant, a copiée sur les registres de l'État-Civil de Gandelu. La femme qui abjure, le 31 janvier 1686, n'était-elle poussée à cet acte que par la conviction religieuse ? On est tenté d'en douter, quand on se rappelle que la révocation de l'édit de Nantes porte la date du 22 octobre 1685.

» M. Suin continue à découvrir, dans son étude de notaire, des titres et des pièces qui sont des révélations sur les habitudes des hommes des trois derniers

siècles; une de ces pièces, à propos de poids et de mesures, pose les droits de certains corps de métiers; une autre nous montre qu'en 1582 la justice temporelle de l'Evêché se donnait à bail, moyennant une redevance de 3 écus et 20 sols. Une troisième est venue nous révéler que les députés, envoyés par la Noblesse aux États du Royaume, recevaient une indemnité Par cet acte, le seigneur de Gomery fait le transport de ce qui lui est dû par la Noblesse du Vermandois, pour frais de voyage, aux États de Blois, s'élevant à la somme de 540 écus. Ces États durent être ceux de 1588, où fut assassiné le duc de Guise.

» Si l'on veut, quelque jour, faire un travail d'ensemble sur les différentes classes de la Société, nous répétons ce que nous avons déjà dit plusieurs fois : il faudra aller puiser aux actes des notaires. Dans les titres d'une famille du Soissonnais, dont M. Suin nous a donné l'analyse, se trouve un contrat de mariage du siècle dernier, auquel ont signé un grand nombre de personnes appartenant à la Noblesse du Laonnois et du Soissonnais. Croirait-on qu'il a fallu moins d'un siècle pour que presque tous ces noms disparussent. M. Suin nous faisait remarquer, l'année dernière, qu'il en était à peu près de même pour les familles des fermiers exploitant les grandes fermes du pays. Ce changement incessant dans les hommes qui devaient exercer une grande influence autour d'eux, les uns par leur fortune et leur position élevée; les autres par leurs rapports avec de nombreux ouvriers, me paraît avoir une importance dont on ne tient pas assez de compte lorsque l'on étudie l'état de la Société en France.

» Les médailles sont un genre de documents qui ont été souvent bien utiles à l'histoire, surtout pour les époques reculées. César parle de Divitiac et de Galba, rois des Suessions, et M de Saulcy croit retrouver, sur

des monnaies gauloises, les noms de nos deux premiers rois connus. Nous devons de vifs remerciements au savant académicien qui a bien voulu nous envoyer, avec deux exemplaires de ces médailles, une lettre sur la numismatique gauloise.

» Vous savez, Messieurs, que depuis dix-sept ans nous n'avons jamais laissé passer une année sans nous transporter sur un point du département de l'Aisne ou de l'ancien diocèse de Soissons, pour étudier les monuments et quelquefois pour tâcher de les sauver d'une ruine imminente. Ceux de nos collègues qui ont fait partie de la dernière excursion ont trouvé que la journée avait été très-bien remplie. En effet, nous avons visité Attichy avec son église et l'emplacement de son château princier; Tracy-le-Mont avec son église du xve siècle; Tracy le-Val, avec son délicieux petit clocher du xiie siècle; Saint-Crépin, avec sa grande église des xve et xvie siècles; les charmantes ruines de Sainte-Croix; enfin, le château d'Offémont qui, par sa position romantique, était bien propre à être le séjour de la marquise de Brinvilliers. Tous les détails de cette longue promenade archéologique ont été rappelés par M. l'abbé Pécheur dans un rapport dont la lecture a été écoutée avec un grand plaisir.

» Mais la Société ne s'occupe pas seulement des monuments qui sont à la surface du sol, elle constate aussi tout ce qui, ayant été caché dans le sein de la terre, est mis à découvert par des fouilles amenées le plus souvent par le hasard. M. l'abbé Pécheur nous a rendu compte de découvertes gallo-romaines faites à Vic-sur-Aisne, et M. Laurendeau, qui ne cesse d'étudier le Soissons des siècles passés, nous a fait suivre pied à pied les travaux de fouilles qui ont été ouvertes dans notre ville depuis un an. Me sera-t-il permis de faire une observation qui trouve ici naturellement sa place :

Si les Sociétés archéologiques de Laon et de Soissons n'avaient pas existé, aurait-on constaté les découvertes si importantes de Nizy-le-Comte, de Blanzy-lès-Fismes, de Bazoches, et celles du Palais d'albâtre et du Théâtre antique de Soissons ? Sans doute, nous pouvions supposer que notre pays avait été florissant sous les Romains, à l'époque des Antonins particulièrement ; mais par suite du soin qui a été mis à tout examiner, à tout constater, ce qui n'était que vraisemblable est devenu une certitude.

» Dans un moment où, sous une haute impulsion, on a repris avec ardeur toutes les questions qui se rattachent à la conquête des Gaules par César, notre Société a pensé qu'elle ne devait pas rester étrangère à ce qui se passait autour d'elle et, sur son désir, M. Vuaflart a bien voulu se charger de faire un résumé précis et en même temps complet de tout ce qui avait été écrit, à différentes époques, sur Bibrax, cet oppide rémois que ne put enlever l'armée conférérée des Gaulois s'avançant pour combattre les légions romaines.

» Le même membre nous a fourni quelques notes sur le calvaire de Courcelles, fondé en 1265, à son retour des Croisades, par un Enguerrand, seigneur de ce village de Courcelles.

» Je vous ai parlé plus haut des découvertes gallo-romaines ; j'aurais dû vous citer comme une des plus importantes celle d'une statue de Jupiter à Aizy, canton de Vailly. Cette antique a fourni à M. Calland le sujet d'un travail où l'auteur a traité avec bonheur plusieurs questions se rattachant à la découverte elle-même, à la comparaison de ce bas-relief avec d'autres statues analogues et à l'étymologie ou dérivation des mots Jouy et Aizy. On ne peut nier que cette figure du maître de l'Olympe, reparaissant tout-à-coup dans un village du

Soissonnais, n'ait quelque chose qui excite la surprise et la curiosité. Jusqu'à quel point le polythéisme romain avait-il détruit le druidisme gaulois et comment à son tour le polythéisme fut-il renversé par le christianisme? C'est ce qui reste encore bien obscur malgré tous les travaux des historiens.

» Nous laissons un peu envahir notre bulletin par les Romains et le moyen-âge ; notre collègue, M. Choron, a donc eu une heureuse pensée en nous ramenant à une époque plus rapprochée de la nôtre. La première partie de sa biographie de Louis de Héricourt est un morceau d'un grand intérêt, rempli d'aperçus fort justes et de fines observations. Louis de Héricourt appartenait à une de ces familles comme il y en avait encore au dernier siècle, dont chaque génération produisait en quelque sorte un homme remarquable. Son grand-père a été l'un des fondateurs de l'ancienne Académie de Soissons, et il en a écrit en latin une histoire fort estimée. Plusieurs de ses ancêtres ont péri sur les champs de batailles. Louis de Héricourt a laissé sur la jurisprudence d'importants travaux que M. Choron se propose d'apprécier dans des articles qui suivront celui déjà publié.

» Notre époque l'emporte à différents points de vue sur les siècles qui l'ont précédée ; mais elle ne l'emporte pas sous tous les rapports. Ainsi, il est bien à craindre que l'on ne voie plus, ce qui était commun autrefois non-seulement dans la noblesse, mais encore dans toutes les classes de la société, une solidarité d'honneur et de probité établie entre tous les membres d'une même famille et se conservant pendant plusieurs siècles.

» Vous vous rappelez, Messieurs, que le Ministre de l'instruction publique s'est adressé à toutes les Sociétés savantes pour demander leurs concours à l'exécution d'un répertoire archéologique de la France, et

que nous avons répondu que le nôtre était acquis à ce magnifique projet. J'ai rédigé et je vous ai communiqué tout ce qui regarde le canton de Soissons, et, pour que ce travail long et pénible ne fût pas perdu pour nous, vous avez décidé qu'avant d'être envoyé au Ministre, il serait publié dans notre bulletin. Il en sera de même pour les autres cantons, à mesure que le travail s'avancera.

» Je ne terminerai pas ce compte-rendu de l'année 1861 sans vous dire que, grâce à la générosité de nombreux donateurs et grâce aussi au dévouement de MM. Watelet et Leroux, notre Musée fait de rapides progrès. »

Après ce discours, M. Perin attire l'attention de la Société sur l'état de ses archives et fait ressortir l'utilité et la nécessité d'un classement définitif de ces manuscrits qui peuvent être consultés avec fruit par tous ceux qui travaillent sur notre histoire locale; mais, comme ce classement ne peut avoir lieu sans un local convenable, il propose de placer la bibliothèque de la Société, ainsi que ses archives, à la bibliothèque publique, où les travailleurs pourront les aborder plus facilement. Toutefois, on destinerait à ce dépôt des armoires spéciales dont M. l'archiviste et M. le bibliothécaire de la ville auraient chacun une clef. Cette proposition est accueillie avec faveur par ces Messieurs aussi bien que par la Société.

OBJETS OFFERTS POUR LE MUSÉE.

Depuis le 9 octobre 1861 jusqu'au 1er janvier 1862, le Musée a reçu : de M. Lefrançois, receveur d'octroi, des fragments de mosaïque trouvés sous l'ancienne maison de correction de Soissons; de M. Mocquet, de Chaudun, des échantillons des différents terrains traversés pour

l'ouverture d'un puits artésien dans sa ferme de la Maison-Neuve ; de M. Thiébaut, sculpteur à Paris, le modèle en plâtre de la rosace de Saint-Waast ; de MM. Duru, propriétaires à Villeneuve, Menut-Poisson, Tronchet fils, de Villers-Cotterêts ; Péchard, menuisier ; Sagny, de Pernant ; de l'Administration municipale, diverses pièces de monnaies ; de M. Dupont, architecte, un brevet de décoration en parchemin, signé du comte d'Artois (garde nationale, 1816) ; de M. Decamp, archiviste, un fragment de poterie romaine ; de M. Cannot, marbrier, un fragment de mosaïque trouvé à Vailly ; de M. Wolf, élève du collége, une clef romaine trouvée à Chavignon ; de M. Latour, ancien instituteur, une pièce gauloise (petit bronze) ; de M. Tronchet, une empreinte du sceau de l'abbaye de Longpré, une belle spatule en bronze, une statuette en bronze de Napoléon Ier et divers autres objets ; de M. Maquaire, instituteur à Venizel, des argiles sulfurées de Venizel et de Missy ; de M. Watelet, une amphore trouvée à Villeneuve dans les alluvions, sur la grève, et quelques fossiles.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

de Laprairie.

Le Secrétaire,

L'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Février 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES REÇUS.

M. le Président a reçu, pour la bibliothèque de la Société :

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, année 1861.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XIe, année 1861.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, troisième livraison, 1861.

Nobiliaire du Limousin, f° 281 à 400.

Civitas suessionum, mémoire pour servir d'éclaircissement à la carte des *Suessiones*, par M. Prioux. Hommage de l'auteur.

Etudes sur Quierzy, par M. l'abbé Carlet, curé de Manicamp et Quierzy.

M. Prioux offre à la Société, de la part de l'auteur M. F. de Saulcy, membre de l'Institut et sénateur, la première partie d'un ouvrage ayant pour titre : *Les campagnes de Jules César dans les Gaules*.

OBJETS OFFERTS POUR LE MUSÉE.

Une meule romaine et une monnaie de Néron (petit bronze), données par M. Naudin, serrurier à Soissons.

Un coffret en laque de Chine, un fragment de vitrail peint, des faïences anciennes, des monnerons et diverses coquilles fort belles, le tout offert par M. Jules Vieillard.

Un fragment de verre peint, donné par M. Watelet.

Divers objets trouvés dans les déblais du pont en reconstruction sur la Crise et notamment : une très-belle clef en fer, de forme ancienne; un cadenas rond; un mors de bride; un fusil brisé, avec capucine en cuivre; le tout offert par M. Sugot, ingénieur des ponts-et-chaussées à Soissons.

Une série de vases en terre cuite, des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, classés et étiquetés par M. de Riocreux, directeur du Musée de Sèvres.

Un flacon renfermant du blé trouvé, dans d'anciens silos, à Saint-Pierre-en-Châtre, dans la forêt de Compiègne, offert par M. Prioux, qui envoie, en même temps, une notice sur les fouilles opérées dans cette localité par ordre de l'Empereur.

NOMINATION.

M. Jarry de Mancy, ancien professeur de l'Université, professeur d'histoire à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, chevalier de la Légion-d'Honneur, est nommé membre titulaire de la Société.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS.

M. Choron continue la lecture de sa *Notice sur la vie et les ouvrages de Louis de Héricourt* (1) :

(1) Voir le *Bulletin de la Société*, année 1861, pages 187 et suivantes.

COLLABORATION DE LOUIS DE HÉRICOURT au *Journal des Savants*.

Le *Journal des Savants*, qui existe toujours, est le plus ancien de nos journaux scientifiques et littéraires. Son premier numéro date de près de deux siècles : il a paru le 5 janvier 1665.

En tête de ce numéro et par forme d'avis de l'imprimeur au lecteur, de Sallo, conseiller au Parlement de Paris, à la fois fondateur et premier rédacteur du journal, sous le pseudonyme de Hédouville, trace le programme de la feuille naissante : « Elle paraîtra, dit-il, » toutes les semaines (1) et elle a pour *dessein* de faire » connaître les principaux livres qui s'imprimeront dans » l'Europe;.... de faire l'éloge des savants que frappera » la mort, en indiquant leurs ouvrages et les principales » circonstances de leur vie....; de faire savoir les di- » verses expériences de physique et de chimie qui » peuvent servir à expliquer la nature, les nouvelles » découvertes dans les arts et dans les sciences, les » machines et les inventions utiles et curieuses, les » observations du ciel, celles des météores et ce que » l'anatomie pourra trouver de nouveau...; d'annoncer » les principales décisions des tribunaux séculiers et » ecclésiastiques..... On fera en sorte, dit de Sallo, » qu'il ne se passe rien en Europe, digne de la curiosiété » des gens de lettres, qu'on ne le leur apprenne. » Le journal, ajoute-t-il en termes que j'abrège, sera « très advantageux aux autheurs, » qui ayant entrepris un ouvrage, sentiraient le besoin de demander au pu-

(1) Après avoir été publié un certain temps hebdomadairement, le *Journal des Savans* l'a été de 15 jours en 15 jours, puis encore hebdomadairement jusqu'en 1724, époque à partir de laquelle, et sans plus de changement, il a toujours paru mensuellement.

blic des renseignements et des pièces qui leur manqueraient. Il sera utile aux personnes qui, « n'aimant pas la qualité d'autheurs » tout en voulant divulguer leurs idées, auront en lui un moyen de le faire sous le voile de l'anonyme. Le journal, enfin, « ne sera pas » moins libre de toutes sortes de préjugez qu'exempt » de passions et de partialité. »

Le programme, on le voit, se montre engageant et il paraîtra bien large : littérature, histoire, philosophie, droit, médecine, physique, mathématiques, astronomie, tout allait entrer dans la feuille nouvelle dont le cadre embrassait ainsi l'ensemble des connaissances humaines. Mais le journalisme scientifique et littéraire était à son début. Ce que voulait le fondateur, c'était signaler les livres nouveaux, les décisions judiciaires, c'était propager les découvertes scientifiques. Cela devait, selon lui, ne comporter que peu de développements, ne consister qu'en de simples analyses, de sommaires indications. Et, si l'impartialité promise n'était pas, à ses yeux, ainsi qu'on va le voir, exclusive de critique, cette libre appréciation ne devait aussi tenir que peu de place.

Toutes les matières annoncées par de Sallo purent en effet être traitées par le journal, et cela sans trop de difficultés, si ce n'est pas sans réclamations. Mais à ceux qui se plaignaient de cette diversité, la feuille répondait assez lestement : « Ils peuvent lire les articles qui leur » conviennent et passer les autres. Si l'on voulait contenter tout le monde, il faudrait un journal particulier » sur chaque matière. (1) »

Une difficulté plus grande et qui alla jusqu'à compromettre l'existence du journal, vint de cette liberté d'appréciation dont je viens de parler, de ce droit de critique

(1) Avertissement en tête du premier numéro de 1702.

qui est aujourd'hui passé dans nos mœurs, qui était loin alors d'être du goût de tout le monde et sans lequel pourtant le journalisme perdrait toute influence et même sa raison d'être.

De Sallo, dans des articles qui émanaient de lui, bien que non signés (aucun article du journal ne l'était), s'exprima librement non pas seulement à l'encontre des écrivains, mais à l'égard des décisions de la Congrégation de l'Index. Il trouva mauvaises les œuvres de quelques savants et il le dit (1). Il pensa que certains livres condamnés à Rome, parmi lesquels celui des *Libertés de l'Église gallicane* de Pierre de Marca, ne devaient pas l'être, et il dit que ces livres, malgré la censure, n'en conserveraient pas moins l'approbation universelle (2). Ces observations, vraies au fond, vives de forme, parurent des hardiesses impardonnables. Plusieurs savants se récrièrent : la république des lettres allait perdre sa liberté, et ils ne voulaient point de tribunal qui prononçât sur leurs ouvrages. Le nonce du Pape se plaignit, de son côté, du peu de respect du nouveau journal pour les décisions de la cour de Rome. Les choses s'envenimèrent et de Sallo dut arrêter la publication de sa feuille (3). Après le treizième numéro,

(1) Premier volume, pages 87, 118, etc.

(2) Numéro du 12 janvier 1665, pages 14 et 15.

(3) Dans une *Notice historique sur le Journal des Savants*, notice fort intéressante et qui précède la table méthodique et analytique des articles de ce recueil, depuis sa réorganisation, en 1816, jusqu'en 1858, M. Hippolyte Cocheris dit que cette suspension doit être attribuée à la seule influence du nonce du Pape. Et il appuie son opinion sur divers renseignements, notamment ceux émanés de Chapelain, et sur les propres assertions du journal, dans un prospectus de 1791. Je persiste néanmoins à penser que les gens de lettres n'y sont pas demeurés étrangers. Leur irritation était trop vive et elle a été, comme on va le voir, trop persistante pour qu'ils n'aient pas eux-mêmes usé de toute leur influence ; d'un autre

celui du 30 mars 1665, le *Journal des Savants* cessa de paraître. Son fondateur, pour ne rien céder de son indépendance, renonça même pour toujours au journalisme.

Il n'en fut pas de même de l'abbé Gallois, l'un de ses collaborateurs. Celui ci ne voulut pas laisser périr l'entreprise commencée. Il s'efforça d'intéresser à son succès le ministre Colbert et, par ce ministre, Louis XIV lui-même. Et, après de longs efforts, de nombreuses démarches, il finit par réussir. Le 4 janvier 1666, reparut le journal avec une dédicace au roi et un avertissement au lecteur. La dédicace est dans le style de l'époque. Ce sont de ces phrases adulatrices devant lesquelles n'a pas su reculer, lui non plus, le maître du Parnasse, comme on l'appelait alors, le judicieux Boileau. N'a-t-il pas écrit, dans sa huitième épitre :

« Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire » ?

L'avertissement s'adressait humblement aux savants dont il cherchait à calmer l'irritation. « Quelques personnes se sont plaintes, y lit-on, de la trop grande liberté qu'on s'est donnée de juger toutes sortes de livres, et certainement il faut avouer que c'était entreprendre sur la liberté publique et exercer une espèce de tyrannie dans l'empire des lettres que de s'attribuer le droit de juger des ouvrages de tout le monde. Aussi est-on résolu de s'en abstenir à l'avenir et, au lieu d'exercer sa critique, de s'attacher à bien lire les livres pour en pouvoir rendre un compte plus exact qu'on n'a fait jusqu'à présent. »

La critique continua malgré ces excuses et en dépit

côté, les affirmations du prospectus de 1791 doivent paraître d'autant moins décisives qu'on peut croire avec raison que, cherchant alors à se réorganiser, le journal était bien aise de se présenter à l'opinion (M. Cocheris le reconnait d'ailleurs) comme une première et une ancienne victime du despotisme du clergé.

de ces humbles promesses. Aussi, les plaintes se renouvelèrent. Elles trouvèrent au sein même de l'Académie, le 1er décembre 1707, un organe passionné dans la personne de M. de Sacy. Cet académicien, en fesant l'éloge d'un de ses collègues, M. Cousin, qui avait été rédacteur du *Journal des Savants*, et qu'il opposait à d'autres rédacteurs de la même feuille qui s'étaient permis de ne pas trouver sans défauts les œuvres de l'orateur, s'écriait : « Cousin, loin de s'imaginer qu'en fesant » l'extrait des livres il eût acquis le privilège de faire » une satyre,..... ne se regarda même jamais ni comme » le juge, ni comme le censeur du livre dont il parlait... » Il se souvint toujours qu'il n'en était que l'historien. » Mais, répliqua le journal « ce qui distingue l'historien » du panégyriste, n'est-ce pas que le panégyrique cache » les faiblesses pour ne relever que les perfections, et » que l'histoire au contraire découvre au naturel les » vices comme les vertus? Comment donc être historien » d'un ouvrage, sans en marquer les défauts? Et comment » les bien marquer sans être accusé d'en juger? » (1)

La réponse était sans réplique et le droit de critique littéraire ne pouvait plus être sérieusement contesté. Aussi l'*Europe savante*, journal créé en Hollande à l'imitation du nôtre (2), racontant plus tard (3) l'histoire de ce débat et applaudissant à son succès, ajoutait-elle plaisamment qu'elle rendrait compte des livres, qu'elle

(1) Année 1708, pages 6 et 7

(2) Indépendamment de l'*Europe savante*, il a encore été créé d'autres feuilles semblables et en grand nombre. Il en a été publié à Londres, à Rome, à Venise, à Leipsick, à Hambourg, à Berlin, à Zurich, etc. Les rédacteurs du *Journal des Savants*, en rappelant quelque part le droit d'aînesse de ce journal, ajoutaient : « Puisse-t-il avoir encore la prééminence du mérite, qui n'est pas cependant toujours le partage des aînés. »

(3) En 1718.

se permettrait même de les juger et qu'elle publierait les critiques de ses critiques. Le *Journal des Savants*, plus calme, voyant les choses de plus haut et toujours désireux d'apaiser l'ombrageuse susceptibilité des gens de lettres, a, lui, clos cette longue lutte par une déclaration qui ouvre l'année 1724 et qui, quelque peu obséquieuse en la forme, ne manque pas au fond de fermeté. Il s'y montre plein de courtoisie pour les écrivains, il est prêt à accueillir leurs réclamations, il leur ouvre pour cela ses colonnes. Mais il maintient sa liberté d'appréciation et il la maintient, non plus seulement comme un droit, mais comme un devoir que lui impose l'équité, qu'exigent le bon goût et le progrès des lettres. (1)

En même temps que prenait pied, dans le *Journal des Savants*, cette critique consciencieuse, exempte à la fois de faiblesse et de passion, commençaient également à s'y produire les idées de tolérance en matière religieuse, de fraternité entre les peuples. Une déclaration contenue dans l'avertissement qui a paru en tête de l'année 1702, témoigne du moins d'une certaine tendance vers ces idées (2). Et si l'un et l'autre principe, tels que

(1) « Nous nous éloignerons également et de la basse flatterie et » de la censure amère. Nous voudrions pouvoir toujours louer, » mais l'équité s'y oppose. Le bon goût et le progrès des lettres » sont intéressés au discernement des ouvrages. Ainsi, nous loue- » rons et nous censurerons aussi quelquefois.... Nous supplions » tous les auteurs présents et à venir de ne nous savoir pas mau- » vais gré lorsque nos extraits ne leur paraîtront pas assez favo- » rables et d'être persuadés que ce sera toujours sans partialité » que nous parlerons de leurs écrits. Lorsque nous en aurons » fait remarquer les défauts, nous nous offrons d'insérer dans notre » journal leur apologie, pourvu qu'elle soit assaisonnée de politesse » et foudée en raison. » (Premier numéro de 1724, *Avertissement*.)

(2) « Les préjugés des journalistes et leur partialité en faveur » de leur religion et de leur pays sont des défauts qu'on leur » reproche avec raison, surtout après qu'ils ont promis publique- » ment de s'en défaire. La compagnie, sans s'engager à rien,

les a définitivement formulés le XVIIIᵉ siècle, y sont à peine posés, si de plus le journal s'y donne le tort de mêler à une épigramme contre une autre feuille les plus singulières réserves pour lui-même, une telle déclaration n'en doit pas moins être signalée. C'est quelque chose de remarquable pour l'époque que cette répudiation publique, si restreinte qu'elle soit dans ses termes, de toute distinction de religion et de nationalité.

Le même avertissement de 1702 contenait l'annonce d'une modification importante dans l'organisation de la rédaction. C'est le dernier trait par lequel j'achève de faire connaître le journal. Jusque là, la rédaction était restée l'œuvre particulière de de Sallo d'abord, puis de l'abbé Gallois, et ensuite de chacun des hommes de lettres qui, successivement, avaient continué le journal : ce qui n'excluait pas le concours de collaborateurs ni celui des écrivains et des savants contemporains qui envoyaient spontanément des articles, mais ce qui laissait peser sur une seule tête la charge de la direction et souvent même celle de la plus grande partie du travail, et il en arrivait que parfois la matière manquait à l'imprimeur. Par cette cause qu'il laisse entrevoir, et peut-être par d'autres encore, le journal souffrit dans sa périodicité vers 1687. Il éprouva des retards, même des interruptions. Le gouvernement, qui avait alors plus ou moins la main dans tous les journaux (1), vint en aide à plusieurs reprises à sa publication (2). Il alla plus

» espère que les lecteurs, de quelque religion et de quelque pays » qu'ils soient, seront contents d'elle sur cet article » Premier numéro de 1702, *Avertissement*.

(1) Voir, dans les *Mémoires de Barthélemy* (en tête de son *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*, page 15, édition de Firmin Didot, in-4°, 1859), comment se donnait et se retirait le privilège de publier un journal.

(2 « La discontinuation tient au désir du premier magistrat du

loin en 1702. Le garde des sceaux et chancelier de France, de Pont-Chartrain, donna au journal une sorte de caractère officiel, en fesant d'ailleurs de la rédaction une œuvre non plus individuelle, mais collective. Il forma lui-même (1) une compagnie de gens de lettres pour travailler à la feuille des savants, et c'est chez l'abbé Bignon, conseiller d'État, c'est après celui-ci chez des fonctionnaires se rattachant à la chancellerie (2) que cette compagnie tint, une fois par semaine, les réunions dans lesquelles se discuta et s'arrêta désormais la rédaction du journal. Cette organisation, en augmentant le nombre des rédacteurs, assura l'exactitude du travail; et, comme à raison de la multiplicité des matières traitées par la feuille, les divers membres du comité étaient pris dans toutes les branches de la littérature et de la science, la rédaction réunissait pour toutes choses les éléments d'une appréciation d'autant plus éclairée et d'une critique d'autant plus sûre. Aussi, l'organisation dont il s'agit assura-t-elle la marche régulière et prospère du

» royaume qu'à l'avenir le journal fût le plus exact que possible. » *Avertissement*, en tête du premier numéro de 1687 (17 novembre).

« Lorsque je commençai à imprimer le journal par ordre de M. » le chancelier. » *Avertissement* en tête de l'année 1689.

(1) « M. le chancelier, dont les soins ne s'étendent pas moins à » l'avancement et à la perfection des arts et des sciences qu'au » règlement de l'État et à l'observation exacte des lois du royaume, » ayant considéré qu'il était difficile que le *Journal des Savants* » répondît parfaitement à l'attente du public, soit à cause du peu » de soin qu'avaient les libraires de faire venir les livres qui s'im- » priment dans les pays étrangers, soit parce qu'une seule per- » sonne ne peut pas suffire à la lecture de tous les livres et à faire » les extraits dont le journal doit être composé, a bien voulu se » donner la peine de former une compagnie de gens de lettres » pour travailler à cet ouvrage. » *Avertissement* en tête de l'année 1702.

(2) Même avertissement ;

Année 1718, p. 365 et suivantes

journal jusqu'en 1789, et elle survécut à tous les changements de gouvernement qui ont eu lieu depuis ; elle est encore la même à l'heure qu'il est. (1)

Tel était le *Journal des Savants*. Premier organe sérieux de la critique littéraire, vulgarisateur empressé des œuvres et des découvertes scientifiques, il devint non pas le guide, il n'en avait même pas la prétention, mais l'écho fidèle et complet du monde savant. Il activa utilement, par sa publicité de plus en plus grande (2), le mouvement intellectuel des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais il ne faut pas y chercher autre chose que de la littérature et de la science. Il reste absolument fermé à la politique, aux évènements, aux discussions qui y touchent de près ou de loin. C'est ainsi qu'il traverse, sans en rien réfléter, l'agitation religieuse qui a suivi la révocation de l'édit de Nantes, l'agitation philosophique des encyclopédistes, et l'agitation politique, avant-coureur de la révolution de 1789. Il vient même se heurter et s'arrêter, sans avoir rien fait pressentir et comme sans

(1) Depuis 1816, la compagnie ou plutôt le bureau, comme on l'appelle aujourd'hui, est composé de quatre assistants et de douze auteurs ou rédacteurs, tous membres de l'Institut et pris dans chacune de ses classes. Il a eu pour président, jusqu'en 1857, M. le garde des sceaux, ministre de la justice. A cette époque, il a été mis dans les attributions et sous la présidence du ministre de l'instruction publique. Il est aujourd'hui placé sous l'autorité du ministre d'Etat, qui en est président.

(2) Le plus simple examen de son recueil peut donner une idée de l'accroissement progressif de cette publicité. D'un format in-4°, ses numéros, au début, composent à peine un volume de deux à trois cents pages par année; ils atteignent, en 1685, cinq cents pages ; en 1702, sept cents pages, avec un supplément qui a parfois la même importance ; et, à partir de 1724, huit à neuf cents pages, avec texte à deux colonnes et un bulletin bibliographique qui donne l'indication de tout ce qui s'imprimait en Europe dans l'intervalle d'un numéro à l'autre. La collection, jusqu'en 1791, comprend 129 volumes, outre une table en cinq volumes, de l'abbé Daustre, qui s'arrête en 1750.

rien soupçonner, devant les premiers soulèvements de cette révolution. Et vainement, à deux reprises différentes (1), il essaie de se reconstituer au milieu de ces temps orageux. Ce n'est qu'en 1816, quand la politique intérieure et extérieure a repris plus de sérénité, qu'il peut parvenir à se réorganiser et recommencer à vivre dans la calme atmosphère de la science et de la paix.

J'ai déjà dit que la collaboration de Louis de Héricourt a commencé sur la fin de 1713. Il y avait douze ans qu'avait été formée la société de rédaction. Le choix qui a été fait de lui pour entrer dans cette société et en partager les travaux, est dû, d'après une version rétrospective du journal (2), à d'Aguesseau, qu'elle indique comme étant déjà chancelier, mais qui n'était encore que procureur-général au Parlement de Paris. Il est dû, d'après une autre version, celle suivie par la *biographie universelle*, à l'abbé Bignon, qui aurait obtenu cette nomination du Chancelier de Pont-Chartrain, son oncle. La vérité, sans doute, c'est que ce choix a été appuyé par tous les deux : par l'abbé Bignon, fort répandu parmi les savants, et qui n'avait pu ignorer les brillantes conférences du jeune professeur de l'Oratoire; par d'Aguesseau, que ses fonctions de procureur-général avaient mis à même d'apprécier les solides études du nouveau juriste.

Louis de Héricourt se trouva là en savante compagnie. L'abbé Bignon continuait à recevoir chez lui le comité et présidait ses conférences. Audry, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris; l'abbé Roguet, docteur en théologie de la Faculté de Toulouse, lecteur du Roi; Burette, pensionnaire de l'Académie royale des Belles-Lettres, et d'autres savants étaient rédacteurs Louis de

(1) En 1791 et en 1796.

(2) Année 1760, pages 667 et suivantes.

Héricourt ne voulut pas rester au-dessous de collègues honorés de grades universitaires et de titres littéraires aussi élevés. Il devint l'un des membres les plus laborieux et les plus assidus de la rédaction. Il en fut aussi l'un des plus persévérants : en 1726, sa collaboration continuait; le journal, à cette époque (1), l'indique comme l'un de ses auteurs ; et elle n'a cessé, suivant la *biographie universelle*, que le 21 janvier 1736. Elle a ainsi duré plus de 22 ans.

Comme jurisconsulte, le nouveau journaliste avait son rôle marqué dans la rédaction : à lui revenait naturellement la tâche de faire les *extraits*, c'est l'expression usitée alors, en d'autres termes les comptes-rendus des ouvrages, les articles sur les décisions et sur les faits rentrant dans le domaine du droit. Ses premières études sur les langues anciennes, la littérature, l'histoire, les mathématiques, le rendaient aussi très-apte à écrire sur ces divers sujets et il paraît certain qu'il l'a fait. Mais, ainsi que déjà il a été dit, les articles du journal ne sont pas signés; ils présentent de plus une certaine conformité d'allure qui ne permet pas, à la seule vue du style, d'en distinguer l'auteur. On ne peut donc attribuer à Louis de Héricourt que ce qui lui a toujours été attribué, ce qui rentre dans sa spécialité, ce qui est d'autant plus de lui que, de son temps, il est le seul jurisconsulte indiqué comme rédacteur : les articles sur le droit. Et considérée dans ces seuls articles, sa coopération n'en reste pas moins importante, car ces articles sont nombreux surtout dans les douze premières années de sa collaboration, et ils roulent sur le droit canonique ou ecclésiastique, sur le droit civil tant écrit que coutumier, sur le droit romain, sur le droit étranger, sur le droit pénal, sur la procédure..... en un

(1) Année 1726, page 711

mot sur toutes les branches de la législation et de la jurisprudence.

Les articles, les extraits de Louis de Héricourt commencent d'habitude par l'exposé des principes généraux de la matière traitée par les livres dont il rend compte, ou bien par le rappel des ouvrages qui ont précédé ces livres, par des considérations sur le plus ou moins d'opportunité de leur publication. Tout cela est exprimé en peu de mots, mais aussi en pleine connaissance du sujet. Je n'en veux donner pour exemple que ce passage (1) où il explique la nécessité d'allier ensemble l'étude de la doctrine et celle de la jurisprudence : « Dans la jurisprudence française, dit-il, il est presque » également dangereux de s'attacher trop aux arrêts et » d'en rejeter absolument l'étude. Si l'on ne suit que » les arrêts pour guides, on manque souvent de princi- » pes et tout devient arbitraire. Si au contraire on ne » s'instruit pas des jugements qui se rendent dans les » tribunaux, on est comme étranger dans la pratique, et » avec la connaissance des règles on court risque de » donner de mauvais conseils et d'engager à grands frais » les parties dans des contestations où elles succombent. » Il faut donc, pour garder un juste milieu entre ces » deux extrémités, joindre la science du palais à celle » des lois, puiser d'abord les premières règles dans » leurs sources et apprendre ensuite les interprétations » ou les changements que les princes ou les magistrats » supérieurs ont jugé à propos d'y apporter. » Louis de Héricourt écrivait cela en 1714. Il y a quelques années, un savant jurisconsulte de notre époque, amené à traiter le même sujet, disait de son côté : « .... Aussi ai je

(1) Année 1714, page 103. Examen du tome II des *Arrêts notables des differents tribunaux du royaume*, par Me Mathieu Augeard, avocat au Parlement.

» toujours déploré cette espèce de divorce que l'on re-
» marque parfois entre la théorie et la pratique, et ces
» dédains réciproques qu'elles se témoignent si mal à-
» propos de part et d'autre. Comme si la théorie, étran-
» gère au progrès du temps et des mœurs, privée des
» enseignements de l'expérience, ne devait pas dégéné-
» rer bientôt en vaine spéculation ! Comme si la pra-
» tique, sans méthode et sans règle, n'était pas autre
» chose à son tour qu'une pitoyable et dangereuse rou-
» tine ! Rien donc n'est plus nécessaire ni plus désirable
» que leur alliance pour conserver à la science du droit
» son caractère essentiel, pour la maintenir dans sa voie,
» pour la diriger enfin vers le but marqué à ses efforts,
» vers un but d'application utile, positive et pratique (1). »
On me pardonnera, je l'espère, cette dernière citation. Je n'ai pu résister au désir de rapprocher ces deux textes, si éloignés par le temps, si semblables quant aux idées, de mettre un instant en présence notre célèbre jurisconsulte du XVIIIe siècle et un grand jurisconsulte du XIXe, notre compatriote aussi et déjà aussi l'une de nos illustrations, M. Demolombe, né à Villers-Cotterêts, doyen de la Faculté de droit de Caen, qui, pour mieux se consacrer à la science, s'est refusé à l'honneur de siéger à la Cour de cassation, et qui est en train d'élever à notre droit civil moderne un monument impérissable. (2)

Je reviens à l'examen des articles et extraits de Louis de Héricourt. Les principes posés et les considérations préliminaires présentées, notre journaliste aborde le livre soumis à son appréciation. Il fait de ce livre une

(1) Préface du *Cours de Code Napoléon*, par M. Demolombe, pages 4 et 5.

(2) Le *Cours de Code Napoléon*. Déjà dix-neuf volumes ont paru. L'éloge de cet ouvrage est dans tous les journaux et dans tous les recueils qui s'occupent de législation et de jurisprudence.

analyse sommaire, il en indique l'objet, les principales divisions, la conclusion; et, pour achever de le faire connaître, il en cite les passages saillants.

Souvent, chemin fesant et au cours de son analyse, il laisse percer son opinion et il le fait parfois avec une fine ironie : « L'auteur, dit-il, en parlant d'un livre » ayant pour titre : *Eloges et devoirs de la profession » d'avocat*, remonte dans le sein de la divinité pour y » trouver l'origine des avocats en la personne du Verbe » qui prit au sein de Dieu la défense de l'homme. (1) » D'autres fois, la critique vient à la fin et, si elle se montre sévère, elle reste convenable : « Dans une édi» tion ultérieure, l'auteur approfondira davantage; il » éclairera ce qui est obscur, embarrassé; il corrigera » ce qu'il a avancé d'avis singuliers et mettra plus d'or» dre et de raison... (2) »

Du reste, jamais d'amertume, pas même de vivacité. Une fois seulement, on sent, sous la placidité de l'expression, quelque chose de plus animé, de plus personnel. Il s'agit de deux traités (3) de Du Perray, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, jurisconsulte qui n'était pas sans mérite, auteur fécond, qui avait beaucoup critiqué *les Lois ecclésiastiques* de Louis de Héricourt : « Notre auteur, dit celui-ci, déclare qu'il a » beaucoup de peine à se rendre à l'autorité d'un arrêt » du 29 août 1716 en faveur du prieur curé de Vailly, » au diocèse de Soissons, contre les religieux de Saint» Yved de Braine, du même diocèse. L'auteur du traité » des *Lois ecclésiastiques* de France, qui avait travaillé » dans la même affaire pour le curé, propose cet arrêt

(1) Année 1714, page 251.

(2) Année 1720, page 397. Il s'agit d'un *Traité de la légitime et de la représentation*, par Guillaume de la Champagne.

(3) Le *Traité des portions congrues* et le *Traité des droits honorifiques et utiles des patrons et curés primitifs*.

» comme un exemple qui doit être suivi dans les affaires » de même nature. Ceux qui prendront la peine de con- » fronter ce que ces deux auteurs disent sur cet arrêt, » décideront si M. Du Perray a mis dans tout leur jour » les raisons sur lesquelles est intervenu l'arrêt, à l'au- » torité duquel il a tant de peine à se rendre. (1) »

A part cette légère humeur, la personnalité du journaliste n'apparait nulle part ailleurs, celui-ci s'efface devant l'auteur du livre qu'il analyse; il s'efface également, quand la feuille rend compte de ses propres ouvrages ou de ses plaidoyers. De ces ouvrages et plaidoyers, elle ne dit pas plus que de ceux de tout autre. Elle se borne à les analyser, à en reproduire quelques passages, et jamais un mot d'éloge. Le prospectus ni la camaraderie n'étaient pas encore inventés (2).

Fidèle aux règles de conduite qu'avait adoptées la rédaction et qu'on a vu retracées dans les avertissements de 1702 et de 1724, Louis de Héricourt se montre, dans ses articles, en même temps que plein d'aménité pour les personnes, plein de tolérance pour les idées On en trouve la preuve dans chaque numéro. C'est ainsi qu'élevé dans des sentiments monarchiques et religieux, il dit sans réflexion : « L'orateur soutient en zélé répu- » blicain que le peuple est en droit de déposer les » princes qui abusent de leur autorité, et que les sou- » verains n'ont aucun pouvoir sur leurs sujets par rap-

(1) Année 1721, page 273.

(2) Cependant, M. H. Cocheris, dans sa notice déjà citée, rapporte à ce sujet une anecdote assez piquante. La Rochefoucault, l'auteur des *Maximes*, avait demandé à une dame de ses amies un article sur cet ouvrage, article qui devait être inséré dans le *Journal des Savants*. L'article fut fait et montré à La Rochefoucault qui demanda des corrections. La dame, fatiguée, lui abandonna son manuscrit. La Rochefoucault fit paraître l'article dans le journal, après y avoir préalablement biffé la partie critique et laissé seulement la partie élogieuse de son livre.

» port au choix de la religion. (1) » Mais son respect pour les idées des autres n'est pas l'abdication des siennes. Il sait soutenir celles-ci avec fermeté et persévérance. Il montre notamment pour la défense des droits et des libertés de l'église gallicane une ardeur sur laquelle j'aurai occasion de revenir et qui est dans la tradition de Guy Coquille, de P. Pithou, de d'Aguesseau et de M. le procureur-général Dupin.

Son style, comme on l'a pu voir par les passages que j'ai cités, n'a rien de vif ni de bien élégant. Mais il se recommande par sa clarté et il est relevé par une saine érudition. Louis de Héricourt connaît parfaitement les jurisconsultes de son époque et ceux des temps antérieurs. Il connaît de même leurs œuvres. Il sait en quelques mots tracer le caractère de l'écrivain qu'il nomme et dire la portée du livre qu'il rappelle. Pour mieux renseigner sur l'ouvrage qu'il analyse, il entre au besoin dans des détails biographiques sur l'auteur ; s'il s'agit d'une œuvre posthume, il détermine l'époque à laquelle elle a été composée ; il indique les lois et les arrêts importants qui sont survenus depuis (2). Il excelle surtout à présenter l'historique d'une question, d'un point de droit ; et s'il semble se contenter de la législation de son temps, sans trop se préoccuper de son amélioration (3), il sait comprendre et exposer l'utilité des réformes qui se produisent (4).

Tout cela donnait à la rédaction de Louis de Héricourt une valeur qui, je l'ai dit, n'a pas échappé à ses con-

(1) Année 1714, page 113, à propos de Gérard Noodt.

(2) Voir comme exemple le compte-rendu des œuvres de Duplessis, année 1728, pages 221 et suivantes.

(3) Louis de Héricourt, dans le *Journal des Savants*, ne manifeste guère de vœux ni de vues de réforme. Mais on le verra dans son *Traité de la vente des immeubles par décret*, aspirer largement vers l'unité de législation.

(4) Année 1717, page 473.

temporains. Et je ne puis mieux terminer cet aperçu de sa coopération au journal qu'en reproduisant ce qu'ils en ont dit après sa mort et lorsque, depuis vingt-cinq ans déjà, cette coopération avait cessé. « Ses extraits, » faits avec beaucoup d'ordre et de netteté, embellirent » cet ouvrage périodique (*le Journal des Savants*) et firent » un nom à l'auteur. » (1) « Il a travaillé à cette feuille, » dit lui-même à son tour le journal, et les savants » extraits qu'on y trouve de lui sont une preuve bien » éclatante, de la netteté de ses idées, de la profondeur » de sa science et de son amour constant pour le tra- » vail. (2) »

Aussi, Louis de Héricourt a-t-il toujours été mis au rang des principaux rédacteurs du journal. C'est à ce titre qu'il est rappelé, en 1816, dans le nouveau programme qui a paru alors. Et il y a lieu de s'étonner que dans la biographie, pourtant si pleine de renseignements, mise en tête de ses œuvres posthumes, il n'ait été rien dit de cette collaboration, qu'elle n'y soit pas même mentionnée. Si le *Journal des Savants* a eu sur le progrès des lettres et des sciences l'utile influence que j'ai indiquée, Louis de Héricourt peut, à bon droit, pour sa longue et savante collaboration, revendiquer sa part dans ce succès.

M. Prioux donne des détails sur les fouilles opérées tout récemment à Saint-Pierre-en-Châtre, dans la forêt de Compiègne.

M. l'abbé Pécheur, qui n'a pu se rendre à la séance, écrit qu'il a reçu de M. Marthioux, chef de division de la préfecture du Cantal, une lettre, en date du 23

(1) Le *Dictionnaire historique* portatif, 1769.

(2) Le *Journal des Savants*, année 1760, pages 667 et suivantes.

janvier dernier, par laquelle cet antiquaire, qui s'occupe d'une étude sur l'*Origine des noms des anciennes peuplades et villes gauloises*, demande à quelle étymologie s'est arrêtée la Société de Soissons pour *Veromandui* et *Veromanduorum*. La Société déclare qu'elle ne croit pas devoir se prononcer dans une question aussi épineuse que celle des étymologies celtiques et dont la solution exigerait une connaissance approfondie des anciens dialectes gaulois. Sur un pareil terrain, on en serait réduit à des discussions interminables et qui n'auraient aucun résultat sérieux. On peut du reste consulter à cet égard les ouvrages spéciaux et en particulier les *Mémoires* de Colliette, sur la province du Vermandois.

M. l'abbé Poquet communique à la Société divers travaux dont il s'occupe et notamment un projet de *Bibliothèque historique*, concernant le département de l'Aisne.

La Société ne peut qu'encourager de tout son pouvoir l'entreprise de M. l'abbé Poquet; un travail de cette nature serait d'un immense intérêt, et le savant conservateur de la Bibliothèque Mazarine, M. Cocheris, a donné, en ce genre, un exemple utile à suivre.

M. Laurendeau lit un mémoire sur les fouilles opérées à diverses époques, et sur des points différents, dans le sol naturel de la ville de Soissons, et dont la conclusion est toute contraire à ce qu'avait avancé l'historien Leroux dans son *Histoire de Soissons*. Cet historien avait dit, en effet, que le centre de la ville était situé sur une colline naturelle, élevée de onze mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux de la rivière d'Aisne. M. Laurendeau, au contraire, cherche à établir que le sol actuel de la ville n'est composé, jusqu'à une profondeur de six à sept mètres, que de terres rapportées, décom-

bres et substructions anciennes. Plusieurs membres citent des observations contraires à celles de M. Laurendeau, et M. Williot, en particulier, rapporte que dans des fouilles faites, il y a quelques années, au collége, le sol naturel a été trouvé à une profondeur de deux ou trois mètres seulement, et cela à l'un des points du sol les plus élevés de la ville.

Le mémoire de M. Laurendeau se termine par quelques nouvelles observations sur des rues et des chemins romains déjà signalés dans la plaine qui s'étend à droite et à gauche du chemin de Soissons à Pasly. Un plan manuscrit, indiquant toutes les constatations de chemins faites par M. Laurendeau, accompagne ce travail qui sera consulté avec intérêt.

M. Barbey, membre de la Société, demeurant actuellement à Château-Thierry, en parcourant les annales de cette ville que tous les historiens se sont accordés à désigner sous le titre de capitale de l'antique Galvèze, s'est demandé ce que pouvait être cette énigmatique Galvèze, dont l'histoire ne connaît que le nom, sans pouvoir le rattacher à aucune circonscription civile, politique ou religieuse. M. Barbey, repoussant toutes les étymologies latines émises avant lui, pense que le mot Galvèze remonte aux temps qui ont précédé la conquête des Gaules par les Romains, et il en trouve l'origine dans les mots celtiques *Vez*, en latin *Vadum*, gué, passage d'une rivière, et *Gal*, *Galls*, Gaulois; ce qui signifierait, d'après lui, passage ou chemin des Gaulois. La Société, tout en appréciant les motifs si ingénieusement trouvés par M. Barbey, pour appliquer son étymologie à la ville de Château-Thierry dont les commencements remontent au VIII[e] siècle, et qui se serait élevée près de ce passage ou de ce gué de la Marne, conduisant au pays des Galls, réserve sa décision sur une

question si ardue et décide que le mémoire de M. Barbey sera déposé dans ses archives où il pourra être aussi consulté avec utilité.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Mars 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1861, 15e volume, 3e trimestre.

2° *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, tom. XXII, année 1859.

3° *Congrès des délégués des Sociétés savantes*, session de 1862. Programme.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

Après la lecture du programme du Congrès des sociétés savantes, qui doit avoir lieu le 22 avril prochain, M. le président interroge la Compagnie sur ceux de ses membres qui désireraient y assister. Ensuite de quoi elle donne la délégation à MM. de Laprairie, Prioux et

Watelet qu'elle charge de la représenter à cette imposante réunion.

M. Prioux, prenant ensuite la parole, lit une notice sur Henri de Savreux, chanoine régulier de Saint-Jean-des-Vignes.

DOM HENRY DE SAUREULX,

Chanoine de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, fondateur de Saint-Louis-des-Français, à Madrid.

I

L'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons*, par Ch.-Antoine Louen (1), consacre à Henri de Saureulx (2) une rapide mention qui nous fait connaître l'existence active de ce zélé religieux ; mais elle ne nous donne malheureusement aucun détail sur le rôle qu'il joua dans notre contrée pendant la Ligue et qui semble avoir été considérable.

Poussé par le désir de nous procurer des renseignements pour sa biographie, nous commencions à désespérer du succès de nos recherches, lorsque nous avons rencontré, dans une histoire de Saint-Louis-des-Français

(1) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes*, par Ch.-Ant. Louen, chanoine régulier de cette abbaye. 1 vol. in-12. Paris, 1712.

(2) Louen l'appelle Henri de Savreux, et l'abbé Humphry, auteur de l'*Histoire de Saint-Louis-des-Français à Madrid*, le nomme Henri de Saureulx. Nous avons cru devoir adopter cette dernière orthographe qui, sans doute, est conforme à celle des nombreux manuscrits que l'auteur a consultés à Madrid. Cependant, nous ferons remarquer qu'étranger à notre pays, M. l'abbé Humphry a fait erreur sur un nom de lieu qui se rencontre fréquemment dans son ouvrage, et qu'il a écrit Pierrefitte près Compiègne, pour Pierrefonds. C'est la seule rectification, d'ailleurs évidente par elle-même, que nous ayons apporté à son texte.

à Madrid, établissement dont il avait été le fondateur (1), une notice intéressante et curieuse que nous nous proposons d'analyser ou de reproduire à cause de sa rareté et afin de consigner, dans le bulletin de notre Société, des documents peu connus sur un homme qui mérite de l'être et sur une époque dont l'étude offre de grandes lacunes, ainsi qu'on le verra bientôt. C'est à l'aide de documents manuscrits, espagnols, français et latins, conservés aux archives de notre ambassade à Madrid, et dans celles de l'établissement de Saint-Louis-des-Français, dont il était le recteur, que M. l'abbé Humphry a pu répandre un jour tout nouveau sur la vie de Dom Henri de Saureulx, sur les désastres de la Ligue dans le Soissonnais et dans le département de l'Aisne.

Henri de Saureulx, né à Villers-sous-Condun, canton de Ressons, arrondissement de Compiègne, était fils de Rodolphe de Saureulx, seigneur de Villers, et de Jeanne de Sainte-Christine, alliés aux familles de Rieulx, de Charmoise, de Brom, de Lignières, de Binck, d'Elvincourt. Leur fortune était, dit-on, considérable. Bien jeune encore, Henri de Saureulx prit, en 1553, l'habit de religieux ou de chanoine régulier de l'abbaye royale de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, où le zèle de sa piété, l'ardeur de sa foi lui firent confier les charges de trésorier, de proviseur et de sous-prieur qui l'obligèrent à combattre le relâchement introduit dans la règle par le malheur des temps. C'est sur ces entrefaites que la mort de Henri III appela au trône de France Henri IV, dont la foi protestante souleva une si longue et si vive opposition.

Henri de Saureulx ne fut pas le dernier à s'émouvoir

(1) *Histoire de Saint-Louis-des-Français à Madrid*, par M. l'abbé Frédéric Humphry, recteur de Saint-Louis-des-Français, aumônier honoraire de S. M. l'Empereur.

et à trembler pour la liberté de l'Eglise. Mais avant de quitter l'habit monastique pour prendre les armes du ligueur, il voulut, dit son historien, longuement mûrir et méditer son projet. Il s'en ouvrit à son supérieur et lui soumit ses vues sur ce point. Non content de la faculté générale accordée par le Pape, il voulut une autorisation spéciale de quitter l'habit religieux. L'abbé de Saint-Jean-des-Vignes y consentit et Rome lui envoya bientôt après son assentiment. Voici en quel termes M. l'abbé Humpry raconte cet intéressant épisode dans le chapitre suivant :

II.

D. HENRI DE SAUREULX, LIGUEUR.

« Le jour était arrivé où le fervent chanoine de Saint-Jean-des-Vignes devait s'arracher aux douceurs de son abbaye solitaire pour s'élancer dans la carrière des luttes armées et des combats sanglants. Tous ses confrères étaient réunis dans la salle du chapitre pour lui donner l'accolade fraternelle et lui faire le dernier adieu. La douleur d'une séparation dont il était impossible de prévoir le terme se peignait sur tous les visages; peut-être quelque religieux éprouvait-il en secret le désir de partager la fortune du sous-prieur, sans en avoir le courage.

» Bientôt D. Henri de Saureulx, conduit par l'abbé, entre dans la salle où la communauté l'attendait. Il est facile de comprendre de quelle surprise et de quelle curiosité il fut l'objet. Le chanoine avait complètement disparu sous l'accoutrement guerrier du ligueur. Il était revêtu d'une cuirasse, avec une cotte de mailles, des cuissards et des brassards; un casque étincelant lui couvrait la tête; il avait ceint une longue épée, à la

garde dorée, que lui avait envoyée son parent le comte de Rieulx ; un domestique le suivait portant ses pistolets et son arquebuse. Le nouveau chevalier avait conservé sous son armure son scapulaire, comme une défense et un espoir. Après avoir échangé, avec ses confrères désolés, quelques paroles bienveillantes, il se tourna vers l'abbé et le pria de donner à la communauté réunie lecture du bref de Sa Sainteté qui l'autorisait à changer pour quelque temps de milice. Il tenait, avant tout, à ce qu'une démarche aussi grave, aussi extraordinaire, ne pût recevoir aucune interprétation fâcheuse. D. Henri se jeta ensuite aux pieds de l'abbé et lui demanda, comme un enfant à son père, une bénédiction qui fût pour lui un gage de protection et de succès. Il embrassa tendrement tous ses frères, puis il monta à cheval et, accompagné de son domestique, il s'achemina vers la ville de Laon. Les troupes des Huguenots s'étaient emparé de plusieurs villes et forteresses de la Picardie et de la Flandre. Laon tenait encore pour la cause catholique. Le comte de Rieulx, proche parent de D. Henri, en était le gouverneur. Il accueillit son parent avec les expressions de la joie la plus vive. Il le présenta à la garnison et lui conféra un grade en rapport avec sa naissance et sa valeur. D. Henri devint l'âme et l'inspiration de son conseil. Dans la ville, on ne prenait aucune mesure sans sa participation. De même que, dans son abbaye, il s'était attaché tous les cœurs, il devint, dans la citadelle, l'idole du soldat. Dominées par son double caractère de prêtre et d'officier supérieur, les troupes ne marchaient jamais avec plus de confiance à l'ennemi que lorsqu'elles le voyaient à leur tête. Il détachait souvent une partie de la garnison, et, par des marches habiles, il surprenait à l'improviste des corps de Huguenots auxquels on donnait la chasse ou que l'on faisait prisonniers.

» Plusieurs fois assaillie par l'ennemi, la ville de Laon ne dut son salut qu'à la vigueur du commandement de M. de Saureulx. Cependant, Noyon était tombé au pouvoir des calvinistes. Le comte de Rieulx résolut de leur reprendre cette ville alors importante et le berceau de leur réformateur fanatique. D. Henri fut chargé de diriger lui-même toutes les opérations du siége. Il fut poussé avec une extrême vigueur; mais les calvinistes se défendirent avec une intrépidité sans exemple. Le siége, traînant en longueur, une maladie contagieuse frappa les assiégeants; des assauts multipliés avaient épuisé leurs forces. Les assiégés ayant fait une sortie, les catholiques furent repoussés avec perte. Le comte de Rieulx fut pris; D. Henri ne dut son salut qu'à la vitesse du cheval qu'il montait. Il rentra dans Laon avec les débris mutilés du corps qu'il commandait. Il y tint pendant quelque temps la place du comte de Rieulx. Tout-à-coup, il apprend la nouvelle de sa mort. Cette perte inattendue répandit dans l'âme de M. de Saureulx la tristesse la plus amère.

» Il perdait, dans M. de Rieulx, non-seulement un parent, mais un ami véritable. L'un des effets du malheur pour le chrétien, c'est de tourner vers Dieu le cours de ses pensées, et la solitude se pare d'irrésistibles attraits aux yeux de l'homme éprouvé par les déceptions de la vie. Frappé dans ses affections les plus chères, D. Henri se rappela le calme et la paix de l'abbaye de Saint-Jean. L'ardeur de la lutte s'était d'ailleurs un peu ralentie; chaque parti restait dans l'intérieur des villes dont il s'était rendu maître, dans l'attente des évènements auxquels l'avènement de Henri IV au trône allait probablement donner lieu. D. Henri reprit le chemin de Soissons et rentra dans son monastère. Il avait laissé son cœur dans ce paisible séjour; il n'eut pas de peine à se plier de nouveau au joug de la règle et aux

observances de la vie religieuse. Après tout, sous le rapport de la discipline, de la régularité, du commandement et de l'obéissance, rien ne ressemble plus à la vie du soldat que celle du religieux dans son cloître.

III.

D. HENRI REDEVIENT LIGUEUR ET SE REND MAITRE DE LA CITADELLE DE PIERREFONDS.

» A la mort du roi Henri III, le roi de Navarre fut reconnu roi de France par une partie de l'armée et prit le nom de Henri IV (1589). Mais son avènement au trône, bien loin de pacifier le royaume, ne fit que donner aux partis une recrudescence d'animosité. Le prince, qui venait de tomber sous le fer d'un assassin, était après tout catholique; mais celui qui se disposait à mettre la main sur la couronne était calviniste et fortement attaché à l'erreur. Les ligueurs se persuadèrent plus que jamais qu'ils avaient la mission de sauver la France de l'hérésie qu'ils personnifiaient dans le prétendant. Ils lui nommèrent un compétiteur, vain fantôme, dépourvu des qualités éminentes qui appellent sur une tête illégitime l'auréole de la royauté. La Picardie redevint un des théâtres de la lutte la plus acharnée. Les calvinistes y obtinrent des succès considérables, et l'on apprit avec terreur que le sort des armes venait de leur livrer la forteresse de Pierrefonds, l'une des plus importantes de la contrée.

» A cette nouvelle, le chanoine Henri de Saureulx ne put ni imposer silence à ses craintes sur le sort du catholicisme dans son pays, ni contenir l'ardeur religieuse dont il se sentait enflammé. Toujours en possession du privilège qu'il avait obtenu du Saint-Siège, il demanda de pouvoir reprendre les armes. Il se per-

suadait qu'il avait reçu du Ciel une inspiration particulière pour la circonstance et il promit qu'avec l'aide de Dieu, il allait relever les affaires des catholiques par un grand coup d'éclat. Il échangea donc encore une fois l'habit religieux contre le vêtement du soldat, et, saluant d'un regard attendri et qui devait être le dernier, sa chère abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, il se dirigea vers Soissons. Il y rencontra un homme d'une grande décision de caractère et avec lequel il dut naturellement sympathiser. C'était Jérôme Dentici, sergent-major de la légion napolitaine, qui tenait garnison dans cette ville au nom du roi d'Espagne. M. de Saureulx lui fit part du projet qu'il avait conçu d'enlever aux Huguenots la citadelle de Pierrefonds. « Donnez-moi seulement vingt hommes résolus, lui dit-il, et j'en fais mon affaire ! » A la tête de cette poignée de soldats déterminés, il sort de la ville ; ils arrivent sous les murs de Pierrefonds, la nuit déjà fort avancée. D. Henri s'était-il ménagé des intelligences dans la place, nous l'ignorons. La petite troupe parvint à dresser sans bruit des échelles de cordes contre les murailles ; on chargea ses armes et l'on monta silencieusement à l'assaut. On a mis le pied sur les remparts sans être découvert, sans être entendu. D. Henri va droit à la première sentinelle et lui brûle la cervelle. Ses compagnons fondent sur le premier poste où les soldats endormis sont massacrés ; ils pénètrent ensuite dans l'intérieur de la place où des habitants, prévenus sans doute à l'avance, viennent leur prêter main-forte. Le reste de la garnison est fait prisonnier. Pierrefonds est rentrée sous la domination du parti catholique. Toute la gloire de ce haut fait appartient à D. Henri de Saureulx. Maître de la citadelle, M. de Saureulx s'occupa de la mettre dans un état de défense respectable ; il y fit exécuter des travaux ; il

l'approvisionna de manière à ce qu'en cas d'attaque elle pût se suffire pendant un an. Il avoue lui-même que, dans cette circonstance, il dépensa de sa bourse et prit dans celle de ses amis plus de vingt mille ducats ; puis il demanda quel serait le nom souverain sous lequel il devait placer sa conquête. Un parti a toujours sa personnification dans un homme qui le représente et sous l'autorité duquel il s'abrite. A l'époque où nous sommes arrivés, Philippe II, roi d'Espagne, était, plus que le duc de Bourbon, considéré comme le chef de la ligue et l'espoir des ligueurs; il se donnait comme le représentant et le principal défenseur des intérêts du catholicisme en France, et, convié par les Guise, il avait fait avancer des troupes, venues des Pays-Bas, dans la Flandre et dans la Picardie ; elles s'étaient emparées de plusieurs forteresses, et nous avons vu que des Napolitains, au service de Sa Majesté catholique, occupaient la ville de Soissons. D. Henri de Saureulx partageait la confiance et les illusions d'un grand nombre de ligueurs ; le souverain légitime était sous le coup d'une sentence d'excommunication; le roi d'Espagne était appelé au trône de France par les vœux d'un grand nombre de catholiques qui voyaient en lui, pour le royaume, le seul et dernier espoir du catholicisme. Il crut agir selon sa conscience et dans l'intérêt de son pays et de la religion en plaçant la citadelle de Pierrefonds sous la domination de Philippe II.

» Cette interprétation d'un fait qui peut aujourd'hui paraître étrange, nous semble tout-à-fait plausible ; mais, dans les papiers de M. de Saureulx, nous avons découvert, au sujet de la cession de Pierrefonds au roi d'Espagne, un mot qui lève toute équivoque et qui nous donne, de la conduite de l'officier français dans cette circonstance, l'explication la plus satisfaisante. En re-

mettant Pierrefonds entre les mains de Philippe, D. Henri n'eut d'autre intention que celle de lui confier un dépôt : « *O por mejor decir se la presto en confianza, sin trato interesado.* »

» Au milieu des troubles et de la confusion du royaume, il ne pouvait prévoir quelle serait l'issue de ces grands débats qui se vidaient par la voie des armes. En attendant que Dieu et la victoire prononçassent, il donnait provisoirement à sa conquête un maître fort et respecté, dont la délégation lui était nécessaire pour rester au poste où sa valeur l'avait placé. Il écrivit donc au comte de Fuentes qui commandait les troupes espagnoles en France sous Alexandre Farnèse, dont la mission secrète était d'asseoir dans le royaume la domination de son souverain.

» Le général en chef était au camp qu'il avait formé au-dessus de Cambrai; il accepta, au nom du roi, les offres de D. Henri et il le nomma, par un assemblage de fonctions peu ordinaire, chapelain et gouverneur de la place. En même temps il lui envoya, pour renforcer la garnison, 700 Napolitains et 300 hommes de troupes wallones.

» Le nouveau gouverneur répondit admirablement à la confiance dont il venait de recevoir un témoignage flatteur. Sa dignité nouvelle ne fut pas pour lui un vain titre. Sous son commandement, l'ordre et la discipline reprirent dans la place tout leur empire. Il prenait un soin particulier du bien-être du soldat, afin d'acquérir le droit d'exercer sur lui une autorité ferme et vigoureuse, et de demander beaucoup à son dévouement dans les circonstances difficiles. Ces circonstances ne tardèrent pas à se présenter. Humiliés de leur défaite, les Huguenots n'avaient pas renoncé à l'espoir d'en laver la honte dans le sang de la garnison de Pierrefonds

et de son gouverneur. Ils l'assiégèrent jusqu'à trois fois. M. de Saureulx, sur les murailles, exposé au feu le plus meurtrier, soutint l'attaque avec une intrépidité qui aurait fait honneur aux plus grands capitaines. Avec un imperturbable sang-froid, il donnait ses ordres, dirigeait le feu des batteries, portait à tous les endroits menacés les forces nécessaires, payait enfin de sa personne et, avec une justesse de tir surprenante dans un chanoine improvisé tout-à-coup général, semait de toute part la mort parmi les assaillants. Attaquée trois fois avec fureur, la citadelle repoussa trois fois les ennemis qui furent enfin forcés de se retirer après avoir éprouvé des pertes considérables. Un mémoire qui nous est resté de cette belle défense dit que les boulets envoyés par les Huguenots, dans un de ces assauts, dépassèrent le chiffre énorme de 1,574.

» Le gouverneur de Saureulx disait sans doute à ses soldats, comme un prince français bien connu dans l'histoire : « Voyez, mes amis, ils passent tous par-dessus ma tête ! » Depuis plusieurs mois, M. de Saureulx commandait la place de Pierrefonds, et sa garnison se reposait avec sécurité sous la garde de son épée, lorsqu'il reçut, du comte de Fuentes, l'ordre d'aller le rejoindre au camp de Cambrai pour une communication importante. Parfait guerrier dans l'obéissance comme dans le commandement, D. Henri se hâta de se rendre à l'appel du général en chef. Il fit dans l'intérieur de la place toutes les dispositions nécessaires. Il nomma son lieutenant ; il le chargea de plusieurs dispositions à prendre pendant son absence. Le pont-levis s'abaissa et, suivi de quelques cavaliers, le gouverneur se dirigea vers Cambrai.

IV.

DOM HENRI DE SAUREULX EST FAIT PRISONNIER PAR LES HUGUENOTS.

Sa détention à Saint-Quentin.

» Une faute impardonnable dans ceux qui gouvernent, c'est, dans les moments de crise politique, de retirer d'un poste important, ne fût-ce que pour quelques heures, un homme d'énergie et de résolution. Le comte de Fuentes eut ce tort, et il en résulta, pour les armes d'Espagne et pour la cause catholique, les conséquences les plus funestes.

» Le général en chef voulait, il est vrai, utiliser sur un plus vaste théâtre l'habileté de M. de Saureulx.

» Il se proposait de le charger de faire pour Compiègne et d'autres villes fortifiées tombées au pouvoir des Huguenots ce qu'il avait fait, avec tant de bonheur, pour Pierrefonds.

» Mais en déplaçant M. de Saureulx, le comte de Fuentes ne le remplaçait pas. Le jeune gouverneur se rendit d'abord à La Fère auprès de son ami Jacques de Colas, comte de La Fère, sénéchal de Montlimar. Celui-ci, après avoir félicité le brillant officier sur le fait d'armes de Pierrefonds, lui donna des chevaux et quelques hommes de cavalerie légère pour protéger sa marche jusqu'à Cambrai. Ils avaient à peine fait quelques lieues qu'ils rencontrèrent, entre Saint-Quentin et Câteau-Cambraisis, un parti de Huguenots détaché de la garnison de Saint-Quentin et qui battait la campagne. Ils fondirent sur M. de Saureulx et sur sa troupe. Ceux-ci se défendirent longtemps avec avantage ; mais il fallut céder au nombre. Les Calvinistes, dix fois plus nombreux, après avoir tué une partie des soldats de l'es-

corte, firent les autres prisonniers et les conduisirent en triomphe, avec leur chef, à Saint-Quentin. M. de Saureulx fut grièvement blessé dans cette rencontre. On le plaça dans un cachot de la citadelle, e t à Saint-Quentin› le jour même, il fut question de le faire passer par les armes. Mais on voulut d'abord tenter de le rendre complice de la reddition de la forteresse de Pierrefonds; on se flattait que, sur un ordre signé de lui, la garnison s'empresserait de se rendre. Le gouverneur de la ville se le fit amener; il donna d'abord à sa valeur et à ses succès les éloges les plus délicats; puis il essaya de désarmer son hostilité en faisant briller à ses yeux l'appât des récompenses et la perspective d'une haute position dans l'Eglise. Il lui promit l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, d'un revenu de cinq mille ducats, et vingt mille ducats comptant, s'il faisait rentrer sous l'obéissance du nouveau roi la forteresse dont il s'était rendu maître. Il faut avoir l'âme des héros pour comprendre avec quelle indignation ils entendent de telles offres et de quel mépris ils couvrent en secret ceux qui les leur adressent. D. Henri se contint cependant; il se contenta de répondre : « Si j'ai fait quelque bien, c'est de Dieu seul que j'en attends la récompense. » Sur ces entrefaites, Henri IV arriva à Péronne. On pensa que sa présence imposerait au commandant de Saureulx. Il fut donc présenté à Henri dont la touchante bonté, empreinte dans ses traits nobles et chevaleresques, dut impressionner vivement le prisonnier. Le roi lui offrit sa grâce, sa liberté et ratifia les promesses qui lui avaient été faites en y mettant les mêmes conditions. Sous l'impression des idées qui le dominaient depuis plusieurs années, le souverain s'effaçait aux yeux de M. de Saureulx dans la personne du prince, pour ne laisser voir que l'hérétique et, partant, l'ennemi de la religion de la France. Il fut donc inflexible.

» Il remercia le roi avec une froide politesse et, se redressant avec fierté : « Prince, lui dit-il, faites-moi fusiller ! je préfère la mort à la vie, s'il faut l'acheter par une faiblesse ! »

» Réponse sublime, digne des plus beaux jours de la chevalerie, et que les rois n'ont pas assez souvent entendue ! La captivité du fier ligueur devint alors beaucoup plus rigoureuse. Il fut chargé de chaînes, en butte aux plus mauvais traitements, placé dans un cachot obscur qui ne recevait un peu de jour que par un soupirail défendu par de formidables grilles de fer.

» Il y resta deux mois entiers, au bout desquels il passa devant un conseil de guerre et fut condamné à mort.

» La mort, subie pour une telle cause, n'effrayait point un homme de la trempe de M. de Saureulx ; cependant, il ne détestait pas la vie. Son esprit inventif lui suggéra le moyen d'échapper à la mort sans commettre une lâcheté.

» Il recevait, dans sa prison, la visite habituelle d'un certain Le Fèbure qui, peut-être, était un de ses geôliers. Il n'avait pas échappé à son œil pénétrant que cet homme lui portait un grand intérêt et désirait le servir. Il crut pouvoir s'ouvrir à lui sur un projet d'évasion qu'il avait conçu.

» Il le pria de prendre, sur de la cire, la forme des clés des portes principales et de lui remettre ces empreintes. Le Fébure consentit à lui rendre ce service. M. de Saureulx put envoyer secrètement ces empreintes au comte de La Fère qui s'empressa de commander des clés sur ces modèles. Celui-ci parvint à son tour à les faire remettre à son ami, avec des limes sourdes.

» D. Henri attendit avec une impatience facile à comprendre la nuit qui devait décider de son sort. C'était la veille de la Toussaint. A minuit il se lève et,

après avoir longtemps fait usage de la lime, il coupe les verroux et sort de son cachot ; il arrive à une première porte, à une seconde, à une troisième. L'opération, dont le soin avait été confié à Le Fèbure, avait été si bien faite qu'il n'éprouva de résistance nulle part.

» Enfin, il est parvenu à la poterne qui donne sur la campagne. Une sentinelle se promenait en dehors devant cette porte qu'il gardait. Le prisonnier dut attendre longtemps qu'un caprice la décidât à s'éloigner assez pour qu'il pût sortir sans être aperçu.

» Ce moment vint enfin ; M. de Saureulx ouvre, referme, se jette dans les fossés et s'y tapit. La sentinelle n'avait rien vu. Il parvint enfin à gagner les champs. Dans un lieu dont on était convenu avec M. de La Fère, il rencontra des chevaux qui l'attendaient. Il partit à l'instant avec un domestique fidèle et se dirigea vers les Pays-Bas pour y joindre le comte de Fuentes. Nous pensons que, dans cette circonstance, il n'avait pas quitté le scapulaire de chanoine de Saint-Jean. Il aimait lui-même à confesser plus tard qu'un miracle l'avait sauvé du danger qu'il avait alors couru. Le comte de Fuentes reçut M. de Saureulx comme un vaillant frère d'armes et comme un martyr de son dévouement au catholicisme et au roi catholique. Il le mit, comme nous dirions aujourd'hui, à l'ordre du jour, et il le présenta à son état-major comme une leçon et un exemple.

» Les rigueurs exercées contre M. de Saureulx, dans sa prison, avaient été telles qu'il arriva à Bruxelles dans l'état de dénuement le plus complet ; le capitaine-général lui fit remettre une somme considérable et, plus tard, le roi d'Espagne ordonna qu'il fût pourvu de l'abbaye de Luxeu.

» Le comte de Fuentes l'attacha ensuite à sa personne, probablement comme son premier aide-de-camp. Mais

une douloureuse nouvelle attendait M. de Saureulx à Bruxelles : il y apprit que la garnison napolitaine, qu'il avait reçue dans la forteresse de Pierrefonds, venait de la rendre au roi de France pour une somme de dix-huit mille écus d'or.

» En perdant cette place, D. Henri perdait les munitions et particulièrement l'artillerie dont il l'avait pourvue à ses frais, l'ameublement, l'argenterie, les objets de prix, enfin tout ce qu'il y avait laissé. Cette perte, cependant, ne fut pas celle qui toucha le plus son cœur ; sa grande douleur fut de voir un poste de la plus grande importance passer aux mains des hérétiques, et le fruit de ses peines et de sa valeur perdu probablement pour toujours. Il s'en consola, en s'efforçant de soutenir la cause du roi catholique qu'il avait décidément et irrévocablement embrassée comme la cause de la religion elle-même. Il servit encore cinq ans dans les Pays-Bas et rendit au souverain, dont il avait épousé les intérêts, les services les plus signalés. Un mémoire du temps atteste que, sous les drapeaux, on remarqua toujours en lui la décence et la modestie dont son caractère lui faisait un devoir. Ce témoignage n'est pas un des moindres éloges qui aient été donnés à D. Henri de Saureulx.

» Un adoucissement inespéré à son exil était réservé à D. Henri dans la ville de Bruxelles. Il y rencontra plusieurs amis que les succès des Huguenots, dans le nord de la France, et la crainte que leur inspirait un roi calviniste, avaient forcés de s'expatrier. Ils prenaient le titre de réfugiés pour la cause catholique. C'était le comte de La Fère, Michel de Hanon, seigneur de Charmes, Mathias de La Bruyère, vice-préteur ou adjoint de la municipalité de paix, Jean le Sellier, receveur-général des consignations à Paris, Mathieu de

Launoy, docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Soissons, Gaspar Darloys, écuyer, Jacques de Bruneaulieu, etc., etc. C'est aux réfugiés, jetés par les orages politiques sur des rives étrangères, de nous dire combien il est doux d'y retrouver des frères et surtout des amis. Deux particularités remarquables signalèrent, à Bruxelles, la prudence et le zèle chrétien de M. de Saureulx. Ne pouvant plus rentrer en France, où sa tête avait été mise à prix, et s'étant attaché pour toujours à la fortune du roi catholique, il pensa qu'il devait profiter de la présence, en Belgique, de personnes avec lesquelles il avait eu longtemps des rapports suivis, pour invoquer en sa faveur des témoignages qui le fissent connaître à l'étranger pour ce qu'il était, pour ce qu'il avait été. C'est à cette heureuse idée que nous sommes redevables d'une pièce importante qui se conserve dans les archives de Saint-Louis de Madrid. Ce sont des dépositions juridiques faites sous la foi du serment, en présence de plusieurs commissaires nommés, à la demande de M. de Saureulx, par le Sénat et les Consuls de la ville de Bruxelles. On y établit, de la manière la plus précise, la noblesse de M. de Saureulx, la fortune de ses parents, les qualités éminentes qu'il avait reçues de la nature, la régularité de sa vie dans le cloître, son dévouement au catholicisme, son habileté, sa valeur, ses succès, ses services. De ces diverses attestations, il ressort pour D. Henri le panégyrique le plus complet.

V.

SON SÉJOUR EN ESPAGNE ET SA MORT.

» Après cinq années de séjour dans les Pays-Bas, où il avait reçu le plus bienveillant accueil, Dom Henri de

Saureulx s'embarqua, à Ostende, pour l'Espagne, en compagnie du comte de La Fère et de quelques autres amis. A peine arrivé à Madrid, le roi d'Espagne voulut voir le gouverneur de la citadelle de Pierrefonds, qu'il appelait son fidèle ami et dont il fit, en 1601, son chapelain. « Vous avez perdu tous vos biens, lui dit-il, » votre patrie, vos espérances, et le repos d'une vie » calme ; vous retrouverez ici la France, et moi je me » charge de votre fortune. » Aussitôt, Dom Henri de Saureulx, fidèle à un pieux usage de la chevalerie, alla suspendre son épée à l'autel de la Vierge, dans une chapelle de Madrid où son image était en grande vénération. Pourvu successivement de plusieurs bénéfices, en dédommagement des pertes considérables qu'il avait faites pendant la Ligue, il eut, en 1616, la chapellenie majeure de Sainte-Luce de Melayo, et, quelques années plus tard, l'abbaye de Sainte-Marie de Gala, toutes deux en Sicile. Sa grande charité ne manqua pas de donner à ces bénéfices une pieuse destination. La guerre, à peine terminée par l'abjuration d'Henri IV, avait naturellement amené en Espagne un certain nombre de Français qui, moins heureux que Dom Henri de Saureulx, ne trouvèrent pas à la cour d'aussi puissantes protections. Il résolut de leur venir en aide de tout son pouvoir en faisant construire à Madrid, en 1615, sous l'invocation de Saint-Louis des Français, une église, une infirmerie de six lits et une hôtellerie, pour donner l'hospitalité aux voyageurs sans ressources. L'année suivante, il fonda aussi un asile pour cent jeunes filles pauvres, et, le premier, il institua un Mont-de-Piété en Espagne.

» Ces différentes fondations ne l'empêchaient point de diriger, avec une vigilante attention, son établissement principal de Saint-Louis des Français. Pour en assurer la conservation, il s'était réservé le droit de choisir ses

successeurs. En 1619, il jugea qu'il était temps d'user de ce privilège et, toujours fidèle aux amitiés de sa jeunesse comme aux règles de son ordre, il résigna tous les pouvoirs et tous ses biens entre les mains de ses anciens confrères de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Mais Dom Henri ne les avait pas consultés, et ceux-ci, après trois ans d'attente, en 1622, répondirent par un refus qui obligea Henri de Saureulx à porter son choix sur les Oratoriens, alors dans la ferveur de leur récente institution. Dom Henri vécut encore dix ans après, dans la pratique constante de la prière et de la charité, et mourut le 11 septembre 1633. Son corps fut inhumé au pied du maître autel de l'église qu'il avait fondée. On plaça une inscription sur sa tombe qui rappelait ses titres et ses vertus. »

La Société, après avoir entendu avec un intérêt marqué la lecture de cette notice, fait néanmoins ses réserves quant aux détails extraordinaires donnés sur Henri de Savreux par l'abbé Humphry. (Ces détails, en effet, se trouvent en contradiction avec ceux que nous donnent les historiens du pays). Elle espère que quelques-uns de ses membres voudront bien faire des études spéciales à cet égard et lui rendre compte de leurs recherches à la prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Avril 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes le 25 novembre 1861.*

2° *Société archéologique de l'Orléanais*, n° 39.

3° *Concours ouvert entre les Instituteurs publics*, par arrêté ministériel du 12 novembre 1860.

4° *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XI, 3e livraisons.

5° *Annales de la Société d'agriculture du Puy*. t. XXII.

6° *Notice sur quatre religieuses de Port-Royal, exilées à Amiens*, par l'abbé Jules Corblet.

7° *Bulletin de la Société des Sciences historiques de l'Yonne*, 1861, 15e vol. 3e trimestre.

8° *Mémoire de la Société d'agriculture de la Marne.*

CORRESPONDANCE.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Poquet. du 6 avril 1862. L'honorable correspondant donne à a Société communication des fouilles entreprises sur e terroir de Berry-au-Bac, pour la recherche du camp établi par César, sur la rive droite de l'Aisne, lorsqu'il vint à la rencontre des Gaulois-Belges. « Aucune position topographique, dit M. l'abbé Poquet, ne répond mieux au texte descriptif de César. Dès avant l'hiver on a commencé des fouilles afin de reconnaître la topographie du camp. Ce que nous appelons ici *le Corps-de-Garde* ou le plateau de Mauchamps, est labouré en tous sens par des fossés. Jusqu'ici, on n'a pas encore rencontré de caractères certains. Seulement, des débris de vases, de petites fibules, à l'état de fragments, ont été trouvés çà et là. Ces jours derniers, dans une excavation pratiquée sur le flanc de la colline, en face la rivière, on a découvert deux énormes grès ; à côté, un squelette ; plus loin, une tête de chien et quelques morceaux de poteries que je crois gallo-romains.

Ces fouilles sont faites, par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. Stopfell, capitaine d'artillerie de la garde impériale, et avec le concours des Agents-Voyers de Laon. On a levé une carte très-exacte, avec le relief du terrain. »

Après avoir exprimé le désir de voir ces fouilles visitées par la Société, M. Poquet s'offre de se faire rapporteur d'une question qui pourrait avoir pour titre : *Nouvelles recherches sur le passage de l'Aisne par César, son camp, Bibrax et Noviodunum.* »

La compagnie accueille cette communication avec plaisir, accepte la proposition de M. l'abbé Poquet et se propose d'étudier de nouveau ces questions déjà tant débattues, sans qu'elles aient encore rien perdu de leur intérêt.

M. Perin entretient la société du rhéteur Gaichés et de ses discours à l'Académie de Soissons. Il dit aussi quelques mots de l'éloge de cette ville par Mlle Bazin. On l'engage unanimement à compléter les recherches déjà faites par M. Prioux pour servir à l'histoire de l'Académie de Soissons et consignées dans le bulletin de 1861 ; il en prend l'engagement.

M. Williot parle de la découverte, faite récemment auprès de Pasly et à côté d'une roche irrégulière, d'un squelette couché sur le dos, ayant les bras croisés et la tête tournée vers l'orient. Au pied du squelette, il y avait un vase ancien, de forme grossière, de couleur grise, et qu'il croit de la dernière époque gallo-romaine. La roche, recouverte de douze à treize pieds de terre, porte, sur un de ses coins, les lettres C. A. R. Elle était près de l'endroit où l'on a trouvé les petites tombes romaines actuellement au Musée.

La Société ayant fait ses réserves sur la notice de Henri de Savreux, M. Suin a cru devoir faire des recherches dans les minutes du notaire Wallet et il a trouvé deux actes qui, quoique étrangers à ce personnage, lui paraissent intéressants à publier.

La Société entend la lecture de ces deux actes avec un grand intérêt, et décide qu'ils seront imprimés dans son bulletin.

PREMIÈREMENT

Traité entre MM. de Lannoy et de Haramont, pour leurs rançons comme prisonniers de guerre. — Autorisation du duc de Mayenne.

Du 18 avril 1590.

« Pardevant nous Anthoine Chandrelier et François Wallet, notaires roiaulx au baillage de Vermandois, demeurant à Soissons, soussignés.

» Furent présents haults et puissants seigneurs messires Jehan de Lannoy, chevalier seigneur dudit lieu de Lannoy, pais de Picardie, diocèse d'Amyens d'une part, et François de Dompierre, aussi chevalier seigneur d'Haramont, demeurant à Leully, diocèse dudit Soissons, d'autre part.

» Disant les dites parties que depuis deux ans et demy ou environ ledit seigneur de Haramont aurait esté arresté et détenu prisonnier de guerre en la ville de Lyon par feu M. de Mandelot, chevalier des deux ordres, gouverneur dudit Lyon, et depuis mis à la somme de douze cens escus pour sa rançon que le dit seigneur de Haramont a dit avoir esté paiée pour luy par les mains de M. Damouret son respondant, a la veuve et héritiers du feu sieur de la Grange, demeurant audit pais de Lyonnois auquel ledit sieur de Mandelot aurait donné ladite rançon et que depuis pour remplasser ledit sieur d'Haramont du corps de sa dite rançon, le roy de Navarre luy auroit donné ledit S[r] de Lannoy, lequel est aussy prisonnier de guerre dudit roi de Navarre et sur sa foy. Et mesme que le dit roi de Navarre auroit accordé et dit de sa bouche audit sieur de Lannoy et en la présence dudit sieur d'Haramont qu'il le deschargeoit de la foy qui lui avoit donnée et le déclaroit estre en pleine liberté, en acquittant toustefois ledit sieur d'Haramont du corps de sa rançon seulement.

» Pour ces causes et sur la déclaration faicte présentement par le sieur d'Haramont que la dite rançon est de douze cens escus déjà paiés comme dict est par le sieur Damouret aux veuve et héritiers du sieur de La Grange, ledit sieur de Lannoy a promis et par ces présentes promet de remplir et payer au sieur d'Haramont ou au porteur des présentes, la somme de douze cens escus a raison de soixante sols par chacun escu,

de dans deux mois a compter du jour et date des présentes et finissant les dits deux mois au dix-huitième jour du mois de juing prochainement venant en l'une des villes de Senlis, Compiengne ou Coucy-le-Chastel, au choix et option dudit sieur d'Haramont, lequel a promis fournir audit sieur de Lannoy passeport suffisant pour faire tenir seurement ladite somme de douze cens escus en l'une des dites villes.

» Et au cas que dans ledit temps de deux mois le sieur de Lannoy trouve que le corps de la dite rançon ne soit de douze cens escus et qu'il y ait du rabais duquel faisant bien et dument apparoir par les signatures des sieurs Damouret et de Charnay ou aultres que pour les veuve et héritiers dudit sieur de La Grange auroient traité de ladite rançon, ledit sieur de Lannoy ne sera tenu que payer le corps de ladite rançon.

» Aussy s'il se trouvoit que la dite somme de douze cens escus ou moings, si moings se monte le corps de la dite rançon, n'ait esté encore paiié par ledit sieur Damouret, sera tenu ledit sieur de Lannoy payer a l'acquit dudit sieur d'Haramont a la veuve ou héritiers dudit sieur de La Grange le corps de ladite rançon et en apporter acquit et descharge suffisant au sieur d'Haramont des dites veuve et héritiers et sieur Damouret lequel acquit et décharge rapportant au sieur d'Haramont icelluy sieur de Lannoy ensemble sa caution cy-après nommée demeureront quittes et déchargés de ladite somme, a quoy ils sont par ces présentes obligés envers le sieur d'Haramont pour le corps de sadite rançon quoy faisant ces présentes demeureront nulles.

» A ce présent et comparant au hault et puissant seigneur messire Jozias de Bouchavannes, chevalier seigneur de . . . . . demeurant à Quincy-en-Laonnois, diocèse de Laon, lequel s'est volontairement, sans

aucune contrainte ni induction, constitué et par ces présentes se constitue pleige caution respondant et principal paieur pour ledit sieur de Lannoy de ladite somme de douze cens escus le cas advenant quil ny ayt aucun rabais et sous les conditions ci-dessus mentionnées.

» Et moiennant l'accomplissement de ces présentes ledit sieur d'Haramont sera tenu et a promis de livrer et mettre ès mains du sieur de Lannoy une descharge du roi de Navarre de la foy a luy promise par ledit sieur de Lannoy et de demeurer encore prisonnier sur sa foy jusques au dix-huitième du mois de may prochain, comme aussy ledit sieur de Lannoy déclare qu'il n'entend estre dechargé de la foy par luy promise audit roy de Navarre que premièrement il n'ayt satisfait et accomply au contenu de ces présentes si comme le promettent les dites partis et caution respectivement tenir en toute satisfaire, paier, fournir et accomplir le contenu cy dessus sans aucunement y contrevenir sous peine de tous despens payer par la partie déloiante à la partie satisfaisant et acquiescant, mesme lesdits sieurs de Lannoy et de Bouchavanne sa caution l'un pour l'autre et ung d'eux seul pour le tout sans division ni discution soubs l'obligation de leurs biens, héritages, terres, seigneuries et possessions immeubles présents et advenir, mesme ledit sieur de Lannoy de son corps a emprisonner si mestier est partout ou trouvé sera se submectant pour cet effet à toutes jurisdictions et contraintes.

» Renonçant et encore les dits sieurs de Lannoy et de Bouchavanne au bénéfice de division, ordre de droit et discution fidejussion.

» Fait et passé audit Soissons en l'hostel ou pend pour enseigne la *Grosse Teste*, auquel lieu est logé le sieur d'Haramont, le mercredi dix-huitième jour d'avril l'an 1590, avant midy. Par les dites parties et cautions

ont été signées ces présentes avec nous notaires, suyvant l'ordonnance du Roy notre Sire publiée.

» *Signé :* DE DOMPIERRE; DE LANNOY ; BOUCHAVANNE ; WALLET et CHANDRELIER. »

Dans la minute de cet acte se trouve la pièce suivante :

« Le DUC DE MAYENNE, lieutenant-général de l'Estat Roial et Couronne de France,

» Nous avons permis et permettons à Anthoine Chandrelier et François Wallet, notaires roiaux au baillage de Vermandois demeurant à Soissons, de recevoir et reddiger par escript l'accord obligation et promesses passées et faites entre les sieurs de Lannoy et de Haramont pour le regard de leurs rançons et aussy d'en faire expédition en forme et autrement aux parties, et pour cest effet nous avons signé la présente de notre seing manuel et fait contresigner par ung de nos secrétaires, affin que par icy après les dits notaires n'en puissent être recherchez.

» Fait audit Soissons ce seizième avril 1590.

» *Signé :* CHARLES DE LORRAINE
et PÉRICARD.» (1)

DEUXIÈMEMENT

Démission par Loyse de Lorraine de sa charge de prieure de l'abbaye Notre-Dame, avant son entrée en fonctions comme abbesse.

« Le dixième jour d'aoust avant midy, l'an 1594, en la présence de moy François Wallet, notaire roial au

(1) Péricard était un ancien secrétaire de Henri de Guise. Il figure dans la Satyre Ménippée comme secrétaire des Etats de la Ligue. Il fut plus tard dévoué à Henri IV et chargé, par ce prince, de diverses ambassades à l'étranger.

baillage de Vermandois, demeurant à Soissons, et des tesmoins cy-après nommés dévote et religieuse dame Madame Loyse de Lorraine, religieuse professe et prieure de l'abbaye Notre-Dame de Soissons, a dict et déclare aux venerables dames religieuses du couvent de ladite abbaye congrégées et assemblées au son du tymbre en leur chappitre ordinaire quil auroit plu à nostre Sainct-Père le Pape la pourvoir abbesse de cestte abbaye de Notre-Dame de Soissons suyvant la nomination et eslection que les dites religieuses auroient faict de sa personne par la mort advenue a deffuncte de bonne mémoire Madame Catherine de Bourbon, dernière et paisible abbesse de cette abbaye, comme il appert par la bulle de Sa Saincteté expédiée en court de Rome le vingtsixième du moy de may dernier, et d'aultant que par ladite bulle est mandé notamment qu'avant que ladite dame Loyse de Lorraine ayt a entrer en possession de ladite abbaye et en la jouissance d'aucune chose d'icelle elle sera tenue se désister et depporter de l'office et charge de prieure dicelle abbaye pour y être pourvue d'une aultre.

» A quoy satisfaisant ladite dame Loyse de Lorraine a déclaré aux dites religieuses collégiallement assemblées audit chapitre comme dict est quelle se déportoit comme de faict elle s'est depportée, quitté et remis ledit office et charge de prieure pour y être pourvue d'une autre en son lieu et place, ce que les dites religieuses ont accordé et accepté, dont et desquelles choses la dite dame Loyse de Lorraine m'a requis acte. A elle accorde ces présentes pour luy servir ce que de raison.

» Faict au dit chapitre présents venerables et discrettes personnes maistres Jehan Levasseur, argentier d'icelle abbaye, Anthoine Bourdonnois, prestres, respectivement chanoines de l'église cathédrale de Soissons

et honorable homme François Bonzeré, eslu, conseiller du roy en la ville et eslection dudit Soissons, tesmoings a ce appellés l'an ci-dessus dit.

» *Signé* : Loyse de Lorraine; S. Marguerite de Limberrière; S. Marguerite de Bosler; S. Brigard; Marie Fenin; Bonzeré; Bourdonnoys; Levasseur et Wallet. »

M. Suin met sous les yeux de la Société plusieurs actes notariés, de 1584 à 1588, concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, et portant, entre autres signatures, celle de D. Henri de Savereulx, moine ligueur, dont la vie fait le sujet d'une notice lue à notre dernière séance par M. Prioux ; puis M. Suin présente, sur cette notice, les observations suivantes :

« Dans les minutes reçues vers la fin du xvie siècle par les notaires André Walet et François Walet, on trouve un grand nombre d'actes concernant l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes ; plusieurs sont signés par Henri de Savereulx.

» Le premier acte signé par lui est du lundi 25 juin 1584, et le dernier est du 16 novembre 1588.

» Il signait de Sauereulx ; mais comme à cette époque la lettre U remplaçait fréquemment la lettre V, je pense que l'on prononçait et que l'on doit écrire aujourd'hui : De Savereulx.

» Même en 1588, M. de Savereulx était encore simple religieux de l'abbaye et n'y avait aucune dignité.

» M. l'abbé Humphry cite, comme étant gouverneur de Laon et ensuite de Pierrefonds, le comte de Rieulx, qui aurait été un proche parent de M. de Savereulx. Ce Rieulx, que la Satyre Ménippée appelle : Rieulx le jeune, comte et gardien de Pierrefonds, est signalé non-seulement par les auteurs de la Ménippée, mais par des historiens très-sérieux, et notamment par De Thou,

comme un ancien petit commis des vivres, voleur de profession, célèbre par sa bravoure audacieuse dans les armées de la Ligue. Il fut pris, en 1594, dans une de ses expéditions, par la garnison de Compiègne et pendu comme voleur.

» Rien n'est plus connu que la harangue prêtée par les auteurs de la Satyre Ménippée à ce comte de Rieulx, qui prend la parole aux Etats de la Ligue, après avoir mis deux ou trois fois la main à la gorge qui lui démangeait (parce qu'il devait être pendu). De Rieulx parle, dans son discours, de sa résolution de reprendre au plus tôt la ville de Noyon.

» Dans le récit de M. l'abbé Humphry, des évènements qui ne se sont passés que de 1592 à 1594, me paraissent indiqués comme antérieurs au mois d'août 1589, date de l'avènement de Henri IV.

» Lorsque M. de Savereulx quitte pour la seconde fois son abbaye et rencontre, dans Soissons, Jérôme Dentici, sergent-major de la légion napolitaine au service de l'Espagne; il semble, d'après le même récit, que Soissons était en la possession des Espagnols. Cette ville a toujours appartenu à la Ligue française. Le duc de Mayenne admettait et même recherchait beaucoup les Espagnols comme auxiliaires, mais il s'est toujours refusé à livrer au roi d'Espagne des places fortes, et surtout celle de Soissons qui était pour lui la principale. (Voir le 11e volume de notre Bulletin, page 76.)

» Si D. Henri de Savereulx a été gouverneur de Pierrefonds après la mort de Rieulx, c'est-à-dire en 1594, le duc de Bourbon, qui était mort depuis plusieurs années, car je suppose que M. Humphry veut parler du cardinal de Bourbon, proclamé roi sous le nom de Charles X, ne pouvait pas être considéré alors comme le chef de la Ligue; ce chef était, depuis longtemps déjà, le duc de Mayenne et non pas Philippe II, roi

d'Espagne ; M. de Savereulx pouvait donc soutenir les intérêts du Catholicisme, avec les Français ses compatriotes, sous les ordres du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'état royal et couronne de France, sans adopter aussi complètement le parti de l'étranger. D'après ce que Philippe II et ses successeurs ont fait de l'Espagne, on peut juger ce que leurs lieutenants auraient fait de la France, et l'on doit grandement s'applaudir que M. de Savereulx et les autres Français, qui voulaient donner leur pays au roi d'Espagne, n'aient pas réussi.

» Lorsqu'après avoir servi cinq ans dans les Pays-Bas, D. Henri de Savereulx rencontra, d'après le récit de M. l'abbé Humphry, le comte de La Fère, et d'autres réfugiés, dans la ville de Bruxelles, il y avait longtemps qu'Henri IV n'était plus le roi calviniste, et l'on ne peut admettre que, sous le règne d'un prince aussi clément qu'Henri IV, et que même après la paix de Vervins, M. de Savereulx n'ait pu rentrer en France où sa tête avait été mise à prix.

» Pour ce qui concerne la prise de la formidable citadelle de Pierrefonds, par M. de Savereulx, à la tête de vingt Napolitains, et pour le séjour et les exploits de l'ancien religieux de Saint-Jean-des-Vignes dans les environs de Compiègne, je pense que notre secrétaire, qui connaît mieux que moi l'histoire du Valois et de Pierrefonds, voudra bien se charger du soin de réfuter ce que dit à ce sujet M. l'abbé Humphry. »

Le même membre offre encore à la Société, outre l'acte concernant la nomination, comme abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, de Louise de Lorraine, et sa démission de la charge de prieure qu'elle exerçait auparavant, une pièce du 15 mai 1766, de l'officialité de Soissons, indiquant les nombreuses formalités à remplir lorsqu'un religieux voulait changer

d'ordre. (Il s'agit ici d'un capucin qui voulait se faire Prémontré) ; une pièce du 18 novembre 1590, concernant une réunion des principaux paroissiens de Saint-Léger de Soissons, pour un arrangement avec l'abbé de ce monastère ; plusieurs autres pièces curieuses, notamment un modèle d'affiche de cette époque.

MM. Barbey et Souliac, membres correspondants à Château-Thierry, envoient à la Société le mémoire suivant, sur des tombes découvertes à Château-Thierry :

A M. le Président et MM. les Membres de la Société archéologique de Soissons.

« Messieurs,

» Les travaux de rectification de la route de Château-Thierry à Soissons, qui s'opèrent en ce moment sur le terroir de Château-Thierry, au lieudit *les Chesneaux*, viennent de faire découvrir un ancien lieu de sépulture qui paraît remonter à une assez haute antiquité.

» Dans une tranchée qui, jusqu'à ce jour, a déjà atteint une quarantaine de mètres de longueur, sur une largeur de dix mètres, les ouvriers ont mis à découvert des squelettes et des cercueils en pierres qui, tous, paraissent avoir été enfouis du levant au couchant dans un ordre et une régularité qui font reconnaître un ancien cimetière.

» Tous les corps enterrés en cet endroit appartiennent à des individus de sexes et d'âges différents, depuis la vieillesse jusqu'à l'enfance, et confirment cette supposition.

» Les cercueils déjà trouvés sont au nombrede dix ; ils sont formés d'une auge en pierre calcaire généralement divisée en deux et trois morceaux et recouverts par une dalle également partagée ; leurs dimensions varient suivant la taille du corps qu'ils contenaient ;

voici du reste les proportions de plusieurs d'entre eux que nous avons mesurés avec soin :

	Hors œuvre				Profondeur	Morceaux	Observations
	Longueur	Largeur		Hauteur sans couvercle			
		aux pieds	à la tête				
1	1 90	38	53	30	20	3	Les dimensions non cotées sont celles de fragmens non retrouvés ou qui ne s'accordaient pas.
2	2 15	»	»	»	23	2	
3	» »	»	44	»	15	2	
4	» »	»	64	»	36	2	
5	1 10	47	52	30	20	1	

» Tous ces cercueils sont d'un travail grossier, la taille en est brute ; aucun détail d'architecture ou de sculpture, ni aucune trace d'inscription ne s'y font remarquer ; les couvercles seuls sont légèrement bombés ou taillés en égout sur la longueur pour faciliter l'écoulement des eaux, et creusés en dessous de manière à ne pas offenser le corps lorsque l'intérieur de l'auge n'offrait pas une profondeur suffisante.

» Tous les corps privés de cercueils, et les cercueils eux-mêmes, sont enfouis à une profondeur moyenne de un mètre cinquante centimètres et reposent sur un tuf compact qui paraît avoir servi de limite à la profondeur des sépultures et se trouve toujours creusé de manière à servir de lit aux squelettes ou aux cercueils. Cette disposition a permis de reconnaître, sur les parois de la tranchée qui a été opérée, l'ordre et la régularité des sépultures qui s'y trouvent indiquées comme sur le meilleur plan.

» La plupart de ces tombes paraissent avoir été déjà violées, car quelques-unes ne contiennent plus des

squelettes entiers, mais seulement des débris; presque toutes sont privées de leur couvercle; les morceaux d'assemblage sont disjoints, et à côté ont été trouvés des ossements en désordre; cependant, quelques cercueils ont échappé aux recherches des explorateurs; ils sont complets et ont produit plusieurs objets qui ont été recueillis par les ouvriers. Voici la description sommaire de ceux qu'il nous a été permis d'examiner :

» 1° Le côté droit d'une agrafe en cuivre sur laquelle sont ciselés un cœur et des ornements en relief d'un travail assez grossier.

» 2° Un collier en verroteries de diverses couleurs où le bleu domine.

» 3° Un poignard en fer fortement oxydé, mais d'une forme parfaitement caractéristique; il n'est tranchant que d'un côté et affecte la forme d'un couteau.

» 4° Une boucle de ceinturon en bronze garnie de son ardillon, de forme ovoïde et fort bien ciselée.

» 5° Enfin, et c'est le morceau capital des trouvailles, une plaque de ceinturon en bronze, de forme rectangulaire, garnie de sa boucle et de son ardillon. Elle est ornée, à sa partie supérieure, de petites verroteries rouges et bleues, entourées de ciselures où paraissent encore quelques traces d'une légère dorure et qui courent en arabesques, d'un charmant travail.

» Les dessins que nous vous envoyons de tous ces objets et que nous avons exécutés avec une grande fidélité, vous donneront une idée de leur style et de leur valeur.

» Voilà, Messieurs, l'état matériel de la découverte faite sous nos yeux; permettez-nous maintenant de vous présenter nos suppositions sur l'âge de ces sépultures, l'état avancé des fouilles et l'examen des objets recueillis permettant déjà de se prononcer à cet égard.

» L'endroit où se trouve le champ de sépulture dont

nous nous occupons est situé au nord-est de la ville et du château de Château-Thierry, à distance à peu près égale des murs du château et de l'emplacement où la tradition place une ancienne métairie, villa ou palais, ayant appartenu à Charles Martel, fondateur du château, dont les ruines dominent encore la ville.

» Un ancien manuscrit, portant la date de 1680, conservé dans notre ville, énonce qu'environ cinquante années après la donation que les seigneurs de Château-Thierry firent de l'emplacement de cet ancien palais aux religieux de la Barre, « l'on trouva, non loin de » cet ancien palais, quantité de tombeaux en pierre » qu'on venait voir par admiration, des lieux voisins, à » cause de leur grandeur extraordinaire. » Ces termes font supposer que cette découverte aurait eu lieu vers le milieu du XIVe siècle.

» M. l'abbé Poquet, sur la foi de ce manuscrit, relate le même fait en faisant remonter seulement cette découverte à l'époque de la Révolution, après la vente qu'avait faite la nation, du couvent de la Barre.

» La date du premier manuscrit ne permet pas d'autoriser cette supposition, et avec d'autant plus de raison que nul souvenir de cette découverte ne s'est conservé parmi les contemporains et que M. Hébert, auteur de recherches curieuses et fort étendues sur l'histoire et les antiquités de Château-Thierry, qui écrivait en 1804, entrait souvent dans des détails moins importants, n'en fait aucune mention; cependant, l'évènement était encore récent et il en aurait eu certainement connaissance s'il se fût passé vers la fin du siècle dernier.

» Quelle que soit l'époque réelle où les premiers tombeaux furent mis à découvert, la proximité du lieu où ils furent trouvés, avec celui où s'opèrent les fouilles actuelles, permet de supposer avec certitude que les deux trouvailles ont fait connaître les deux extrémités

du même cimetière et que tout l'espace intermédiaire signalé par un terrain en pente formant une légère éminence se trouve encore rempli par des tombes de la même nature.

» A quelle époque maintenant faire remonter ces sépultures ? La forme des cercueils, celle des bijoux qu'ils contenaient, la forme tranchante d'un seul côté du poignard et la position du cimetière lui-même à deux cents mètres environ du château et de la villa de Charles Martel nous ont fait conclure, sans la moindre hésitation, que nous avons sous les yeux un cimetière des époques Mérovingienne et Carlovingienne.

» En effet, la similitude frappante des cercueils et des objets qu'ils contenaient, avec ceux du Calvados des mêmes époques, décrits par M. de Caumont dans son *Abécédaire archéologique*, ne laissent aucun doute : les agrafes et les boucles de ces époques, que ce savant antiquaire a décrits et dessinés, ont le même style que celles de Château-Thierry et l'on ne peut s'y tromper.

» De plus, l'agglomération d'habitants qu'avait dû attirer une propriété aussi considérable que devait l'être celle d'un homme de la puissance de Charles, celle qui a dû suivre l'établissement du château fondé dans le VIIIe siècle, font parfaitement supposer que le cimetière des Chesneaux dut servir d'abord aux habitants du Mont-Martel peuplé sans aucun doute, depuis longtemps, par une villa romaine ou une importante métairie, puis aux habitants qui se groupaient autour du château.

» Dans la suite et jusqu'au XVe siècle, on usa encore de cercueils en pierre ; mais l'établissement des autres cimetières de Château-Thierry, à la Magdelaine, à Saint-Crépin, dans l'enceinte du château lui-même pour ses habitants, est parfaitement connu : on sait que ces cimetières remontent aux XIe et XIIe siècles, époque où

l'usage d'enterrer autour des églises se généralisa plus particulièrement. Or, les Chesneaux ne possédant pas de paroisse, on abandonna très-probablement ce vieux champ de sépulture pour se faire enterrer à l'ombre des églises plus récemment construites, et le plus ancien cimetière de Château-Thierry se trouva dès lors abandonné.

» Une particularité assez remarquable, c'est que cet ancien cimetière n'est séparé du cimetière aujourd'hui en usage que par un simple chemin de culture, et que les citoyens actuels de notre ville se trouvent reposer à côté de ses plus anciens habitants.

» Il nous reste un dernier mot à dire au sujet de la grandeur extraordinaire attribuée aux cercueils dans la relation que nous avons citée. Il n'y faudrait pas voir une objection à notre opinion sur le même lieu de sépulture : au premier aspect, ces cercueils paraissent être, en effet, de grande dimension; la grossièreté de leur travail et l'absence de tout ornement ne dissimule en rien leur grandeur; mais, comme vous avez pu le remarquer, dans le tableau compris dans ce travail, les parois en sont fort épaisses et l'intérieur ne contient bien juste que l'espace nécessaire au corps qui y est renfermé.

» Ces corps eux-mêmes n'ont rien qui doive exciter l'étonnement. Nous avons mesuré les ossements de plusieurs d'entre eux et nous avons trouvé que la taille des squelettes n'excédait pas celle de la race actuelle; c'est, du reste, un effet de l'exagération du populaire, toujours ami du merveilleux, de prêter à tous les squelettes anciens une grandeur extraordinaire, comme elle donne des souterrains fabuleux à tous les vieux châteaux; la science et un examen un peu attentif font facilement justice de ces préjugés.

» Tel est, Messieurs, le résultat de nos observations sur la découverte de l'ancien cimetière des Chesneaux; si

la suite des travaux fait découvrir d'autres objets précieux, quelque particularité qui mérite d'être conservée, nous nous empresserons de vous en faire part, si toutefois cela nous est possible. En effet, les ouvriers occupés aux travaux, dès qu'ils découvrent un cercueil, s'empressent, dans l'espérance d'y rencontrer des objets de prix, de le fouiller avec avidité et sans la moindre précaution, nous mettant, par cette déplorable précipitation, dans l'impossibilité de constater la position des squelettes et des objets qui ont été ensevelis avec eux.

» De plus, ils s'emparent des objets renfermés dans les cercueils, les vendent aussitôt aux curieux qu'amène cette récente découverte et perdent pour la science des objets qui seraient mieux placés dans un dépôt public que dans les cabinets de personnes qui souvent en ignorent la véritable valeur et l'intérêt qui s'y rattache.

» D'un autre côté, ces objets sont la propriété ou de la ville de Château-Thierry ou de l'État qui fait exécuter les travaux, et il est regrettable que plus de surveillance ne soit pas apportée pour empêcher la dispersion des objets antiques que le hasard fait découvrir. L'administration des ponts et chaussées avait cependant connaissance de la découverte; elle savait que des objets anciens se rencontraient dans les fouilles ; elle eût peut-être pu obvier à ce facheux état de choses; la ville de Château-Thierry elle-même ne pourrait-elle revendiquer ces objets, les déposer dans sa bibliothèque qui, faible aujourd'hui, devra prendre de l'importance par la suite? car, si peu riche qu'elle soit, elle existe; l'idée de son accroissement se fait jour, et comme toute bonne idée est féconde, elle germera, nous n'en doutons pas.

» Heureusement, Messieurs, cette perte n'est pas aussi regrettable qu'on pourrait le supposer ; les tombeaux de cette époque existent par milliers en France, et nos Musées de province sont riches en bijoux des

époques Mérovingienne et Carlovingienne ; ce n'est pas toutefois une raison suffisante pour ne pas exprimer nos regrets de la négligence que nous vous signalons, et nous formons des vœux pour que ces regrets soient compris, dans le cas probable où le hasard amènerait de nouvelles découvertes.

» Recevez, Messieurs et chers collègues, l'assurance de nos sentiments de considération les plus distingués.

» BARBEY ; SOULIAC.

» Château-Thierry, 1er mars 1862. »

« Comme nous l'avions prévu, d'autres objets ont été trouvés; nous n'avons pu voir et dessiner que les suivants :

» 6 et 7. Deux boucles de ceinturon en bronze.

» 8. Trois boutons en bronze.

» 9. Deux petites plaques d'un métal poli et blanc, ressemblant à de l'argent et qui devaient servir d'ornements sur une ceinture. Elles sont dessinées l'une en dessus, l'autre en dessous.

» 13 mars 1862. »

M. Pécheur entretient enfin la compagnie sur des objets antiques trouvés à Vic-sur-Aisne :

« J'ai déjà fait connaître à la Société, dit-il, la découverte de plusieurs objets romains à Vic-sur-Aisne, près de la voie de Soissons à Noyon, consistant en meules à bras, vases en terre noire, médailles, etc. Cette découverte vient de se compléter des objets suivants, trouvés au même lieu, dans une citerne : Un seau en bronze entier, moins l'anse et l'un des deux tenons servant à l'attacher. Ce seau, de 0m 15c de diamètre au fond et 25 à son évasement ; hauteur totale, 0m 28c. — Un vase en terre commune blanche, deux anses partant du ventre se réunissent au goulot. — Un vase en cuivre rouge avec rebord, ayant la forme d'une

tasse ou d'une calotte renversée. Diamètre 0m 20c. — Un vase en airain, avec rebord de 0m 23c de diamètre et 10c de hauteur, compris le pied qui le soutient. — Deux bassines en airain de 0m 23c de large sur 7c de profondeur. — Cuillère à pot ou louche en airain : 0m 9c de large, 0m 4c de profondeur ; manche, 0m 26c. — Une sorte de crémaillère complète, composée de quatre boulons de fer tordus, reliés par des anneaux, terminée par un crochet. Longueur totale, 1m 20. — Une fourche ou trident de forte dimension. — Deux montants de chenets en fer ayant en haut un gros clou recourbé comme pour recevoir une broche et la soutenir au-dessus du feu. — Un morceau de fer paraissant provenir d'un essieu en bois, 0m 67 de long. — Meule romaine à bras en granite, diamètre : 0m 5.

» Ces divers objets ont été recueillis et conservés par M. de Lignières fils, cultivateur à la Grange-des-Moines, commune d'Audignicourt, canton de Coucy. Ils forment une véritable batterie de cuisine gallo-romaine, dont la provenance est déterminée par leur mélange avec d'autres antiquités qui portent des caractères sur lesquels on ne peut élever aucun doute. Ils figureraient heureusement dans notre Musée soissonnais, et nous devons même espérer que le zèle avec lequel M. de Liguières recueille tout ce qui se découvre autour de lui l'engagera à en enrichir cette collection. »

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'abbé Pécheur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Mai 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Mougenot, de Nancy, est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* Novembre 1861.

2° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc., de l'Aube.* 2me sémestre de 1861.

3° *Mémoires de l'Académie du Gard.* 1861.

4° *Catalogue périodique de médailles et monnaies.*

5° *Bulletin artistique de la maison Durieux, à Reims,* n° 2.

MM. Souliac et Barbey, membres correspondants,

envoient un nouveau mémoire sur les fouilles opérées au cimetière des Chesneaux, à Château-Thierry, et qu'ils ont suivies avec beaucoup de soin :

« Messieurs,

» Ainsi que nous l'avions espéré, le cimetière des Chesneaux renfermait encore d'autres sépultures ; la prolongation des fouilles opérées pour l'établissement du chemin a fait découvrir d'autres cercueils, mais cette fois d'une nature différente.

» Ces cercueils sont en plâtre, mélangé de grève ; ils contiennent un, deux et jusqu'à trois cadavres, paraissent avoir été coulés dans le tuf creusé de manière à leur servir de moule, et les corps qu'ils renfermaient semblent y avoir été déposés avant que l'enveloppe fût entièrement sèche ; car nous avons remarqué, sur les fragments qu'il nous a été donné d'examiner, l'empreinte faiblement accusée de la forme des corps ; aucune apparence de couvercle n'existait ; cependant, nous n'oserions affirmer qu'il n'en eût pas existé de la même matière que les cercueils, nos investigations n'ayant pu porter sur un seul intact et complet, les ouvriers les ayant, malgré nos recommandations antérieures, tous brisés et mis en pièces en exécutant leur tranchée.

» Nous devons faire remarquer une particularité caractéristique de ces cercueils : c'est une couche de matière terreuse légèrement rougeâtre, semblable à de la brique pilée qui tapissait, sur une épaisseur de deux à trois centimètres, les parois intérieures, et qui tombait en poussière au plus léger contact ; nous n'avons pu découvrir quelle était cette matière que l'analyse chimique pourrait seule faire connaître.

» Ces sépultures en plâtre étaient séparées d'environ huit à dix mètres de la région des cercueils en pierres

et peut-être remontent-ils à une époque plus reculée, à l'ère gallo-romaine; nous avons tout lieu de le supposer par suite de la découverte qu'on a faite, dans le terrain où elles étaient situées, de quelques monnaies du Bas-Empire.

» Le cimetière des Chesneaux remonterait donc à une époque antérieure à celle que nous lui avions assignée, et il aurait continué à servir de sépulture jusqu'aux xe et xie siècles.

» Ces monnaies moyen bronze sont :

» 1° Un Aurélien, 275. Tête radiée à droite. Lég. *Imp. C. Aurelianus Aug.* R. La Paix et la Concorde au milieu d'un camp. *Concordia mili(tum).*

» 2° Un Constance Chlore, 300. Tête radiée, barbue, à droite. Lég. *Fl(avius) Val(erius) Constantius Nob(ilissimus) C(æsar) Aug(ustus).* R. L'empereur debout, revêtu de la toge, recevant la victoire des mains d'un personnage nu, appuyé sur une haste. *Concordia mili(tum).*

» 3° Un Maximien Hercule, 310. Tête laurée, barbue, à droite. Lég. *D(ominus) N(oster) Maximian(us) op(timus) p(rinceps). Aug.* R. Personnage nu tenant une corne d'abondance et une couronne *Genio pop(uli) rom(ani).*

» 4° Un Constantin Ier, 337. Tête laurée à droite. Lég. illisible. R. Deux soldats appuyés sur la haste et le bouclier au milieu d'un faisceau de lances. *Gloria exercitûs.*

» Outre ces monnaies qui suffisent pour établir des dates positives, l'on a trouvé une monnaie de très-petit module en alliage d'argent et de cuivre, sur laquelle on voit encore les traces d'une croix et qui paraît être une monnaie mérovingienne de l'espèce des monétaires; mais elle est tellement fruste qu'elle est devenue illisible.

» Trois autres boucles en bronze du même style que celles précédemment découvertes, quelques boutons

en forme de bouts de glands striés, une épée et une boucle en fer rattachée par un tenon à une bande de même métal, laissant une ouverture destinée à y passer un objet quelconque, forment la somme des découvertes qui ont eu lieu depuis le dernier rapport que nous avons eu l'honneur de vous présenter.

» Il est probable que maintenant la continuation des travaux n'apportera aucune lumière nouvelle sur le cimetière des Chesneaux, car la tranchée a presque atteint la déclivité de la colline et sa continuation s'opère au-dessus du tuf dans lequel se trouvent les sépultures.

» Que conclure de cette nouvelle découverte ?

» Si nous la rapprochons de découvertes antérieures de médailles et d'antiquités romaines faites sur le terroir de la commune de Château-Thierry, l'on en peut inférer que, si la ville actuelle ne doit faire remonter son origine qu'après l'établissement du château, ainsi que l'indique la tradition jusqu'ici généralement adoptée, il n'en existait pas moins, à une époque plus reculée, une agglomération assez considérable d'habitants dans d'autres endroits avoisinants, tels que les Chesneaux, la Madelaine, les Hérissons, et sur toute la colline qui se trouve au nord de la ville actuelle de Château-Thierry.

» Outre le vaste cimetière qui vient d'être découvert, les preuves ne manqueraient pas.

» En 1802, dit l'abbé Hébert que nous avons déjà cité, des maçons trouvèrent, dans le jardin de M. Mercandier, ingénieur, dont la maison est au bout du faubourg Saint-Martin, dans un pot de grès qu'ils cassèrent, plusieurs centaines de médailles de cuivre représentant chacune un Empereur romain ou une Impératrice, au nombre de dix ou douze personnages tous de la même famille, entre lesquels étaient Trajan, Antonin-le-Pieux, Adrien, Faustine, etc.

» Et, plus loin : Il y avait sur cette colline, qui se

nomme les Hérissons, beaucoup de maisons, dans une longueur qui s'étendait vers le nord et à l'ouest jusqu'aux Vaucruises ; les découvertes qu'on a faites dans cette étendue, depuis bien des années et surtout depuis la Révolution, attestent en effet qu'elle fut habitée. On y a trouvé des caves, des fours, des briques épaisses de deux à trois pouces, larges d'un pied, longues d'un pied et demi, des tuiles d'un pouce d'épaisseur et même d'au moins deux pouces, avec leur mentonnière qui tient toute la longueur de la tuile, des statues mutilées, une entr'autres qui avait une tête à trois faces.

» Il cite encore la découverte en ces lieux de vieilles pièces d'or et des restes d'un conduit en larges pierres pour les eaux, profond et large d'un pied et demi, de vastes et épaisses murailles, etc.

» Ces monnaies, statues, tuiles à rebords, substructions monumentales, ne sont-elles pas des preuves bien décisives d'établissements gallo-romains au nord et à l'est de Château-Thierry, et la découverte des monnaies trouvées dans le cimetière des Chesneaux ne vient-elle pas les confirmer ? Il n'est guère permis d'en douter. Au surplus, il ne peut être ici question de débattre les origines si obscures de la ville de Château-Thierry qui fut peut-être un des douze oppides du Soissonnais ou le *Tidericiacum* qui possédait une monnaierie des rois Franks; nous avons voulu seulement vous faire connaître la découverte si intéressante que l'on venait de faire d'un aussi vaste cimetière et vous faire pressentir les conséquence qu'elle pouvait avoir.

» C'est un jalon de plus que nous avons posé dans le champ de notre histoire locale et nous n'avons pas d'autre prétention.

» Recevez, etc.

» Barbey. Souliac. »

M. Prioux envoie à la Société une copie de documents sur des contributions de guerre. La Compagnie en décide le dépôt aux archives et charge M. Decamp, vice-secrétaire, d'en faire des extraits pour son bulletin.

M. Decamp présente ensuite à la Société des monnaies de Charles IX, trouvées à Hartennes par M. Bourguin-Petit, fils, et offertes par lui au Musée. Elles sont de 1572, année de la Saint-Barthélemy. Il signale également un beau portrait gravé, de l'abbé Feu, prêtre de Saint-Gervais de Soissons, qui se trouve à Couvrelles et dont il propose l'acquisition pour le même établissement.

M. le président remet en discussion le lieu de l'excursion annuelle. La Société arrête qu'elle aura pour but le camp de Mauchamp, près de Berry-au-Bac, dont les fouilles excitent actuellement l'attention des savants.

M. Pécheur, secrétaire, prenant la parole, s'exprime ainsi sur la question soulevée par M. Prioux au sujet de Henri de Savreux, et déjà examinée par M. Suin dans la dernière séance. (Voir les procès-verbaux des deux séances précédentes). :

« Je dirai d'abord que je trouve très-justes les observations de l'honorable vice-président sur la notice de Henri de Savreux, par l'abbé Humphry, fondées qu'elles sont sur les pièces et les récits les plus authentiques. J'ajouterai qu'après avoir lu de ce travail ce qu'en rapporte M. Prioux, j'y vis d'abord la tournure d'un roman espagnol plein de merveilleux et d'aventures amusantes, mais incroyables. La seule chose qui me fit rétracter ce premier jugement, pour m'amener à le changer en de simples réserves, c'est que, n'ayant pas entre les mains les pièces originales, il nous est impossible de rejeter absolument un tel récit.

» Quoiqu'il en soit, je me permettrai une observation sur le fond général de la notice de M. Humphry. Premièrement, je maintiens qu'elle est en contradiction complète avec les récits de nos historiens locaux qui, habitant le pays, le théâtre des évènements, avaient de plus entre les mains des relations contemporaines.

» Quant au nom véritable de notre religieux, M. Suin a fait disparaître tous les doutes en relevant sa signature sur plusieurs actes authentiques, et De Louen ne fait que l'abréger en l'appelant *Monsieur H. de Savreux.*

» Arrivons donc à la manière simple et naturelle dont nos historiens racontent la vie aventureuse de ce religieux.

» Pendant les guerres de ce temps, dit le P. Legris, auteur de la chronique de Saint-Jean-des-Vignes « *Ex multis monasteriis, multos regulares, etiam dictante conscientia, exisse, inter quos quidam ex nostris Saureux dictus, in Hispaniam profectus, status sui tamen non immemor.* » (P. 269.)

» De Louen, auteur d'une histoire de Saint Jean, fait la même réflexion; mais il ne dit pas que Savreux quitta son pays et son ordre par motif de religion ou de conscience.

« Pendant les guerres qui ont agité la France plusieurs années, beaucoup de religieux de toute sorte d'ordre ont été obligez de se retirer où ils ont pu et même de changer d'habits, pour se sauver dans les pays étrangers; » et il raconte la vie de Savreux avec plus de détails que Legris. En voici la substance :

« Henri de Savreux, originaire de Villers-sous-Coudun (diocèse de Beauvais), avait pris l'habit à Saint-Jean le 1er janvier 1583, à l'âge de dix-huit ans. Quelques années après, on l'envoya occuper le prieuré-cure de Soucy (aujourd'hui canton de Villers-Cotterêts), à quatre lieues et demie de Soissons et à deux au plus de Pierrefonds.

On était alors en pleine Ligue. Soissons avait été pris et pillé par les Huguenots, en 1567-68, et ses environs ruinés. La Saint-Barthélemy avait eu lieu en 1572, et Henri III avait été assassiné en 1589. En 1587, un parti de Calvinistes essaie de surprendre Soissons et, en 1588, le duc de Guise se rend à Paris et les Ligueurs prennent La Ferté-Milon. La même année, Soissons est occupé par eux. Après l'assassinat de Henri III, la guerre est partout jusqu'en 1590 inclusivement. C'est au milieu de ces déchirements intérieurs que De Savreux, curé de Soucy, se réfugie, selon De Louen, au château de Pierrefonds, où il est pris et mené en Espagne.

» Chemin faisant, il gagne l'amitié des officiers de l'escorte et on le présente au roi dont il gagne aussi l'estime et qui le fait chapelain de la reine. Au moyen des bienfaits du prince et à l'aide de ses épargnes, De Savreux fonde à Madrid un hôpital pour les Français qui tomberaient malades dans ce pays étranger. Il obtint du pape l'autorisation de porter l'habit noir au lieu de l'habit blanc des chanoines réguliers de Saint-Jean, et, en même temps, celle de dédier son hôpital à Saint-Jean, avec le titre de Saint-Jean-des-Vignes, en souvenir de son abbaye. Ce souvenir était si vivant dans sa mémoire qu'il écrivit à M. Legris, auteur de la chronique et alors grand-prieur, pour l'assurer que, malgré la distance des lieux, il le regardait comme son supérieur et se tenait comme toujours affilié « à la maison de Saint-Jean où il a vu des exemples d'une rare piété parmi ses confrères » Dans cette lettre, ajoute De Louen, il exposait au prieur un long détail de ses aventures, de sa haute fortune, et le priait de lui envoyer un religieux pour s'assurer de la vérité des faits qu'il lui racontait. On lut la lettre au chapitre, on délibéra, et il fut décidé qu'on enverrait à Madrid M. Josse, alors sous-prieur et depuis prieur claustral. Celui-ci ayant, à son

retour d'Espagne, attesté la vérité de ce que De Savreux avait mandé à la communauté, on tint un second chapitre général où on décida le départ pour l'Espagne de deux autres religieux pour gouverner le nouvel hôpital ; mais ceux-ci furent bientôt obligés de revenir, par suite de la guerre qui survint entre ce royaume et la France. Ces peux religieux étaient : Abel Le Conte, qui avait été pitancier, et Claude Creuet. Ils étaient encore à Madrid lorsque Legris publiait sa chronique, c'est-à-dire en 1619. Quant à Henri de Savreux, il avait été nommé, l'année précédente, à l'abbaye de Sainte-Marie-de-Gala (*de lacte*) en Sicile, par Philippe III, avec une pension de 400 écus d'or, sur la chapelle de Sainte-Luce de Milatio, dans la même province. Il mourut à Madrid, en 1633, dans les fonctions de chapelain de la reine Marguerite d'Autriche, femme de ce prince.

» Tel est en substance le récit de Legris et de De Louen. Ce dernier nous dit lui-même où il a pris ses renseignements : dans des titres originaux, en espagnol et en latin, qui existaient au secrétariat de Saint-Jean, et dans la *Sicilia sacra*, livre très-rare, imprimé à Madrid, en 2 vol., en 1647.

» Ainsi, ces auteurs ne disent pas un seul mot qui ait trait aux aventures guerrières attribuées par l'abbé Humphry à son héros, quoique selon lui elles eussent eu lieu dans le pays même, à Pierrefonds, à Laon, à Saint-Quentin, aventures qu'ils n'avaient aucun sujet ni de sceller, ni d'atténuer, puisque tout se serait fait du consentement des supérieurs, par motif de conscience et avec une conduite morale irréprochable de la part de Henri de Savreux.

» Il nous reste à voir si la biographie de M. Humphry concorde avec les évènements qui eurent lieu, et avec les personnages qui agirent pendant la Ligue dans le Soissonnais et le Laonnois, et auxquels il rattache son récit.

» M. Humphry le fait parent du comte de Rieux, gouverneur de Laon pour la Ligue, qui l'accueillit avec plaisir, etc. ; mais je crois qu'il y a ici confusion complète de sa part, entre divers personnages du nom de Rieux, fort célèbres alors.

» D'abord, nous trouvons un Rieux, gouverneur de Laon. Si ce capitaine était de la noble famille de Rieux, originaire de Bretagne, qui donnait alors, entre autres hommes de marque, Réné de Rieux, gouverneur de Brest, qui servit fidèlement Henri III et Henri IV, De Savreux n'avait cependant pas trop à s'énorgueillir d'être son proche parent. Voici en effet ce que raconte M. Devisme, du gouverneur de Laon pour la Ligue (1592-1595) : « Rieux... attaqua, le 13 mai 1592, le château de Neuville, quoique le seigneur, Jean de Proisy, gardat la neutralité, et, vraisemblablement parce que plusieurs gentilshommes du pays y avaient renfermé leurs richesses. Il leva le siège sur l'avis d'un secours considérable. Le 22, il se présente devant le château d'Eppes, qu'il bat avec de la grosse artillerie. Il est repoussé deux fois avec perte. Les forces avec lesquelles il revient le lendemain obligent les assiégés à capituler. » (*Manuel historique*, p. 110.) En 1593, Mansfeld, général espagnol, entre en France par Guise.... Rieux lui persuade de s'emparer du château de Neuville, quoiqu'il n'ignorât point que le seigneur avait une sauvegarde du duc de Mayenne. Les assiégés se rendent ; Rieux fait pendre la plupart d'entre eux. (*Ibid.*)

» M. Melleville est encore plus explicite sur le caractère déloyal de ce fameux ligueur : « Au mois de janvier 1594, dit-il (*Hist. de Laon*, t. 2, p. 293), le gouverneur de Laon, qui était alors le sieur de Rieux, ayant voulu dresser une embuscade aux troupes royales dans la Thiérache, fut fait prisonnier, conduit à Compiègne et pendu. Ce Rieux était un fougueux ligueur, et, dans le

cours de la guerre, il avait exercé sur les Royalistes de cruautés qui le rendaient cher à ceux de son parti. Quand la nouvelle de sa mort parvint à Laon, un prédicateur fit de lui un éloge pompeux et parvint à exciter tellement la colère de la multitude qu'elle se porta aux prisons pour égorger, par représailles, les prisonniers de guerre faits sur les troupes du roi. Les bons citoyens eurent beaucoup de peine à calmer l'effervescence populaire et à empêcher cette boucherie. »

» Si de l'*Histoire de Laon* je passe à celle du Valois, j'y trouve un autre Rieux, gouverneur de Pierrefonds, qui me parait ressembler assez bien à son homonyme le gouverneur de Laon, dont quelques actes paraissent confondus avec ceux du premier. Ce Rieux, petit fils d'un maréchal du bourg même de Pierrefonds (de Rethondes, selon M. Graves, *Annuaire de l'Oise*, canton d'Attichy, p. 88), était un véritable brigand, sans foi ni loi, chef d'une troupe de scélérats comme lui et qui, par son adresse et son activité dans le banditisme, avait profité des troubles civils pour avancer sa fortune dans le parti de la Ligue. L'un des héros de la Satyre Ménippée, il y est appelé *Monsieur de Rieux le Jeune*, pour le distinguer du maréchal de ce nom. Il y est aussi qualifié, selon le style du temps, *seigneur*, *comte et gardien de Pierrefonds*. C'est même de la triste célébrité de ce misérable que les habitants de Pierrefonds, ses compatriotes, sont surnommés : *les Rieux de Pierrefonds*.

» Le ligueur Saint-Chamant, déjà gouverneur de La Ferté-Milon, ayant obtenu la capitainerie de Pierrefonds sur la fin de 1589, après l'assassinat de Henri III, ne pouvait occuper par lui même ces deux postes ; c'est pourquoi il plaça Rieux dans le dernier et l'en fit réellement gouverneur.

» Etait-ce de ce Rieux de Pierrefonds ou bien de ce Rieux de Laon que De Savreux, natif de Villers-sous-

Coudun, assez peu éloigné de Pierrefonds, était réellement parent ? C'est ce que M. Humphry ne nous dit pas, quoique le religieux de St-Jean paraisse avoir été en rapport, et à Laon et à Pierrefonds, avec les gouverneurs de ce nom. Voilà pour les hommes ; voyons si les faits racontés par le biographe de De Savreux s'accorderont avec ceux racontés par nos historiens.

» Le comte de Rieux, gouverneur de Laon, veut reprendre Noyon sur les Calvinistes; il est enlevé dans une sortie et meurt bientôt après. Savreux revient à Soissons et va s'emparer de Pierrefonds qui est ainsi assuré aux catholiques et dont il devient gouverneur. En cette qualité, il cède Pierrefonds au roi d'Espagne, au nom duquel on lui envoie pour garnison 700 Napolitains et 300 Wallons Il soutient un siège, repousse l'ennemi qui lui aurait lancé 1,574 boulets inutilement. »

» Ce récit de M. Humphry nous amène naturellement à rechercher ce que nos auteurs ont raconté des divers sièges que soutint Pierrefonds au temps de la Ligne, afin de voir si nous y trouverons place pour celui soutenu par de Savreux, et, par conséquent, s'il a pu être gouverneur de cette place.

» Le château de Pierrefonds fut, à la fin de 1588, abandonné par son commandant Nicolas Esmangart et occupé par les ligueurs (Graves, *ibid*, p. 88, et *Compiègne historique*, par M. Ballyhier, t. Ier, p. 164, et t. IIe, p. 193). En 1591 et 1592, Henri IV voulant s'en emparer, ainsi que de La Ferté-Milon, le duc d'Epernon fut envoyé pour faire le siège des deux places. Le duc ayant manqué La Ferté, défendue par Saint-Chamant lui-même, se rejeta, au mois de mars 1591, sur Pierrefonds, défendu par son lieutenant De Rieux. Ne pouvant le réduire, il leva le siège. Rieux, encouragé par ce succès, poussa l'audace jusqu'à secourir Noyon, assiégée par Henri IV, en se jetant dans la place. Celle-ci s'étant

rendue le 17 août 1591, il parvint à s'échapper et à revenir à Pierrefonds. Le roi envoya Biron attaquer de nouveau ce château ; mais le maréchal fut forcé d'abandonner son entreprise. Rieux, triomphant, continua ses brigandages. Ayant su, au mois de janvier 1593, que le roi était venu à Compiègne, il lui tendit une ambuscade et faillit l'enlever. Le 10 février 1593, il parut aux États de la Ligue, assemblés à Paris, en qualité de gouverneur de Pierrefonds. Enfin, s'étant laissé surprendre par la garnison de Compiègne, il fut condamné à être pendu sur la fin de l'été de 1593, et exécuté sur la place de l'Hôtel-de-Ville (Graves, *ibid*).

» Aussitôt qu'il eut appris la mort de son lieutenant, Saint-Chamant vint prendre le commandement de Pierrefonds, qui demeura à la Ligue malgré la conversion du roi. Henri IV, voulant en finir avec cette place et celles de La Ferté-Milon et de Laon, vint assiéger cette dernière qui ne lui fut remise que le 1er août. Il envoya Des Ursins à Pierrefonds, que Saint-Chamant rendit après plusieurs attaques réitérées, à la condition qu'il en sortirait avec les honneurs de la guerre (*Hist. du Valois*, t. IIe, p. 667 et suivantes), et la capitainerie de Pierrefonds fut donnée à Des Ursins.

» La minorité de Louis XIII ayant suscité de nouveaux troubles, le marquis de Cœuvres, qui avait reçu la capitainerie de Pierrefonds après Des Ursins, se rangea du côté des mécontents et y mit une bonne garnison, ayant à sa tête le capitaine Villeneuve. Celui-ci, manquant des vivres nécessaires, se mit, à l'exemple de Rieux, à piller et rançonner le pays, voler les voitures publiques et les coches. Par ordre de la cour, Charles de Valois, comte d'Auvergne, vint faire le siège de Pierrefonds et le pressa si vigoureusement que Villeneuve capitula au bout de six jours, à la fin de 1616. Après cette expédition, le comte vint assiéger Soissons ;

mais la mort du maréchal d'Ancre mit fin à la guerre civile. Louis XIII ordonna de démanteler le château, opération qui fut terminée à la fin de 1617 et produisit les belles ruines qui bientôt se relèveront en un édifice resplendissant d'une nouvelle jeunesse.

» De ces données historiques il résulte, jusqu'à preuve du contraire, que depuis 1591 jusqu'en 1616, Rieux, Saint-Chamant, Villeneuve, furent les seuls défenseurs connus du château de Pierrefonds, et qu'on ne voit pas où placer De Savreux; que cette place subit trois sièges en forme et que celui-ci ne paraît pas s'être trouvé à aucun des trois. Mais qu'après sa défense de Pierrefonds, que nous révoquons en doute, Savreux se soit dirigé vers Cambrai, sur l'ordre de Fuentès, en passant par La Fère; qu'il ait été pris par les Huguenots de Saint-Quentin, qu'il se soit échappé de cette ville pour aller aux Pays-Bas rejoindre Fuentès, qu'ayant appris que Pierrefonds avait été rendu à Henri IV, il ait servi cinq ans dans les Pays-Bas, qu'il ait habité Bruxelles, nous ne pouvons y contredire faute de documents. Nous savons seulement que ce fut par sa faveur que Nicolas de Beaufort obtint du Sénat de Bruxelles un privilège pour l'impression de ses *Vies des Saints* (De Louen, p. 211); ce qui indique suffisamment qu'il était alors en cette ville. Quant au refus que les Joannistes auraient fait de la résignation de son hôpital de Madrid, le récit de Legris et de De Louen vient prouver que cette assertion est inexacte.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Juin 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

La journée du second jeudi de juin a été consacrée à l'excursion annuelle de la Société.

Le camp de Mauchamp était, cette année, le point principal sur lequel devait se fixer l'attention de la Société. Elle a été dirigée dans son exploration par M. l'abbé Poquet, doyen de Berry-au-Bac, l'un de ses membres, qui a voulu exercer envers ses collègues cette hospitalité cordiale et digne qui était autrefois l'apanage des ordres religieux.

Le rapport sur cette visite revenait de droit à M. l'abbé Poquet; mais il ne pourra être lu à la Société que dans une des dernières séances de l'année.

Le Président,

De Laprairie.

Le Secrétaire,

L'abbé Pécheur

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 7 Juillet 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique*, deuxième série, t. XIe et XIIe. 1861. 30e année.

2° *Annuaire de la même Académie*. 1862. 28e année.

3° *Campagne de Jules César contre les Bellovaques*, par Peigné-Delacourt.

4° *Bulletin de la Société d'études de Draguignan*, t. III. Janvier, avril, juillet, octobre 1861.

5° *Bulletin de la Société historique du Limousin*, t. XIe.

6° *Le Lion et le Bœuf*, par l'abbé Corblet.

7° *Société des Antiquaires de la Morinie*. (*Bulletin historique*). 11e année, 41e et 42e livraison; et t. XIIe, 1re livraison.

8° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.* 1862. N° 1er.

9° *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. VIII°, 1re et 2e livraisons.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

La parole est à M. Prioux, qui rend compte en ces termes de la délégation qui lui avait été confiée par la Société au Congrès des délégués des Sociétés savantes, et de l'entretien qu'il a eu avec l'honorable M. de Caumont pour la réunion d'un Congrès archéologique à Soissons :

« MESSIEURS,

» Vous m'avez fait l'honneur de me désigner pour représenter la Société archéologique de Soissons au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui s'est réuni, sous la présidence de M. de Caumont, dans les premiers jours d'avril dernier, aux vacances de Pâques, dans le Palais de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. J'ai assisté exactement à toutes les séances et j'ai pu voir que les sciences physiques et naturelles, agricoles et industrielles, l'archéologie, les beaux-arts, la littérature et la philosophie y étaient traitées et discutées avec cette sagacité que M. de Caumont communique à toutes les réunions qu'il dirige. Le compte-rendu de ces nombreux et variés travaux nous éloignerait trop de l'objet spécial de nos recherches pour que je veuille l'entreprendre ici ; mais je suis heureux de vous apprendre que M. de Caumont s'est parfaitement souvenu de l'engagement qu'il avait pris de réunir le Congrès l'année prochaine à Soissons Je viens donc prier notre honorable président, M. de Laprairie, de vouloir bien s'entendre avec

lui pour arrêter le programme et l'époque de la réunion du prochain progrès. Les populations non-seulement des environs, mais du département, se féliciteront de voir accourir de tous les points de la France un si grand nombre de savants, d'archéologues et d'antiquaires, pour venir admirer nos antiquités soissonnaises si intéressantes à tant d'égards. »

Le même membre, continuant ses communications, lit une note concernant Guibert de Nogent et Gervais de Bazoches, que la compagnie entend avec le plus grand intérêt :

« Depuis longtemps nous étions à la recherche d'un document curieux relatif à l'histoire de France, aux croisades et à l'histoire du Soissonnais en particulier, et nous commencions à désespérer du résultat de nos investigations, lorsqu'une circonstance fortuite est venue leur donner un succès inattendu.

» On sait qu'en terminant son histoire des Croisades, à laquelle il donna, sans prétention, dit-il, le titre de *Gesta Dei per Francos*, afin d'honorer sa nation, Guibert, abbé de Notre-Dame-de-Nogent-sous-Coucy, signale, dans son dernier chapitre, livre VII, l'existence d'une relation envoyée de Jérusalem à Soissons, l'année précédente, c'est-à-dire en 1112, puisqu'il terminait son histoire des Croisades en 1113, et concernant un chevalier mort martyr de sa foi « qui se nommait Gervais, et était noble et originaire d'un château du pays de Soissons. » En effet, ce Gervais, selon la *Chronique de Jérusalem*, qui rapporte en partie ses exploits, n'est autre que Gervais de Bazoches, second fils de Miles de Bazoches. Guibert, ne pouvant transcrire tout au long son histoire, s'était contenté d'en résumer les principaux traits et de raconter son martyr. Mais pour que le glorieux récit, sur lequel il avait peut-être alors plus de

détails, n'en fût pas perdu, il l'avait postérieurement reproduit, tout en entier, à la fin de sa chronique. Malgré cela, cependant, les prévisions semblaient devoir être déçues ; la destruction s'attachait à ses œuvres. Les derniers feuillets du manuscrit de Pithou, consultés par Bongars, avaient été arrachés, et le manuscrit de Reims, que consulta plus tard Dom Luc Dachery, offrait la même particularité. C'était une perte d'autant plus regrettable qu'elle était relativement récente. Fort heureusement, il n'est plus maintenant impossible de la réparer. Si nos prévisions ne sont pas trompées, et nous avons tout lieu de le croire, nous serons bientôt en mesure de communiquer à la Société ce précieux document du commencement du XIIe siècle, qui se trouve actuellement en Belgique et qui nous retracera la vie héroïque d'un noble enfant du Soissonnais, devenu prince de Galilée, gouverneur de Tibériade, et mort à Damas « pour maintenir intacte, comme dit Guibert de Nogent, la confession de sa foi. » Ce sera, à tous les points de vue, une bonne acquisition pour l'histoire. »

Enfin, M. Prioux attire l'intérêt de la Société sur la démolition prochaine des restes de l'église du prieuré de Saint-Thibaut de Bazoches, l'un des plus anciens morceaux d'architecture romane qui existe dans le pays :

« Ayant été visiter, il y a quelque temps, les ruines de l'ancienne église du prieuré de Saint-Thibaut, près Bazoches, nous vîmes des ouvriers occupés à démolir es plafonds vermoulus de la maison conventuelle. Au milieu des débris enlevés par les maçons et les charpentiers, se trouvaient des pavés émaillés du Moyen-Age, rouge et jaune, et représentant des fleurs-de-lys, des losanges, des ovales enlacés, des triangles gironnés, des têtes humaines, vignettes, arbres, animaux, haches emmanchées, un pélerin avec son bâton sur l'épaule, son sac et le costume de l'époque, etc. Nous assistâmes

aussi à la destruction d'une partie de cloison en bois sculpté, style du xv[e] siècle, qui paraissait avoir servi de clôture ou de boiserie dans le chœur ou dans la nef de l'église. — Les plafonds que l'on démolissait étaient formés de poutres, solives et planches ornées de divers dessins de plusieurs couleurs, que le temps et les déplacements ont rendu presque méconnaissables. Cependant on voit encore, sans trop de peine, que ces objets de charpente et de menuiserie, qui s'accordent mal dans l'agencement et dans la réunion des dessins, ont appartenu primitivement aux voûtes de la nef et des bas-côtés de l'église, comme les carreaux émaillés ont été tirés de son pavage. Ces débris de l'église, on le voit, ont servi à la restauration de l'ancien prieuré qui appartenait encore, vers la fin du siècle dernier, aux énédictins anglais de Paris, et qui fut alors approprié en habitation laïque, mais abandonné plus tard par ses possesseurs et transformé, pour une partie, en grange et fointier.

» Nous ne voulons pas nous étendre davantage sur l'histoire et la description de ce prieuré, dont notre intention et de faire ultérieurement une étude spéciale. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à signaler à la Société les dangers que courent les précieux débris de cette église romane de la première époque.

» Tous les hommes doués d'une intelligence artistique et archéologique déplorent la destruction presque complète de l'église, qui eut lieu vers l'an 1842, à l'occasion de la réparation du chemin vicinal de St-Thibaut à Bazoches. Les matériaux en furent vendus deux cents francs pour être consacrés à l'acquisition d'une chaire en bois dans l'église de Bazoches, et, sans le zèle vigilant d'un archéologue de la contrée, notre honorable confrère, M. Mazure, qui fit suspendre, par un ordre du Préfet, cette destruction déjà aux deux tiers, nous

n'aurions même plus aujourd'hui à sauver ce qui reste et qui disparaîtrait peut-être bientôt si l'attention d'un architecte éminent, dont le nom seul fait autorité en ces matières, M. Viollet Leduc, n'avait été appelée sur ces précieux débris qu'il considère comme l'une des choses les plus curieuses du nord de la France. Ce savant architecte et archéologue nous a chargé, dans le cas où la Société archéologique et historique de Soissons ne pourrait pas les conserver, de les acquérir au nom de l'État, pour les faire transporter dans la crypte de la basilique de Saint-Denis, où tant de débris de l'époque mérovingienne et carlovingienne sont déjà rassemblés.

» Toutefois, quoique nous sachions que la Société archéologique de Soissons ne soit pas dans une situation financière très-prospère, nous espérons néanmoins que ses faibles ressources pourront encore subvenir à cette acquisition ; car il serait à jamais regrettable de voir sortir du pays et transporter au loin d'aussi précieuses antiquités. Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'acheter les deux travées de la nef de l'église de Saint-Thibaut qui doivent bientôt disparaître, et qu'avec les soins d'un bon et intelligent architecte, on pourra facilement reconstruire, soit au Musée, soit au jardin de la mairie de Soissons, où elles seront mieux placées que dans le mur d'une machine à battre qui ne pourrait les recevoir sans que les beaux chapiteaux fussent brisés. Du reste, le propriétaire actuel, M. Canel, qui apporte dans toutes ses relations la plus parfaite bienveillance, s'associerait volontiers à cette œuvre de patriotisme et consentirait à céder ces précieux matériaux au prix de pierres à la toise. »

La Société adopte les conclusions du rapport de M. Prioux et espère que bientôt elle verra, par ses

soins et le concours de l'administration municipale de Soissons, un spécimen de l'architecture de Saint-Thibaut figurer auprès de son Musée.

Il est décidé en même temps que son président voudra bien s'occuper de la réalisation du projet, depuis longtemps conçu par la compagnie, d'obtenir la réunion du congrès à Soissons.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 5 Août 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

NOMINATION DE MEMBRE.

M. Mongenot est nommé membre correspondant.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Annales de l'Académie de Macon*, t. IVe et Ve, 1re et 2e parties.

2° *Congrès archéologique de France*, 28e session; séances tenues à Reims, Laigle, Dives et Bordeaux.

3° *Annuaire de l'Institut des Provinces*, 1862.

4° *Recueil des publications de la Société havraise*, 1860-61.

5° *Le Cabinet historique*, 8e année, 3e livraison (mars) et 4e livraison (avril 1862.)

6° *Notice sur un autel de Bacchus*, découvert à Jeantes-la-Ville, canton d'Aubenton (Aisne), par M. Piette.

CORRESPONDANCE.

M. le Président lit une lettre de la Sous-Préfecture, par laquelle on demande des renseignements sur les réparations à faire à l'église de Glennes. La Société charge l'un de ses membres, M. Prioux, de la réponse à faire à cette lettre.

M. Gobert, instituteur à Montaigu, envoie à la Société un extrait d'un travail intitulé : *Promenade au Camp de Mauchamp*, dont on décide le dépôt aux archives.

M. Prioux lit une note concernant deux tombeaux inconnus de l'église de Saint-Yved de Braine, provenant de la collection Gaignières, dont il fait passer les dessins sous les yeux de la compagnie, et donne, d'après la même collection, une nouvelle liste des tombeaux de l'abbaye de Longpont :

« Messieurs,

« On sait maintenant comment et par qui les portefeuilles de la collection Gaignières, qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque Bodleienne d'Oxford, et qui contiennent tant de documents précieux sur notre pays, ont été enlevés, de 1781 à 1784, à la Bibliothèque du Roi et sont passés en Angleterre. M. Boutarcé, de l'Ecole des Chartes, vient de découvrir aux Archives impériales une série de documents judiciaires à l'aide desquels il montre péremptoirement que ces richesses historiques et archéologiques ont été soustraites par une personne préposée à leur garde. Il n'entre pas dans notre plan de divulguer le nom de cet employé infidèle ; mais nous devons, à ce propos, vous faire

connaître que d'autres détournements ayant été faits en 1770, il s'est trouvé un homme bien connu des érudits, Clérambault, qui a recueilli et sauvé de la ruine beaucoup de documents provenant de la collection Gaignières et contenant aussi des tombeaux, des mausolées, des dessins et des pièces manuscrites de toute nature concernant l'Ile-de-France, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de matériaux relatifs à l'histoire de notre pays. Ces matériaux, qui ne sont ni classés, ni catalogués, portent le titre de *Mélanges de Clérambault*. C'est en cherchant à y mettre de l'ordre que M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, y a trouvé les dessins de deux tombeaux de l'église Saint-Yved de Braine, l'un de Guillemette de Sarrebruche, l'autre de Françoise de Brezé, provenant tous les deux de la collection Gaignières et restés jusqu'ici inconnus, sauf la mention que nous en avons faite au dernier chapitre de notre monographie de Saint-Yved. Ce savant académicien, sachant combien cette découverte devait nous intéresser, a eu la bienveillance de nous en avertir aussitôt et de mettre ces dessins à notre disposition pour que nous puissions les ajouter à la monographie de Saint-Yved de Braine. Nous nous sommes donc empressé de les calquer, et, avant de les publier, nous nous faisons un devoir de les faire passer sous vos yeux.

» Outre les nombreux documents qu'il a ainsi sauvés de la destruction, Clérambault, venu après Gaignières, a eu l'heureuse idée de dresser la table de cette riche collection sous le titre de : *Catalogue de Gaignières*. A l'article marqué 342e porte-feuilles, cote *Tombeaux*, Ile-de-France, nous avons trouvé l'indication de tous les tombeaux de l'ancienne abbaye cistercienne de Longpont dessinés par Gaignières. Dans le rapport que nous avons eu l'honneur d'adresser, en 1856, à M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la mission qu'il

nous avait confiée à Oxford, nous avons mentionné quinze tombeaux de l'abbaye de Longpont, dont les calques sont aujourd'hui dans le cabinet de M. Ed. Fleury, à Laon. Le catalogue de Gaignières, dressé par Clérambault, en compte dix-sept ainsi désignés :

Tombeau d'Anculphe de Pierrefonds, évêque de Soissons, dans l'église de l'abbaye de Longpont.
— de Josselin de Vierzy, évêque de Soissons.
— sans nom, dans l'église de l'abbaye.
— de Monseigneur Enjorrand de Coucy, dans l'église de l'abbaye.
— sans nom, dans l'église de l'abbaye.
— de Jean de Montmirel, dans l'église de l'abbaye.
— de Miles de Bazoches, évêque de Soissons, mort en 1290, dans l'église de l'abbaye.
— de Grégoire, chevalier et vidame de Plaisance, mort religieux.
— de Tristan de Roye, chevalier, sir de Busenes, mort le 8 décembre 1386, et de vidamesse de Chabons, morte le 18 septembre 1388, dans l'église de l'abbaye.
— de Messire Mahus de Roye, seigneur d'Aunoi, mort l'an 1380, et de N... sa femme, dans l'église de l'abbaye.
— de Gérart Maconi, chevalier, dans le cloître de l'abbaye.
— de Raoul Dou Chastel, escuyer, mort l'an 1332, dans le cloître de l'abbaye.
— de Guillaume Malgenestre, veneur du roy, mort l'an 1301, dans le cloître de l'abbaye.
— du comte Radulphe, dans le cloître de l'abbaye.

Tombeau de Hervil de Chérizy, seigneur de Muret, dans le chapitre de l'abbaye.

— de Marie de Lor, dame de Muret, seconde femme de Monseigneur d'Hervil de Chérizy, seigneur de Muret, dans le chapitre de l'abbaye.

M. Decamp fait à son tour la communication suivante :

ARMES DE LA VILLE DE SOISSONS.

« Depuis quelques années les armes de la ville de Soissons ont été choisies, avec raison, comme motifs d'ornementation dans le système de décoration adopté pour plusieurs de nos monuments publics, et entre autres pour notre salle de spectacle et pour le pavillon principal de notre gare de chemin de fer. Chaque fois qu'il s'est agi de figurer ces armes, des discussions assez vives ont été soulevées sur la nature de leurs émaux. Il ne serait donc pas hors de propos de publier le document suivant qui existe, en original, dans les archives de la mairie de Soissons, et qui explique pourquoi le champ de nos armes, autrefois de gueules (rouge), a été changé en champ d'azur (bleu).

» *Diplôme du roi Louis XVIII.*

» Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

» Voulant donner à nos fidèles sujets des villes et communes de notre royaume un témoignage de notre affection, et perpétuer le souvenir que nous gardons des services que leurs ancêtres ont rendus aux rois nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries qui furent anciennement accordées auxdites villes et communes, et dont elles sont l'emblême, nous avons, par notre ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les

villes, communes et corporations de notre royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par-devant notre commission du sceau; nous réservant d'en accorder à celles des villes, communes et corporations qui n'en auraient pas obtenu de nous ou de nos prédécesseurs; et par notre autre ordonnance du 26 décembre suivant, nous avons divisé en trois classes lesdites villes, communes et corporations.

» En conséquence, le sieur Beaufort, maire de la ville de Soissons, département de l'Aisne, autorisé à cet effet par délibération du Conseil municipal du 24 février 1815, s'est retiré pardevant notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, lequel a fait vérifier en sa présence, par notre commission du sceau, que le Conseil municipal de ladite ville de Soissons a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des Lettres-patentes portant concession des armoiries suivantes : *d'azur à une fleur-de-lys d'argent*, que nous avons spécialement attribuées à ladite ville, aux lieu et place de ses anciennes armoiries, qui étaient *de gueules, à une fleur-de-lys d'argent*, et qui sont actuellement celles de notre bonne ville de Lille. Et sur la présentation qui nous a été faite de l'avis de notre commission du sceau et des conclusions de notre commission faisant près d'elle fonctions du ministère public, nous avons, par ces présentes, signées de notre main, autorisé et autorisons la ville de Soissons à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurées et coloriées aux présentes.

» Mandons à nos amés et féaux conseillers en notre cour royale d'Amiens de publier et enregistrer la présente, car tel est notre bon plaisir. Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer par nos ordres notre grand

sceau, en présence de notre commission du sceau.

» Donné à Paris, le troisième jour de février de l'an de grâce 1819, et de notre règne le vingt-quatrième.

» LOUIS.

» Par le Roi,

» Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice.

» DE SERRE.

» Vu au sceau,

» Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État au département de la justice,

» DE SERRE. »

Le sceau en cire verte qui accompagne ce diplôme représente le roi assis sur son trône, tenant en mains le sceptre et la main de justice, et, au revers, les armes de France et de Navarre, avec la courònne royale et les colliers des ordres de saint Michel et du Saint-Esprit, et pour légende : *Louis XVIII, roi de France et de Navarre.*

M. Decamp offre un grand dessin représentant, avec leurs couleurs, les armes qui font l'objet de sa communication.

Enfin, M. Leroux donne communication d'un certain nombre de pièces en argent de Henri III, trouvées dans une grevière de Saint-Paul, près la route de Soissons à Laon.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Octobre 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIIe, 2me livraison.

2° *Mémoires de la Société de Manchester*, 3me série, t. Ier.

3° *Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury. (Séance publique du 1er août 1862).

CORRESPONDANCE.

M. le Président lit une lettre du Président de la Société archéologique de Constantine (Algérie), demandant un échange de publications. (Adopté)

Cette lecture est suivie de celle d'une lettre de M. Prioux, qui rend compte de la mission que lui avait confiée la Société, conformément à une lettre de M. le Sous-Préfet de Soissons, de s'assurer de la direction que doivent prendre les réparations qui sont sur le point de se faire à l'église de Glennes. Il constate que cet intéressant édifice a déjà été bien endommagé ; que notamment la voûte romane du transept gauche a été crevée pour donner passage aux poids de l'horloge, ce qui compromet singulièrement la solidité de l'édifice, et que c'est à la restauration de cette voûte qu'est spécialement consacré un don fait par une personne charitable. Il constate ensuite qu'une somme votée par le Conseil municipal doit être affectée à la réparation urgente des quatre contreforts de la façade principale, très-endommagés, et de la voûte du porche. L'honorable membre regrette ensuite la construction assez récente d'un mur de clôture propre seulement à masquer cette façade d'une manière désagréable et qu'une simple grille eût avantageusement remplacé. Il ne regrette pas moins qu'on ait creusé le sol intérieur de l'église, de manière à dénuder les fondations, ce qui est toujours dangereux pour un monument et produit un effet disgracieux. Enfin, il se plaît à rendre hommage au zèle de M. le curé de Glennes qui opère lui-même le nettoyage des ravissants chapiteaux du chœur qu'il rend à leur pureté primitive, et à celui de M. le Maire et de l'entrepreneur des travaux, qui rivalisent avec lui pour que les réparations soient conformes aux règles du goût et de l'archéologie religieuse.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS.

M. de Laprairie lit l'inscription suivante qui mérite

d'être conservée et qui se trouve sur une plaque de marbre appartenant à M. Hamet, marbrier :

✝

Cy devant gist
le corps de maistre
ANTOINE POTTIER,
vivant conseiller du Roy
au baillage et siège prési-
dial de Soissons et doien de
la compagnie, ancien gouver-
neur et eschevin de la ville qui,
après s'en estre aquité au conten-
tement de tout le peuple et avoir
exercé la charge de conseiller 49 ans,
et la prévosté 14 ans : le tout avec intégrité
et honneur ; est décédé le 13 de décembre
1679, agé de 75 ans. Priez Dieu pour son âme.
Fidelium animæ requiescant in pace.

M. le Secrétaire donne lecture à son tour du paragraphe du rapport de M. Alfred Maury, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, concernant la troisième mention très-honorable décernée à M. Prioux pour sa *Civitas Suessionum* (page 17 du rapport). La Société, en adoptant les observations de M. le rapporteur, n'en adresse pas moins à M. Prioux des félicitations aussi sincères que bien méritées.

M. le Secrétaire, appelant l'attention de la Compagnie sur le Musée, observe que si le classement des objets de géologie et de minéralogie, dû aux soins intelligents et infatigables de M. Wattelet qui a su surmonter bien des difficultés, ne laisse rien à désirer, il n'en est pas de même de la partie archéologique. Là, dit-il, les objets ayant été placés au fur et à mesure qu'ils arrivaient, attendent un classement qui leur donnerait une valeur qu'ils n'ont pas dans ce moment.

En conséquence, il demande le renouvellement de la commission du Musée. Cette proposition ayant été adoptée, la nouvelle commission se composera de MM. de Laprairie, Decamp, Wattelet, Leroux et Calland, conservateur du Musée.

M. de la Prairie donne lecture de la partie du répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons, concernant le canton de Villers-Cotterêts, dont la rédaction lui appartient :

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SOISSONS.

CANTON DE VILLERS-COTTERÊTS.

Ancienville. *Antiqua-villa.* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de Saint-Médard. Une nef principale et un bas-côté au nord. Longueur, 22 mètres dont 6 mètres pour un sanctuaire se terminant carrément. Largeur de la nef, 5 mètres ; du bas-côté, 3 mètres. Hauteur, 6 mètres. Le sanctuaire est voûté en berceau, sans fenêtres sur les côtés et sans aucune ornementation. La nef et le bas-côté sont plafonnés. Quatre travées plein-cintre s'ouvrent entre les deux nefs et reposent sur des colonnes assez légères, qui n'ont pas de chapiteaux mais seulement un tailloir orné d'oves. Fenêtres géminées à meneaux. Le sanctuaire doit être du XIIe siècle, la nef et le bas-côté du XVIe. A l'extrémité de ce collatéral, petite chapelle (servant de sacristie) voûtée à arceaux grossiers. Au-dessus de cette chapelle, par conséquent à côté du sanctuaire, tour carrée, très-basse, qu'on distingue sous le lierre qui la couvre. Paraît être du XIIe siècle. Rien à décrire à l'extérieur.

Corcy. *Corciacus.* — ÉPOQUE ROMAINE : La voie de Soissons à Meaux passait par Corcy.

MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Alban. Jubé. Petite église à une seule nef et de forme rectangulaire, de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe. Longueur, 27 mètres ; largeur, 7 mètres ; hauteur, 10 mètres. Cet édifice est divisé en travées et voûté avec arcs d'ogive. Les arceaux retombent sur trois colonnettes engagées, surmontées de chapiteaux d'un bon style mais simples et peu fouillés. Le grand arc du transept et du chœur est orné de plusieurs tores et gorges reposant sur cinq colonnes engagées. Le chœur, carré, est éclairé, au fond à l'est par trois lancettes de même hauteur, et au nord et au midi par une seule fenêtre semblable à celles-ci. Deux chapelles à droite et à gauche du chœur forment transept. Celle au nord a 3 mètres 50 centimètres carrés ; celle du sud ou de la Sainte-Vierge a 5 mètres de long sur 6 mètres de large ; elle est voûtée, avec colonnettes surmontées de chapiteaux du XIIIe siècle. Elle vient de recevoir un autel dans le style de ce siècle et d'être peinte en rinceaux de couleur avec ornements d'or. Le pavé, également nouveau, est en carreaux à dessins jaunes sur fond noir.

EXTÉRIEUR : La porte est ogivale ; elle a trois archivoltes reposant sur trois colonnettes dont les chapiteaux sont ornés de feuilles et de crochets appartenant au XIIIe siècle ; au-dessus sont percés trois *oculi* et au-dessus encore, dans le gable, une grande ogive renferme deux fenêtres à lancettes, surmontées d'une rosace. Au transept du midi une semblable ogive, entourée d'une archivolte de roses ou de petits quatre-feuilles, contient trois lancettes dont une, celle du milieu, plus élevée que les deux autres. Des fractions de cintres, qu'on aperçoit au nord, semblent indiquer

qu'un collatéral a existé de ce côté de l'église de Corcy. Et un fragment de corniche à modillon de l'époque romane, existant au sanctuaire, fait supposer qu'au moins une partie de ce sanctuaire est plus ancien que le XIIIe siècle.

CHATEAU MODERNE, qui a sans doute remplacé une construction d'une date plus ancienne.

Coyolles ou **Collioles**. *Cotiola*, *Coleolus*. — MOYEN-AGE : Eglise Notre-Dame, composée d'une nef et d'un bas-côté au midi. Longueur, 18 mètres, dont 12 pour la nef et 6 pour le sanctuaire. Largeur de la nef, 6 mètres; du bas-côté, 3 mètres. Hauteur, 5 mètres 80 centimètres. Le sanctuaire est voûté en berceau ogival, au fond une fenêtre géminée, plein-cintre avec cœur au-dessus. La voûte et les murs sont renforcés de deux arcs-doubleaux et de deux pilastres. Trois travées séparent les deux nefs; elles portent sur des piliers ornés intérieurement d'une colonne engagée et aux quatre angles de colonnettes. Chapiteaux sculptés grossièrement de feuilles de la fin du XIIe siècle. Petites fenêtres romanes au nord. A l'extrémité du bas-côté, chapelle de la Sainte-Vierge voûtée à arceaux et formant une très-petite abside. Edifice du XIIe siècle; les fenêtres du midi sont d'une époque postérieure. Toutes les fenêtres sont garnies de vitraux de couleur neufs. On trouve dans l'église de Coyolles plusieurs tombes: celle d'un curé de *Coyllioles* et Largny, celle de Jean Lescalier, prêtre, et la date du 26 octobre 1551; celle de Jacques Bannier, curé de Voulcienne, doyen de Coyllioles, 1583; celle de Etienne Warnier, prêtre et curé de Coyllioles, décédé le 26 mars 1611, âgé de 81 ans; et celle de Agathe Routa, femme de Jacques Renart, meunier du moulin de Colliolles et maître boulanger à Crespy en Valois, décédée le 1er novembre

1676. Un écusson est timbré aux armes de la famille de Sacquespée, S^r de ... Elles portent un aigle aux ailes éployées avec un lambel à trois pendants. Un autre écusson porte les armes de la dame Janne de Chamblé, femme du Sr de Chez... Elles sont de .... à la croix de .... chargée de cinq fleurs de lys.

EXTÉRIEUR : Porte à l'ouest, plein-cintre avec archivoltes, dont la dernière est à pointes de diamants ou à étoiles ; deux colonnettes portant des chapiteaux garnis de petits entrelacs très-peu fouillés ; au-dessus de la porte, fenêtre romane. Tour carrée, très-basse, ayant à chaque face deux fenêtres sans moulures. Tourelle d'escalier à l'angle de la chapelle.

ANCIEN CHATEAU, paraissant du XVIIe siècle, mais défiguré et peu important ; à deux des angles, une tourelle ; petite porte intérieure style Louis XIII. Grande tour octogone peu élevée. Au-dessus de la porte d'entrée, petit donjon avec consoles et machicoulis figurés. Près de ces anciennes constructions a été élevé, il y a quelques années, un grand château composé d'un corps de logis et de plusieurs pavillons.

Dampleux. *Domnus Lupus* ou *Damnum Lupi.* — ÉPOQUE ROMAINE : La voie romaine de Soissons à Meaux passait sur le terroir de cette commune.

MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Loup. Elle se compose d'une nef sans bas-côtés et sans abside, mais accompagnée de deux immenses transepts ; sa forme est donc celle d'une croix latine. Longueur, 22 mètres ; largeur, 7 mètres ; hauteur, 10 mètres environ. Le chœur prend deux travées. Il a été voûté au XVIe ou au XVIIe siècle. Fenêtres géminées, plein-cintre, au midi et au nord, rosace au-dessus en forme de cœur ; au fond, à l'est, trois fenêtres également surmontées de cœurs. Le dessous du clocher a des voûtes à arceaux du XIIIe

siècle, mais pas de chapiteaux ; la nef est plafonnée. Les deux transepts, qui ont neuf mètres de long sur dix de large, ont de chaque côté des arcades qui s'ouvrent sur la nef. Leurs voûtes en planches sont en forme de berceau. On voit à ces transepts des fenêtres romanes et des fenêtres du XVIIe siècle. Elles ont conservé quelques débris de verres de couleurs du XVIe siècle. A l'extérieur, sauf le chœur du XVIe siècle avec ses contreforts aux angles, tout porte le cachet du XIIe siècle. Sur la nef il existe un clocher en charpente et ardoises qui ne présente aucun intérêt.

Faverolles. *Favrolliæ, Fabrolliæ.* — ÉPOQUE ROMAINE : La voie de Soissons à Troyes passait par Faverolles.

MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Pierre, donnant en plan une croix latine. Nef, collatéraux et transepts, et chœur rectangulaire. Longueur, 23 mètres. Largeur de la nef, 6 mètres 50 centimètres ; du bas-côté sud, 5 mètres 50 centimètres ; du bas-côté nord, 6 mètres. Hauteur, 10 mètres. Le chœur est éclairé par une immense fenêtre à cinq ouvertures plein-cintre, surmontées de deux rangées d'*oculi* ; il est voûté, ainsi que le transept, à arceaux composés de tores indiquant le XIIIe siècle. La plupart des chapiteaux viennent d'être refaits dans le style de cette époque. Les bas-côtés, plafonnés, communiquent avec la nef par trois arcades qui retombent sur des colonnes assez légères, mais retouchées et n'ayant le caractère d'aucune époque. Voûte en planches et en forme de berceau avec des poutres apparentes, dont les extrémitées sont ornées de gueules d'animaux. Dans le chœur, boiseries à têtes d'anges paraissant du XVIIe siècle. Dans son ensemble, on peut dire de cet édifice que c'est une jolie église.

EXTÉRIEUR : La tour sur le transept est peu élevée ;

elle est percée sur chaque face de deux fenêtres ogivales ornées de tores et de chapiteaux très-simples. Les transepts sont percés chacun de deux belles fenêtres ogivales avec colonnettes, chapiteaux à feuillages (XIIIe siècle) et archivolte garnie de roses bien sculptées.

Il existe à Faverolles des bâtiments qui ont conservé des tourelles paraissant d'une époque reculée ; mais il serait difficile de déterminer à quelle sorte de monuments elles appartenaient. On retrouve aussi à Neuvivien, (dit l'auteur du *Serment mal gardé*), des vestiges d'une chapelle funéraire.

CHATEAU DE MAUCREUX : Rebâti il n'y a pas très-longtemps, il a conservé peu de restes d'une époque éloignée.

Fleury. *Floriacum in pago Vadensi.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Martin, à une seule nef formant un parallélogramme. Longueur, 15 mètres 50 centimètres, dont 6 mètres pour le sanctuaire et 9 mètres pour la nef. Largeur, 5 mètres 20 centimètres. Hauteur, 7 mètres 80 centimètres. Fin du XIIe siècle. Le sanctuaire formant une travée voûtée à arceaux se termine carrément. L'arc ou point de séparation de la nef et du chœur est orné de trois tores retombant sur trois colonnes engagées dont les chapiteaux sont unis. Le chœur ou sanctuaire est éclairé par trois fenêtres ogivales, une au fond et une de chaque côté. La nef a un simple plafond. Tout cet ensemble est bien pauvre. A l'extérieur rien à noter. La porte, au lieu d'être ouverte à l'ouest, est placée au flanc méridional. Un gros tore vient s'appuyer sur une colonnette.

Haramont. *Haramontium*, *Mons-Haraldi*. — Eglise de Saint-Clément, composée d'une seule nef très-large,

à laquelle font suite deux sanctuaires ou chœurs parallèles prenant chacun moitié de la largeur de cette nef ; au midi, l'autel principal ; au nord, l'autel de la Sainte-Vierge. Longueur de la nef, 15 mètres ; des deux chœurs, 9 mètres. Largeur, 10 mètres. Hauteur des chœurs, 10 mètres ; de la nef (compris celle de la voûte en bois), 16 mètres. La nef est un grand parallélogramme sans aucune ornementation, percée de petites fenêtres romanes et couverte d'une voûte en planches et en forme de berceau ; les poutres sont saillantes, ornées à leurs extrémités de gueules d'animaux marins. Les deux sanctuaires sont du beau style des premières années du XIII[e] siècle. Deux travées à chacun, voûtées à arceaux composés de gros tores ; piliers cantonnés de douze colonnes engagées. Chapiteaux à feuilles et crochets, pas très-finement sculptés mais d'un très-bon caractère. Fenêtres géminées avec rosaces. Restes peu considérables de vitraux de couleur, du XIII[e] siècle. Grisailles en lozanges entourées d'une bordure à fond bleu, chargée de petites fleurs de lys jaune avec deux liteaux rouges. A la chapelle de la Ste-Vierge, tableau sur toile, de Sainte-Anne et de la Sainte Vierge enfant, attribué à Jouvenet. Sur l'autel de l'autre sanctuaire, petit tabernacle en marbre blanc, jaune, etc., du XVI[e] ou XVII[e] siècle. Dans la nef, un ancien tableau sur bois et sept reliquaires, peu intéressants au point de vue de l'art, mais contenant un grand nombre de reliques. Tous ces objets, tableaux, tabernacles, reliquaires, proviennent de l'abbaye de Longpré, dont les ruines existent encore dans le voisinage.

EXTÉRIEUR : Porte du XVI[e] siècle avec cintre en accolade et pinacle à droite et à gauche, le tout orné de choux et autres objets sculptés appartenant à cette époque. Clocher en ardoises sans caractère. A quelque distance de l'église il aurait existé, selon la tradition

un fort portant le nom de Château-Gaillard. Le *lieu dit* existe encore.

ANCIEN PRIEURÉ DE LONGPRÉ, *Longum pratum*, de l'ordre de Fontevrault qui avait succédé vers 1180 à un chapitre de clercs réguliers, dépendant du monastère de Saint-Médard de Soissons. Cette maison religieuse est devenue une ferme. Il ne reste de l'église que la porte par laquelle entraient les religieuses. On y voit des colonnettes avec chapiteaux romans. Cette porte est donc de 1180 ou peut-être même antérieure à la fondation du prieuré. L'ensemble des constructions formait un carré de 60 mètres environ, dont l'église formait un côté. Deux autres côtés existent encore mais sont délabrés. Le style est celui du XVIe siècle mais sans aucune élégance. Fenêtres petites, carrées, à un seul meneau. Escalier François Ier, orné de moulures mais sans sculptures. Espèce de salle capitulaire à six travées soutenues par des colonnes centrales (XVIe siècle), sans chapiteaux sculptés. Grande salle à côté voûtée de même. Deux petites portes à un bâtiment, dans la cour, style de la renaissance, sculptures très-plates, petites niches dans le tympan. Le corps de logis du midi a disparu. Il ne reste que quelques arcades ayant peut-être appartenu à un cloître. Porte d'entrée à pilastres portant la date de 1712.

Largny. *Largniacum.* — ÉPOQUE ROMAINE : On a quelques motifs de croire que la voie de Soissons à Paris passait à Largny.

MOYEN-AGE : Eglise en forme de croix latine ; nef, bas-côtés, transept et abside. Longueur de la nef, 23 mètres ; de l'abside, 3 mètres 50 centimètres. Largeur de la nef, 5 mètres 50 centimètres ; de chaque collatéral, 4 mètres. Hauteur, 12 à 13 mètres. Trois arcades ogivales font communiquer la nef avec les bas-

côtés ; piliers barlongs, lourds, sans chapiteaux, une seule petite moulure ; au-dessus des arcades une petite fenêtre ouverte dans une grande ogive tracée par une saillie de la pierre. Voûte en planches ou plâtre, forme de berceau avec poutres apparentes ornées de têtes monstrueuses à leurs extrémités. Le transept et l'abside sont du beau style du commencement du XIIIe siècle ; chapiteaux simples mais bien sculptés Abside en cul de four et à arceaux. Grande fenêtre du transept nord, refaite au XVIe siècle, à meneau et à ouvertures plein-cintre. On y retrouve quelques fragments de vitraux du XVIe siècle où l'on croit distinguer une résurrection, une cène, etc. Au transept du sud les fenêtres sont ogivales. L'église de Largny possède : 1° un tableau en bois sculpté, autrefois peint et doré, de 1 mètre carré, représentant une descente de croix ; nombreux personnages ; jolie sculpture du XVIe siècle ; 2° un autre tableau long et étroit, 4 mètres 50 centimètres sur 80 centimètres, également en bois sculpté, représentant dans de petites niches très-ornementées Jésus-Christ et les douze apôtres (ayant leur attribut). Ce bas-relief, beaucoup moins beau que le précédent, est à peu près de la même époque ; 3° un tableau sur toile, ancien, où l'on voit Ste-Anne entourée d'un groupe nombreux de religieuses et ayant près d'elle une Sainte-Vierge enfant ; 4° un groupe en pierre de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge, d'une très-mauvaise exécution.

EXTÉRIEUR : Porte de l'ouest plein-cintre ; deux tores et deux colonnettes, à chapiteau à acanthe, du XIIe siècle. Trois fenêtres à plein-cintre au-dessus ; celle du milieu plus élevée que les deux autres ; même ornementation qu'à la porte ; de plus une archivolte à pointe de diamant. Belle tour de 32 mètres environ de haut, toit à double égout, longues fenêtres ogivales servant d'ouies, avec archivoltes et chapiteaux. Dans les pignons

de cette tour, donnant sous le comble, petites fenêtres ogivales. A l'abside, style plus ancien, puisqu'elle a une corniche à modillons, semblant indiquer le commencement du XIIe siècle.

CHATEAU : Dès une époque très-reculée Largny a possédé un château, à peu près complètement disparu depuis longtemps.

Longpont. *Longus pons.* — ÉPOQUE ROMAINE : La voie de Soissons à Meaux traversait le village de Longpont.

MOYEN-AGE : Abbaye de Longpont de l'ordre de Citeaux, fondée en 1132. La magnifique église de Longpont est en ruine ; mais ce qui en reste permet de la décrire d'une manière assez complète. Les historiens semblent dire qu'elle fut commencée en 1147. Cette construction doit être reportée aux dernières années du XIIe siècle. On en fit, le 24 octobre 1227, la dédicace, à laquelle assista saint Louis et la reine Blanche. Cette église est du plus beau style du commencement du XIIIe siècle. L'ornementation en est simple et sévère. Longueur, 108 mètres. Largeur de la nef, 13 mètres 30 centimètres ; de chaque bas-côté, 6 mètres 70 centimètres. Longueur du transept, 42 mètres. Sa largeur est de 26 mètres, dont 14 pour les bas-côtés. Hauteur des voûtes, 28 mètres. La nef est partagée en dix travées, le chœur en avait deux droites et cinq en hémicycle pour l'abside. Les voûtes sont d'arête ; les arceaux se composent de deux boudins d'un volume médiocre et séparés par une gorge ; ils reposent sur cinq colonnettes qui s'arrêtent au chapiteau de la colonne supportant les travées. Cette colonne a 1 mètre 13 centimètres de diamètre, et n'étant pas cantonnée de colonnettes elle paraît légère. Un triforium, seulement indiqué par des colonnes et des

arcades engagées, mais sans passage ou petite galerie, régnait autour de la nef et du chœur. Les bas-côtés sont voûtés comme la nef avec des colonnes engagées contre les murs. Les fenêtres de la clairevoie sont géminées avec une rosace sur les deux ogives ; on ne peut dire comment étaient celles de l'abside, puisque de cette partie de l'église il n'existe en place que les bases des colonnes. Les fenêtres des bas-côtés n'étaient ni très-élevées ni très-larges. L'abside avait cinq chapelles rayonnantes divisées en cinq travées dont trois percées de fenêtres ; on voit encore les bases des colonnettes qui les accompagnaient et qui supportaient les nervures des voûtes. De grandes rosaces avaient été placées au-dessus du portail et aux extrémités des deux transepts. Au-dessus de celle de l'ouest, on remarque deux petites fenêtres ogivales avec une rose et elles sont elles-mêmes accompagnées de deux petites ouvertures rectangulaires et de deux oculus. Selon Carlier (*Histoire du Valois*) ces roses et toutes les fenêtres de l'église auraient été garnies de verres de couleur. Les chapiteaux sont très-peu variés ; ils se composent de crochets et de feuilles dans le goût des premières années du XIIIe siècle.

EXTÉRIEUR : L'extérieur de l'église abbatiale de Longpont est encore plus simple que l'intérieur. Grande façade de l'ouest sans tours ; porte principale très-petite et très-basse avec tores pour archivoltes, et colonnettes ; deux renfoncements à ogives complètent à droite et à gauche la largeur de la nef ; vis-à-vis des bas-côtés, autres portes semblables. Au-dessus de ces trois portes on voit régner sept fenêtres ogivales ne présentant aucune ornementation et maintenant bouchées. Encore au-dessus de ces fenêtres se trouve la grande rose et les autres baies dont il a été parlé plus haut. Les voûtes de l'édifice sont ou étaient soutenues

par des contreforts à double arc-boutant et des passages régnaient au pied des fenêtres hautes. Cette disposition n'avait rien de particulier. Un grand corps de bâtiment, ayant perdu en partie son caractère primitif, existe encore au midi de l'église. On pourrait le supposer contemporain de l'église ; il se compose, au rez-de-chaussée, d'une double rangée de travées à voûte d'arête, dont les arceaux très-saillants, mais d'une grande simplicité, portent d'un côté sur le mur et de l'autre sur des piliers occupant le milieu du bâtiment.

CHAPELLE SERVANT D'ÉGLISE : Une église dédiée à saint Etienne a existé à Longpont ; il n'en reste pas de traces ; plusieurs travées du bâtiment dont il vient d'être question sont consacrées maintenant au culte. Sont conservés dans cette chapelle deux châsses paraissant être du XIIIe siècle. La première est celle du bienheureux Jean de Montmirail, offrant la forme d'un coffret de 40 centimètres de long, orné de clous dorés, et surtout remarquable par les cinquante-et-un blasons émaillés dont il est couvert. La seconde contient le chef de saint Jean l'Aréopagiste, qui avait été rapporté de la Terre-Sainte, en 1205, par Nivelon, évêque de Soissons. Celle-ci est une petite boîte de 20 centimètres de long, aux bords damasquinés et ayant le couvercle garni d'ornements en cuivre et en argent doré.

PORTE DE LONGPONT : On donne ce nom à un petit corps de logis servant en effet de porte et qui devait faire partie, à une époque éloignée, de la première enceinte de l'abbaye. On y voit quatre tourelles dont deux ont été élevées en même temps que la porte elle-même et pour la défendre, et les deux autres ajoutées postérieurement, sans doute comme supplément de défense ; sous la porte on voit deux cintres entre lesquels devait passer la herse quand on la baissait. Cette construction paraît du XIIe siècle.

Dans l'intérieur des bâtiments de l'ancienne abbaye de Longpont, devenue un château, M. le comte de Montesquiou, propriétaire actuel, a converti un immense corridor en une galerie qui contient un grand nombre de tableaux et d'objets d'arts. On y distingue surtout de très-beaux vitraux des XVIe et XVIIe siècles.

Louâtre. *Lostrum, Lupus ater.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Remy en forme de croix latine. Longueur, 27 mètres, dont 10 mètres pour le chœur. Largeur du chœur et de la nef, 6 mètres ; des transepts, 5 mètres 50 centimètres ; des bas-côtés, 3 mètres. Hauteur de la nef, 8 mètres ; du chœur, 12 mètres. La nef communique avec les bas-côtés par quatre arcades ogivales, reposant sur des piliers irréguliers ; plafond en planche et en plâtre. Cette partie de l'église est d'une construction très-grossière et très-laide ; elle peut être attribuée au XIIe siècle. Beau chœur à pans coupés du XVIe siècle, voûté à arceaux, colonnes engagées sans chapiteau. Elégantes et très-longues fenêtres géminées surmontées d'un cœur pour rosace, ayant conservé quelques fragments de bordures en verre de couleur et une inscription qui porte la date de 1558. Dans les chapelles du transept, beaux restes de vitraux du XVIe siècle. On distingue encore différents sujets dans celle du midi : une petite Annonciation, un crucifix, un grand personnage portant la mître, un autre personnage tenant une palme à la main. Dans celle du nord : un personnage à barbe blanche, couché (Jessé ?) ; le serpent d'airain. Cette église n'a rien de remarquable à l'extérieur ; clocher insignifiant sur la nef. Cloche ancienne sur laquelle on lit l'inscription suivante : *Samson de Renty, escvier et damoiselle Marie de Havston, sa femme ; damoiselle Iehenne de Fee et Baptiste Havston, son fils, escvier ; Anthoine de Farovx, escvyer et damoiselle*

Françoise de Lannoy, sa femme, 1569. Non loin de l'église existe un château converti en ferme et ayant appartenu (dit-on) à la famille d'Estrées; donjon, fenêtres à meneaux en croix, cheminée curieuse extérieurement. Paraît être du XVIe siècle. Dans le bas du village, quelques restes d'une ancienne construction. Avant la révolution de 1789, le hameau de Violaine possédait une chapelle qui avait ses fonts baptismaux.

Montgobert. *Mons gilberti.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Sulpice, composée d'une nef, de deux bas-côtés et d'une abside. Longueur de la nef, 10 mètres 50 centimètres; de l'abside, 6 mètres. Largeur de la nef, 8 mètres 25 centimètres ; des bas-côtés, 2 mètres. Hauteur de la nef, 11 mètres ; des bas-côtés, 6 mètres. Trois travées ogivales à la nef, colonnes légères sans chapiteaux. Voûtes très-élevées, à nervures, avec plusieurs pendentifs ; aux bas-côtés, voûtes également à nervures, à dessin compliqué. Le chœur est en hémicycle et il comprend la largeur de la nef et de ses bas-côtés ; et comme ses collatéraux se terminent par un pilier plein, les extrémités de la corde de l'hémicycle se trouvent masquées. Cette disposition est très-rare et peut-être unique dans le Soissonnais. La voûte est d'arête et ses nervures descendent très-bas, ce qui était nécessité par la largeur de l'espace à couvrir. Sept fenêtres légèrement ogivales s'ouvrent dans les sept pans de l'abside. Petite chapelle au midi ayant une voûte semblable à celles de la nef et des bas-côtés. Tout cet intérieur de l'église de Montgobert du XVe siècle est d'un bel effet.

EXTÉRIEUR : Porte ogivale à tores portant sur des colonnettes dont les chapiteaux ont un caractère très-ancien. Au-dessus oculus d'assez grande dimension. Cette façade de l'ouest paraît être du XIe siècle Petit

clocher neuf (à peine achevé) en charpente et ardoises.

GRAND CHATEAU moderne, composé d'un corps de logis et de deux pavillons.

Noroy. *Norroïacum.* — MOYEN-AGE : Eglise paroissiale de St-Martin. Longueur, 30 mètres environ, dont 6 mètres pour un sanctuaire carré. Largeur de la nef, environ 6 m., d'un bas-côté, 3 m.; hauteur, 7 m. Le sanctuaire voûté. La nef a une voûte qui est en planches et en forme de berceau, avec poutres saillantes. — Quatres travées séparent la nef de son bas-côté. XII[e] et XVI[e] siècle. Rien à décrire à l'extérieur. Clocher sans intérêt en charpente et ardoises.

Oigny. *Ogniacum.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Martin. Une nef et un seul bas-côté. Longueur, 20 m. Largeur : pour la nef 6 m. 50, pour le bas-côté 2 m. 50. Hauteur, 8 mètres. Le chœur carré, n'ayant qu'une travée, est voûté à arceaux. Ces arceaux et les chapiteaux sur lesquels ils retombent portent le caractère du XIII[e] siècle. Ces chapiteaux sont ornés de simples crochets. La nef a un plafond ; elle se compose de trois arcades ogivales portant sur des piliers barlongs sans chapiteaux, ornés seulement de moulures creuses descendant jusqu'à la base. A l'extrémité du collatéral, il existe une chapelle de la Sainte-Vierge ayant 5 m. 50 carrés ; elle a à l'est une fenêtre géminée surmontée d'un cœur, et au midi une autre fenêtre à trois ogives. Beaux restes, mais peu considérables, de vitraux de couleur. Trois personnages sont encore entiers. Cette chapelle et la nef sont du XV[e] siècle.

Il ne se trouve à l'extérieur de l'église rien qui mérite d'être décrit. Une espèce de coffre en charpente, couvert en ardoises, sert de clocher.

CHATEAU, en briques (construction rare dans ce pays)

dont certaines parties paraissent être du XVIe siècle. Aux angles, des tours d'un assez fort diamètre ont été construites en encorbellement, mais avec le secours d'un pilier dans le bas. La porte forme un petit pavillon avec tourelle ; on y voit des machicoulis qui ne paraissent pas d'une date très-ancienne.

Pisseleux. *Pejor lupus.* — L'église, qui n'était peut-être qu'une simple chapelle, a été rasée après la révolution de 1789. Elle n'avait pas de clocher puisque ses deux petites cloches étaient placées dans le pignon de l'ouest. La place qu'elle occupait a été plantée et sert de salle de danse.

CHATEAU DE NOUE : Son enceinte, du XVe ou du XVI siècle, est assez bien conservée. Elle forme un carré de 100 mètres environ de côté ; ses murs sont très-peu élevés et pourtant surmontés d'un chemin de ronde avec meurtrières. De distance en distance, de petites tourelles sont construites tant en encorbellement que sur un pilier. La porte forme un petit donjon dont le dessous a une jolie voûte à arceaux. Au-dessus de cette porte, fenêtre à croisillon en pierre ; des pilastres l'encadrent de chaque côté. Les bâtiments sont presque modernes, et une grande façade ornée de sculptures, du côté des jardins, l'est tout à fait. Près du château, il existe une ferme qu'on croit avoir été le premier château de Noue.

CHARTREUSE DE BOURGFONTAINE. *Burfontaneium.* — Fondée au commencement du XIVe siècle par Charles, comte de Valois, et Mahaud, sa femme. Ils en commencèrent les constructions qui furent achevées par le roi Philippe de Valois. Les murs de l'enceinte immense du couvent existent encore, mais ils n'ont rien de monumental. La plupart des bâtiments ont été renversés ou dénaturés. Ce qui reste de plus remarquable, ce

sont quelques parties de la chapelle ou église, dont les proportions n'étaient cependant pas très-considérables.

Puiseux. *Podiscum.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Pierre. Plan rectangulaire ; une nef, deux bas-côtés, deux très-petites chapelles formant transept et un chœur. Longueur : de la nef, 14 mètres, du chœur, 7 mètres. Largeur : de la nef, 5 m. 20, de chacun des collatéraux, 2 m. 40. Hauteur : de la nef et du chœur, 8 mètres, des collatéraux, 5 mètres. La nef s'ouvre sur ses bas-côtés par trois arcades ogivales à simple retraite, reposant sur des piliers barlongs. Des colonnes demi-engagées devaient exister à l'intérieur des arcades, mais elles ont été supprimées, sauf une seule dont le chapiteau est à feuilles entablées grossièrement sculptées ; plafond. Aux bas-côtés, des voûtes d'arète du XVI[e] siècle. Le sanctuaire est voûté à arceaux ; un seul gros tore de forme *ovale*, descendant très-bas, ce qui rappelle les voûtes de l'Anjou ; fenêtres petites et à plein cintre. A l'axe séparatif du chœur et de la nef, les colonnes et les chapiteaux ont été enlevés. Les deux petites chapelles ont des plafonds en planche. Malgré l'ogive des cintres et de la voûte, cette église est toute romane et elle a un aspect pauvre et triste.

EXTÉRIEUR : Porte plein-cintre défigurée par la suppression et le grattage des archivoltes et des colonnettes. Petit clocher en charpente et en ardoises, insignifiant.

TOUR RÉAUMONT : Au point le plus élevé de la forêt de Villers-Cotterêts, il existe un emplacement qui porte le nom de *Tour Réaumont.* On y trouve aujourd'hui à peine une pierre qui pourrait indiquer que là il a existé une tour de défense ou d'observation. Muldrac (Valois-Royal) qui écrivait au milieu du XVI[e] siècle, dit : .... la tour ès hauts monts où il y a des ruines d'une ancienne tour.

Retheuil. *Restolium, Rotholium.* — MOYEN-AGE : Eglise de St-Albin, composée d'une nef, de deux bas-côtés et d'un abside. Longueur : de la nef, 12 m. 50, du chœur, 10 mètres. Largeur : de la nef, 6 m. 50, du bas-côté nord, 3 m. 50, du bas-côté sud, 2 m. 60. Hauteur : 7 m. 50. La nef divisée en trois travées ogivales, portant sur des colonnes sans chapiteau ; plafond ; fenêtres géminées surmontées de rosaces en forme de chœur, ayant quelques restes de verres de couleur du XV[e] siècle, représentant un évêque debout et un personnage à genoux. Arc triomphal plein cintre, chapiteaux primitifs, très-plat et à entrelacs sur deux colonnes demi-engagées. Chœur à pans coupés, voûté à arceau avec colonnes sans chapiteau Fenêtres géminées ogivales surmontées d'un ovale. Chapelle à la suite du collatéral nord, voûtée à arceaux ; dans le mur, deux arcades simulées. Le dessous de la tour, qui est placée à l'extrémité du collatéral sud, est voûté en berceau. Epoques de la construction : nef et chœur, XV[e] siècle, chapelle du nord, XII[e] siècle, arc triomphal et tour, XI[e] siècle. Forte inclinaison du chœur vers le nord.

EXTÉRIEUR : Porte de l'ouest, petite, ogivale, à boudins et à gorges. Au collatéral du midi, singuliers petits pignons pour loger les fenêtres géminées de ce bas-côté. Tour carrée très ancienne et intéressante, à toit en pierre formant pyramide à quatre pans, corniche à modillon , deux étages de fenêtres plein-cintre très-grossières, à chaque fenêtre quatre grosses colonnes, dont deux en retraite, chapiteaux à dessins à peine saillants, archivoltes de billettes et de dents de scie. Hauteur, 15 à 20 mètres. XI[e] siècle.

Soucy. *Sulceium.* — MOYEN-AGE : Eglise de Saint-Martin : Plan rectangulaire. Une nef, deux bas-côtés, un chœur et une chapelle au midi. Longueur : de la

nef, 13 m. 50 ; du chœur, 5 m. 50. Largeur : de la nef, 5 m. 40; de chaque bas-côté, 2 m. 25. Hauteur : 7 m. 90. La nef, du XIIe siècle, est séparée des collatéraux par trois larges arcades ogivales avec retraite ; colonnes courtes et légères, chapiteaux carrés à grandes feuilles aquatiques ; plafond ; et aux bas-côtés, voûtes du XVIe siècle. Le chœur, carré, est voûté à arceaux ainsi que la chapelle ; fenêtres à lancette ; cette dernière partie de l'église accuse la fin du XIIIe siècle.

EXTÉRIEUR : Porte ogivale avec trois rangs de tores et trois colonnettes portant des chapiteaux. Petit fronton à cette porte. Deux croix antéfixes. Tour carrée à toit à double égout ; corniche à crochets. Deux fenêtres ogivales aux faces nord et sud, une aux autres faces. Fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle.

FERME FORTIFIÉE, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Médard. Porte voûtée accompagnée de deux piliers surmontés de tourelles et ayant conservé la rainure par où passait la herse. On voit encore au petit donjon qui composait cette porte une cheminée en forme de colonne, placée sur un pignon avec une base paraissant du XIIe siècle. Une grande partie de l'enceinte fortifiée existe encore ; elle a conservé un grand contrefort surmonté d'une tour et plusieurs tourelles en encorbellement sur des piliers avec masques dans les angles. Dans l'intérieur de la ferme, on trouve l'ancienne grange, très-modifiée il est vrai, mais permettant de constater qu'elle était, comme tous les monuments de ce genre appartenant aux XIIe et XIIIe siècle, composée d'une nef et de deux bas-côtés avec de grandes arcades pour séparation.

Taillefontaine. *Tœbelli*, *Tallii-Fons*. — MOYEN-AGE : Eglise de Notre-Dame : beau monument, en très-grande partie du commencement du XVIe siècle ou de

la fin du xve. Nef, bas-côtés et abside. Longueur : de la nef, 23 mètres ; du chœur, 6 mètres. Largeur : de la nef, 6 mètres ; de chaque bas-côté, 4 mètres. Hauteur : 10 mètres ; les bas-côtés aussi élevés à un mètre près. La nef a cinq travées ogivales voûtées à arceaux reposant sur des colonnes, sans chapiteaux au midi et munies de simples petits tailloirs au nord ; grandes fenêtres ogivales divisées en trois ouvertures plein-cintre, dont une plus longue que les deux autres. Chœur ou abside à 5 pans, voûté à arceaux sans chapiteaux. Les fenêtres sont remplies de beaux vitraux du xve siècle. On y reconnaît : Jésus-Christ entrant à Jérusalem, saint Pierre et le magicien Simon, une Assomption, un jugement dernier, un saint Pierre, un saint Jean-Baptiste ; des personnages portant des palmes, une autre Assomption, le mariage de la Vierge (?), le prophète Ezechias, des anges jouant du luth, un écusson d'or chargé des trois clous de la Passion.

EXTÉRIEUR : Porche petit, mais curieux, paraissant être du xie siècle. Porte extérieure de ce porche à plein-cintre à boudins et colonnettes. Porte intérieure semblable, mais ayant de plus une archivolte large et plate composée de quatre rangs d'un ornement en entaille de la forme d'un coin. Grosse et très-grande tour carrée en avant du collatéral du midi, sur laquelle s'élève un magnifique clocher octogone en pierre, imbriqué, percé sur toute la hauteur et sur toutes les faces d'ouvertures rectangulaires, et orné à ses angles de trèfles ou crochets très-saillants. A la base du clocher, belle balustrade couronnant la tour qui est percée de deux étages de longues fenêtres et qui est accostée de contreforts énormes. A cette église, la voûte de la nef n'est pas soutenue par des arcs-boutants, elle est simplement contrebutée par les voûtes des bas-côtés. La hauteur de la tour et du clocher est d'environ 50 mètres.

Villers-Cotterêts. *Villare ad Cotiam, ad Retiam, Villaris ad collum Retiæ, Villare ad Restam, ad collum, ad caudam Resti, juxta Restum.* — MOYEN-AGE : Eglise de St-Nicolas : Plan rectangulaire. Une nef, deux collatéraux, petit transept et chœur. Longueur : de la nef, 24 mètres du chœur, 5 mètres. Largeur : de la nef, 7 mètres; de chaque bas-côté, 5 m. 60. Hauteur : 10 mètres. Les nefs sont séparées par cinq arcades plein-cintre qui ont perdu tout caractère ; elles reposent sur des colonnes cylindriques. Voûte en planche en berceau avec poutres apparentes. Le chœur et les transepts ont des voûtes ogivales dont les arceaux, composés de gros tores, retombent sur des chapiteaux à feuillage roman. Petites fenêtres plein-cintre bouchées dans la nef. Reste de vitraux de couleur dans une fenêtre du transept du midi. Boiseries du XVI[e] ou du XVII[e] siècle dans le sanctuaire. Le XII[e] siècle a dû voir la construction du chœur et d'autres parties de l'église ; le reste est du XVI[e] siècle.

EXTÉRIEUR : Le bas-côté du midi a sa couverture formée de toits présentant plusieurs pignons. Le chœur et le transept nord ont conservé le cachet de l'architecture du XII[e] siècle. Fenêtre avec colonnes et chapiteaux. Porte de l'ouest moderne. Clocher en charpente et ardoises très-élancé, contenant une cloche portant l'inscription suivante : « Jehan de Longueval, pour lors » chevalier et escuyer tranchant ordinaire du très » chrétien roi Henri, 2[me] du nom, et depuis du roi » François, son fils, et capitaine de ce lieu de Villers et » de la foret de Retz, m'a tenue....... et nommée » Jehanne, le XXV[e] jour d'avril, et l'an mil V[c] soixante. » Dieu veuille lui octroyer la miséricorde. »

CHATEAU DE VILLERS-COTTERÊTS (aujourd'hui Dépôt de mendicité du département de la Seine) : Au XII[e] siècle, il existait déjà un château qui portait le nom de la Mal-

maison. Charles, comte de Valois, passe pour avoir reconstruit la Malmaison, et Philippe de Valois l'aurait habitée. Le château actuel a été bâti par François Ier dans les premières années de son règne. Il paraît même (*Serment mal gardé*, par M. l'abbé Chollet) que la date de 1515 aurait été inscrite sur la façade et qu'elle n'aurait disparue qu'il y a quelques années. Au milieu du dernier siècle, le duc d'Orléans y fit faire des travaux considérables qui ont dû altérer beaucoup le caractère primitif de l'œuvre de François Ier. Le bâtiment sur la rue de la ville, dans laquelle s'ouvre la porte du château, n'a plus rien qui indique une ancienne résidence royale. Le dessous de la porte, au contraire, ayant été réparé par les soins du directeur de l'établissement, offre une belle voûte dont les compartiments en pierres sont remplis par des briques ; cette voûte retombe sur une corniche ornée de masques, de modillons sculptés et de rinceaux. A droite et à gauche, depuis cette porte jusqu'à la façade du principal corps de logis, régnaient des constructions qui n'ont été conservées à gauche que sur la moitié environ de leur longueur, ce qui reste est remarquable par des fenêtres mansardées en briques, portant un fronton et ayant deux colonnes surmontées d'urnes en pierre. La grande façade intérieure de la cour, de 40 mètres de longueur ; est comme divisée en plusieurs parties par une colonne corinthienne montant jusqu'à une grosse corniche à consoles qui, ainsi que ses colonnes, a été ajoutée plus tard à l'édifice de François Ier. Presqu'au centre de cette façade, se trouve un avant-corps cintré avec des niches ornées de sculptures et surmontées de frontons ; les fenêtres sont longues, étroites et disposées deux par deux ; une coquille, accompagnée de statuettes d'enfants formant consoles, la couronne. Corridor ou palier à écussons richement sculpté. Ma-

gnifique escalier dont la voûte est chargé de rinceaux, de masques, de salamandres, de fleurs de lys et d'F couronnés. Chapelle de forme rectangulaire, décorée d'une corniche ou frise très-large admirablement sculptée, composée encore de salamandres, de fleurs de lys, d'F et de guirlandes de fleurs ; une colonne cannelée est placée dans chaque angle, et deux autres colonnes, également en saillie, semblent partager la chapelle en trois divisions. Dans une autre partie du château, petit escalier dont la voûte présente des salamandres et des figures nues. De ce principal corps de logis partent deux ailes qui forment une seconde cour et vont se rattacher à un autre grand corps de logis qui a sa façade sur l'ancien parc. A l'exception des corps de cheminées dépassant les toits, qui ont conservé une grande partie de leur caractère du XVIe siècle et de tours placées à ses angles, tout a perdu la physionomie qu'on attribue ordinairement à la renaissance. La chapelle actuelle du Dépôt de mendicité est un grand bâtiment sans style qui, avant la Révolution, servait de jeu de courte paume.

PRISON : Placée à l'angle du château et près de l'église : C'est un bâtiment carré du XVIe siècle. Les fenêtres, rectangulaires, étaient à meneaux formant la croix. On y voit sculptées les lettres initiales de Henri et de Catherine, surmontées d'une couronne.

ABBAYE DE ST-REMY : Ancien prieuré de St-Georges. Les religieuses de St-Remy de Senlis prirent possession de ce prieuré en 1635. C'est maintenant une maison particulière où l'on ne retrouve rien qui rappelle son ancienne destination. On voit dans une cour un colombier en pierres et briques avec voûte circulaire au rez-de-chaussée ; il porte la date de 163....

Villers-Hélon. *Villare Helonis.* — MOYEN-AGE :

Eglise de St-Martin, à trois nefs d'égale longueur et sans abside ; trois autels sont placés sur la même ligne à l'extrémité de chaque nef. Longueur, 28 mètres ; largeur de chacune des nefs, 4 m. 50. Hauteur de la nef principale et même des bas-côtés, 6 m. 50. L'édifice est divisé en sept travées dont les arcades ogivales sont soutenues par des colonnes sans chapiteaux. Les deux travées qui forment le chœur sont voûtées à arceaux ; les cinq autres composant la nef sont plafonnées ; les plafonds des bas-côtés suivent la pente du toit. Deux seules fenêtres au midi (chapelle de la Ste-Vierge) sont à meneaux et rosaces. Tout cet intérieur de l'église de Villers-Hélon porte le caractère du XVe siècle. Quatre tombes se voient dans l'église de Villers-Hélon : La première, du XVIe siècle, porte deux personnages, homme et femme, seigneurs de ce lieu (noms effacés par le martellement) ; la seconde, également du XVIe siècle, porte l'effigie d'une femme (noms effacés) ; la troisième, de 1739, porte les noms de Louis Dubarrail, seigneur et vicomte de Villers-Hélon, gouverneur de Landrecy ; la quatrième, de 1718, est celle de Ester de Ribier, femme du précédent. Sur une cinquième tombe, on lit la date de 1760.

EXTÉRIEUR : La porte est romane à plein-cintre. Elle a pour archivoltes une suite de tores sans chapiteaux ; la supérieure est composées de pointe de diamant. Fenêtre du même style au-dessus de cette porte. Sur la nef, une tour à toit à double égout, percée de fenêtres ayant un seul boudin. Bâtiment au midi de cette tour portant quelques caractères du XIIIe siècle.

CHATEAU MODERNE : Peut-être cependant quelques parties de cette construction pourraient remonter à une époque assez ancienne.

Vivières. *Vivariæ, Vavaria, Vivarium.* — MOYEN-

AGE : Eglise de Notre-Dame, composée d'une nef, de deux collatéraux et d'une abside. Longueur : de la nef, 22 mètres ; du chœur, 4 mètre. Largeur : de la nef, 7 m. 50 ; de chaque bas-côté, 4 mètres. Hauteur : de la nef, 8 mètres ; des bas-côtés, 4 mètres. Voûtes en berceau et en plâtre à la nef et aux bas-côtés Quatre travées et demie à plein-cintre font communiquer les nefs entre elles. Abside voûtée en cul-de-four sans arêtes. L'église de Vivières doit être du XIIe siècle ; mais comme elle a été entièrement *restaurée* et replâtrée, et comme de plus ses fenêtres à plein-cintre ont été agrandies, elle a perdu tout caractère architectural. Le dessous de tour, servant de sacristie, est seul resté dans son état primitif Il est voûté à arceaux avec colonnes engagées ayant des chapiteaux ornés de grandes feuilles plates, indiquant évidemment le commencement du XIIe siècle. Dans l'église, on voit une boîte contenant des reliques de sainte Clothilde. (D'après la tradition.)

EXTÉRIEUR : Porte construite depuis peu d'années ayant une espèce de péristyle à colonne. Grosse tour très-basse et sans élégance, à toit à quatre pans, qu'on peut attribuer au XIIe siècle.

CHATEAU : Selon Carlier (Histoire du Valois), un fort ou château aurait existé à Vivières dès le IXe siècle ; et au XIIe, Philippe-Auguste y aurait séjourné ; enfin, ce château a subi des sièges dans le cours du moyen-âge. De ce qui regarde la partie militaire de Vivières, il ne reste que quelques traces de fossés et une vieille tour à laquelle il est difficile d'assigner une date. Selon Carlier encore, les Templiers auraient eu à Vivières un établissement dont on voyait, en 1764, des portions accusant le XIIIe siècle. Les Prémontrés de Valsery avaient été dans l'origine établis à Vivières ; mais en 1149, peu de temps après leur fondation, ils avaient

quitté cette résidence pour Valsery. On doit supposer qu'ils n'avaient pas élevé de constructions importantes. Château moderne.

Objets offerts pour le Musée depuis le 6 mai.

Ont été donnés : par M. Raboisson, un chandelier antique, un fragment de fibule en bronze, trouvés rue Notre-Dame ; — par M. Lemoine, maire de Saint-Christophe-à-Berry, une très-belle hache celtique en silex blanc poli, trouvée sur la montagne de Cœuvres, dite du Liverson ; — par M. le baron de Tugny, président du tribunal, une photographie de la tranchée de Visigneux ; — par M. Bahin, concierge du tribunal, un bel échantillon de grenat dans sa gangue ; — par M. P. Deviolaine, maire, des échantillons de roches et minéraux des Pyrénées, des cheveux du général Foy ; une médaille de la confédération de 1790 ; — par M. Delinge, élève du collège, des reptiles de la forêt de Villers-Cotterêts ; un jeton du cardinal de Bourbon ; — par M. Perin, juge, une photographie sur gravure d'un moine de Saint-Jean, en habit de son ordre ; — par M. Dupont, architecte, une gouache représentant le baptême de Clovis ; — par M. Barbier, commissaire-priseur, un portrait à l'huile ; — par M. Charles Neveux, faïencier, divers échantillons de la fabrique de Fismes ; — par M. Guillemard, peintre, un fragment d'une pierre tombale en marbre noir, d'un membre de la famille d'Aumale ; — une copie d'un tableau de Ribeira, représentant Caton d'Utique, par M. Salingre ; — par Mlle Virginie Salingre, un kopeck ; — par M. Maillard, arquebusier, le cachet de la municipalité de Laon (1790) ; — par M. Adam, commissaire de police, diverses monnaies ; — par l'administration, deux tableaux en relief, marbre ; — par M. Lauthelin, relieur, une gravure de la *Maison*

des Attaches; — par M. Fossé-Darcosse, des fragments d'armes, et, par diverses personnes, plusieurs autres objets.

La seance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 10 Novembre 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

1° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XIIe.

2° *Travaux de l'Académie de Reims*, 32e, 33e et 34e volumes.

3° *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, t. IIIe de la troisième série (1860 et 1861).

4° *Galeries des mollusques du Museum de Douai*, t. Ier et IIe.

5° *Bulletin de la Société académique de Laon*, 12e volume.

M. Suin, au nom de M. Toffin, notaire à Bohain offre à la Société une médaille espagnole en argent

portant le millésime de 1622. Quelques paroles sont échangées sur la valeur de cette médaille.

M. de Laprairie donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« J'ai reçu, il y a quelques jours, pour la Société, le douzième volume du *Bulletin de la Société académique de Laon*. J'en ai pris de suite connaissance et, comme j'y ai trouvé un compte-rendu très bienveillant de notre dernier volume, j'ai pensé que c'était un devoir de répondre à ce bon procédé par un procédé semblable.

» La Société académique de Laon n'est pas nombreuse, ce qui ne l'empêche pas de produire beaucoup et de bonnes choses. Cette observation vient prouver une fois de plus que le grand nombre n'est pas toujours une condition du succès. Quelques hommes qui, aimant leur pays, veulent étudier et travailler, voilà tout ce qu'il faut pour qu'une Société marche et marche bien. Chose singulière, c'est à une époque où Paris semblait tout absorber qu'une foule de Sociétés savantes se sont formées sur tous les points de la France et ont fait d'importantes publications. Tandis qu'autrefois les Académies de province n'imprimaient que de rares mémoires où souvent encore on ne traitait que des sujets légers, les Sociétés nouvelles publient de nombreux travaux qui viennent porter la lumière sur des questions d'histoire, d'art ou de science.

» La Société académique de Laon est entrée depuis longtemps dans cette voie ; elle a bien vite reconnu que des dissertations artistiques ou littéraires, ne touchant en rien au pays, ne pouvaient soutenir l'intérêt dans son sein et qu'il fallait les abandonner aux grandes Sociétés de Paris. Ses derniers volumes sont tout entiers

consacrés à des questions touchant le département de l'Aisne, ou s'y rattachant de très-près. Ainsi, M. Ed. Fleury, voulant étudier *la Civilisation et les Arts des Romains dans la Gaule-Belgique* et particulièrement dans notre département, a bien pu donner à sa Société une description de la grande mosaïque trouvée récemment à Reims, surtout si on considère que le pays des Remes comprenait le Laonnois. Dans l'aperçu de ce travail inséré dans le volume dont je m'occupe, on rencontre des vues élevées et souvent très-justes sur l'histoire et les arts des cinq premiers siècles; et en rappelant les nombreuses découvertes qui se sont réalisées presque sous nos yeux depuis une trentaine d'années, M. Fleury conclut que notre pays était habité par une classe de citoyens qui y avaient apporté le luxe de Rome.

» On sait qu'un des plus brillants échantillons de l'art des Romains dans notre arrondissement, est la mosaïque de Blanzy-lès-Fismes transportée au Musée de Laon. M. Ed. Fleury a donné, sur la restauration de cette mosaïque, des détails qui devront être consultés par les personnes qui s'occuperont d'une semblable opération.

» La question d'objets travaillés par la main de l'homme et trouvés dans le terrain que les géologues appellent *diluvium*, question soulevée par M. Boucher de Perthes, a aussi occupé la Société de Laon. MM. de Saint-Marceaux et Melleville l'ont traité dans des articles qui tendent à la faire résoudre dans le sens du savant géologue d'Abbeville.

» M. Piette continue son grand travail sur les chaussées romaines dans le département de l'Aisne; ce volume contient les descriptions des voies de Laon à Mézières, de Laon à La Fère, de Soissons à Laon et à Ribemont. Personne n'a étudié et ne connaît notre

département comme M. Piette, et ce travail lui revenait de plein droit. On sait qu'il avait deviné, avant les fouilles commandées par l'Empereur, l'emplacement d'un camp sur le plateau de Mauchamp.

» Il y a quelques années à peine les cimetières francs étaient complètement ignorés; on ne savait pas en quelque sorte qu'il en existât. Les mémoires de M. l'abbé Cochet et de plusieurs savants étrangers ont fait cesser cette ignorance, et maintenant on en découvre de tous côtés avec des caractères qui les font aisément reconnaître. M. Hidé, le zélé secrétaire de la Société de Laon, a donné des détails sur celui rencontré à Vorges.

» Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avons publié, il y a quelques années, une notice de M. Champfleury sur les frères Le Nain, peintres laonnois. Le même écrivain a refondu son travail, y a beaucoup ajouté et en a fait une notice nouvelle qui a été insérée dans le douzième volume de la Société académique de Laon. Nous ne pouvons qu'approuver ces recherches patientes qui ont pour but de faire connaître le plus complètement possible les hommes qui ont été l'honneur du pays.

» En même temps que nous et après bien d'autres savants, M. Melleville a traité la question de l'emplacement de Bibrax. Pour lui, Laon est la vieille forteresse des Rèmes. L'argument sur lequel il insiste et qui n'est pas sans valeur en effet, c'est que Laon a porté le nom de Bibrax.

» Outre les articles principaux dont je viens de vous parler, le douzième volume de la Société académique de Laon en contient plusieurs autres qui ne sont pas sans intérêt: sur Collart de Laon, par M. Thillois; sur le *Tumulus* de Limé, par M. Prioux; sur un fragment d'autel à Bacchus; sur un fragment d'une statue de

bronze; sur un globe terrestre antérieur à la découverte de l'Amérique, trouvé à Laon; sur une pluie d'étoiles filantes; sur des autographes d'hommes célèbres du département de l'Aisne.

» A la suite du volume dont je viens de vous rendre compte, se trouve le catalogue très-bien fait du Musée fondé à Laon, par la Société académique, en 1851. »

Objets offerts pour le Musée depuis le 1er octobre.

Par M. Féry du Rû Preux : une médaille romaine trouvée à Acy.

Par M. Dauteuil, manouvrier : une médaille de bornage, aux armes de France.

Par M. Cahier, conseiller à la cour impériale de Douai : deux moulages de haches celtiques avec figures, deux empreintes de plombs gravés (XIVe siècle).

Par M. Cordier: photographie de la porte de l'Arquebuse.

Par M. Hippolyte Leloutre : grès à empreintes.

Par M. Leroux : une gravure.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

ONZIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Décembre 1862.

Présidence de M. de Laprairie.

OUVRAGES OFFERTS ET DÉPOSÉS.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. IIe.

CORRESPONDANCE.

M. le Président lit une lettre, en date du mois d'août 1862, par laquelle M. Charbonneau, secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine (Algérie), demande, au nom de son président, un échange de publications. — Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX.

M. Prioux communique de nouveaux documents sur l'argenterie des églises au moment de la révolution et sur les dons volontaires qui furent faits à cette époque.

CONTRIBUTION DU QUART ET DONS PATRIOTIQUES A CHATEAU-THIERRY, NOGENT-L'ARTAUD, COINCY, ETC.

J'ai eu l'honneur de présenter à la Société, dans sa séance du 1er février 1858, divers documents relatifs à la contribution du quart dans le Soissonnais. La Société ayant bien voulu en autoriser l'insertion dans son bulletin (tome XIIe), j'ai pensé qu'elle accueillerait avec le même intérêt une nouvelle série de documents semblables relatifs à Château-Thierry et destinés à éclairer l'histoire. On sait que la contribution du quart fut établie en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 6 octobre et d'une proclamation du roi, du 15 novembre 1789, « qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselles d'or et d'argent destinés à être transmis aux directeurs des monnaies. » Des registres furent en conséquence ouverts et tenus par les administrations municipales pour recevoir les déclarations des déposants. C'est une partie de ces registres, relatifs à Château-Thierry, que nous avons eu le bonheur de recueillir et d'enlever à une destruction inévitable. Non-seulement ils attestent l'empressement et le patriotisme qui animait alors toutes les classes, jusqu'aux enfants, et la plupart des églises et des communautés religieuses, mais ils permettent en outre d'établir l'état approximatif des fortunes imposées du quart, malgré les circonstances morales et sociales qui devaient alors peser déjà sur toutes ces transactions. La nature des dons spécifiés sur ces registres n'est pas non plus sans intérêt, comme on le verra en les lisant. Peut-être plusieurs avaient-ils ou auraient-ils aujourd'hui une valeur artistique ou archéologique ; mais les besoins urgents du trésor les condamnèrent presque immédiatement au creuset ; nous ne pouvons donc plus que les mentionner ici d'après les documents qui suivent :

1° Trois pièces des 14, 15 et 21 novembre 1789, relatives à un envoi de 33^{m} 6^{o} 9^{s} de vaisselle d'argent provenant de M. de Pont-Leroy, maréchal de camp, demeurant à Château-Thierry.

2° Deux pièces du 6 décembre 1789, relatives à un envoi de 4^{m} 1^{o} 5^{s} de la valeur de 230^{l} 6^{s} 3^{d}, pour une tabatière et une paire de boucles donnés par M. Leseur, pour son don patriotique du quart.

3° Deux pièces du 8 décembre relatives à un envoi de 12^{m} 6^{o} 6^{s} de vaisselle plate provenant de M. Delatour, en paiement de sa contribution patriotique.

4° Une pièce du 14 décembre 1789, relative à un envoi de 18^{m} 2^{o} 4^{s} d'argent, provenant d'une croix processionnelle, deux chandeliers, une paire de burettes et leur plat, donnés par l'abbaye de Chézy-en-Orxois.

5° Deux pièces du 3 janvier 1790, concernant un envoi de 126^{m} 6^{s} d'argenterie fait par les officiers municipaux.

6° Deux pièces du 1er mars 1790, relatives à un envoi de 11^{m} 6^{o} d'argenterie, valant 628^{l} 12^{s} 6^{d}, données par l'abbaye de Val-Secret.

7° Cinq lettres d'envois d'argenterie, dont deux du 8 mars, une du 27 et deux du 20 mai 1790.

8° Registre contenant quatre-vingt-onze pages, cotées et paraphées par nous, Louis-Joseph Grandidier de Cantraine, conseiller du Roy, lieutenant particulier aux bailliage et siège présidial de Château-Thierry, et lieutenant maire de la même ville, destiné à transcrire la recette à titre de dépôt des bijoux, vaisselles d'or et d'argent, et les argenteries des églises dont les propriétaires désireraient faire le sacrifice, soit pour concourir à l'augmentation du numéraire, soit pour en employer les produits à la contribution patriotique du

quart de leur revenu. Fait à l'Hôtel-de-Ville, le quinze décembre mil sept cent quatre-vingt-neuf.

FACHE. GRANDIDIER.

N° 1.

Le 15 décembre 1789 s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville et pardevant nous, officiers municipaux soussignés, le sieur Jean Baptiste Nolin, maître des ponts de cette ville ; lequel, en conséquence de la proclamation du Roy du quinze novembre dernier, et pour donner une preuve de son patriotisme, a déposé au bureau dudit Hôtel-de-Ville la quantité d'un marc deux gros et demie d'argenterie de la sixième classe au poinçon de Provins et composé de deux paires de boucles, une tasse et un porte col, qui se sont trouvés du poids et de la qualité cy-dessus, suivant la pesée et l'examen qui en a été fait par les sieurs Brisbart, maître orphèvre en cette ville, à ce présent, laquelle argenterie ledit sieur Nolin a déclaré vouloir être employée au paiement de la contribution patriotique du quart de son revenu.

Produit à raison de cinquante-trois livres dix sols le marc, cinquante-cinq livres onze sols, cy. 55[l] 11[s]

Ont signé : J.-B. Nolin ; Brisbart ; Grandidier ; Philippe de Moucheton et Fache, échevin.

N° 2.

Le 16e jour de décembre 1789 s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville M. Charles Aubert, médecin de cette ville, lequel a remis en nos mains une paire de boucles et quarante jettons d'argent au poinçon de Paris, le tout pesant un marc quatre onces quatre gros et faisant à raison de cinquante-cinq livres le marc, la somme de quatre-vingt-cinq livres dix-sept sols, suivant la pesée et estimation du sieur Brisbart, maître orphevre, à ce présent.

Mondit sieur Aubert a dit : Je déclare avec vérité,

pour mes deux filles et pour moy, que suivant le décret de l'Assemblée nationale, nous devons dix-huit francs pour l'argenterie et bijoux que nous gardons et que le surplus est pour notre contribution patriotique volontaire dont nous faisons à la nation l'offrande en pur don.

N° 3.

Ledit jour ledit sieur Aubert a remis également en nos mains, au nom et pour le sieur Lourdain, chirurgien à Crésancy, deux paires de boucles d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble deux onces deux gros et demie et de valeur de quinze livres seize sols; de laquelle valeur il fait offrande et pur don à la patrie.

N° 4.

Le 19. décembre 1789 s'est présenté en l'Hôtel-de-Ville le sieur Maurice Allouis, jeune homme demeurant en cette ville, lequel, pour continuer à donner une preuve de son patriotisme, a déposé sur le bureau dudit hôtel une paire de boucles d'argent sans poinçon, pesant quatre onces sept gros de la valeur de trente-deux livres, dont il fait offrande et pur don à la patrie.

N° 5.

Le 23 décembre 1789 se sont présentés à l Hôtel-de-Ville Messieurs L. Caillet, prieur, et Didime Choppin, ex-prieur de la maison de la Charité de cette ville, lesquels, tant pour eux que leur communauté, désirant donner une preuve de leur patriotisme, ont déposé sur le bureau dudit Hôtel-de-Ville : un bénitier et son goupillon, un encensoir, la navette, deux burettes et le plat, le tout en argent, pesant ensemble douze marcs quatre onces de la valeur de six cent soixante-neuf livres deux sols, dont ils font offrande en pur don à la patrie.

N° 6.

Le 23 décembre 1789 s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville M. Jean-Robert Brisbart, marchand orphèvre en ladite ville, lequel pour satisfaire aux dispositions du décret de l'Assemblée nationale, du six octobre dernier, sur la contribution patriotique, a déposé sur le bureau différentes pièces d'orphèvrerie en boucles et en une tabatière d'argent du poids d'un marc, poinçon de Paris, de la valeur de cinquante-cinq livres dont il fait librement et volontairement le don à la patrie.

N° 7.

Le 27 décembre 1789 s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville le sieur Louis-Jean Baptiste Leseur, âgé de quinze ans, fils de M. Leseur, avocat au Parlement et notaire royal, demeurant en cette ville, lequel, pour satisfaire aux dispositions du décret de l'Assemblée nationale du six octobre dernier, sur la contribution patriotique, a déposé sur le bureau une timbale d'argent du consentement de monsieur son père, suivant son certificat « que son fils possède une timbale d'argent qu'il a acheté du prix de ses petits travaux et qu'il en peut disposer à sa volonté. » Laquelle timbale du poids de deux onces six gros et demi, poinçon de Paris, de la valeur de dix-neuf livres six sols huit deniers, dont il fait librement et volontairement don à la patrie.

N° 8.

Le 28 décembre 1789 s'est présenté en l'Hôtel-de-Ville Augustin-Pierre Leseur, âgé de sept ans, fils de M. Louis-Michel Leseur, avocat au parlement, demeurant en cette ville, lequel désirant ardemment satisfaire aux dispositions du décret de l'Assemblée nationale du six octobre dernier, concernant la contribution patriotique, a déposé sur le bureau une paire de boucles

d'argent et une frange aussi d'argent, le tout du consentement et aggréation de monsieur son père, suivant son certificat à nous représenté, lesquelles boucles du poids d'une once et la frange de six gros de la valeur de six livres quinze sols.

N° 9.

Le 28 décembre 1789 s'est présenté en l'Hôtel-de-Ville Jean Poupin, maître perruquier, lequel, pour augmentation du don libre et volontaire de la somme de trente-six livres portée au registre des contributions en argent, dépose sur le bureau une paire de boucles d'argent du poids d'une once trois gros et demi, poinçon de Provins, de la valeur de neuf livres douze sols deux deniers.

N° 10.

Le 29 décembre 1789 s'est présenté au bureau de l'Hôtel-de-Ville le sieur Antoine-François Danger, maître de pension, fondé de pouvoir du sieur François-Henry Fournier, lequel, pour l'acquit de la contribution patriotique dudit sieur Fournier, fixée à six cents livres par la déclaration du vingt-trois de ce mois portée au registre, a déposé : 1° un plat et une sallière d'argent, poinçon de Paris, pesant six marcs un once et quatre gros ; 2° deux plats d'argent, poinçon de Provins, pesant quatre marcs six onces sept gros ; et a dit que ledit sieur Fournier n'entendoit répéter aucune déduction d'intérêt.

Les deux articles de l'argenterie cy dessus produisant ensemble la somme de six cent livres cinq sols huit deniers.

N° 11.

Ledit jour 29 décembre s'est présentée en l'Hôtel-de-Ville Sébastienne-Elisabeth Maugras, âgée de neuf ans

et demi, accompagnée de dame Elisabeth Leseur, veuve Maugras, sa mère; laquelle voulant faire son don patriotique, a déposé sur le bureau une cuiller d'argent et une paire de boucles aussi d'argent, pesant ensemble une once sept gros, poinçon de Provins, de la valeur de douze livres dix sols huit deniers.

N° 12.

Le même jour s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville Julie du Buisson, demeurant chez la dame veuve Maugras en cette ville, laquelle voulant contribuer autant qu'il est en son pouvoir aux dispositions du décret national concernant la contribution patriotique du six octobre dernier, a déposé sur le bureau une paire de boucles d'argent pesant une once sept gros, poinçon de Paris, de la valeur de douze livres dix-sept sols neuf deniers.

N° 13.

Le 30 décembre 1789 s'est présenté à l'Hôtel-de-Ville le sieur Mathieu Arnault, juré priseur et vendeur de meubles et effets, demeurant en cette ville, lequel désirant satisfaire au décret national concernant la contribution patriotique du six octobre dernier, a déposé sur le bureau deux paires de boucles d'argent; la première, au poinçon de Paris, de trois onces et demi gros, et la seconde paire de trois onces deux gros, poinçon de Provins, formant ensemble la somme de quarante-deux livres sept sols deux deniers.

N° 14.

Le 2 janvier 1790 s'est présenté au bureau de l'Hôtel-de-Ville, Me Jean-Etienne Fache, l'un des échevins de la ville de Château-Thierry, au nom et comme fondé de pouvoir de M. Louis Stanislas, vicomte d'Aumale, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, maire de ladite ville de Château-Thierry.

Lequel, pour l'acquit de la contribution patriotique dudit sieur vicomte d'Aumale, fixée à quatorze cent vingt-deux livres quinze sols trois deniers par la déclaration de cejourd'huy portée au registre à ce destiné n° 44, a déposé : 1° deux marmittes d'argent ; 2° un grand plat rond ; 3° un autre plat ovale ; 4° une saucière.

Le tout poinçon de Provins et pesant vingt-six marcs quatre onces six gros et produisant ladite somme de quatorze cent vingt-deux livres quinze sols trois deniers, sur le prix de cinquante-trois livres dix sols le marc, et a dit que mondit sieur le vicomte d'Aumale n'entendoit repetter aucune déduction d'intérêts.

N° 15.

Le 2 janvier 1790 s'est présenté au bureau de l'Hôtel-de-Ville de Château-Thierry, François Gautier, maître d'hôtel de M. Charles-François-Marie d'Aumale, maréchal des camps et armées du Roy, directeur des fortifications des places des deux Bourgognes; lequel, pour l'acquit de la contribution patriotique dudit sieur comte d'Aumale, fixée à trois mille six cent soixante-six livres par sa déclaration du deux décembre dernier, portée au registre à ce destiné, n° 50, a déposé : 1° deux terrines d'argent ; 2° une paire de flambeaux ; 3° Deux petites jattes ; 4° un plat long ; 5° sept plats ronds, poinçon de Provins, le tout pesant cinquante-trois marcs deux onces deux gros qui, à raison de cinquante trois livres dix sols le marc, produisent deux mille huit cent cinquante livres dix sols onze deniers . . 1,850^{l} 10^{s} 11^{d}

Plus, au poinçon de Paris :

Trois plats d'argent ovales, deux couvercles de soupierres, pesant seize marcs deux onces qui, à raison de cinquante-cinq

livres, produisent huit cent quatre-vingt-treize livres quinze sols, cy.	893l 15s »
Total du produit de l'argenterie cy dessus décrite se porte à la somme de trois mille sept cent quarante-quatre livres cinq sols onze deniers, cy.	3,744l 5s 11d
La contribution patriotique portée en a déclaration sus dattée dudit jour deux décembre dernier, n° 50, n'étant que de trois mille six cent soixante-six livres. .	3,666l » »
Partant il se trouve un excédant de soixante-dix-huit livres cinq sols onze deniers, cy.	78l 5s 11d

Le dit Gautier au dit nom a déclaré que mon dit sieur le comte d'Aumale entendoit, en ajouttant à sa déclaration, donner la dite somme de soixante-dix-huit livres cinq sols onze deniers pour supplément de sa contribution patriotique et qu'il n'entendoit répetter aucunne déduction des intérêts.

Le 3 janvier 1790, envoi fait à M. le directeur de la monnaye à Paris, de l'argenterie contenue aux quinze articles de l'autre part du présent registre.

N° 16.

Le 19 janvier 1790 s'est présenté en l'Hôtel-de-Ville le révérend père Aubert-Joseph d'Hermy, procureur des Dames Religieuses de Nogent l'Artaulx, lequel, pour satisfaire aux dispositions du décret de l'Assemblée nationale du six octobre dernier, sur la contribution patriotique, a, au nom desdites Dames Religieuses, déposé sur le bureau différentes pièces d'argenterie consistantes en un calice avec sa patenne, un encensoir et six chandelliers, pesant le tout ensemble quatorze marcs deux onces, le tout au poinçon de Provins, de la valeur de sept cent soixante-deux livres sept sols

six deniers dont les dites Dames font librement et volontairement don à la patrie.

N° 17.

Le 24 février 1790 s'est présenté en l'Hôtel-de-Ville dom Jean-Baptiste Rabaste, procureur de la maison de Coincy, ordre de Cluny, lequel, pour l'acquit de la contribution patriotique par lui faite cejourd'hui au nom de la communauté portée au registre, n° 208, montant à la somme de neuf cent cinquante-trois livres dix-huit sols un denier, a déposé sur le bureau plusieurs pièces d'argenterie consistantes en une croix et bâton démontés, un encensoir et une navette, du poids de dix-sept marcs deux onces six gros, au poinçon de Paris, de la valeur de la ditte somme de neuf cent cinquante-trois livres dix-huit sols un denier.

N° 18.

Cejourd'hui 28 février 1790, M. Etienne-Armand Caulay, l'un des officiers municipaux de cette ville, fondé de pouvoir de M[me] Nitot, supérieure de la Congrégation de cette ville, pour l'acquit de la contribution patriotique de la communauté de la Congrégation, a déposé sur le bureau une lampe d'argent garnie de ses chaînes et chapiteau, pesant douze marcs une once quatre gros, poinçon de Provins, de la valeur de six cent cinquante-deux livres, faisant le montant de la ditte contribution portée au registre des dons patriotiques.

N° 19.

Cejourd'huy 3 mars 1790, demoiselle Marie-Antoinette Houdart, femme de chambre de M[lle] Delatour, au nom et comme fondée de pouvoir qu'elle a représenté de demoiselle Marie-Anne d'Haudvin, majeure bourgeoise, demeurant chez M[lle] Delatour, a offert librement

et volontairement un couvert d'argent, poinçon de Provins, pesant quatre onces dix gros vingt-quatre grains de la valeur de trente-deux livres seize sols, de laquelle somme au dit nom elle fait offrande et pur don à la patrie.

La présente expédition certifiée véritable et conforme au registre original destiné à recevoir l'enregistrement des bijoux et vaisselles d'or et d'argent, en exécution de la proclamation du treize novembre mil sept cent quatre-vingt-neuf, clos et arrêté par nous, officiers municipaux de la commune de Château-Thierry soussignés, et sera le présent duplicata adressé à l'administration générale des finances.

En l'Hôtel-de-Ville, ce vingt-sept mars mil sept cent quatre-vingt-dix.

Caulay, Crapart, Placiet, Thierrion, Aubry.

9° Noms des personnes qui ont donné leurs argenteries pour l'acquit de leur contribution patriotique et détails desdites argenteries :

Les bénédictins d'Orbais, six chandeliers, un calice et sa patène, deux burettes, un bassin et une paix, le tout d'argent, pesant ensemble, 33 marcs 7 onces 2 gros, au poinçon de Provins, produisant, suivant le tarif, 1,873 livres 19 sols 7 deniers.

Nota. — Est à observer que cette argenterie a été pesée de nouveau et à l'instant de l'envoi, et qu'il s'est trouvé le même poids. Le tout extrait du registre tenu par les officiers municipaux de la ville de Château-Thierry, de chacunes des déclarations y portées, signées des contribuants, des trois officiers et du sieur Brisbart, marchand orphèvre à Château-Thierry, qui a fait les pesées des dittes argenteries après avoir été requis à cet effet.

Certiffié le présent par nous, maire et officiers muni-

cipaux de la ville de Château-Thierry, en l'Hôtel-de-Ville, le 19 mai 1790.

CRAPPART, PLAISET, GRIATTERAY, BOUDINET, AUBRY, BOUDET, FRUET.

10° Etat de l'argenterie envoyée par le Directoire du District de Château-Thierry à M. Favin, directeur de la Monnaye à Paris, ce 13 février 1791, provenant des cy-devant maisons religieuses :

	M.	O.	G.
Un calice en vermeil avec sa patène, pesant	8	1	6
Soleil	8	»	3
Le haut d'un bâton de chantre	4	6	6
Quatre flambeaux d'argent	9	1	3
Un bénitier et son goupillon	6	2	6
Un petit calice doré avec sa patène	2	6	1
Un calice, sa patène et son repaire	3	4	»
Un autre calice	2	7	2
Un encensoir et sa navette	8	»	2
Une croix d'argent	7	4	2
Petit encensoir et sa navette	5	3	»
Quatre burettes et un plat	3	5	6
Baton de Croix	2	5	7
Un soleil	3	1	3
Un bénitier et le goupillon	3	3	»
Un bassin et une boîte	4	3	»
Deux chandeliers	13	7	»
Un calice et patène	3	6	2
Une petite croix	1	6	»
Une croix	5	1	2
Quatre burettes et plateau	5	1	»
Encensoir et navette	6	3	»
Deux calices et patènes	7	4	»
Un ciboire, petite croix, boete aux Stes-Huiles	»	4	2
Un soleil	10	2	4
	141	4	7

Arrêté double le vingt-trois février mil sept cent quatre vingt onze.

LESEUR, DANDRINON, MORIN, POAN.

11° Etat de l'argenterie des différentes maisons religieuses du district de Château-Thierry, envoyée à l'Hôtel de la Monnoye de Paris, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, le dix-sept septembre 1791 :

	M.	O.	G.
Un soleil venant des cy devant capucins de Château-Thierry, pézant sept marcs cinq onces quatre gros, cy.	7	5	4
Quatre sallières, deux huilliers venant de Cerfroid, pézant	5	4	2 1/2
Trois cuillières à ragouts, une à soupe, venant de Cerfroid, pézant.	3	1	6 1/2
Six cuillières à ragouts, pézant	3	1	2 1/2
Deux cuillières à soupe et trois à ragouts, aux armes de Val-Chretien, pézant.	4	4	4 1/2
Quarante six couverts, une cuillière à ragouts, une grande fourchette et quinze cuillières à caffé, le tout pézant.	27	5	6
Un bâton de chantre, un bâton de croix et sa croix, pézant ensemble	11	2	»
Un encensoir et une navette, pézant. . .	5	3	3
Un calixte et sa patenne, pézant. . . .	1	4	4 1/2
Deux écuelles venant de Cerfroid, pézant.	4	2	4
Un calixte et sa patenne, venant de la chapelle de Villers-sur Fère, pézant . . .	2	»	3 1/2
Deux custodes et une boëte aux Stes-Huiles, pézant.	»	5	6
Un calixte et sa patenne pézant.	1	7	1
Trois calixtes et trois patennes pézans.	5	5	4
Un soleil sans pied fait pour s'ajuster à un pied de calixte, pézant.	»	5	4
Total, quatre vingt cinq marcs trois onces sept gros et demi.	85	3	7 1/2

Le tout pezé par S[r] Jean Brisbart, m[d] orphèvre de meurant à Château-Thierry, présence de Georges Fournier, vice-président, Louis-Auguste Poan et Henry Daudrillon administrateurs, Louis-Michel Leseur, procureur syndic, et de Pierres-Charles-Anselme Pechard, secrétaires.

BRISBART, LESEUR, FOURNIER, François LE CROS, PÉCHART.

Le même membre informe la Société que l'intéressante chapelle du prieuré de Saint-Ouen, de Condé-sur-Aisne, est menacée de démolition, et s'engage à agir de tout son pouvoir auprès du ministère de l'intérieur pour empêcher la ruine de ce petit monument.

M. l'abbé Pécheur insiste auprès de M. Prioux pour le prier de s'occuper immédiatement de cette affaire. C'est à Condé, dit-il, que furent transportées les reliques de saint Ouen, lors des invasions normandes, et c'est de Condé que Rollon obtint du roi Charles-le-Simple de les faire revenir à Rouen. L'existence du prieuré de Condé et de sa chapelle se lie donc à un fait intéressant de l'histoire de France. Personne du reste n'ignore que Sancy, patrie de saint Ouen, Condé et Braine, avaient été donnés par lui à saint Pierre, depuis saint Ouen, de Rouen. Il propose de joindre à la réclamation de M. Prioux, au nom de la Société, une épreuve de ses *Annales du Diocèse de Soissons*, concernant l'histoire du prieuré de Condé et de la translation des reliques de saint Ouen. Cette proposition est acceptée par M. Prioux.

M. Laurendeau lit un travail sur des fouilles pratiquées à Soissons :

« MESSIEURS,

» Depuis notre dernière séance, un puits a été creusé dans l'un des trois jardins récemment formés dans le champ situé près du Marché aux Chevaux, dans l'angle du nouveau chemin de Pasly et du chemin du Paradis Terrestre où, dans le courant de janvier dernier (1), on a découvert une chaussée romaine qui est, comme je vous l'ai fait remarquer dans mon dernier rapport, l'un des vingt chemins dont je vous ai signalé les traces en 1857.

» La fouille pour la construction de ce puits m'a donné l'occasion de constater que là, le sol naturel se trouve à environ 2 mètres 50 centimètres au-dessous du sol actuel. Il se compose d'abord d'une couche de terre jaune sablonneuse d'environ un mètre d'épaisseur, puis de sable jaune mêlé de grève, enfin de grève pure. La fouille n'a été faite que jusqu'à la profondeur de 8 mètres 50 centimètres environ, le niveau de l'eau s'étant trouvé à 7 mètres 66 centimètres.

» Cette constatation vient confirmer en partie ce que je disais dans mon mémoire sur les traces d'anciens chemins de cette partie de la plaine, formant un plateau de 435 mètres de longueur sur 230 mètres de largeur, dont le sommet est traversé par le nouveau chemin de Pasly : que les pierres, les débris de tuiles et de poteries romaines, les traces de chemins et une grande quantité d'autres marques irrégulières que j'y avais remarqués, indiquent suffisamment un terrain remué par la main des hommes et dont l'élévation artificielle ne paraît due qu'à l'amoncèlement de débris de ruines.

(1) Voir le *Journal de Soissons*, nos des 5, 12 et 17 janvier 1862.

» En effet, messieurs, la fouille que je vous signale a amené la découverte d'une portion de fondation d'un mur de 30 à 35 centimètres d'épaisseur, composé uniquement de grès liés par un mortier de chaux et grève. Ce mur, dont on n'a coupé que la longueur d'un mètre, se dirigeait à peu près du centre du puits actuel vers le sud, parallèlement à la direction de la chaussée romaine, de laquelle il n'est éloigné que de 6 à 8 mètres au plus. Cette fondation, dont la partie la plus basse est à 3 mètres de profondeur du sol actuel, ne dépassait pas, dans sa partie supérieure, la superficie du sol naturel et n'avait guère que 50 centimètres de hauteur, ce qui me porte à croire que le mur, dont elle formait le fondement, a dû être démoli avant l'exhaussement du sol. D'un côté, à l'ouest, on voyait que cette fondation avait été construite dans le sol naturel, lequel s'appuyait contre elle; mais du côté opposé, c'est-à-dire dans la partie comprise entre elle et la chaussée romaine, le sol naturel avait été enlevé jusqu'à fleur de sa partie la plus basse, et il y régnait horizontalement une couche de terre noirâtre de 10 à 15 centimètres d'épaisseur, indiquant l'aire d'un cellier, ou pièce analogue, de 50 centimètres plus bas que le sol naturel. Au dessus de cette mince couche de terre, le sol se composait de terres rapportées contenant des fragments de tuiles et de poteries communes de fabrication romaine.

» La chaussée romaine, dont la couche supérieure n'était enfoncée sous le sol que de 30 à 35 centimètres au plus et dont l'épaisseur était d'environ un mètre, me paraît avoir été établie sur le sol naturel sans qu'au préalable celui-ci ait été creusé; ce que néanmoins je n'ai pas pu constater moi-même. Son *stratumen* était composé de grosses pierres et de grès. Le reste était formé de diverses couches de pierrailles, parmi les-

quelles on a trouvé une pièce en bronze de Néron. Malgré la présence de cette pièce, la grande épaisseur de terres rapportées dont le sol de ce champ a été exhaussé me porte à croire que cette chaussée n'a atteint que successivement l'épaisseur d'un mètre; mais que lors de sa construction son épaisseur était moindre. Cet exhaussement n'existe pas seulement dans la partie élevée de la plaine du Paradis-Terrestre ; je l'ai encore constaté, en 1860, dans un champ situé à gauche de l'ancien chemin de Pasly, au-delà de sa jonction avec le nouveau, où le sol est plus bas que le chemin. On y avait creusé des silos pour la conservation des betteraves et le sol n'y présentait, jusqu'à plus d'un mètre de profondeur, où des fondations furent mises à découvert, que des terres remuées et rapportées, contenant des débris de tuiles et de poteries romaines. Le même fait s'est reproduit, par la même cause, au commencement de l'hiver dernier, dans un champ peu éloigné du précédent, longeant la portion supprimée du chemin de Pasly et le nouveau chemin de Saint-Crépin-en-Chaye. Les silos qu'on y a creusés ont coupé deux des quatre chemins dont j'ai indiqué, en ce lieu, les traces en 1857. On y a trouvé des terres remuées, des fondations, et un pot contenant une grande quantité de pièces romaines. Ces fouilles n'ayant pas été faites sous mes yeux, je n'en puis donner aucun détail.

» Je termine cette note par une remarque que vous avez pu, messieurs, faire comme moi : c'est que si le sol de la plaine du Paradis-Terrestre a pu subir, depuis l'époque romaine, un exhaussement de 2 à 3 mètres, il ne faut pas s'étonner que celui du centre de la ville de Soissons en ait, pendant le même laps de temps, subi un de 5 à 6 mètres et même plus en certains endroits. »

Les conclusions de M. Laurendeau, relatives à un aussi énorme exhaussement du sol dans l'intérieur de la ville et même dans les faubourgs, sont contestées par plusieurs membres de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé PÉCHEUR.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES
ET CORRESPONDANTS
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS.

1862.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE ✻, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.

SUIN, notaire, *Vice-Président*.

PÉCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire*.

DÉCAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.

LEROUX, secrétaire de la Mairie, *Trésorier*.

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collége de Soissons.

BONNAIRE, ancien principal de collége.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CALLAND, bibliothécaire à Soissons.

CHORON, avoué à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte), membre du conseil général de l'Aisne, au château de Pinon.

DILLY, professeur de physique au collége.

DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.

FLOBERT, au Thiollet près d'Attichy (Oise).

FOSSÉ-DARCOSSE ✻, imprimeur à Soissons.

MM. **Geslin**, docteur en droit à Soissons.
Jarry de Marcy, professeur à l'école des Beaux-Arts de Paris.
Laurendeau, professeur de dessin à Soissons.
Lefèvre, curé doyen d'Oulchy-le-Château.
Legris, avocat à Soissons.
Lemaire, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.
Martin, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.
Perin, Charles, juge à Soissons.
Poquet, l'abbé, curé-doyen de Berry-au-Bac, membre des comités historiques.
Prioux, Stanislas, quai des Augustins, 47, à Paris.
Ribeyre, rédacteur du *Journal de St-Quentin*.
Rigaux, notaire à Soissons.
Sieyès (comte), propriétaire à Fontenoy.
Usson, curé-archiprêtre à Château-Thierry.
Watelet, professeur au collége.
Vuaflart ✻, rue de la Tour d'Auvergne, nº 36, à Paris.
De Vuillefroy ✻, conseiller honoraire à la cour impériale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. **Adam**, médecin à Montcornet.
Barbey, ancien maire de Braine.
De Barthélemy, à Châlons-sur-Marne.
De Bertrand, à Dunkerque.
Bouvenne, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.
Clerget, maître de dessin à l'école d'État-major à Paris.
Corblet (abbé), Jules, à Amiens.
Coutant, Lucien, président de la Société de sphragistique aux Riceys (Aube).
Delbarre, artiste peintre à Paris.
Demimuids, imprimeur à Château-Thierry.
Destrez, docteur en médecine.
Doublemart, statuaire à Paris.
Duchesne ✻, propriétaire à Vervins.
Duquesnelle, pharmacien, membre de l'Académie de Reims.
Fleury, Edouard ✻, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.
Fournaise, instituteur à Roucy.

MM. GALLOUZEAU DE VILLEPIN, artiste à Paris.
GOMART, Charles, à St-Quentin.
GUYOT, curé de Chéry-lès-Pouilly.
LAMBERT, vicaire à Chauny.
LANCE, architecte du Gouvernement pour les monuments historiques, à Paris.
LEBEAU, receveur des contributions indirectes à Wormhontd (Nord).
LECOMTE, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon.
MATTON, archiviste à Laon.
MAZURE, maire de Braine.
MOUGENOT, à Nancy.
NOURRIT, artiste peintre à Paris.
PARIZOT, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
PEIGNÉ-DELACOURT, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.
PERSIN, curé de Bois-lès-Pargny.
PETIT, Victor ✻, correspondant du Comité des arts et monuments à Paris.
PILLOY, à Neuilly-St-Front.
DE PISTOYE ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics à Paris.
SOULIAC, correspondant du Comité historique des arts et monuments à Château-Thierry.
TAUXIER, graveur à Paris.
THÉNOT, artiste peintre à Paris.
TOURNEUX, Joseph, directeur au collége de Vervins.
DE TUGNY, propriétaire à Beaurieux.
DE VERTUS, maire de Brécy.

Membres honoraires.

Monseigneur CHRISTOPHE ✻, évêque de Soissons.
MM. BOITELLE ✻, préfet de police à Paris.
DIDRON ✻, directeur des Annales archéologiques.
LHERBETTE, ancien représentant du peuple.
QUINETTE ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SEIZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1862.

PREMIÈRE SÉANCE.

DEUXIÈME SÉANCE.

TROISIÈME SÉANCE.

QUATRIÈME SÉANCE.

CINQUIÈME SÉANCE.

SIXIÈME SÉANCE.

A été employée par l'excursion archéologique.

SEPTIÈME SÉANCE.

HUITIÈME SÉANCE

NEUVIÈME SÉANCE.

DIXIÈME SÉANCE.

ONZIÈME SÉANCE

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SEIZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS.

